### SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE CHARENTE-MARITIME







Nous avons le plaisir de vous faire part du compte-rendu annuel d'activité de votre concession pour l'année 2024, établi conformément au cahier des charges de concession.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

# **Sommaire**

Editorial	4
Le service public de l'électricité	•
L'organisation du concessionnaire	8
Les chiffres clés de la concession	10
Compte-rendu de l'activité d'Enedis pour le dévelop- pement et l'exploitation du réseau public de distribu- tion d'électricité sur votre territoire	14
Enedis accompagne votre territoire dans la transition écologique	16
<ol> <li>Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité</li> </ol>	54
3. Mieux servir nos clients	74
4. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession	98
Annexes au compte-rendu de l'activité d'Enedis	125
Compte-rendu de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire	138
1. Faits marquants 2024 et perspectives 2025	140
2. Les clients de la concession	156
3. La qualité du service rendu aux clients	164
4. La lutte contre la précarité énergétique au cœur des engagements d'EDF	200
5. Les éléments financiers de la concession	224
Annexes au compte-rendu de l'activité d'EDF	229

### Concernant la mission confiée à Enedis,



Directrice Régionale

Poitou-Charentes

En tant que gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité confiés par les collectivités locales, Enedis doit aujourd'hui relever trois grands défis à travers des actions concrètes.

Assurer une électricité de qualité à tous les Français, durablement et sur tous les territoires, en intégrant les changements climatiques. Cette adaptation passe par une politique d'investissements visant à renforcer la

résilience et l'adaptation des réseaux concédés, afin de limiter l'impact des phénomènes climatiques de plus en plus fréquents. L'urgence climatique, enjeu de société, transforme le secteur de l'énergie. Enedis recherche l'optimum technico-économique pour servir efficacement les collectivités et leurs habitants tout en préservant leur pouvoir d'achat. Nous accompagnons, au quotidien, les territoires avec une dynamique d'investissement volontariste et ciblée pour améliorer la résilience des réseaux.

Accélérer massivement la transition énergétique dans les territoires en raccordant plus rapidement les énergies renouvelables avec un record de nouveau battu en 2024 avec 5600 MW raccordés. Grâce à cette performance, pour la première fois cette année, le solaire produit plus que les énergies fossiles. Il conviendra aussi de se mobiliser autour des zones à forte croissance de consommation d'électricité, telles que les zones industrielles en décarbonation, les data centers ou les bornes de recharge pour la mobilité électrique. Cette mutation nécessite anticipation, priorisation et planification des investissements, en étroite collaboration avec RTE. La gestion dynamique du réseau est au cœur de notre métier pour répondre à ces enjeux. Nous devons, en outre, réussir la croissance par une politique d'investissements adaptée et une dynamique de recrutement, avec des enjeux forts de renouvellement et de développement des compétences, tant en interne qu'avec nos partenaires.

Enfin, il nous faudra continuer d'agir ensemble pour faire vivre et valoriser le modèle concessif français, afin de réussir collectivement la territorialisation de la transition énergétique.

Vous pouvez compter sur nos équipes, mobilisées 24h/24 et 7j/7, à proximité des clients. Au-delà de nos missions de service public, nous accompagnons les territoires, les entreprises, et les décideurs économiques et politiques dans la mise en œuvre des actions de transition écologique et numérique.

Je souhaite que ce compte-rendu d'activité soit une nouvelle occasion d'enrichir notre vision et notre dialogue autour des enjeux nationaux et locaux, au cœur desquels se trouve le réseau de distribution d'électricité, maillon essentiel de notre société.

### Concernant la mission confiée à EDF,



Nous avons le plaisir de vous rendre compte de l'exécution de la mission de service public qui nous est confiée sur votre territoire.

En 2024, une production nucléaire performante, la montée en puissance des énergies renouvelables et une demande plus faible d'électricité ont contribué à stabiliser les prix. Les prix de gros ont varié entre 60 et 80 €/MWh, toujours au-

dessus des niveaux d'avant-crise, mais bien endessous des sommets atteints en 2022 et 2023.

Les tarifs réglementés de vente n'ont évolué qu'une seule fois au cours de l'année, le 1er février 2024. Dans la logique de fin progressive du bouclier tarifaire, l'accise sur l'électricité a été relevée à 21 €/MWh HT (contre 1 €/MWh HT précédemment), ce qui a contribué à la hausse des tarifs réglementés de vente de 9,5% TTC en moyenne pour les clients résidentiels (5,7% TTC pour les clients non résidentiels).

Votre concessionnaire a su rester à l'écoute de ses clients et démontrer sa fiabilité dans la durée en assurant la continuité d'un service de qualité. La satisfaction est restée à un très haut niveau, avec neuf clients sur dix se déclarant satisfaits après une intéraction avec EDF. Ces très bons résultats témoignent d'une grande confiance de nos clients et d'une reconnaissance du travail réalisé par nos services au quotidien.

Pour accompagner l'effort de sobriété énergétique de ses clients, EDF les a aidés à consommer mieux et moins au travers de challenges et de communications sur les gestes utiles, de la promotion des outils de suivi de consommation sur l'appli EDF & Moi et d'une campagne autour des bénéfices des options « heures pleines / heures creuses ».

Une inflation toujours présente et un pouvoir d'achat en baisse ont fortement pesé sur la capacité de paiement des clients les plus fragiles. Nous avons observé une dégradation de notre recouvrement et une recrudescence d'octroi de délais de paiement, ce qui s'est traduit par une forte sollicitation des conseillers Solidarité et des travailleurs sociaux (+ 30% par rapport à 2023). EDF a su faire face en adaptant ses effectifs et en développant des nouveaux partenariats. Elle accompagne les clients et s'attache à apporter des réponses personnalisées pour chaque situation.

Soyez convaincu de **l'engagement d'EDF** à poursuivre sa mission de service public placée sous votre contrôle.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce compterendu et me tiens à votre disposition avec nos équipes pour vous le présenter et plus largement échanger avec vous sur le service concédé.

### Un service public, deux missions

L'exercice du service public de l'électricité, dans le cadre des cahiers des charges de concession, recouvre deux missions dévolues par la loi à Enedis, filiale d'EDF gérée en toute indépendance, d'une part, et à EDF d'autre part.

Ces deux missions constitutives du service concédé sont :

### 1 Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité

Enedis assure, dans le cadre de sa mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, la desserte rationnelle en électricité du territoire national par les réseaux publics de distribution. À cet effet, elle développe, exploite, entretient et modernise le réseau public de distribution. De même, Enedis garantit la continuité du réseau, le raccordement et l'accès à celui-ci à l'ensemble des utilisateurs du réseau, dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires et gère de nombreuses données associées. Enedis est indépendante des fournisseurs d'électricité.

Les charges relatives à ces activités sont couvertes par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) qui constitue l'essentiel des recettes du gestionnaire du réseau de distribution (à plus de 90%).

Le TURPE est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) en accord avec les orientations de politique énergétique définies par le Gouvernement. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire national, conformément au principe d'égalité de traitement inscrit dans le Code de l'énergie, et garantit une cohésion sociale et territoriale.

### 2 La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente

EDF assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession, bénéficiant des tarifs réglementés de vente.

L'éligibilité aux tarifs réglementés de vente est définie à l'article L. 337-7 du Code de l'énergie (cf. 2.1 du compte-rendu de l'activité d'EDF).

Les tarifs réglementés de vente présentent pour les clients quatre caractéristiques majeures :

- ces tarifs nationaux sont déterminés dans les conditions définies par le Code de l'énergie;
- ils sont fondés sur une péréquation tarifaire au profit des clients de l'ensemble des concessions;
- ils sont mis en œuvre, dans le cadre des contrats de concession, sous le contrôle des autorités concédantes, pour facturer la fourniture d'électricité assortie des conditions de service proposées aux clients;
- les conditions générales de vente (CGV) applicables aux tarifs réglementés de vente sont mises à jour par EDF selon les modalités définies par le contrat de concession et, pour les CGV des clients résidentiels, notamment après avis consultatif des associations de consommateurs représentatives (cf. 3.2 du compte-rendu de l'activité d'EDF).

# L'organisation du système français du service public de l'électricité s'articule autour de deux échelons

#### Au niveau national

L'alimentation en électricité de la concession est assurée par l'ensemble du système électrique national dans lequel l'offre et la demande sont équilibrées à tout instant. La réalisation de cet équilibre s'appuie sur une programmation à long terme des investissements de production et sur un développement rationnel du réseau public de transport géré par RTE (Réseau de transport d'électricité), conforté par des interconnexions avec les pays voisins.

Situés à la charnière entre le réseau de transport et le réseau de distribution, les postes sources, propriété de RTE et d'Enedis, de chaque entreprise pour la partie des installations qu'elle exploite, jouent un rôle clé dans la qualité et la continuité de l'alimentation électrique des concessions de distribution.

Enedis et EDF bénéficient, au même titre que les entreprises locales de distribution (ELD), d'un monopole légal dans leur zone de desserte, respectivement, pour l'exploitation et le développement du réseau public de distribution d'électricité et pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV). Ces missions s'effectuent dans le cadre d'une péréquation tarifaire et d'une régulation nationale sous l'égide de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

#### Au niveau local

Enedis et EDF exercent leurs missions dans les conditions fixées par la loi et le contrat de concession signé avec chaque autorité concédante pour son territoire. Au 31 décembre 2024, le nombre de contrats de concession s'élève à 356, couvrant environ 95 % de la population métropolitaine continentale. La plupart de ces contrats ont été renouvelés puisque 296 contrats de concession signés avec les autorités concédantes le sont sur la base du nouveau modèle de contrat de concession conclu en décembre 2017 entre la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies), France urbaine, EDF et Enedis.

Le contrat de concession fixe notamment le périmètre de la concession, définit le service concédé, la redevance de concession, la répartition éventuelle de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau concédé entre l'autorité concédante et le concessionnaire, ainsi que la durée de la concession. Ce contrat traite également des relations du concessionnaire avec les usagers du service, fixées pour l'essentiel, s'agissant de la mission de fourniture aux TRV, par les conditions générales de vente (CGV) d'EDF annexées au contrat de concession. Ce dernier prévoit le contrôle par l'autorité concédante des missions concédées et la production d'un compte-rendu annuel d'activité (CRAC) établi par Enedis et EDF, chacune pour sa mission.

Le présent document constitue le compte-rendu d'activité pour l'exercice 2024.

# Pour la mission de développement et l'exploitation du réseau public

### Organisation d'Enedis



L'activité de distribution publique d'électricité confiée à Enedis dans sa zone de desserte s'exerce dans un contexte technique d'interconnexion des réseaux qui constitue le seul moyen d'assurer une continuité satisfaisante de la distribution de l'électricité. Après la rationalisation de l'exercice des activités électriques et gazières opérée en 1946 par la loi de nationalisation, les principes sous-tendant la gestion du service public de l'électricité sont ceux d'égalité, de continuité et d'adaptabilité, et ce, dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de coût, de prix et d'efficacité économique, sociale et énergétique.

Les législations communautaire et nationale imposent à Enedis d'agir en gestionnaire de réseau efficace. Les coûts prévisionnels de l'entreprise ne sont pris en charge sur les quatre ans de la période tarifaire que s'ils correspondent à ceux d'un opérateur efficace. Par ailleurs, Enedis est incitée à améliorer sa performance par la mise en place de mécanismes spécifiques de régulation. Ceux-ci portent sur l'efficacité, tant du point de vue de la maîtrise des coûts que de la continuité d'alimentation et de la qualité du service rendu aux utilisateurs du réseau. Ils ont été accentués avec la mise en œuvre du TURPE 6 par l'introduction d'objectifs d'amélioration des délais de raccordements, ainsi que par des objectifs en matière de qualité des données mises à disposition par Enedis, notamment concernant celles issues du comptage.

L'accélération de la transition écologique, le raccordement des énergies renouvelables (EnR) et des infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) et des enjeux sociétaux, les attentes de plus en plus fortes des clients, des collectivités territoriales et des autorités concédantes conduisent Enedis à adapter ses modes de fonctionnement. Dans le cadre du Projet industriel et humain 2020-2025, pour tenir compte des conséquences de l'accélération de la transition écologique dans les territoires, Enedis a renforcé son organisation au service de la performance industrielle, de la satisfaction des clients et des territoires, et de l'engagement de ses salariés.

Les 25 Directions régionales, ancrées au sein des territoires, sont responsabilisées en matière d'écoute des parties prenantes externes, notamment au travers des comités des parties prenantes (clients, autorités concédantes, industriels, etc). Dans chaque Direction régionale, les équipes assurent la mise en œuvre de la politique industrielle d'Enedis, dans un souci de développement économique local, de performance du service public concédé et de satisfaction de toutes les parties prenantes, en particulier dans le contexte de la transition écologique. Les équipes territoriales, rattachées à chacune de ces Directions régionales, au plus près des territoires, sont les interlocuteurs privilégiés des autorités concédantes.

# Pour la mission de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente

### **Organisation d'EDF**

La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV) est assurée par EDF et, en son sein, par le Pôle Clients, Services et Territoires d'EDF.

Le Pôle Clients, Services et Territoires d'EDF recouvre notamment deux directions de marchés :

- la Direction du Marché des Clients Particuliers gère la fourniture d'électricité au Tarif Bleu résidentiel (ménages);
- la Direction du Marché d'Affaires gère la fourniture d'électricité au Tarif Bleu non résidentiel (professionnels, entreprises et collectivités territoriales).



L'organisation du Pôle est décentralisée; elle s'appuie sur 8 Directions Commerciales Régionales (DCR) : Auvergne Rhône-Alpes • Est • Grand Centre • Île-de-France • Méditerranée • Nord-Ouest • Ouest • Sud-Ouest.

Les Directeurs du Développement Territorial, interlocuteurs des collectivités territoriales et concédantes, sont rattachés aux DCR ainsi que les Référents Concessions qui les appuient pour la gestion des contrats de concession. Ces derniers sont animés par les services nationaux du Pôle Clients, Services et Territoires, interlocuteurs des associations nationales représentatives des autorités concédantes, ainsi que de plusieurs associations nationales d'élus et d'agents territoriaux.

Les ressources mises en œuvre par EDF pour assurer le service concédé dans chaque concession sont mutualisées à une maille nationale ou régionale.

Ainsi, EDF recourt à des systèmes d'information développés et maintenus nationalement pour gérer les contrats, la facturation ou encore les réclamations des clients, et proposer à ces derniers des outils Internet et applications mobiles adaptés à leurs attentes.

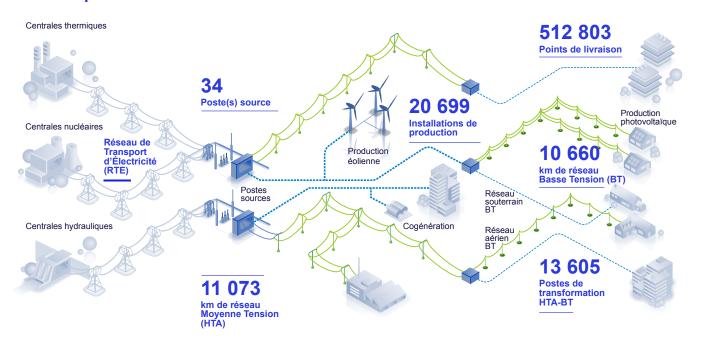
De même, les Centres de Relation Client (CRC) sont pilotés et animés par un service national dédié au sein d'EDF. Ils fonctionnent en réseau sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cette organisation constitue une garantie de fiabilité du service rendu, en particulier pour assurer le traitement des appels des clients des différentes concessions.

Cette mutualisation des moyens du concessionnaire à une échelle nationale permet une optimisation économique qui profite à l'ensemble des clients au travers de tarifs fixés nationalement.

Vos interlocuteurs chez EDF				
	Fonction	Téléphone		
Pierre-Yves MAUREAU	Directeur Développement Territorial EDF	06 64 37 23 29		
Laurent TROTIGNON	Référent Concessions EDF Grand Centre	07 60 80 44 18		

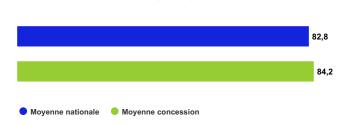
### Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité en 2024

### Le réseau public de distribution d'électricité



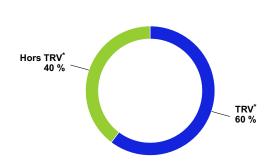
### La qualité de desserte Critère B hors RTE (en min)

Durée moyenne de coupure des clients BT, hors incidents RTE (en min)



### Le nombre de consommateurs

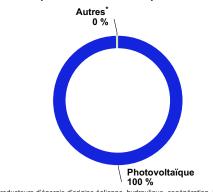
#### Répartition du nombre de consommateurs



<sup>\*</sup> Tarifs réglementés de vente

### Les producteurs sur la concession

Répartition du nombre de producteurs



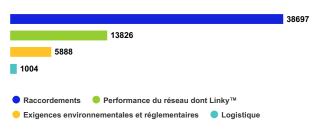
Producteurs d'énergie d'origine éolienne, hydraulique, cogénération, biomasse.



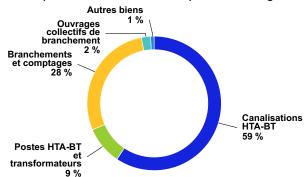
# La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente en 2024

### Les investissements et le patrimoine



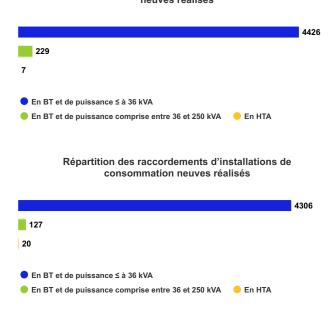


### Répartition de la valeur nette comptable des ouvrages



### Les raccordements à la concession

Répartition des raccordements d'installations de production neuves réalisés



#### Les clients Tarif Bleu

Répartition des clients Tarif Bleu résidentiel et non résidentiel (*en nombre de clients*)



Souscriptions dans l'année Tarif Bleu résidentiel



Résiliations dans l'année Tarif Bleu résidentiel



#### La mensualisation

Clients mensualisés Tarif Bleu résidentiel



### La facturation électronique

Clients bénéficiant de la facturation électronique Tarif Bleu résidentiel



**150 548** (51,8%)

### L'Accompagnement Énergie

Clients Tarif Bleu résidentiel ayant bénéficié d'un Accompagnement Énergie sur l'année



4 998

Les pourcentages sont donnés en fonction du nombre total de clients Tarif Bleu résidentiel

# Les utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité de la concession

Les valeurs ci-dessous sont calculées de façon à protéger les données à caractère personnel (DCP), ainsi que les informations commercialement sensibles (ICS) des utilisateurs du réseau.

### Les installations de production raccordées au réseau public

Installations de production (Concession)

		2023			2024	
	Nombre	Puissance raccordée <sup>*</sup>	Quantité d'énergie produite¨	Nombre	Puissance installée	Quantité d'énergie produite
Photovoltaïque	15 594	308 346	326 405 624	20 618	426 807	369 770 230
Éolien	43	327 760	693 229 127	44	348 760	619 006 878
Hydraulique	3	S	s	3	S	s
Autres	32	46 507	46 455 871	34	51 119	45 907 278
Total	15 672	682 613	1 066 090 622	20 699	826 686	1 034 684 386

La puissance est exprimée en kVA pour les producteurs raccordés en basse tension et en kW pour ceux raccordés en HTA. "En kWh. Les autoconsommateurs totaux (producteurs qui n'injectent pas sur le RPD) sont considérés comme producteurs actifs. Avant 2024, la puissance de raccordement en injection (puissance d'injection que le producteur s'engage à ne pas dépasser) était prise en référence pour les producteurs en vente totale et revente du surplus. À compter de 2024, c'est la puissance installée qui est prise en référence pour tous. Cela permet une comptabilisation homogène des puissances sans distinction des modalités d'injection.

Total des clients (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre de clients	508 194	512 803	0,9 %
Énergie acheminée <i>(en kWh)</i>	3 709 051 000	3 654 040 695	-1,5%
Acheminement facturé <sup>*</sup> (en €)	188 816 395	187 938 487	-0,5%
Total des clients BT ayant une puissance soเ	scrite ≤ 36 kVA (Concession)		
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre de clients	501 828	506 303	0,9 %
Énergie acheminée <i>(en kWh)</i>	2 545 352 225	2 500 262 526	-1,8 %
Acheminement facturé <sup>*</sup> (en €)	148 713 487	145 983 196	-1,8 %
Total des clients BT dont la puissance sousc	rite est > 36 kVA (Concession)		
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre de clients	4 895	5 013	2,4%
Énergie acheminée (en kWh)	466 907 291	461 443 717	-1,2 %
Acheminement facturé <sup>*</sup> (en €)	23 535 834	24 514 674	4,2%
Total des clients HTA (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)

1 471

692 334 452

17 440 617

696 791 484

16 567 074

1,1%

-0,6%

5,3%

Énergie acheminée (en kWh)

Nombre de clients

Acheminement facturé\* (en €) \* Hors acheminement en compteurs

# Les clients bénéficiaires des tarifs réglementés de vente sur le territoire de la concession

La concession de fourniture d'électricité concerne exclusivement des sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA répondant aux critères d'éligibilité fixés par le Code de l'énergie. La très grande majorité des sites en concession sont au Tarif Bleu. Quelques sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA subsistent au Tarif Jaune ou Vert (cf. 2 du compte-rendu de l'activité d'EDF). Les recettes sont exprimées dans les tableaux ci-dessous hors contributions et taxes (Accise sur l'électricité, TCCFE, TVA, CTA). Le sigle « s » remplace le cas échéant la valeur afin de protéger les données des clients.

Tarif Bleu (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre de clients	320 258	310 816	-2,9 %
Énergie facturée (en kWh)	1 589 095 159	1 528 715 414	-3,8 %
Recettes (en €)	342 822 439	346 646 428	1,1 %
Tarif Bleu résidentiel (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre de clients	300 107	290 774	-3,1 %
Énergie facturée <i>(en kWh)</i>	1 464 977 379	1 397 644 393	-4,6 %
Recettes (en €)	319 947 102	323 099 472	1,0 %
Tarif Bleu non résidentiel (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre de clients	20 151	20 042	-0,5 %
Énergie facturée (en kWh)	124 117 780	131 071 021	5,6 %
Recettes (en €)	22 875 337	23 546 956	2,9 %

EDF mesure chaque année au niveau national la satisfaction des clients (cf. 3.1 du compte-rendu de l'activité d'EDF).

Satisfaction des clients (National)			
	2023	2024	Variation (en %)
Clients résidentiels	92 %	92 %	0 %
Clients non résidentiels	91 %	88 %	-3 %

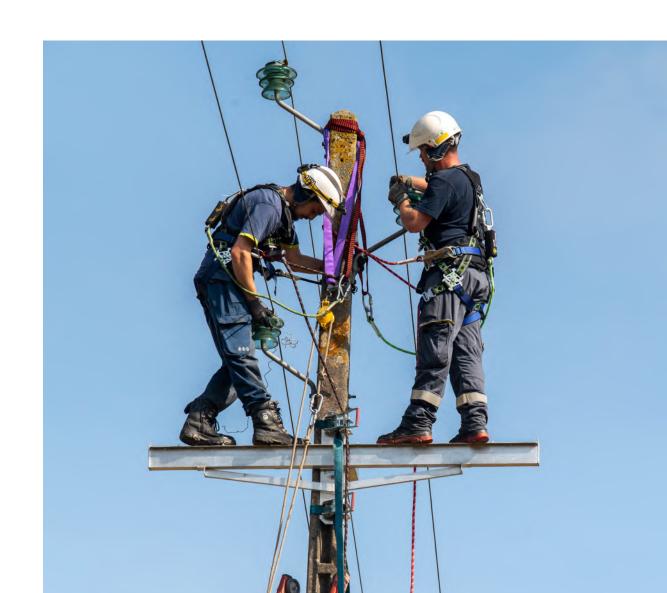
EDF s'engage à répondre avec diligence aux réclamations qui lui sont adressées (cf. 3.6 du compte-rendu de l'activité d'EDF).

Réponse aux réclamations écrites des clients particuliers (Concession)				
	2023	2024	Variation (en %)	
Taux de réponse d'EDF sous 30 jours	94,9 %	95,6%	0,7 %	

<sup>\*</sup> Courrier et Internet.

# Enedis

Compte-rendu de l'activité d'Enedis pour le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité sur votre territoire



## **Sommaire**

tion écologique	16
1.1. Votre concession : les faits marquants de l'année 2024, les perspectives et enjeux pour 2025	17
1.2. Au plan national : les faits marquants de l'année 2024, les perspectives et enjeux pour 2025	26
<ul> <li>1.3. La responsabilité sociétale et environnementale d'Enedis</li> <li>1.4. Enedis aux côtés des territoires pour répondre au défi de la mobilité électrique et réduire les émissions de CO²</li> </ul>	33 46
1.5. La contribution d'Enedis au développement du très haut débit (THD)	51
2. Le développement et l'exploitation du réseau pu- blic de distribution d'électricité	54
<ul><li>2.1. La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu majeur pour Enedis</li><li>2.2. Le compte-rendu de la politique d'investissement d'Enedis en 2024</li><li>2.3. Perspectives et enjeux</li></ul>	54 61 72
3. Mieux servir nos clients	74
3.1. Enedis, un service public au bénéfice des clients et de la transition énergétique	76
3.2. Enedis, à l'écoute de ses clients 3.3. Les services à destination des collectivités locales et des autorités concédantes pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et écologique	81 85
3.4. LinkyTM PME-PMI et autres compteurs du marché d'affaires. Des compteurs connectés au service de tous les clients des réseaux et de la transition énergétique	87
3.5. Raccordement : une activité en croissance portée par la transition écologique	93
3.6. Perspectives et enjeux 2025	95
4. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession	98
4.1. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession 4.2. Les informations patrimoniales	98 114
4.3. Les flux financiers de la concession	121

# 1

# Enedis accompagne votre territoire dans la transition écologique

Enedis, dans le cadre d'étroites relations avec les autorités concédantes et les collectivités, est à l'écoute de tous les territoires en proposant des solutions adaptées aux attentes et aux enjeux de chacun, au service d'une accélération de la transition écologique et énergétique. Enedis déploie notamment de nouveaux outils numériques qui permettent de faciliter les actions de transition énergétique des territoires.

En donnant une place essentielle au respect de l'environnement, tout en assurant la fiabilité du réseau public de distribution, Enedis intervient au niveau local en menant des actions en faveur du développement durable (achats responsables, préservation des espèces, travaux en technique discrète...).

Enedis bâtit la « nouvelle France électrique » en continuant de développer le réseau public de distribution d'électricité, véritable colonne vertébrale de la transition écologique, lequel doit répondre aux enjeux de celle-ci (intégration des énergies renouvelables, expansion de nouveaux usages tels que la mobilité électrique, enjeux territoriaux et sociaux, etc.).

En complément, Enedis contribue avec les territoires à divers programmes d'actions en faveur de l'égalité des chances, de l'inclusion et de la diversité. Que ce soit en matière de recrutement, de réduction de la précarité énergétique et de la fracture numérique, de médiation sociale ou de sensibilisation aux risques électriques, Enedis confirme son ancrage à long terme dans les territoires en tant qu'entreprise responsable.

Par ailleurs, Enedis soutient l'engagement citoyen de ses salariés et les encourage à être parties prenantes dans des actions en ligne avec les valeurs de l'entreprise.

# 1.1. Votre concession : les faits marquants de l'année 2024, les perspectives et enjeux pour 2025



Hervé HUOT – Directeur Territorial Enedis en Charente-Maritime

En route pour la  $2^{\text{ème}}$  électrification de la France, tel est le mot d'ordre pour 2025.

La transition écologique se concrétise particulièrement par le développement des ENR dont le rythme de raccordement au RPD reste à un niveau très élevé après plusieurs années de progression fulgurante.

La décarbonation de l'économie, de l'habitat et des transports génère des besoins importants : alimentation des navires à quai et engins de manutention, IRVE pour les particuliers comme pour les entreprises et les organismes de transport en commun, multiplication des usages électriques, solution de chauffage et de froid dans les logements...

Tout ceci sollicite encore davantage le réseau qui doit se consolider, se développer, s'automatiser et disposer d'un pilotage fin.

Enedis investit massivement sur ces enjeux tout en maintenant un haut niveau d'effort en matière de qualité de fourniture, en veillant à prioriser les secteurs dans lesquels les clients mal alimentés sont les plus nombreux.

Enedis est par ailleurs engagée dans une vaste réflexion systémique sur les impacts du dérèglement climatique. Face à une société de plus en plus dépendante de l'électricité, la résilience du réseau est essentielle.

Plus que jamais, pour répondre aux enjeux, la coordination des investissements entre distributeur et AODE est déterminante. Elle se traduit déjà à travers le PPI, elle doit s'accroitre en renforçant le dialogue AODE/GRD et les analyses partagées.

C'est le défi charentais-maritime de la 2<sup>ème</sup> électrification!

### L'année 2024 en quelques dates



**03 février :** Une dizaine de salariés d'Enedis participent bénévolement à la plantation des arbres financés par l'entreprise en 2023, sur Saint-Vivien.

**26 février**: Don d'un véhicule au profit de l'association ATEL à Consac, Enedis réaffirme son soutien aux acteurs locaux et redonne une seconde vie à ses voitures bleues. Cette démarche illustre parfaitement l'ambition portée par Enedis, en application de son statut d'entreprise à mission, "agir en collectif pour les territoires".





**Du 21 au 26 Mai**: A cette occasion du changement de site, la direction territoriale lance le "mobilier challenge" qui offre une seconde vie au mobilier et en fait bénéficier le personnel Enedis, les associations du territoire et les collectivités locales de Charente-Maritime.

22 mai : Signature avec le Lycée de Rompsay à La Rochelle de la convention «Les Écoles des réseaux pour la transition énergétique». Cette convention découle de la convention de partenariat signée le 20 mars 2023 entre Enedis, l'Education Nationale et les acteurs de la filière des réseaux électriques RTE, FNTP, SERCE, SNER, GIMELEC, SYCABEL avec le soutien de Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels





21 mars : Signature du contrat de ville de Rochefort

27 mars : Signature des contrats de ville de La Rochelle et de Saintes

**Du 13 au 17 mai** : Déménagement du site de La Rochelle vers les nouveaux locaux situés à Périgny.

**01 et 02 février :** Participation au congrès ANPP (Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays) ayant pour sujet : "Autonomie, résilience et bonheur local : pour un développement équilibré".





12 juillet : Signature de la convention avec la FFB17

15 juillet : Signature du contrat de ville de Royan

**17 octobre :** Inauguration des bornes électriques pour l'alimentation des navires à quai au Grand Port Maritime de La Rochelle.

08 novembre : Conférence NOME

21 novembre: Tempête Caetano



### L'accompagnement des projets de territoire

Enedis contribue à la réalisation d'actions dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, à travers des conventions signées avec les collectivités territoriales en charge de ce type d'opérations.

La contribution d'Enedis porte sur des aspects techniques et environnementaux. Cette démarche s'applique également aux contrats urbains de cohésion sociale.

### Autres actions de partenariat et de mécénat ou parrainage



Enedis soutient Initiative Charente-Maritime qui, par des prêts d'honneur accordés à des créateurs ou repreneurs d'entreprises, apporte des fonds propres avec un effet levier de l'ordre de x9 pour obtenir le concours des banques.

Enedis est également engagée auprès de l'EIGSI, du CIPECMA, de l'université et de l'IUT de La Rochelle, d'Excelia La Rochelle, de la CCI Charente-Maritime, du MEDEF, de la CPME, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de la Chambre d'Agriculture.

#### Le Grand Port Maritime de La Rochelle

Le réseau de distribution d'électricité est l'instrument de la transition écologique, il permet la gestion des flux dans un contexte de multiplication des usages de l'électricité et de développement des productions décentralisées.

Enedis travaille aux côtés du Grand Port Maritime Atlantique de La Rochelle autour de plusieurs ambitions :



- Le réseau au service du développement économique de la plateforme;
- La sécurité d'alimentation, la sécurité des intervenants et les travaux avec la signature d'une convention d'échange cartographique;
- La transition écologique : ENR, alimentation des navires à quai, manutention...

Cette année : réalisation d'une extension de 800 mètres du réseau public de distribution d'électricité 15 000 volts pour raccorder 4,3 MVA répartis sur 5 postes HTA pour l'alimentation de navires à quai, les raccordements de productions photovoltaïques et l'autoconsommation collective.



Une coopération essentielle pour cet acteur de premier ordre dans le département de la Charente-Maritime et ses parties prenantes et qui s'inscrit aussi dans le projet La Rochelle Territoire 0 Carbone.



### La Rochelle Territoire 0 Carbone

Enedis travaille avec l'agglomération de La Rochelle, Senergies et Atlantech dans la concrétisation de la transition écologique et du projet d'intérêt national La Rochelle Territoire Zéro Carbone.

Le 12 décembre 2024, Enedis participe au bilan à miparcours du projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone et est présente aux côtés de la CDA sur plusieurs axes : l'ESS, la Data, les ENR et l'autoconsommation collective. Une convention avec la Coopérative Carbone est renouvelée pour replanter des arbres en Charente-Maritime et ainsi compenser notre activité élagage. A ce titre, 479 arbres ont été replantés.



Un accompagnement personnalisé avec les communes est proposé afin qu'elles suivent leurs consommations sur l'Espace Mesures et Services (EMS).

### La sécurité des tiers et la prévention des accidents par électrisation

La sécurité des tiers au regard des ouvrages électriques fait partie des missions incontournables d'Enedis. Les actions de communication et de sensibilisation réalisées par Enedis et RTE ont permis de diviser par deux le nombre d'accidents.

Depuis 2022, l'application sur smartphone «Ligne Alerte» d'Enedis et RTE permet d'informer les utilisateurs de la proximité d'une ligne électrique aérienne.

Le site internet « Tension Attention » (https://www.tension-attention.fr) détaille les situations et préconise les attitudes à tenir afin de prévenir les risques électriques à proximité de lignes électriques aériennes pour sensibiliser les professionnels des secteurs BTP, pêche, agriculture et les particuliers amateurs d'activités de plein air, de bricolage ou d'élagage.

Enedis poursuit ses actions de sensibilisation des exploitants agricoles aux risques électriques en partenariat avec la MSA.

170 élèves en formation par alternance ont été sensibilisés en 2024 dans les établissements professionnels (Agrocampus de Saintes et MFR de Chevanceaux).

22 professionnels ont également participé à des journées de sensibilisation aux risques électriques organisées par la MSA.









Enedis et la Fédération du Bâtiment et des TP de la Charente-Maritime signent la 1ère convention de partenariat le 12 juillet, en présence des adhérents de la Fédération à l'occasion de leur l'Assemblée Générale

Les partenaires s'engagent sur les domaines de coopération :

- Prévention et sécurité
- Application de la réglementation DT-DICT
- Raccordements provisoires de chantier
- Protections de chantier
- Installations de productions d'énergies renouvelables raccordées au réseau électrique

En avril, Enedis et le service prévention des risques professionnels de la MSA font paraître un encart dans la presse spécialisée (L'Agriculteur Charentais et La Vie Charentaise) pour rappeler les mesures de sécurité.



#### Enedis sensibilise les entreprises

En 2024, Enedis intervient sur 3 sites d'une entreprise de BTP ayant causé des dommages sur ses ouvrages. Des modules de sensibilisation au risque électrique sont réalisés.

Au total 42 salariés (conducteur de travaux, chefs de chantiers, responsables, responsables QSE) sont formés sur :

- Le système électrique français et les différents domaines de tension;
- La reconnaissance des ouvrages de distribution d'électricité (aériens, souterrains, aéro-souterrains);
- Les procédures et obligations règlementaires du concessionnaire, du donneur d'ordre ainsi que des entreprises;
- Les risques liés à l'électricité (électrisations, électrocution, lésions corporelles) consécutifs à l'exposition à des situations dangereuses (contact direct, indirect, court-circuit, tension de pas);
- Se prémunir de ces risques;
- Comment réagir en cas d'accident.

### Résultats 2024 des dommages aux ouvrages

En 2024, le territoire de la concession comptabilise 201 dommages aux ouvrages de Tiers contre 324 en 2023.

32 incidents affectent le réseau HTA (40 en 2022) et 169 incidents le réseau BT (284 en 2022).

La répartition est la suivante :

Incidents de Tiers				
	HTA 2023	HTA 2024	BT 2023	BT 2024
Travaux Tiers et arrachages	21	26	197	105
Chasse	0		0	1
Malveillance	0		2	1
Travaux Tiers élagages et abattages	3	1	3	2
Véhicule circulation	16	5	82	60

### Le réflexe DT/DICT (la prévention sur le risque dommages aux ouvrages auprès des entreprises du Bâtiment et Travaux Publics)

Avant tout projet de travaux, le guichet unique est à consulter sur : www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr afin de connaître les exploitants de réseaux concernés par l'emprise des travaux et étudier avec l'aide du gestionnaire de réseaux Enedis, les principales mesures de prévention à prendre.

Avant toute intervention à proximité d'un ouvrage électrique, il est impératif d'envoyer une déclaration de projet de travaux (**DT**) - déclaration d'intention de commencement des travaux (**DICT**) au moins 15 jours avant le début des travaux.

Au cours de l'année **2024**, sur le territoire de la concession, **8 503 DT** et **26 556 DICT** (dont déclarations conjointes DT-DICT et avis de travaux urgents) ont été déclarées.

Déclarations DT-DICT		
	2023	2024
DT - Déclaration de projet de Travaux	8 933	8 503
DICT - Déclaration d'Intention de Commencement des	32 275	26 556

### La contribution à l'économie locale

### Implantation d'Enedis en Charente-Maritime

Forte de ses 764 salariés, dont 431 en Charente-Maritime, qui sillonnent la région Poitou-Charentes, de ses 11 sites d'implantation sur 7 communes en Charente-Maritime, de ses activités quotidiennes sur le terrain et de ses évolutions technologiques, Enedis joue un rôle significatif dans l'économie locale.

#### Recrutement de nouveaux collaborateurs

Chaque année, Enedis en Poitou-Charentes recrute de nouveaux collaborateurs dont une majorité par le biais de l'alternance; 32 nouveaux collaborateurs dont 19 en Charente-Maritime en 2023 et 58 alternants dont 22 en Charente-Maritime.

Enedis en Poitou-Charentes propose des e-job avec les écoles partenaires dans le cadre de l'alternance qui peuvent déboucher sur des embauches.

13 personnes sont en Contrat à Durée Déterminée Senior.

#### Marchés prestations de services, études et travaux

Enedis confie des prestations au tissu local et contractualise des marchés travaux avec des entreprises de proximité, dans les domaines de l'élagage, du géo-référencement, de travaux sous tension, d'études et d'ingénierie.

### Structures d'insertion par l'Activité Economique (SIAE)

Enedis soutient les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) dans leurs projets innovants autour de l'économie circulaire et l'inclusion numérique. On peut citer l'association Le SAS de Saintes, la Régie Inter Quartiers de Rochefort...



Construction du four à chaux à Thénac par les salariés en insertion de l'association Le Sas.

### Les perspectives et enjeux pour 2025

Le développement des ENR raccordées au réseau, la multiplication des usages de l'électricité dans le cadre de la décarbonation des transports, de l'économie et de l'habitat, la plus grande dépendance de notre société à l'électricité projette Enedis dans un nouveau défi, celui de la 2ème électrification de la France.



En Charente-Maritime, nous poursuivrons nos efforts et nos investissements pour relever ce défi et nous tiendrons compte de ses enjeux notamment dans 3 rendez-vous prévus en 2025 :

- L'inventaire bisannuel des CMA-DMA dans le cadre du financement de l'électrification rurale et la priorisation des investissements visant à améliorer la qualité de fourniture et la résilience du réseau pour le plus grand nombre de clients;
- La signature d'une nouvelle convention sur l'application de l'article 8 autour de l'insertion des ouvrages dans l'environnement en veillant à ce que les travaux permettent aussi la l'amélioration de la qualité;
- L'application du protocole de BESANCON.

Dans ces occasions et toutes celles qui se présenteront en cours d'année, nous serons concentrés sur cette 2<sup>ème</sup> électrification de la France autour de la capacité, de la qualité et de la résilience.

# 1.2. Au plan national : les faits marquants de l'année 2024, les perspectives et enjeux pour 2025

### L'année 2024 en quelques dates

Limitation temporaire de puissance : mission accomplie grâce à une forte mobilisation des équipes Enedis !

Enedis a expérimenté le 15 février 2024 en application de l'arrêté du 29 décembre 2023 une nouvelle mesure de sauvegarde en cas de forte tension sur le réseau électrique. Un test grandeur nature et une première mondiale réalisée avec succès par les équipes d'Enedis auprès d'environ 115 000 clients du département du Puy-de-Dôme équipés du compteur Linky<sup>TM</sup>.

La limitation temporaire de puissance (LTP) consiste à réduire temporairement la puissance disponible à 3 kVA sur une période de deux heures maximum. Cette mesure permet une baisse de la consommation tout en préservant, pour les clients concernés, un niveau minimal d'alimentation pour les usages électriques de base.

Afin de garantir le bon déroulement de l'expérimentation plus de 300 collaborateurs et prestataires, répartis sur l'ensemble du territoire, étaient mobilisés depuis le 15 janvier et ont permis de répondre à plus de 5 200 appels.

Le déroulé de l'expérimentation a été un succès à plusieurs niveaux : organisation, gestion de la relation client, défi technique, communication, relations avec les pouvoirs publics.

Au cours de la journée, 305 appels concernant la LTP ont été recensés et traités. Ce nombre d'appels limités reflète l'efficacité de la communication d'Enedis auprès des clients pendant plusieurs semaines. L'expérimentation a permis de constater 3 974 dépassements de puissance du compteur.

### Enedis confirme son statut de première grande « entreprise à mission » du secteur de l'énergie

Enedis a publié son premier rapport de mission¹ en février 2024, explicitant le chemin parcouru entre 2020 et 2023, qui l'a conduit à devenir la première grande entreprise à mission du secteur de l'énergie en France.

En juillet 2024, la première feuille de route de mission d'Enedis a été validée en Comex. Coconstruite avec son comité de mission, elle permet de suivre la mise en œuvre de la mission au travers de 12 objectifs opérationnels et 13 indicateurs de performance.

Les résultats de l'audit de la première année de feuille de route sont publiés dans le rapport de mission 2024.

Par ailleurs, en 2024, Enedis a publié son premier rapport de responsabilité sociétale et environnementale (RSE). Ce premier rapport s'inscrit dans une démarche de transparence vis-à-vis de ses parties prenantes. Il réaffirme l'ambition d'être un service public à impact positif pour la planète, pour les femmes et les hommes, pour les territoires².

<sup>1</sup>Pour consulter le rapport : rapport-de-mission-2023.pdf disponible sur le site internet d'Enedis

<sup>2</sup>Pour consulter le rapport RSE : enedis\_rapport\_rse\_2023.pdf disponible sur le site internet d'Enedis

### 39ème congrès de la FNCCR

Du 26 au 28 juin 2024 s'est tenu à Besançon le 39<sup>ème</sup> congrès de la FNCCR. Enedis a contribué activement aux débats des congressistes, en participant à plusieurs tables rondes et ateliers sur le thème de la distribution publique d'électricité.

A l'occasion de cet événement, la FNCCR et Enedis ont conclu un protocole d'accord ayant pour objet de conforter la place des réseaux au cœur de la transition écologique dans les territoires, intitulé «Le réseau public de distribution au cœur de la transition écologique dans les territoires ». Ce protocole prévoit des évolutions au modèle de contrat de concession 2017, ou des précisions sur ses modalités d'exécution. Dans le cadre de cet accord, la FNCCR et Enedis ont notamment arrêté une nouvelle rédaction de la clause indemnitaire de fin de contrat et acté d'une méthode de renouvellement des programmes d'investissements.

#### Bilan d'Enedis sur les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Enedis présente un bilan très positif de la performance du réseau de distribution d'électricité. Le réseau a été au rendez-vous pour contribuer à des Jeux responsables et moins émetteurs de  $\mathrm{CO}_2$  que les précédentes éditions. À cette échelle, c'est une réussite mondiale pour le plus grand événement au monde : être branché à 100 % au réseau d'Enedis.

Concernant les sites des Jeux de Paris 2024 (sites de compétition, IBC, Villages des Athlètes et des Médias), la disponibilité du réseau électrique d'Enedis a été totale au regard des standards internationaux.

Grâce à la sécurisation proposée par Enedis aux organisateurs, comme à d'autres clients sensibles (via le doublement de l'alimentation principale par une autre arrivée électrique par le réseau), Enedis a pu distribuer de l'électricité à tous les sites pendant la totalité des épreuves.

Ainsi, malgré des chaleurs estivales parfois fortes, l'alimentation électrique a été au rendez-vous pour tous!

Par ailleurs, les dispositifs innovants mis en place par Enedis pour les Jeux ont parfaitement rempli leur mission :

- Les 10 groupes électrogènes sur batteries expérimentés lors de l'épreuve de cross au château de Versailles le 28 juillet ont parfaitement fonctionné, évitant ainsi l'usage de groupes électrogènes diesel pour alimenter les écrans, systèmes de sonorisation et comptage;
- Les bornes électriques événementielles de la Concorde, du Trocadéro et du Champ de Mars alimentant le Stade Tour Eiffel ont, elles-aussi, parfaitement fonctionné, avec 100% de taux de performance.

L'utilisation du réseau a permis de réduire de 80 % les émissions de CO<sub>2</sub> des Jeux en matière d'énergie, par rapport à une utilisation de groupes électrogènes fonctionnant au diesel pour les mêmes besoins électriques.

A noter qu'Enedis est déjà engagée pour la préparation des Jeux d'hiver de 2030 depuis l'élaboration du dossier de candidature.

#### Des accords conclus au Salon des maires 2024

Le Salon des maires a été l'occasion pour la FNCCR, France Urbaine, EDF et Enedis d'intégrer, dans l'accord-cadre national du 21 décembre 2017 relatif au nouveau modèle de cahier des charges, la nouvelle rédaction de la clause indemnitaire de fin de contrat issue du protocole d'accord de Besançon. Cet accord a fait l'objet d'un avenant à l'accord-cadre national, signé par l'ensemble des parties le 20 novembre 2024.

Le 20 novembre 2024 également, la FNCCR, France Urbaine, EDF et Enedis ont signé un avenant à l'accord-cadre national du 28 juin 2019 relatif aux investissements éligibles au terme I de la part R2 de la redevance de concession. Cet avenant intègre une grille de lecture des investissements éligibles, la possibilité de reporter les dépenses éligibles excédant le plafond annuel du terme I sur l'année suivante, dans la limite du plafond fixé pour cette année, ainsi qu'une clause de revoyure complétée.

### Enedis conserve sa première place dans le classement mondial des réseaux électriques intelligents

Pour la troisième année consécutive, Enedis occupe la première place du Smart Grid Index en 2024, établi annuellement par Singapore Power Group, en tant que gestionnaire de réseau de distribution le plus «intelligent » au monde.

Enedis confirme son statut de leader mondial avec une note globale de 98,2 %. Ce classement évalue 92 opérateurs dans 36 pays selon des critères d'excellence technologique et opérationnelle. Cette reconnaissance souligne le travail de long terme mené par Enedis pour développer des solutions innovantes, renforcer la fiabilité du réseau et accompagner les besoins de la transition énergétique. Avec 40 000 salariés, 1,4 million de km de lignes électriques, l'entreprise gère le premier parc d'objets connectés notamment avec plus de 37,6 millions de compteurs communicants Linky™ installés en France.

Le Smart Grid Index compare les opérateurs sur la base de sept critères : le suivi et la maîtrise des équipements de réseau, les data analytics, la fiabilité d'approvisionnement, l'intégration des ressources énergétiques distribuées, l'intégration des énergies renouvelables, la cybersécurité et la satisfaction client.

Enedis se distingue particulièrement par les réussites suivantes :

- La digitalisation renforcée des infrastructures : une modernisation accélérée des équipements et installations d'exploitation du réseau, tels que les postes-sources et postes de distribution, grâce à l'intelligence artificielle, garantissant un réseau plus performant et résilient;
- L'exploitation des données : avec plus de 37,6 millions de compteurs Linky™ opérationnels, Enedis transforme les données en leviers d'efficacité et d'économie, au service des consommateurs et du pilotage réseau;
- L'accélération de la transition énergétique : près de 90 % des énergies renouvelables en France sont raccordées au réseau géré par Enedis, facilitant leur intégration dans le mix énergétique national. En 2024, Enedis a franchi le cap du million d'installations d'énergie renouvelable raccordées au réseau public de distribution d'électricité.
- La cybersécurité renforcée : Enedis déploie des standards européens de pointe pour sécuriser ses systèmes d'information et garantir la fiabilité du réseau.
- La satisfaction clients : raccorder les mobilités électriques, soutenir l'autoconsommation collective, développer des flexibilités locales, et accompagner les collectivités locales, propriétaires des réseaux publics de distribution, pour optimiser la gestion énergétique. Enedis s'appuie sur sa recherche et développement (R&D) et sa capacité à innover pour assurer ses missions de manière toujours plus performante.

### Refonte du FACE (décret n° 2024-1249 du 30 décembre 2024 relatif aux aides pour l'électrification rurale)

Publié le **31 décembre** au *Journal officiel*, ce texte, qui remplace le précédent décret n°2020-1561 du 10 décembre 2020, est l'aboutissement d'une concertation d'un an et demi engagée à la demande du ministère en charge de l'énergie, visant à rénover le dispositif réglementaire des aides à l'électrification rurale. L'objectif principal est de favoriser l'accélération de la consommation des aides par les autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) bénéficiaires. Le décret ne modifie pas à ce stade les critères de ruralité, dont la définition fait l'objet d'une concertation qui se poursuit en 2025.

### Lutte contre la fraude électrique : Enedis renforce son dispositif

Enedis intensifie ses opérations de lutte contre la fraude électrique sur tout le territoire. Cette démarche s'appuie sur la jurisprudence issue de l'affaire jugée à Besançon en décembre 2023. Lors de ce contentieux, le constat à distance basé sur les alertes du compteur et de la baisse de consommation a été reconnu comme ayant valeur de preuve constitutive de la fraude.

De lourdes condamnations pénales ont été prononcées à l'encontre des poseurs. A titre d'exemple, le Tribunal judiciaire de Besançon a condamné l'un d'entre eux à une peine d'emprisonnement de 24 mois, dont 12 mois avec sursis probatoire de 3 ans, avec notamment l'obligation de réparer les dommages causés par l'infraction, outre une amende délictuelle de 25 000 € dont 15 000 € avec sursis.

Le tribunal judiciaire d'Alès, quant à lui, a condamné un poseur à un an de prison ferme (peine effectuée sous bracelet électronique) ainsi qu'à 5 000 € d'amende.

Des confiscations des produits de la fraude et/ou des biens appartenant aux prévenus sont également régulièrement ordonnées.

Sur ces bases, des opérations tests ont été lancées en 2024 dans cinq régions. L'entreprise généralise un mode opératoire combinant : détection à distance, intervention de techniciens assermentés et procédures judiciaires au travers de plaintes groupées devant les tribunaux.

La fraude au compteur représente un coût annuel de 275 M€, soit 6 € par client, et concerne environ 120 000 points de comptage suspects. Chaque mois, 6 000 nouveaux cas sont détectés; ils sont principalement concentrés en Île-de-France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Grâce aux compteurs Linky™, la détection s'accroît, facilitant ainsi les sanctions judiciaires.

En outre, Enedis lance en 2025 une campagne nationale ciblant les zones les plus touchées en coordination avec les préfectures, forces de l'ordre et autorités judiciaires. La communication autour de cette lutte sera renforcée, avec un nouveau temps fort au premier semestre 2025 afin de mettre en avant les résultats des contrôles et les actions menées contre les fraudeurs.

### Le projet "accélération des énergies renouvelables (EnR) "

L'ambition politique de neutralité carbone à 2050 telle que définie par les pouvoirs publics visait à conduire Enedis à raccorder 5 GW d'EnR au réseau de distribution chaque année et pendant près de trente ans. De fait, Enedis s'organise, sur les plans opérationnel et patrimonial, pour réussir tant à court terme qu'à long terme ce challenge exceptionnel.

Dans ce cadre, Enedis a mis en place un projet spécifique «Accélération des EnR» rattaché à la Présidence et qui a été mandaté par le Directoire d'Enedis. Ce projet a pour mission l'alignement de l'ensemble de l'entreprise sur cet enjeu prioritaire, la coordination de près de 60

chantiers et projets nationaux et enfin le renforcement de la relation avec toutes les parties prenantes.

- En 2024, Enedis franchi le cap historique d'un **million de producteurs EnR** raccordés au réseau dont plus de la moitié des autoconsommateurs (670 000);
- Ce sont 90 % d'énergies renouvelables (éolien et solaire) qui sont désormais raccordées au réseau de distribution. Les deux tiers des EnR sont produites dans des communes de moins de 2 000 habitants:
- Enedis a raccordé 5,5 GW d'EnR en 2024 soit plus d'un million de producteurs d'EnR. Pour la seule année 2024, plus de 250 000 nouvelles installations de production ont été branchées au réseau : c'est 50 % de plus qu'en 2023 (pour une puissance de 4,2 GW);
- Afin d'accueillir de nouvelles capacités décentralisées de production, 96 postes-sources devraient être construits d'ici à 2040.

A ce stade, pour Enedis, les puissances ENR raccordées pour les 5 prochaines années devraient rester proches des niveaux actuels, entre 5 et 6 GW par an.

### Textes législatifs et réglementaires

Décret n°2024-318 du 08 avril 2024 relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles naturels ou forestiers

Publié au *Journal Officiel* du 9 avril 2024, ce décret précise les conditions de mise en place des projets agrivoltaïques et du photovoltaïque au sol sur des terrains naturels, agricoles ou forestiers. Un arrêté ministériel établira une liste de « technologies agrivoltaïques éprouvées », pour une production agricole significative, fonction du mode de culture ou d'élevage, du procédé technique photovoltaïque utilisé et de l'implantation géographique.

Décret n°2024-552 du 17 juin 2024 relatif à la prévention du risque électrique lié aux travaux d'ordre non électrique réalisés dans l'environnement d'ouvrages ou installations électriques aériens ou souterrains

Ce texte pris en application de l'article L. 4111-6 du code du travail précise les obligations des responsables de projet et des maîtres d'ouvrage sur les mesures de prévention et de protection contre les risques électriques lors de travaux non électriques sur les installations électriques aériennes et souterraines.

Décret n°2024-789 du 10 juillet 2024 portant modification de la partie réglementaire du code de l'énergie relative aux schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelable (S3REnR)

Ce texte a été pris en application de l'article 29 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) visant à accélérer et à rationaliser l'élaboration des schémas, en particulier s'agissant des hypothèses de gisements EnR à raccorder et à renforcer leur portée anticipatrice en inscrivant un horizon temporel de dix à quinze ans, au lieu de cinq à dix ans actuellement.

Décret n°2024-1122 du 4 décembre 2024 relatif aux attestations de conformité des installations raccordées au réseau public de distribution d'électricité et son arrêté publié le 11 décembre précisant les délais conditions d'apposition du visa par le Consuel

C'est une évolution importante du parcours des attestations de conformité qui permet de procéder plus rapidement au raccordement et à la mise en service du client. Le décret prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, Consuel met à disposition, par voie électronique, du gestionnaire de réseau de distribution (GRD), l'attestation de conformité visée sous deux jours.

L'arrêté adapte également les modalités d'apposition des visas à l'essor des installations de production dans les bâtiments neufs en distinguant deux types d'installations à contrôler de manière dissociée dans les bâtiments neufs : les installations de consommation et celles de production.

### Législation européenne

Règlement (UE) 2024/1747 et Directive (UE) 2024/1711 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024

Ce règlement modifie les règlements (UE) 2019/942 et (UE) 2019/943 en ce qui concerne l'amélioration de l'organisation du marché de l'électricité de l'Union ainsi que la directive qui modifie les directives (UE) 2018/2001 et (UE) 2019/944 concernant le même sujet.

Règlement (UE) 2024/1106 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024

Ce règlement modifie les règlements (UE) n° 1227/2011 et (UE) 2019/942 en ce qui concerne l'amélioration de la protection de l'Union contre les manipulations de marché sur le marché de gros de l'énergie.

### Les perspectives et enjeux pour 2025

Le Nouveau Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE 7)

■ Le nouveau tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) pour la période 2025-2028 qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2025.

Après des travaux qui ont démarré en décembre 2023, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a publié le 6 février 2025 ses projets de décision sur les septièmes tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE 7) applicables en matière de transport (RTE) et de distribution (Enedis) pour la période 2025-2028.

Le TURPE 7 entrera en vigueur le 1er août 2025 pour une durée de quatre ans. Il a vocation à donner à Enedis des moyens en croissance pour développer et renforcer le réseau public de distribution au service de la lutte contre le changement climatique et la réussite de la transition écologique, tout en maintenant un niveau élevé de performance dans l'utilisation des moyens alloués et la qualité de service aux utilisateurs.

Comme indiqué par la CRE en début d'année 2025, cette dernière a décidé d'augmenter le TURPE HTA-BT de 7,7% au 1<sup>er</sup> février 2025 pour anticiper l'apurement du solde du compte de régularisation des charges et produits (CRCP) du TURPE 6. Cette évolution permet par ailleurs de couvrir les charges prévisionnelles du TURPE 7. Pour rappel, cette augmentation de 7,7% du tarif de distribution inclut l'augmentation de 9,6% du tarif de transport.

- La transposition de la directive (UE) 2024/1711 du 13 juin 2024 modifiant les directives (UE) 2018/2001 et (UE) 2019/944 en ce qui concerne l'amélioration de l'organisation du marché de l'électricité de l'Union Européenne.
- La transposition de la directive (UE) 2023/1791 du 13 septembre 2023 relative à l'efficacité énergétique.
- Le décret sur le plan de développement des réseaux qui est encore attendu.

### 1.3. La responsabilité sociétale et environnementale d'Enedis

Acteur majeur du système électrique français, Enedis est convaincue qu'il n'y aura pas de performance industrielle et économique sans exemplarité sociétale et environnementale.

Sa politique de responsabilité sociétale et environnementale (RSE), construite dans la continuité du Plan industriel et humain (PIH) et renforcée par sa qualité d'entreprise à mission, est centrée sur une ambition : être un service public à impact positif pour la planète, pour les femmes et les hommes et pour les territoires.

La mise en œuvre de cette politique RSE, ancrée dans la durée, est suivie par Enedis à son plus haut niveau de gouvernance. Le conseil de surveillance examine chaque année la démarche RSE dans les achats. En 2024, le comité exécutif a étudié la nouvelle trajectoire carbone d'Enedis et les impacts et apports de la *Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)*. Ce comité s'est aussi prononcé en janvier 2025 sur la refonte du Plan de vigilance réalisée en 2024.

Par ailleurs, Enedis a contribué au premier rapport de durabilité, élaboré par EDF, dans le cadre de la mise en œuvre de la directive CSRD au 1er janvier 2025 portant sur l'exercice clos 2024.

Les progrès et résultats concernant les trois piliers de la politique RSE (planète, femmes et hommes, territoires) sont désormais détaillés dans le rapport RSE, publié chaque année par Enedis. Le compte-rendu d'activité de concession présente une synthèse, basée sur les faits marquants en 2024.

### Les engagements environnementaux d'Enedis

#### Stratégie bas carbone

Enedis est mobilisée pour réussir la seconde électrification de la France et contribuer ainsi à l'objectif de neutralité carbone en :

- Accélérant le raccordement au réseau de distribution des énergies renouvelables et des points de recharge pour les véhicules électriques;
- Aidant ses clients à adopter une consommation énergétique plus sobre et plus efficace;
- Déployant des solutions électriques décarbonées à grande échelle.

Ainsi, c'est plus d'un million de producteurs d'énergie renouvelable qui ont été raccordés par Enedis au réseau public de distribution d'électricité à fin 2024.

Par ailleurs, en raccordant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, Enedis a marqué l'histoire des Jeux; pour la première fois, l'ensemble des sites de compétition ont bénéficié en totalité d'une alimentation principale par le réseau public de distribution. Pendant les compétitions et cérémonies, l'ensemble des sites ont été alimentés sans interruption par Enedis, conduisant à un SAIDI¹ des jeux de 0 minute.

Enfin, le Comité international olympique capitalise sur cette nouvelle référence pour les prochaines villes hôtes, par exemple pour Los Angeles 2028 qui utilisera aussi majoritairement le réseau.

Concernant sa propre empreinte carbone, Enedis s'engage à réduire ses émissions directes de gaz à effet de serre et initie une démarche ambitieuse avec ses fournisseurs afin de réduire ses émissions indirectes.

En 2024, pour la première fois, le bilan carbone 2023 a été audité et publié. Par ailleurs, de nouveaux engagements de réduction d'émissions scope 1 et 2, ont été fixés et validés par le comité exécutif : Enedis s'engage à les réduire de 30% à horizon 2030².

Enfin, concernant le scope 3, 1100 chantiers bas carbone ont été réalisés en 2024, soit 149% de l'objectif national fixé pour 2024. Sur ces chantiers, pour lesquels plus de 50% des terres ont été réemployées, nous observons une baisse en moyenne de 60% des émissions de gaz à effet de serre (GES).

<sup>1</sup>SAIDI: System Average Interruption Duration Index ou en français, indice de durée moyenne d'interruption du système, rend compte de la durée moyenne d'interruption de l'alimentation électrique, indiqué en minutes par client.

<sup>2</sup> Par rapport à l'année de référence 2017, sur la base du scénario A-Référence d'évolution du mix énergétique publié par RTE, et en prenant l'hypothèse du taux de perte constaté à fin 2023 sur le réseau de distribution.

<sup>3</sup> Hors impact environnemental du matériel réseau (câbles, transformateurs...).

### Adaptation du réseau aux aléas climatiques

Enedis a fait de la résilience de ses installations une priorité stratégique et a mis en œuvre un programme de renouvellement ciblé des infrastructures les plus exposées aux aléas climatiques, qui s'articule autour de 5 axes :

- Enfouissement des lignes moyenne tension (HTA) aériennes les plus exposées aux aléas climatiques;
- Rénovation programmée de toutes les autres lignes moyenne tension aériennes;
- Renouvellement des réseaux souterrains moyenne tension (HTA) sensibles aux canicules;
- Remplacement des lignes aériennes basse tension (BT) en « fils nus » ;
- Maîtrise du risque « inondation ».

Par ailleurs, convaincue de la nécessité d'une approche territorialisée de la résilience, Enedis déploie sa démarche PlanEt (« Planification écologique des territoires ») visant à accompagner les territoires dans la transition écologique.

Un objectif de déploiement de cette démarche a été inscrit en 2024 dans la feuille de route de mission. A fin décembre 2024, c'est 40 % des directions régionales d'Enedis qui sont engagées dans cette démarche.

Enedis a également répondu en son nom à la consultation publique organisée dans le cadre du prochain Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3).

### Préservation de la biodiversité et diminution des pollutions

Avec la volonté d'être exhaustif, Enedis a réalisé en 2024 une évaluation, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (amont, opérations directes, aval), de ses dépendances et pressions exercées sur la biodiversité; ces nouvelles données permettront à Enedis d'établir en 2025 une politique globale sur la biodiversité.

En parallèle, Enedis continue de réduire ses impacts directs sur la biodiversité. Enedis est engagée dans deux projets européens LIFE dédiés à la réduction du risque de mortalité des

oiseaux sur les lignes électriques, sur la période 2023-2028. Ces projets, dotés respectivement de 13 M€ et 14 M€, incluent :

- L'identification et la cartographie des secteurs où les enjeux sont les plus élevés;
- La sécurisation des éléments de réseau les plus à risque, par enfouissement ou pose de dispositifs « avifaune » ;
- Le partage des bonnes pratiques avec d'autres pays européens;
- La recherche de matériels et techniques innovants pour la sécurité des oiseaux;
- La création de formations pour les agents de terrain (sensibilisation aux enjeux de biodiversité et équipements à déployer).

L'entretien de la végétation sous les lignes électriques, nécessaire à la sécurité des personnes et des biens et à la qualité de fourniture en électricité, peut porter atteinte aux écosystèmes, notamment au printemps, période de montée de sève de la végétation et de nidification des oiseaux. Afin de réduire les pressions dues à l'activité d'élagage, une nouvelle politique est mise en œuvre depuis sa validation en Comex en décembre 2023 : elle vise l'arrêt progressif de l'élagage au printemps, dans les zones à enjeux pour la biodiversité.

Afin de réduire les risques de pollution, le programme de remplacement des transformateurs au PCB (polychlorobiphényles - polluants chimiques persistants dans l'environnement) s'est poursuivi en 2024. Il reste 2 241 transformateurs (pour plus de 800 000 postes de transformation comprenant au moins un transformateur) contenant plus de 50 PPM (particules par million) de PCB, à traiter. En 2024, 2 998 appareils ont été dépollués ou détruits, Enedis est en ligne avec l'objectif de résorption du stock à fin 2025.

#### Gestion des déchets et économie circulaire

Enedis s'est donné comme objectif de préserver au mieux les ressources naturelles au cours de ses activités.

Pour cela, Enedis cherche à réduire sa production de déchets en analysant, dès la conception des emballages à usage unique, l'ensemble du cycle de vie du matériel et en étudiant le prolongement de la durée de vie des équipements.

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités opérationnelles et tertiaires, Enedis entend favoriser le réemploi :

- S'agissant des chantiers bas carbone, Enedis s'efforce de développer le réemploi des terres excavées *in situ*, évitant ainsi de gaspiller de nouveaux remblais issus des territoires;
- Concernant le matériel, un objectif de tonnage annuel de matériels réemployés a été inscrit en 2024 dans la feuille de route d'entreprise à mission;
- Enfin, Enedis continue de sensibiliser ses salariés pour faire du réemploi un réflexe quotidien via l'utilisation de sa plateforme digitale de réemploi. Depuis 2024, c'est au travers de cette plateforme que les smartphones et ordinateurs retirés du parc Enedis sont proposés à la vente aux salariés.

Tonnage de matériels réemployés :

2023 : 2702024 : 488

Enfin, Enedis, tout en cherchant à réduire ses déchets, favorise leur valorisation à travers des filières dédiées.

Taux de valorisation des déchets (dangereux et non dangereux hors terres excavées par les prestataires) :

2023 : 92,4 %2024 : 92,6 %

#### En Charente-Maritime,

- Enedis lance le "mobilier challenge" pour le réemploi de mobiliers et matériels dans le cadre de son déménagement à Périgny;
- Enedis déploie des transformateurs à l'huile végétale industrielle;
- Enedis traite les transformateurs contenant du PCB;
- Enedis favorise l'économie circulaire en réalisant des opérations de concassage de poteaux béton déposés qui permet de trier et de valoriser ses déchets industriels, au fur et à mesure de l'achèvement des chantiers;
- Enedis utilise des techniques dites « douces » de travaux : trancheuse, forage dirigé, nano forage pour diminuer l'impact de nos activités sur l'environnement;
- Enedis et la LPO, dont le siège national est à Rochefort, sont partenaires pour conforter les opérations visant à minimiser l'impact de la présence d'oiseaux sur la qualité de fourniture et réduire l'impact des réseaux électriques sur l'avifaune. Les partenaires contribuent ensemble à la protection des oiseaux en installant des nichoirs permettant la nidification et à la protection des réseaux. Cette collaboration vise à minimiser l'incidence sur la qualité de distribution d'électricité vue du client.

### Le "Mobilier Challenge" : plus de 21 tonnes de mobilier et matériel réemployés à La Rochelle

En 2024, les équipes du site de La Rochelle ont déménagé à Périgny. Certains mobiliers sont réutilisés dans le nouveau site, d'autres gardés pour disposer d'un stock et enfin, certains ont été mis à disposition des salariés, des associations et collectivités locales, soit 80 bénéficiaires! Une façon de donner une nouvelle vie à des mobiliers encore en bon état et de participer à la baisse de l'empreinte carbone d'Enedis.

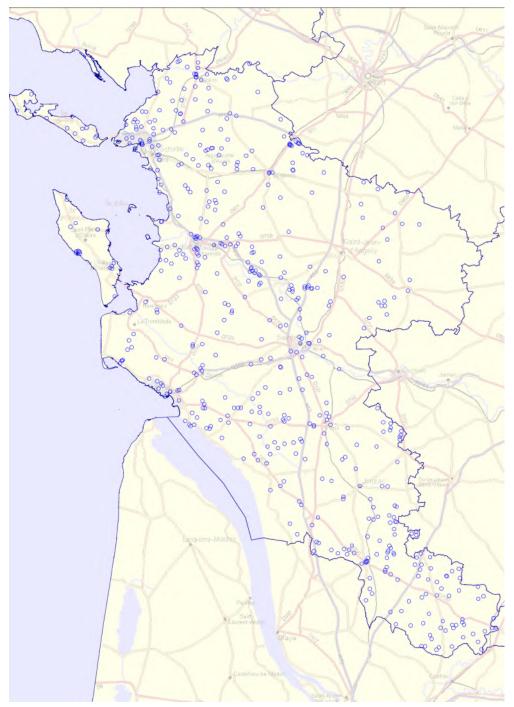
#### En 7 jours, c'est :

- 80 bénéficiaires
- 21 tonnes de déchets évités
- 10 tonnes d'équivalent CO² économisées
- 80 km parcourus par l'équipe, soit l'équivalent de La Rochelle Jonzac!



#### Installation de transformateurs à l'huile végétale de colza

Enedis installe en Poitou-Charentes des transformateurs électriques isolés à l'huile végétale industrielle sur poteau ou dans des postes de distribution publique d'électricité. Initialement, ce sont prioritairement les sites sensibles d'un point de vue environnemental qui en sont équipés (zones à la biodiversité sensible, zones inondables, éco-quartiers...).



Localisation des transformateurs à huile de végétale.

Transformateurs à huile végétale		
	2023	2024
Nombre de transformateurs installés	515	537

#### Le traitement des transformateurs contenant du PCB

Comme d'autres industriels, Enedis et les collectivités maîtres d'ouvrage de travaux sur le réseau public ont utilisé, par le passé, des transformateurs isolés au PCB (polychlorobiphényles), démarche considérée à l'époque comme un atout en matière de sécurité incendie.

La réglementation de 2003 imposait d'éliminer avant le 31 décembre 2010 tous les transformateurs contenant plus de 500 ppm (partie par million) de PCB, et Enedis a tenu ses engagements.

Le programme s'est poursuivi depuis 2013 avec la mise en conformité de transformateurs contenant plus faiblement des PCB (teneur entre 50 et 500 ppm).

Conformément au Décret n° 2013-301 du 10 avril 2013, le plan fourni par Enedis au ministère de l'environnement prévoit de décontaminer ou d'éliminer tous les appareils avant le 31 décembre 2025.

Le tableau ci-après expose les réalisations au cours de l'année 2024 sur le département :

Suivi des PCB	
	2024
Nombre de transformateurs dépollués	0
Nombre de transformateurs détruits	43

#### Le concassage de poteaux béton

En 2024, **254 poteaux béton et 33 massifs** sont recyclés sur le département pour diminuer l'impact de nos activités sur l'environnement. Les matériaux qui les composent, une fois les supports broyés et triés, sont réutilisés à 100 % pour remblayer les tranchées, aménager des plateformes industrielles ou encore réaliser des sous-couches de voirie. Les poteaux béton et massifs sont recyclés au fur et à mesure de l'achèvement des chantiers.

Le concassage de supports béton et massifs est réalisé par l'entreprise Gravaloire Recyclage, prestataire d'Enedis



#### La trancheuse

La **trancheuse** permet de terrasser en générant moins de déblais, moins de transport routier, moins de gêne pour les riverains, plus de rapidité dans l'exécution des travaux. Les matériaux extraits sont broyés sur place et réutilisés partiellement en remblaiement.



Utilisation de la trancheuse lors de l'enfouissement d'une ligne 20 000 volts, à Saint-Jean-d'Angely. Le terrassement à la trancheuse est réalisé sur une partie du tracé en découpant la chaussée sur 20 centimètres de large et 1,50 mètre de profondeur.

#### Le forage dirigé

Forage dirigé et nano forage dirigé sont des techniques de travaux sans incidence sur l'environnement naturel (pas de tranchée, pas de transports de matériaux, réduction de la durée d'intervention sur site) et offre une grande précision dans la réalisation des travaux tant en milieu rural qu'en milieu urbain (passage en souterrain de rivière, de canal, de voie ferrée, d'axe routier).



Utilisation du forage dirigé pour passer sous des voiries sans terrasser en traversée de route lors de travaux de renouvellement ou création en souterrain de ligne électrique 15 000 volts ou 20 000 volts.

#### Plate-forme pour nid de cigogne

Dans le cadre de leur partenariat, Enedis et la LPO portent une attention particulière aux cigognes blanches, une espèce protégée. Les cigognes blanches ont besoin de supports élevés pour nicher en sécurité, à l'abri des prédateurs. Pour cela, elles affectionnent particulièrement les poteaux électriques de lignes à haute et très haute tension créant dès le début de la nidification des microcoupures et coupures plus longues sur le réseau de distribution publique d'électricité. Le risque d'électrisation de cigognes existe aussi.

Pour assurer la continuité d'alimentation électrique chez les clients et réduire la mortalité par électrisation des cigognes blanches, Enedis, en partenariat avec la LPO, déplace les nids de cigognes en implantant des poteaux bois surmontés de plates-formes métalliques pour permettre la nidification en toute sécurité à proximité du réseau d'électricité.

La Charente-Maritime est désormais le premier département de France pour la nidification de cette espèce et le département le plus productif en nombre de jeunes à l'envol de notre pays.





Enedis déplace les nids de cigognes à proximité immédiate du réseau électrique et les installe sur des plateformes prévues à cet effet

#### Le réseau exploité par Enedis

Le réseau exploité par Enedis sur le territoire national est constitué, à la fin de l'année 2024, d'environ **1,4 million de km** de réseau (HTA + BT) dont 51,9 % en souterrain (734 686 km).

Il se décompose comme suit :

Types d'ouvrages	2024	Taux (en %)
Réseau souterrain	361 466	53,7%
Réseau aérien	312 224	46,4%
Total du réseau HTA	673 690	100,0%
Réseau Basse Tension (BT) (en km)	2004	<b>T</b> ( 0)
	2024	Taux (en %
Types d'ouvrages	2024 373 220	•
Types d'ouvrages Réseau souterrain		50,2%
Types d'ouvrages Réseau souterrain	373 220	50,2% 49,8%
Types d'ouvrages Réseau souterrain Réseau aérien	373 220 370 859	Taux (en % 50,2% 49,8% 45,0% 4,9%

### Les travaux d'intégration dans l'environnement des réseaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'Enedis

Travaux réalisés en techniques discrètes sur réseaux HTA et BT (en %) (Concession)		
	2023	2024
En agglomération	98%	97 %
Hors agglomération	98%	100%
En zone classée	100%	-
Total	98%	98 %

# La participation d'Enedis au financement des travaux d'intégration des ouvrages existants dans l'environnement (article 8)

Pour l'année 2024, la contribution d'Enedis au financement de travaux d'aménagement esthétique et sécurisation des réseaux (notamment dans le cadre de la résorption des fils nus BT) réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante **SDEER** s'est élevée à **351** K€.

#### Les engagements sociétaux d'Enedis

#### Engagements territoriaux

#### Ecoute des parties prenantes

En 2024, le dialogue avec les acteurs des territoires se poursuit au travers de conseils de parties prenantes (CPP).

Au niveau national, le CPP d'Enedis a été dissous à la suite du passage d'Enedis en entreprise à mission, laissant place au comité de mission. Constitué de personnalités issues des différentes

sphères de la société, en lien avec les activités et enjeux d'Enedis, ce comité accompagne Enedis dans la mise en œuvre de sa mission au service de l'intérêt général. Le comité de mission s'est réuni à quatre reprises en 2024. Il a coconstruit avec Enedis sa première feuille de route et élaboré un « avis » public dans le rapport de mission 2024 d'Enedis.

En 2024, les premières actions de la feuille de route RSE, commune à la filière professionnelle « Réseau », construite par Enedis et les organisations professionnelles externes des filières « Travaux » et « Matériel », ont été mises en œuvre. Les résultats ont été présentés en décembre 2024 lors de la rencontre annuelle de la filière industrielle des réseaux électriques de distribution. C'est aussi lors de cette rencontre qu'a été signée la charte Prévention, Santé, Sécurité et Environnement par Enedis et les organisations professionnelles.

L'initiative «TPE pour demain » lancée en 2023 par Enedis consiste à former à la RSE les prestataires TPE et PME cœur de métier d'Enedis, pour qu'ils puissent continuer à répondre aux exigences et aux critères de mieux disant des achats et maintenir le taux de 50 % d'achats de travaux auprès de celles-ci. «TPE pour demain » a été primée à plusieurs reprises. En 2024, 106 entreprises ont été accompagnées par Enedis

#### Achats responsables

En 2024, le label "Relations fournisseurs et achats responsables" a été maintenu, témoignant de la qualité de l'engagement d'Enedis en matière d'achats responsables.

Par ailleurs, des critères environnementaux ont été intégrés à hauteur de 10 % dans les appels d'offres pour deux catégories de matériel réseau : les transformateurs HTA/BT et les câbles BT souterrains. Les fournisseurs ont dû s'engager à fournir des analyses de cycle de vie (ACV) de leurs matériels, sous le format « fiche PEP Ecopasseport », un référentiel européen pour la mesure d'impact d'environnemental du matériel électrique.

Enedis contribue directement au développement économique des territoires par l'activité qu'elle génère par ses achats de biens, de services et de travaux. Le montant des achats 2024 au secteur du travail protégé et adapté (STPA), recensé en janvier 2025, est de l'ordre de 16M€ HT.

Avec 98 % de ses achats de travaux réalisés en France, l'impact des achats d'Enedis contribue au maintien d'environ 60 000 emplois directs et indirects sur le territoire métropolitain.

#### **Engagements sociaux**

Enedis poursuit son engagement en matière sociale pour faire progresser la mixité, la diversité, l'inclusion, l'égalité des chances et la solidarité. Elle contribue aussi à l'engagement sociétal dans tous les territoires que ce soit en matière d'emploi, de développement du tissu industriel, de soutien au secteur protégé ou d'accompagnement des publics vulnérables (précarité énergétique, inclusion numérique) mais aussi en facilitant l'engagement de ses salariés et en développant des compétences au service de la transition.

Enedis agit pour l'égalité des chances et l'insertion professionnelle des jeunes, en encourageant l'engagement des salariés à la cause nationale « 1 jeune 1 mentor ». En 2024, c'est avec Social Builder (association engagée dans la reconversion des jeunes femmes dans les métiers du numérique) qu'Enedis s'associe, en sus des trois partenariats existants (NQT, Télémaque et Unis-Cité).

En inscrivant dans sa feuille de route de mission un objectif de nombre de salariés mentors, Enedis affiche sa forte ambition. A fin 2024, 421 salariés d'Enedis se sont engagés dans une action de mentorat. Par ailleurs, en septembre 2024, Enedis a renouvelé sa convention nationale avec les sapeurspompiers. Au travers de ce partenariat ancré dans la durée, Enedis s'engage à favoriser la disponibilité de ses salariés sapeurs-pompiers volontaires, afin de leur permettre d'assurer au mieux leurs activités et les missions opérationnelles des services d'incendie et de secours, notamment pendant les heures de travail.

Enedis a aussi reconduit en juillet 2024 sa convention de mécénat avec Electriciens Sans Frontières, dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des populations les plus pauvres en favorisant leur accès à l'eau et à l'électricité.

En soutien au Téléthon et pour la première fois, Enedis a proposé à tous ses salariés une campagne de dons d'heures, pour contribuer à la lutte contre les maladies rares et soutenir la recherche et l'innovation.

Afin de reconnaître et de valoriser l'investissement de ses salariés, Enedis a remis pour la première fois, en mai 2024, le prix de la citoyenneté récompensant ainsi les salariés ayant fait preuve d'un engagement remarquable.

Enfin, dans le cadre des semaines européennes du développement durable (SEDD), Enedis a mis un catalogue d'actions à disposition de toutes les directions régionales et nationales afin d'organiser des animations durant cette période.

Engagée dans la lutte contre les fractures sociales, Enedis continue d'œuvrer pour atténuer les inégalités socio-économiques et promouvoir l'inclusion.

Enedis poursuit son partenariat avec l'association Stop à l'exclusion énergétique en vue d'inscrire, dans les politiques publiques et territoriales, des solutions concrètes de transition énergétique pour les plus démunis.

Elle soutient aussi le programme « solidarité énergie », porté par les jeunes en service civique d'Unis-Cité et coconstruit avec l'association Stop à l'exclusion énergétique. Ce programme vise à :

- Faciliter le repérage des foyers en situation de précarité, éligibles à la rénovation de leur logement via le programme « Territoires zéro exclusion énergétique » ;
- Informer ces publics sur les écogestes et l'accès aux aides pour payer les factures d'électricité ou rénover son logement.

Par ailleurs, en 2024, Enedis a renouvelé sa convention avec le ministère de la Justice afin de développer le travail d'intérêt général dans le cadre de l'aménagement des peines.

Les partenariats avec les Points d'Information Médiation Multiservices (PIMMS) et les régies de quartier soutiennent des actions de médiation sociale en faveur de public nécessitant de l'assistance pour l'accès aux services publics.

Dans le cadre du programme « Écoles des réseaux pour la transition énergétique », créé en 2023 avec d'autres acteurs majeurs du secteur, Enedis continue de développer des partenariats avec des établissements scolaires.

Ces classes « Réseaux électriques » ont pour objectif de former des jeunes et des personnes en reconversion aux métiers des réseaux électriques et de leur donner les compétences nécessaires pour relever les défis de la transition énergétique.

A fin 2024, ce sont 151 lycées qui disposent de programmes dits « Réseaux » en France.

La politique d'Enedis en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap est encadrée par un cinquième accord signé en 2024, pour la période 2024-2027.

L'accent est mis sur le suivi régulier, plus systématique, et l'accompagnement des parcours professionnels des travailleurs handicapés. Ce nouvel accord prévoit aussi un renforcement des recrutements de travailleurs en situation de handicap.

L'index Egapro d'Enedis est de 99 % en 2024, illustrant le très bon niveau d'engagement sur le sujet de l'égalité hommes-femmes.

#### Dans le cadre des initiatives d'insertion et de l'inclusion numérique

Enedis est membre fondateur de la Fondation «Fier de nos Quartiers» (sous l'égide de la Fondation de France) à La Rochelle et conforte son soutien financier. Cette fondation accompagne des projets éducatifs, culturels et économiques des quartiers rochelais Politique de la Ville.

Enedis soutient le SAS à Saintes, pour leurs projets d'insertion des jeunes de 16 à 25 ans.

Enedis a accueilli en stage 12 jeunes de la formation OSMOSE. C'est une formation-action, innovante, primée par la région Nouvelle Aquitaine dispensée par Kpa La Rochelle, le collectif des associations La Proue et le CFA et tournée vers l'entreprenariat. Elle est à destination de jeunes de 16 à 25 ans, hors circuit scolaire.

# 1.4. Enedis aux côtés des territoires pour répondre au défi de la mobilité électrique et réduire les émissions de CO<sup>2</sup>



### **Evolution des infrastructures de recharge en France** métropolitaine

- Avec plus de 155 000 points de charge ouverts au public (+31 % en un an), la France devient le second pays européen le mieux équipé derrière les Pays-Bas;
- 2,1 millions de véhicules électriques et hybrides rechargeables sont en circulation en 2024 pour 2,3 millions de points de charge (+28 % en un an), toutes typologies confondues, des chiffres qui viennent étayer l'étude Enedis BVA qui confirme que la recharge principale s'effectue toujours majoritairement à domicile pour les particuliers (86 %) et sur le parking de l'entreprise pour les professionnels.

### Résultat du rapport de mars 2024 sur l'électrification de la mobilité lourde longue distance

Après dix-huit mois de travaux et d'échanges entre Enedis et les huit entreprises, Total Energies, VINCI Autoroutes, Iveco, MAN Truck & Bus France, Mercedes-Benz Trucks, Renault Trucks, Scania et Volvo Trucks, ceux-ci ont conduit à un rapport publié et diffusé largement auprès de tous les organismes publics et les acteurs de la profession. Il permet de définir les impacts sur le réseau électrique, les infrastructures de recharge en itinérance des véhicules légers et des poids lourds d'ici à 2035.

Sur la base de modélisations du trafic et compte tenu de l'état de saturation des réseaux publics de distribution d'électricité, les estimations conduiraient à :

- 57 postes de transformation HTB/HTA à renforcer ou à créer pour 630 M€ d'investissements à prévoir sur les réseaux publics de distribution et de transport;
- Une estimation d'une valeur moyenne de 8,8 MW de besoin de puissance en charge additionnée véhicules légers et poids lourds par aire de services.

Pour réussir ce nouveau défi qui se présente à Enedis, les contributeurs à ce rapport ont formulé trois principales recommandations :

- Instaurer une planification et une feuille de route partagée définie avec les pouvoirs publics;
- Instituer des dispositifs réglementaires, administratifs et financiers pour anticiper les besoins de puissance, les demandes de raccordement et accélérer les autorisations administratives, mutualiser les raccordements des infrastructures de recharge de véhicules électriques véhicules légers et poids lourds et définir les rôles et responsabilités de chacun des acteurs concernés;
- Mettre en place des mesures de répartition des coûts spécifiques, fournissant une visibilité à long terme des prix permettant d'accompagner le financement de ces infrastructures et in fine le prix des recharges pour les utilisateurs.

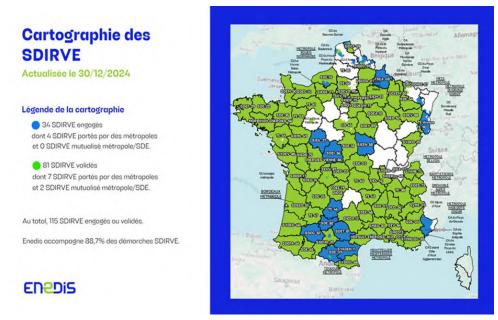
L'accompagnement des collectivités et syndicats d'énergie pour l'élaboration et le déploiement des schémas directeurs d'infrastructures de la recharge des véhicules electriques (SDIRVE)

Depuis 2021, Enedis accompagne les collectivités et syndicats d'énergies dans l'élaboration et la mise en œuvre des SDIRVE pour lesquels certains arrivent à échéance fin 2025.

Ce travail collaboratif engagé depuis maintenant quatre ans a permis d'anticiper les besoins de la recharge, de définir la stratégie de déploiement territorial pour parvenir à une offre

suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et de transit ainsi que d'assurer une cohérence dans le maillage des territoires et de ses frontières limitrophes.

Enedis, partenaire des collectivités locales pour l'élaboration des SDIRVE engagés ou validés sur le territoire métropolitain, accompagne 88,7 % de ces démarches afin de contribuer à la réussite de la mobilité électrique.



Ce succès du déploiement des bornes de recharge au travers des SDIRVE a amené certaines autorités organisatrices de la distribution d'énergie à coopérer, à construire des schémas directeurs partagés afin de mettre en cohérence un maillage territorial plus large.

# Enedis, partenaire de l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique pour accompagner son développement à grande échelle

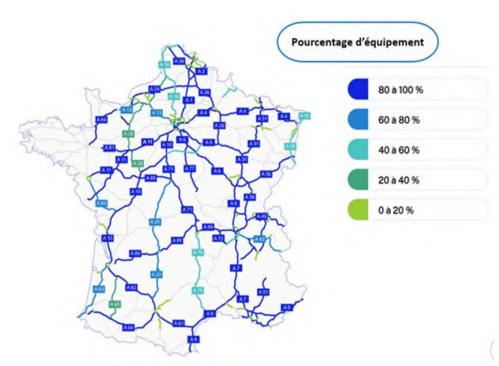
Le réseau public de distribution joue un rôle central dans le développement de la mobilité électrique.

#### L'équipement des aires de service du réseau autoroutier

A fin d'année 2024, 99 % des aires de service des autoroutes sont équipées en recharge rapide.

Le maillage territorial actuel de la recharge sur les autoroutes est rassurant pour les électromobilistes, qui peuvent désormais se recharger rapidement tous les 50 km en moyenne.

Ce maillage s'inscrit d'ailleurs dans le cadre du règlement européen AFIR (*Alternative Fuel Infrastructure Régulation*) sur les carburants alternatifs. Cette croissance de la recharge sur les autoroutes est le fruit d'une mobilisation de la part des sociétés concessionnaires et acteurs de la recharge qui ont œuvré pour intégrer pleinement la mobilité électrique sur les autoroutes avec l'impulsion de l'Etat et de la Commission de régulation de l'énergie.



Taux d'équipement en points de charge sur le réseau autoroutier :

Sources : Enedis (au 31.12.2024) - Ministère de la Transition écologique - OpenStreetMap



#### L'équipement de l'activité des « grands comptes » multi-raccordeurs

Le développement des IRVE ouvertes au public est également porté par des acteurs privés dont la majorité constitue des clients dits « grands comptes » multi-raccordeurs. Leur initiative vient compléter la planification menée par la puissance publique à travers les SDIRVE contribuant à un déploiement équilibré et cohérent sur le territoire.

Il reste maintenant à définir conjointement, avec les pouvoirs publics, les conditions nécessaires – contraignantes et incitatives – pour pallier le risque éventuel de zone carencée ou de zone blanche afin de permettre un aménagement territorial cohérent en France métropolitaine.

Ainsi, on observe en 2024 une hausse de 40 % des demandes de raccordements entrantes portées par les grands comptes par rapport à 2023. L'activité est essentiellement drainée par le déploiement des IRVE dans le résidentiel collectif et complétée par les points de charge ouverts au public.

#### L'équipement en résidentiel collectif

Dans le résidentiel collectif, plus de 10 000 parkings d'immeubles sont aujourd'hui équipés d'une infrastructure collective permettant la recharge.

Enedis a réalisé 4 540 raccordements sur la seule année 2024 (+72 % par rapport à 2023). Le déploiement de la recharge en immeuble reste un enjeu majeur car un Français sur deux y réside. Fin 2024, 4,2 % des 236 000 résidences sur le territoire couvert par Enedis en sont équipées (contre 2,6 % en 2023). Cet équipement répond à plusieurs besoins clés :

- L'accessibilité à la recharge à domicile, souhait relayé par la majorité des possesseurs de véhicules électriques;
- L'optimisation économique et technique, à travers une mutualisation des coûts d'installation et de gestion tant pour les copropriétés que pour le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité:
- La démocratisation et la facilitation des solutions de recharge en zone urbaine, afin de ne pas réserver le véhicule électrique uniquement aux habitants des maisons individuelles alors même que les contraintes propres aux zones faibles émissions (ZFE) vont se renforcer.

Il existe aujourd'hui deux solutions de recharge collective pour les parkings d'immeuble. D'une part, les solutions portées par des opérateurs privés, et d'autre part la solution publique, portée par les gestionnaires de réseau de distribution et appelée « réseau électrique auto » par Enedis. L'entreprise rend possibles ces deux solutions en toute objectivité et sans discrimination consécutivement aux décisions votées dans les assemblées générales de copropriété ou décidées par les bailleurs.

Nous sommes au début de l'équipement en résidentiel collectif, cette dynamique actuelle s'annonce particulièrement forte. Un accompagnement peut être réalisé auprès des syndics afin de les informer des deux solutions existantes de recharge collective en immeuble d'habitation.

# Contribuer au sein de l'écosystème de la mobilité électrique à la prise en compte des enjeux du réseau public de distribution d'électricité

Rapport sur le pilotage de la recharge

Le résultat du rapport mené avec Enedis et l'institut BVA indique que seulement 32 % des utilisateurs de véhicules électriques déclarent piloter leur recharge, principalement en heures creuses le soir et la nuit, et deux entreprises interviewées sur dix utilisent un dispositif de pilotage de la recharge. La principale motivation de ceux qui s'appuient sur ce dispositif reste de loin la réduction de la facture d'électricité.

Le pilotage de la recharge repose sur trois moyens d'optimisation : le décalage dans le temps de la recharge (pilotage temporel) pour bénéficier d'offres tarifaires avantageuses émises par les fournisseurs, le réglage de la puissance de la recharge (pilotage de puissance) pour diminuer l'appel de puissance du véhicule, le pilotage, pour les possesseurs de toiture photovoltaïque, permettant de bénéficier du surplus de production solaire en journée plutôt qu'en rechargeant le soir.

■ Electrification de la flotte de véhicules interne

Enedis est engagée dans l'électrification de sa flotte avec un objectif de 100 % des véhicules légers et utilitaires à l'horizon 2030 (hors engins et véhicules d'astreinte).

Avec plus de 7 000 bornes installées sur l'ensemble de ses sites et 37,3 % de sa flotte interne électrifiée, Enedis est reconnue comme un acteur de référence en France dans ce domaine.

Des activités nouvelles en cours d'expérimentation pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>

Pour décarboner les chantiers : 40 %, c'est la trajectoire de décarbonation que s'est fixée le secteur des travaux publics à l'horizon 2030. L'énergie utilisée par les véhicules et engins de chantier représente 26 % des émissions de gaz à effet de serre liées cette activité. Face aux attentes exprimées par la fédération nationale des travaux publics (FNTP), Enedis propose

désormais à ses propres prestataires un dispositif qui permet la recharge d'engins électriques sur chantier via un raccordement provisoire au réseau.

Des groupes électrogènes « zéro émission » pour sécuriser l'alimentation électrique :

Historiquement, Enedis utilisait des groupes électrogènes fonctionnant au diesel pour maintenir la continuité de l'alimentation électrique des clients en cas de coupure sur incident ou lors de travaux. Afin de remplacer ces groupes électrogènes polluants par une solution supprimant les émissions de  ${\rm CO_2}$  ainsi que les nuisances sonores et olfactives, Enedis a développé et expérimente un groupe électrogène zéro émission sur batterie.

### 1.5. La contribution d'Enedis au développement du très haut débit (THD)

Avec la fin du déploiement de la fibre, Enedis a mis en place un fonctionnement interne pérenne pour le très haut débit (THD). En complément, des groupes de travail ont été engagés, en commun avec les opérateurs d'infrastructures et la FNCCR, pour :



- Concevoir et valider une convention d'exploitation du réseau THD sur les poteaux communs, intermédiaires ou à proximité du réseau BT ou HTA;
- Lever les non-conformités issues du déploiement et détectées via des contrôles de conformité :
- Récupérer les droits d'usages (DU) et les redevances d'utilisation (RU) conformément à la convention en vigueur.

Enedis continuera à s'assurer du respect de ces trois fondamentaux immuables :

- La sécurité de tous les intervenants sur les appuis communs ou à proximité du réseau;
- La pérennité des ouvrages de la distribution d'électricité;
- La neutralité économique pour tous les utilisateurs du réseau public de distribution (RPD).

Sur le territoire de la concession, Enedis, gestionnaire du Réseau Public de Distribution d'électricité, a en charge le parfait fonctionnement du réseau de distribution électrique. Dans ce cadre elle s'assure notamment que l'ensemble de ses appuis aériens supportent le réseau électrique ainsi que les autres réseaux déjà en place (éclairage public, téléphone...) et installations diverses (signalisation, corbeilles de fleurissement...).

Pour faciliter le déploiement de la fibre optique, Enedis accompagne les territoires dans le déploiement du Très Haut Débit (THD) en mettant les infrastructures électriques (supports des lignes aériennes) à la disposition des opérateurs télécoms et des collectivités.

Cet accompagnement est encadré par une convention nationale qui précise les conditions techniques, juridiques et financières d'utilisation des supports des réseaux aériens, signée localement en 2016 entre le Conseil départemental, le SDEER, Enedis et les opérateurs.

Enedis apporte un concours déterminant dans la coopération entre gestionnaires de réseaux aériens pour garantir le meilleur service aux usagers et durablement la sécurité du réseau et des intervenants, en conservant chacun la maîtrise de ses choix techniques. Dans ce cadre, l'utilisation des poteaux Enedis pour le déploiement de la fibre est la norme.

Enedis accepte toujours l'utilisation des supports de distribution d'électricité, dans le respect des règles fixées par la convention, et examine toutes les études qui lui sont exposées.

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

- Le support permet d'accueillir immédiatement les câbles FO, l'autorisation est délivrée immédiatement :
- Le support, à l'origine aux normes, n'est pas en mesure d'accepter une charge supplémentaire; Enedis délivre une autorisation sous réserve de l'adaptation du support, à la charge du

demandeur tout en indiquant à l'opérateur qu'il peut réaliser ses travaux sans délai, le changement de support interviendra ultérieurement;

■ L'étude soumise comporte des erreurs, Enedis demande que lui soit présentée une étude corrigée.

Sur la base de leurs propres études, les opérateurs sont libres de déposer des demandes d'utilisation des supports Enedis ou d'opter pour une autre solution technique, à leurs frais exclusifs. De même, lorsque qu'Enedis subordonne l'autorisation d'utilisation du support à son adaptation, les opérateurs sont libres de choisir une solution technique différente, à leurs frais exclusifs notamment par l'implantation de nouveaux poteaux télécoms posés à proximité de ceux d'Enedis.

En 2024, Enedis a autorisé les opérateurs à utiliser **1 010 supports supplémentaires**, portant à **27 966 le nombre de supports communs** depuis le début du déploiement de la fibre sur le département.



En 2024, plus de 10 000 parkings d'habitation (4,2 %) sont équipés d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques

# Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité

### 2.1. La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu majeur pour Enedis

L'appréciation de la qualité d'alimentation sur le territoire de votre concession tient compte des incidents majeurs survenus en 2024, des principales actions d'amélioration mises en œuvre dans l'année et de l'évolution des indicateurs de suivi de la qualité.

#### La continuité de l'alimentation en électricité

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

Durée moyenne annuelle de coupure (en min) (Concession)				
	2023	2024	Variation (en %)	
Toutes causes confondues (critère B Concession) <sup>(1)</sup>	210,3	85,6	-59 %	
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX) <sup>(2)</sup>	86,2	82,8	-4 %	
Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)	0,5	1,4	212 %	
Dont incident sur le réseau de distribution publique	63,5	61,9	-2 %	
Dont incident poste source	2,6	1,0	-61 %	
Dont incident réseau HTA	43,5	51,1	18%	
Dont incident réseau BT	17,4	9,8	-44 %	
Dont travaux sur le réseau de distribution publique	22,3	19,5	-13 %	
Dont travaux sur le réseau HTA	14,6	13,2	-9 %	
Dont travaux sur le réseau BT	7,7	6,3	-19 %	

La Charente-Maritime a été touchée par plusieurs événements climatiques, la tempête Louis le 22 février, la tempête Nelson le 28 mars, des orages le 18 juin, la tempête Kirk les 9 et 10 octobre, puis la tempête Caetano les 21 et 23 novembre.

Contrairement à 2023, où une tempête avait été classée exceptionnelle (et donc exclue du calcul), aucun événement climatique n'a été catégorisé comme tel en 2024.

- 51,1 minutes concernent des incidents sur le réseau HTA (485 incidents).
- 9,8 minutes concernent des incidents sur le réseau BT (1 069 incidents).
- 1 minute concerne des incidents Poste Source (17 incidents) avec des temps de reprise rapide.

Les coupures pour travaux sur le réseau de distribution publique représentent 24% du critère B Concession soit 19,5 minutes avec 1690 coupures pour travaux dont 950 sur le réseau HTA, 736 sur le réseau BT et 4 sur les postes sources. Les travaux concernant le développement

du réseau et sa maintenance représentent 33% du critère B travaux, les demandes de raccordement en HTA et en BT 17% et les réparations définitives à la suite d'incidents 39%.

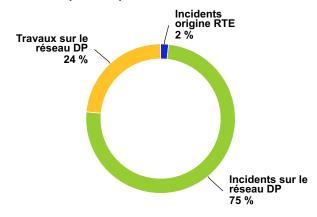
Les 6 incidents RTE en 2024 représentent 1,4 min de critère B.

(1) La continuité de l'alimentation est évaluée à partir d'un indicateur que le concessionnaire suit dans le temps : le critère B. Il mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en Basse Tension est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux ou incident fortuit sur le réseau de distribution publique, incident en amont du réseau public de distribution d'électricité).

(2) Conformément à la délibération de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du 21 janvier 2021 portant décision sur le TURPE 6 HTA-BT, sont notamment considérés comme des événements exceptionnels « les phénomènes atmosphériques d'une ampleur exceptionnelle au regard de leur impact sur les réseaux, caractérisés par une probabilité d'occurrence annuelle inférieure à 5 % pour la zone géographique considérée dès que, lors d'une même journée et pour la même cause, au moins 100 000 consommateurs finaux alimentés par le réseau public de transport et/ou par les réseaux publics de distribution sont privés d'électricité ». Les incidents entrant dans le champ de la décision précitée sont exclus des statistiques de coupure de façon à produire le critère B hors événements exceptionnels (critère B HIX).

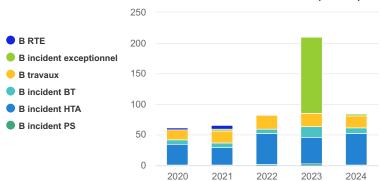
### Répartition de la durée des coupures par origine (hors incidents exceptionnels) au périmètre de la concession

Répartition de la durée des coupures par origine (hors incidents exceptionnels)



### Évolution du critère B au cours des cinq dernières années au périmètre de la concession

#### Évolution du critère B au cours des 5 dernières années (en min)





Les principaux événements ayant impacté en 2024 le critère B au périmètre de la concession.

En 2024, la Charente-Maritime a été exposée à plusieurs évènements climatiques.

**Tempête LOUIS** : le 22 février a été impacté par des vents violents. 18 incidents HTA et 13 incidents BT entrainant la coupure de 17 017 clients entre 08h45 et le 23/02 à 17h45.

**Tempête NELSON**: le 28 mars a été impacté par des vents violents. 6 incidents HTA et 5 incidents BT entrainant la coupure de 12 507 clients entre 01h24 et le 30/03 à 17h45.

**Les orages** : le 18 juin a été impacté par des orages violents. 26 incidents HTA et 18 incidents BT entrainant la coupure de 27 151 clients entre 01h46 et le 19/06 à 22h24.

**Tempête KIRK**: les 9 et 10 octobre ont été impactés par des vents violents. 7 incidents HTA et 22 incidents BT entrainant la coupure de 2 080 clients entre 10h36 et le 10/10 à 20h40.

**Tempête CAETANO**: du 21 au 23 novembre ont été impactés par des vents violents. 65 incidents HTA et 49 incidents BT entrainant la coupure de 40 827 clients entre 08h00 et le 23/11 à 17h00.

#### Au niveau national

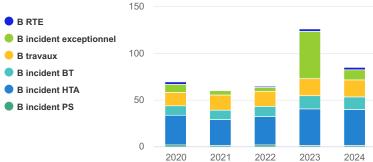
L'année 2024 a été ponctuée par un nombre important d'événements climatiques d'ampleur (tempêtes, inondations, orages; 13 événements en 2024 contre 21 en 2023 et 5 par an en moyenne entre 2020 et 2022).

Seuls 2 événements ont été qualifiés d'exceptionnels pour la continuité d'alimentation :

- L'épisode de neige collante Caetano des 21 et 22 novembre qui a touché principalement les régions Normandie, Pays de Loire, Limousin, Auvergne et les départements de la Loire, de l'Eure-et-Loir et du Morbihan;
- **La tempête Bert des 24 et 25 novembre** qui a touché la région Sillon Rhodanien et les départements du Puy-de-Dôme, de Saône-et-Loire et du Jura.

Le temps moyen de coupure des clients BT se situe à un niveau relativement stable par rapport à 2023 : le critère B hors événements exceptionnels et hors incidents sur le réseau de transport géré par RTE est de 71,6 minutes en 2024.

### Évolution du critère B national au cours des 5 dernières années (en min)



#### Les enjeux de la gestion patrimoniale du réseau

La gestion patrimoniale du réseau doit à la fois répondre à des enjeux structurels liés au stock de ce patrimoine et à des enjeux plus évolutifs liés aux attentes nouvelles qui lui sont adressées, avec une intensité croissante.

Le réseau est toujours en plein développement : il croît en moyenne chaque année d'environ 8 500 km, d'une quinzaine de postes sources et de 4 500 postes de transformation HTA-BT.

D'une part, Enedis doit maîtriser l'évolution du réseau, sa capacité à délivrer les services attendus et garantir son adaptation aux nouveaux défis liés à la transition écologique.

D'autre part, Enedis poursuivra ses efforts d'amélioration de la qualité pour installer durablement, à l'horizon 2030, sa zone de desserte à un niveau de qualité sous les 60 minutes, sans dégrader le ratio coût/qualité au bénéfice des clients et de l'économie française. Compte tenu de la densité de population et de la structure historique du réseau (arborescent aérien), cette ambition repose sur des programmes ciblés et priorisés, équilibrés entre zones urbaines et zones rurales, associés au développement des *smart grids* et à la modernisation des programmes de maintenance.

Enedis est favorable au développement d'un espace d'échanges sur ses stratégies d'investissement et celles des autorités concédantes (cohérence des choix d'investissement et coordination).

La démarche d'investissements instituée par le nouveau modèle de cahier des charges de concession, avec l'élaboration d'un schéma directeur des investissements et des programmes pluriannuels d'investissements, favorise le partage avec les autorités concédantes d'un diagnostic technique précis de l'état du réseau concédé et des priorités d'amélioration sur celui-ci.

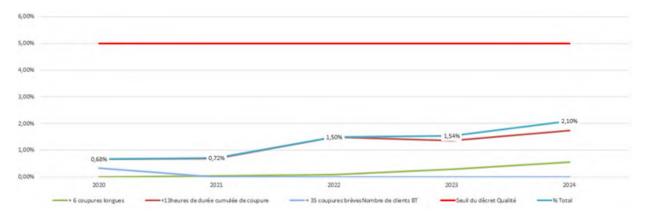
#### Le nombre de clients affectés par ces perturbations

Nombre de clients BT (Concession)				
	2023	2024	Variation (en %)	
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	5 198	3 749	-27,9 %	
Coupés pendant plus de 5 heures consécutives, toutes causes confondues	80 998	30 495	-62,4%	

Nota: Les indicateurs de continuité d'alimentation figurant dans le tableau ci-dessus font partie des indicateurs à produire dans les comptes-rendus annuels d'activité en application du protocole d'accord signé le 26 mars 2009 par la FNCCR, Enedis et EDF. Sauf mention explicite dans le libellé de l'indicateur, les informations communiquées portent sur le nombre de clients BT affectés par une ou plusieurs interruptions de fourniture, quelle que soit la nature (incident ou travaux) de la coupure et son origine (notamment: en amont du réseau concédé, réseau HTA, réseau BT).

On observe une augmentation du nombre de clients ayant subi plus de 13 heures de durée cumulée de coupure. Cette situation est due à la répétition de plusieurs évènements climatiques majeurs en 2024.

Cependant, les programmes d'investissement et de maintenance ont participé à la robustesse du réseau, limité l'impact sur le volume de clients sans courant et accéléré la réactivité.



### La tenue de la tension et l'évolution du nombre de clients mal alimentés

En basse tension, un client est dit « client mal alimenté » (CMA) lorsque la tension à son point de livraison (en valeur efficace moyennée sur 10 min) sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise.

La plage de variation admise est de + 10 % ou - 10 % par rapport à la tension nominale 230/400 V (décret du 24 décembre 2007 codifié aux articles D. 322-1 à D. 322-10 du Code de l'énergie), soit une tension admissible comprise entre 207 et 253 volts en basse tension pour les branchements monophasés.

Pour l'évaluation du nombre de CMA en tenue de tension, dont les résultats au périmètre de votre concession sont présentés dans le tableau ci-après, Enedis met en œuvre une méthode statistique, homogène sur l'ensemble du territoire national, appelée « calcul national ».

Cette méthode utilise un modèle statistique qui, compte tenu de la structure du réseau, de la répartition des consommations, des productions et des courbes de charges types, donne une évaluation du nombre de clients susceptibles de connaître des chutes de tension nécessitant des travaux de renforcement du réseau.

L'évaluation qui est faite en conditions de forte consommation et dans un schéma normal d'exploitation s'appuie sur un modèle de charge qui permet notamment de définir un profil de charge moyen par client en s'affranchissant de l'impact des fluctuations climatiques sur les appels de puissance, et qui apporte une homogénéité des résultats au niveau national.

Enedis est dans une démarche continue d'amélioration de son modèle d'évaluation statistique des chutes de tension sur le réseau basse tension, notamment par la mise à jour périodique de ses principaux paramètres de calcul.

Depuis 2018, la modélisation prend en compte l'impact du raccordement en basse tension de la production d'énergie renouvelable.

Les données de consommation des compteurs Linky™ permettent de fiabiliser les historiques de consommation et, à terme, les profils de charge utilisés dans la méthode statistique.

En 2023, il a été procédé à une actualisation des températures de référence prises en compte dans le modèle de charge. Le précédent référentiel de température portait sur la période 1981-2010. Les nouvelles données de Météo France qui ont été intégrées fin 2023 couvrent la période 1991-2020.

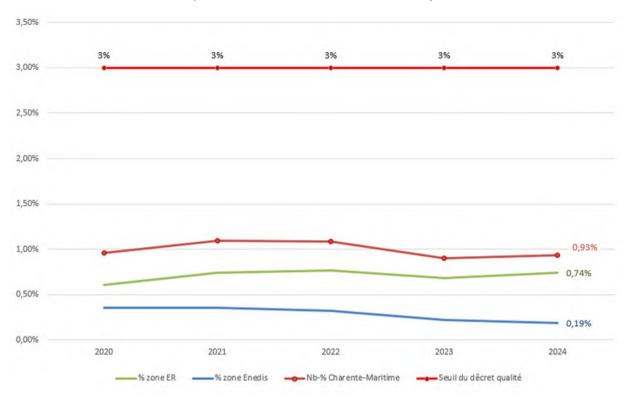
En accord avec la FNCCR, et dans le contexte du déploiement du nouveau plan de tension, les prochaines évolutions du modèle sont reportées en fin d'année 2025.

Clients BT mal alimentés (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible	4 568	4 749	4,0 %
Taux de clients BT mal alimentés (CMA) sur le territoire de la concession (en %)	0,9%	0,9 %	3,3 %

L'examen des clients subissant des chutes de tension révèle une légère évolution sur le département. Ils représentent 0,9% des clients de la concession pour un seuil admissible de 3%.

Nonobstant, l'analyse met en exergue une dégradation de la qualité de tension en zone rurale. Cette situation est le fruit d'effets structurels suite à l'évolution naturelle du réseau et des nouveaux usages des clients.

En 2024, le nombre de clients BT, dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal admissible, passe de 4 598 à 4 749, soit une hausse de près de 3,3 %.



### 2.2. Le compte-rendu de la politique d'investissement d'Enedis en 2024

En application de l'article 21 de la loi NOME (art. L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales), Enedis, en qualité d'organisme de distribution d'électricité, présente un compterendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux. Pour Enedis, le CRAC est le support privilégié de ce compte-rendu.

#### INTRODUCTION

#### Un plan ambitieux d'investissements à horizon 2040

Enedis est engagée dans un programme d'investissements ambitieux, à hauteur de 96 milliards d'euros sur la période 2022-2040 (environ 5 milliards d'euros par an), pour moderniser le réseau électrique et le rendre plus intelligent, plus performant et plus résilient face au changement climatique.

Un réseau qui se développe pour favoriser les nouveaux usages électriques en remplacement des énergies fossiles.

#### Au périmètre national

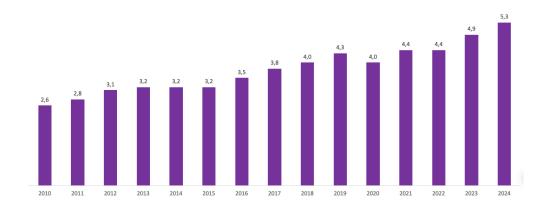
Les investissements d'Enedis en 2024 sont d'un niveau élevé et s'établissent à **5,3 milliards d'euros** (*cf. g*raphique ci-après). En 2024, les investissements consacrés à la modernisation et au renouvellement des réseaux restent soutenus à près de 1,3 milliard d'euros.

En 2024, 2,3 milliards d'euros ont été mobilisés pour raccorder de nouveaux utilisateurs du réseau : consommateurs et producteurs (environ 249 000 mises en service d'installations de production, dont près de 239 000 installations en autoconsommation). L'année 2024 a ainsi vu une croissance d'activité liée notamment au raccordement d'installations de production, dans la continuité de 2023. Pour rappel, 2023 avait déjà atteint un niveau record avec un doublement du nombre de raccordements d'installations de production par rapport à 2022.

Ces raccordements au réseau public de distribution exploité par Enedis ont représenté en 2024 une puissance totale cumulée de production de 5,8 GW (contre 4,3 GW en 2023), dont 0,9 GW pour l'éolien et plus de 4,7 GW pour les installations photovoltaïques.

Par ailleurs, en 2024, 609 millions d'euros d'investissements ont été réservés aux travaux nécessités par le respect d'obligations réglementaires (dont la mise en œuvre de la réglementation DT-DICT en application du décret du 5 octobre 2011 et la mise en œuvre de la réglementation relative à l'amiante), d'exigences en matière de sécurité et d'environnement, et de déplacements d'ouvrages imposés.

#### Montant des investissements Enedis (en Md€)



### Les dépenses d'investissement d'Enedis dans votre concession en 2024

Au périmètre de la concession, le montant des dépenses d'investissement d'Enedis en 2024, pour le domaine concédé et les biens propres du concessionnaire, est présenté dans le tableau ci-après. Les investissements correspondent aux dépenses enregistrées sur l'année 2024. La présentation des investissements a été actualisée en 2019 à la suite de la publication de l'arrêté du 6 janvier 2020 pris en application de l'article R. 111-19-10 du Code de l'énergie et portant format des informations relatives aux réseaux publics de distribution d'électricité issues des conférences départementales mentionnées au troisième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales.

Investissements Enedis (en k€) (Concession)		
	2023	2024
I. Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs	38 298	38 698
Dont raccordement des consommateurs HTA	300	740
Dont raccordement des consommateurs BT	20 313	19 413
Dont raccordement des producteurs HTA	3 803	4 615
Dont raccordement des producteurs BT	4 098	7 456
II. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	21 635	19 715
II.1 Investissements pour la performance et la modernisation du réseau	15 537	13 826
Dont renforcement des réseaux BT	428	554
Dont renforcement des réseaux HTA	103	91
Dont actions visant à améliorer la résilience des réseaux et des postes (capacité des territoires à limiter l'effet des catastrophes et à retrouver un fonctionnement normal rapidement)	1 153	1 164
Dont actions visant à améliorer la fiabilité des réseaux et des postes (hors programmes de prolongation de durée de vie)	10 494	8 193
Dont actions visant à améliorer la fiabilité des réseaux et des postes (programmes de prolongation de durée de vie)	1 176	1 677
Dont moyens d'exploitation	2 042	2 043
Dont smart grids	142	104
Dont compteurs communicants"	0	C
II.2 Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes	6 098	5 889
Dont intégration d'ouvrages dans l'environnement	389	373
Dont sécurité et obligations réglementaires	3 127	2 952
Dont modification d'ouvrages à la demande de tiers	2 582	2 564
III. Investissements de logistique	1 715	1 004
IV. Autres investissements	0	3
Total (= I + II.1 + II.2 + III + IV)	61 648	59 420
Dont total des investissements concernant les postes sources	10 378	4 224
Dont création de capacités d'accueil des ENR dans les postes sources	5 920	1 844

Concernant le total des investissements liés aux raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs, certaines finalités de raccordement telles que le raccordement des ZAC, les achats de transformateurs HTA/BT, les compteurs communicants Linky<sup>TM</sup>, etc., ne peuvent pas être attribuées exclusivement à l'une des quatre souscatégories de raccordement figurant dans ce tableau. Ainsi, les dépenses engagées sur ces finalités sont bien prises en compte dans le total des investissements de raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs, mais ne sont pas ventilées dans une de ces quatre sous-catégories.

"À noter qu'en raison de la fin du déploiement en masse des compteurs communicants Linky<sup>TM</sup>, les dépenses liées

A noter qu'en raison de la fin du déploiement en masse des compteurs communicants Linky™, les dépenses liées à ces compteurs ne sont plus isolées dans la catégorie spécifique « Dont compteurs communicants » en 2024 et sont désormais comptabilisées dans la catégorie « Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs ».

Sur le territoire de la concession, la liste détaillée des dépenses d'investissement du concessionnaire en 2024, avec la localisation des travaux, est jointe, par voie dématérialisée en complément du présent compte-rendu.

## La mise en œuvre en 2024 du programme prévisionnel d'investissements et de développement des réseaux sur votre concession

Sur le territoire de la concession les dépenses d'investissement du concessionnaire sont présentées dans l'ordre suivant :

- Les travaux dans les postes sources (pour information);
- Les travaux de raccordement des consommateurs et producteurs;
- Les travaux au service de la performance du réseau;
- Les travaux liés aux exigences environnementales et réglementaires;
- Les travaux liés à l'élagage et l'entretien des lignes HTA et BT.

#### Les travaux dans les postes sources

Situés à la charnière entre le réseau public de transport et le réseau public de distribution, les postes sources jouent un rôle clé dans la qualité et la continuité de l'alimentation électrique des concessions de distribution, tout en contribuant à la sûreté du réseau public de transport. Ils constituent également le point de facturation par RTE des charges d'accès au réseau amont supportées pour chaque concession.

Ces postes sont la propriété de RTE et d'Enedis en sa qualité de gestionnaire de réseau de distribution, chacun pour la partie des installations qu'il exploite.

Les travaux dans les postes sources ont plusieurs finalités : sécuriser le réseau, répondre au développement, améliorer la qualité d'alimentation.

### Les travaux de raccordement des consommateurs et producteurs

Ces travaux se traduisent notamment par :

- Des opérations d'extension du réseau pour amener le réseau public jusqu'au demandeur du raccordement :
- Des opérations d'adaptation du réseau amont existant pour le mettre en capacité d'acheminer l'énergie électrique consommé ou injectée.

En **2024**, ce type de travaux est notamment représenté (liste non exhaustive) par les opérations suivantes :

Travaux de raccordement des consommateurs et producteurs HTA			
Commune	Montant 2024 <i>(€)</i>	Montant total (€)	
ASNIERES-LA-GIRAUD; FONTENET	866 892	929 853	
ASNIERES-LA-GIRAUD; FONTENET	840 723	906 600	
CHAMBON; FORGES; LE THOU; VIRSON	293 192	307 060	
AIGREFEUILLE-D'AUNIS; CHAMBON; FORGES; PUYRAVAULT; LE THOU; VIRSON	262 560	297 021	
SABLONCEAUX; SAINTE-GEMME	255 364	774 508	
SABLONCEAUX; SAINTE-GEMME	240 265	764 984	
GENOUILLE	229 088	246 199	
GEMOZAC	196 514	210 187	
CRAVANS; SAINT-ANDRE-DE-LIDON	164 967	201 995	

Travaux de raccordement des consommateurs et producteurs HTA			
Commune	Montant 2024 <i>(€)</i>	Montant total (€)	
MAZERAY; SAINT-JEAN-D'ANGELY	139 982	139 982	
AIGREFEUILLE-D'AUNIS	126 726	135 772	
SAINT-ROGATIEN	108 652	108 652	
ARDILLIERES	103 724	114 037	
ANDILLY; MARANS	99 097	899 898	
LA ROCHELLE	97 152	97 152	
MARSAIS; MIGRE; SAINT-FELIX; SAINT-MARD; VILLENEUVE-LA-COMTESSE	64 343	1 165 939	
RIOUX	45 122	109 243	
MARANS	37 083	72 636	
CLERAC	35 159	64 513	
GEAY	31 044	31 044	

#### Les travaux au service de la performance du réseau

En **2024**, ce type de travaux est notamment représenté (liste non exhaustive) par les opérations suivantes :

Les travaux au service de la performance du réseau		
Commune	Montant 2024 <i>(€)</i>	Montant total (€)
SAINT-PORCHAIRE	305 240	412 748
SAINTES	180 670	180 670
GREZAC	172 213	177 464
SAINT-DIZANT-DU-GUA	134 164	138 692
SAINT-DIZANT-DU-GUA	120 960	120 960
DOLUS-D'OLERON; SAINT-PIERRE-D'OLERON	119 746	655 917
THEZAC	117 814	429 760
LA ROCHELLE	112 138	115 429
CRAVANS	111 069	123 849
SAINTES	107 864	111 271
GEAY;ROMEGOUX	98 640	142 386
ROCHEFORT	85 767	91 881
BELLUIRE; FLEAC-SUR-SEUGNE	83 345	336 999
LA ROCHELLE	82 485	90 378
ROYAN	81 238	99 489
LES PORTES-EN-RE	80 081	96 375
LA ROCHELLE	77 935	77 935
ORIGNOLLES	76 557	309 027
CIRE-D'AUNIS	75 670	387 603
SAINTES	74 610	83 628

### La Rénovation Programmée des ouvrages aériens HTA (RP)

Même si plus de 90 % des nouveaux réseaux sont construits en souterrain, le réseau HTA reste en grande partie aérien donc sensible aux aléas climatiques. Face à ce constat, Enedis s'est fixé 2 enjeux stratégiques :

- réduire la vulnérabilité aux aléas climatiques majeurs en enfouissant les lignes dans les zones sensibles aux risques vent et bois (le Plan Aléas Climatiques ou "PAC");
- améliorer la fiabilité dans la durée, des lignes aériennes pérennes qui ne seront pas enfouies à court terme, en réalisant des campagnes de remplacement des éléments altérés (armements, isolateurs, attaches, ...) : il s'agit de la RP (Rénovation Programmée).

Les travaux de Rénovation Programmée consistent ainsi à remettre à niveau des tronçons de réseau aérien en modifiant ou remplaçant des éléments identifiés lors d'un diagnostic détaillé de l'ouvrage. Cette action vise à maîtriser durablement la fiabilité des ouvrages aériens et ainsi contribue à l'atteinte des objectifs de continuité de la desserte électrique.

Au cours de l'année 2024, **37 opérations de rénovation programmée** sont réalisées en totalité sur **8 départs HTA**, pour un montant de **1 232 k€**.

### Renouvellement de conducteurs «fils nus» Basse Tension

Une des priorités d'investissement pour la fiabilité de la distribution électrique, rappelée à l'occasion du diagnostic et du Schéma Directeur des Investissements (SDI) et lors de la conférence départementale, est de sécuriser le réseau de distribution publique d'électricité en remplaçant progressivement les conducteurs «fils nus» cuivre toutes sections basse tension BT par des conducteurs torsadés ou souterrains.

Les ambitions du PPI 2024-2027 sur la fiabilisation du réseau BT nu aérien par des actions de renouvellement ou de sécurisation des réseaux « de faible section » sont de l'ordre de 25 kilomètres dont 10 kilomètres en régime d'électrification urbain et de 15 kilomètres en régime d'électrification rural.

#### L'équipement en Organes de Manœuvre Télécommandés (OMT)

L'équipement du réseau public de distribution avec des organes de manœuvre télécommandés (OMT) participe à l'amélioration de la performance en réduisant considérablement le temps de coupure pour une majorité des clients en cas d'incident et concourt ainsi à la qualité de la desserte.

Manœuvrés à distance depuis une Agence de Conduite Régionale (ACR), ces appareils sont installés par Enedis sur les réseaux souterrains et aériens haute tension.

En 2024, sur la concession, **33 nouveaux OMT** ont été posés ou remplacés pour **35 directions télécommandées** afin d'améliorer la réactivité d'alimentation électrique en cas d'incidents.

Organe de Mand	peuvre Télécommandé (OM)	<u></u>	
Départ HTA	Poste Source	Nom OMT	Nb télécommande(s)
CHARENTE	BOISSEUIL	MAGUI	1
BERNEUIL	PONS	AUG 013	0
ANGLADE	SAINTES	LA CROIX NADEAU	2
ABRICO	BEAULIEU	LE PETIT MOUSIDUN	1
LOIX	MORINANT	LOIX BOURG	0
VIX	MARANS	AUG 032	0
MESCHER	ROYAN	LES VERGNES	1
MESCHER	ROYAN	BABOUINE	0
MESCHER	ROYAN	CLOS PERAULT	1
MESCHER	ROYAN	RSS DOMUSVI	1
MIGRON	MATHA	AC3T LES CARRIERES	2
PAILLE	AULNAY	GARENNE	1
PISANY	SAUJON	LE RENCLOS MALHEUR	1
ECURAT	PINIER	AUG 024	0
OCEANIDE	MINIMES	ALSACE	1
PALAIS	BEAULIEU	BRIAND	2
LE CLOS	BEAULIEU	LE LAC	1
OCEANIDE	MINIMES	DIDEROT	2
HOLCIM	LA PALLICE	HOLCIM CIMENT	1
SOURCE	VAUX	PIGEONNIER	1
LIDON	THAIMS	LA MONTAGNE	2
BOYARD	VALINIERE	LA BORDERIE	2
CHAMPAGN	PONS	AUG 004	0
HILAIRE	ST JEAN D ANGELY	FIEF ABBE	3
TAUGON	MARANS	AUG 004	0
LANDES	ST JEAN D ANGELY	CHAPERON ROUGE	2
ST SAVINIEN	ARCHINGEAY	AUG 331	1
NUAILLE	BEAULIEU	AUG 011	0
CERVAU	SAINTES	LA GABILLONNERIE	1
ST SAVINIEN	ARCHINGEAY	LES RENAUDINS	1
GEMOZAC	PONS	AUG 046	0
ROCHE	VAUX	CLAIRIERE	2
SOURCE	VAUX	OCEAN	2

### Détecteurs de Défauts au service de la maintenance et du dépannage

En complément des Organes de Manoeuvres Télécommandés (OMT), les Détecteurs de Défauts (DD) participent à la rapidité de réalimentation des clients. Ils servent à localiser un défaut lors d'un incident HTA. Le Détecteur de Défaut transmet des informations à l'Agence de Conduite du Réseau d'Enedis qui réalise les manoeuvres à distance pour réalimenter un maximum de clients en un minimum de temps.

Enedis dispose de camions en Recherche De Défauts (RDD) sur les câbles souterrains Basse Tension. Enedis peut ainsi tester les câbles basse tension avec plus de précision. Le camion est également équipé d'un module de géolocalisation qui cartographie le câble sur lequel travaillent les équipes en indiquant ses coordonnées techniques (adresse, poste, tronçon, artère, départ, tracé) avec un pilotage à distance amélioré.

### Les travaux liés aux exigences environnementales et réglementaires

Ces travaux se traduisent notamment par des opérations réalisées en réponse à des demandes de modification ou d'aménagement du réseau public en matière de sécurité et/ou d'obligations réglementaires.

En 2024, ce type de travaux est notamment représenté (liste non exhaustive) par les opérations suivantes :

Travaux liés aux exigences environnementales et contraintes externes	
Commune	Dépenses (en €)
PONS	149 856
LA ROCHELLE	141 191
LA ROCHELLE	64 267
TONNAY-BOUTONNE	54 941
SEMUSSAC	48 102
PONT-L'ABBE-D'ARNOULT	38 540
MONS	36 332
MORTAGNE-SUR-GIRONDE; PUILBOREAU; ROCHEFORT; SAINTES; SAUJON	19 181
GEMOZAC	18 156
MARANS	15 268
AIGREFEUILLE-D'AUNIS; MARANS; MAZERAY; MONTENDRE; ORIGNOLLES; PONS; PONT-L'ABBE-D'ARNOULT; SAINT-JEAN- D'ANGELY	13 260
DOMPIERRE-SUR-MER	5 000
PONT-L'ABBE-D'ARNOULT	4 512
PONS	4 389
MARANS	4 128
LA ROCHELLE	3 531
LOIX	2 932
COZES	1 574
SAINT-PIERRE-D'OLERON	1 267
LE CHAY	510

### La politique de maintenance : l'élagage et l'entretien des lignes HTA et BT sur votre concession

Au niveau national, Enedis a consacré, en 2024, 392 millions d'euros aux travaux de maintenance et d'entretien du réseau public de distribution d'électricité, dont environ 138 millions d'euros à des programmes d'élagage pour protéger les lignes électriques aériennes en HTA et RT

Au cours de l'année **2024**, les principales opérations d'élagage réalisées par le concessionnaire Enedis au périmètre de la concession sont résumées dans le tableau ci-après :

Opérations d'élagage				
	2023	2024		
Longueur de réseau traité (en km)	202,72	343,75		
Nombre d'arbres abattus	379	1 990		
Nombre d'arbres replantés	414	379		
Montant consacré à ces travaux (en k€)	678,69	1 854,32		

En 2024, le nombre d'arbres abattus a augmenté de manière significative en raison de nouvelles consignes données aux prestataires Enedis.

Enedis demande, avec l'accord des propriétaires, l'abattage des arbres dont la proximité avec le réseau nécessite des travaux d'élagage sous consignation.

### Le suivi annuel du programme pluriannuel des investissements (PPI)

Engagement financier prévisionnel sur les priorités de la concession (M€)	PPI2 2024-2027	Réalisé en 2024	A titre indicatif à fin 2024	A titre indicatif % réalisé / PPI signé
Renforcement des réseaux HTA et BT	0,6	0,22	0,22	37%
Climatique-sécurisation	2,0	0,58	0,58	29%
Modernisation des réseaux HTA et BT	10,7	3,07	3,07	29%
Total de l'engagement (M€)	13,3	3,87	3,87	29%

#### 2.3. Perspectives et enjeux

Enedis poursuivra en 2025 la mise en œuvre de sa politique de maintenance des réseaux, de renouvellement du patrimoine et d'amélioration de la qualité et de la sûreté d'alimentation.

### Les perspectives et les principaux enjeux de la gestion du patrimoine

- Faciliter la transition écologique en raccordant les projets d'électrification des usages, dont les infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE), et les installations de production d'énergies renouvelables;
- Accompagner les grands projets pour optimiser le développement des réseaux et préparer les infrastructures nécessaires pour répondre aux ambitions futures des territoires et des métropoles;
- Améliorer la résilience des réseaux vis-à-vis de l'ensemble des aléas, en investissant en priorité dans les territoires les plus en écart afin d'améliorer durablement la qualité de fourniture. Pour les zones rurales, l'objectif est de réduire l'exposition des réseaux aux aléas climatiques et d'accroître leur fiabilité en combinant de façon équilibrée les actions de sécurisation du programme Plan aléas climatiques (PAC) et les actions de fiabilisation du programme de Rénovation programmée (RP). Des efforts d'automatisation compléteront ces programmes pour accroître la réactivité et permettre une réalimentation rapide du plus grand nombre de clients en cas d'incident. Sur chaque territoire concerné, ces actions seront coordonnées avec celles de l'autorité concédante;
- Accélérer la Rénovation programmée (RP), programme industriel ambitieux visant à assurer sur le long terme la pérennité du patrimoine aérien HTA par des cycles d'investissements fondés sur des diagnostics ciblés et approfondis. La montée en puissance de ce programme va se poursuivre par une mise en œuvre industrielle pour atteindre la cible de 7 500 km de réseaux traités par an;
- Sécuriser l'alimentation des grandes agglomérations en cas d'incident en poursuivant le programme de sécurisation des grands postes urbains dans les zones urbaines denses, en développant les programmes réduisant la sensibilité des réseaux aux inondations;
- Poursuivre, en zone urbaine, les investissements de renouvellement des câbles souterrains HTA et BT d'anciennes technologies, en ciblant les portions de réseaux souterrains HTA et BT qui le nécessitent, là où les risques d'incidents et les impacts sont les plus élevés;
- Poursuivre la dynamique de croissance des investissements visant au renouvellement des composants les plus sensibles des postes sources;
- Répondre aux problèmes ponctuels de qualité localisés.

La stratégie d'investissement sur les réseaux en HTA est un facteur clé d'amélioration de la desserte en électricité.

La coordination des investissements d'Enedis avec les travaux prévus par l'autorité concédante est nécessaire pour en optimiser l'efficacité.

### Le diagnostic technique, les enjeux de développement et les priorités d'investissement

Les conférences instituées par l'article 21 de la loi NOME sont un lieu de partage et de dialogue entre les différents maîtres d'ouvrage en vue de répondre aux objectifs de sécurisation et d'amélioration de la qualité.

Ce dialogue concernant la définition des priorités d'investissement se développe également dans le cadre de relations contractuelles soutenues entre l'autorité concédante et le concessionnaire.

Sur le territoire de la concession, les principales réalisations attendues sont celles convenues dans le PPI 2024-2027 :

- Améliorer la réactivité par la pose de nouveaux organes de coupures télécommandés et la réalisation de bouclages sur le réseau HTA.
- Fiabiliser le réseau HTA aérien par des actions ciblées de renouvellement et de sécurisation face au risque climatique, et par un programme de Rénovation Programmée des réseaux HTA aériens pérennes.
- **Poursuivre** le traitement de renouvellement des réseaux souterrains sensibles en coordination avec les programmes voiries des principales collectivités du département.
- Poursuivre le programme de résorption des fils nus BT en zone urbaine en axant les priorités sur les faibles sections et réseaux avec un fort risque d'incident.

La coordination des efforts d'investissement d'Enedis et de l'autorité concédante au plan local

Aux investissements d'Enedis évoqués précédemment s'ajoutent les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante.

Au plan local, Enedis et l'autorité concédante ont une démarche coordonnée qui se concrétise par l'examen périodique des besoins en sécurisation, de l'instruction des dossiers éligibles aux dispositions de l'article 8 en introduisant un critère d'impact sur la qualité... Les services se coordonnent chaque fois que se présentent des travaux impliquant Enedis et le SDEER pour trouver les meilleures modalités.

Enedis profite des opportunités de travaux de voirie et d'urbanisme à l'initiative des collectivités pour résorber des réseaux en techniques sensibles.

Par-delà la coordination des travaux, des réflexions sont engagées avec le CDA ROCHEFORT OCEAN pour trouver des mécanismes de planification des investissements avec les collectivités et tous les occupants de voirie. Ces réflexions débouchent progressivement sur des outils et des réalisations, à étendre sur l'ensemble de la concession conformément à l'article 13.2 de l'annexe 1 du contrat de concession.



### Mieux servir nos clients



En 2024, Enedis a poursuivi ses travaux pour répondre aux enjeux de son Projet industriel et humain (PIH) 2020-2025, dont l'objectif reste inchangé : « devenir le service public préféré des Français au service de la transition écologique dans les territoires » et « simplifier la vie des clients ».

La satisfaction client continue de s'améliorer, particulièrement dans le domaine hors-raccordement, et ceci, sur tous les segments de clients : particuliers, professionnels et entreprises.

Les progrès de la satisfaction traduisent - en parallèle de la poursuite du déploiement des compteurs Linky™ (37,4 millions de compteurs installés fin 2024) - les importants efforts qui ont été réalisés en matière de relation client pour harmoniser les modes de fonctionnement et améliorer l'expérience des clients. Enedis s'investit par ailleurs grandement dans la modernisation des outils d'accueil téléphonique et des espaces clients Internet pour améliorer l'expérience des utilisateurs.



#### Les différents profils de puissances des clients

#### Caractéristiques des différentes catégories

Le nombre de clients producteurs individuels raccordés en basse tension continue sa très forte croissance et a dépassé la barre du million de clients raccordés au réseau en 2024.

#### Consommateurs

C1	Point de connexion auquel est associé un contrat CARD.
C2	Point de connexion raccordé en HTA, auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge mesurée.
C4	Point de connexion raccordé en BT > 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.
C5	Point de connexion raccordé en BT ≤ 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.

#### Producteurs d'électricité

P1	Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à courbe de charge.
P2	Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à index.
Р3	Point de connexion raccordé en BT avec compteur sur réducteurs ou à courbe de charge.
P4	Point de connexion raccordé en BT avec compteur en direct.

Nota: l'ancienne catégorie de clients C3 (à courbe de charge profilée) a désormais fusionné avec la catégorie C2.

# 3.1. Enedis, un service public au bénéfice des clients et de la transition énergétique

#### Les actions engagées

#### La modernisation des parcours clients

En 2024, les équipes d'Enedis ont finalisé le déploiement des modes opératoires harmonisés sur l'ensemble des régions. Ainsi, les clients bénéficient à présent du même traitement sur l'ensemble du territoire.

Un travail important a également été mené pour améliorer la qualité des données clients.

Ces données sont mises à disposition des conseillers Enedis au sein d'un outil de gestion de la relation client afin de mieux répondre aux attentes des clients et améliorer leur satisfaction.

#### Le relevé des consommations des compteurs C5 ancienne génération

En 2024, l'activité liée au relevé des consommations des compteurs ancienne génération s'est poursuivie en parallèle de la poursuite de la pose des compteurs Linky™. Le taux de relevé semestriel cumulé sur l'ensemble du parc C5 atteint près de 97 % et 76 % pour le taux d'autorelevés sur les compteurs dits "historiques".

Malgré un programme d'information visant à inciter les clients à relever leurs index ou à demander la pose d'un compteur Linky™, environ 5% des clients sont encore équipés d'un compteur historique soit près de deux millions à fin 2024.

#### Les résultats

Les interventions réalisées en 2024 grâce aux compteurs communicants Linky™ sont en croissance et permettent d'améliorer le respect des délais souhaités par les clients.

Les résultats atteints en 2024 concernant les interventions réalisées par Enedis sont les suivants :

Prestations et interventions techniques (en %) (Concession)				
	2023	2024		
Taux de mise en service sur installation existante dans les délais standard ou convenus	98,0%	98,8%		
Taux de résiliation dans les délais standard ou convenus	99,3%	99,4%		



## La digitalisation et la personnalisation de la relation client

Enedis est résolument tournée vers l'avenir. Ainsi, la transformation digitale engagée depuis quelques années est désormais durablement installée au sein de l'entreprise, avec l'ambition forte d'améliorer la satisfaction des clients.

#### Modernisation des accueils et des interactions clients

La «modernisation des outils d'accueil client» a progressé en 2024 afin d'offrir des solutions qui facilitent les interactions entre les clients et les différents accueils, qu'il s'agisse de la

relation avec les centres d'appels dépannage (CAD) en situation d'urgence ou de panne ou des prises de rendez-vous pour la pose d'un compteur Linky™, ou encore des échanges à l'occasion des demandes de raccordement.

L'ensemble des accueils bénéficie désormais d'outils performants :

- La planification d'activités;
- Le routage omni-canal des interactions clients;
- La prise de rendez-vous en ligne.

Tous les accueils donnent également la possibilité d'échanger avec un agent d'accueil par visioconférence, permettant de visualiser la situation sur place ou un matériel et de prendre des photos en direct.

Ces nouveaux moyens permettent une gestion optimisée des contacts et facilitent le pilotage des activités d'Enedis. Ils contribuent ainsi à favoriser l'accessibilité des clients aux différents services d'Enedis et à améliorer le traitement de leurs demandes, renforçant ainsi leur satisfaction.

L'accueil Dépannage a également poursuivi sa modernisation : la section « Panne et interruption » du site Internet d'Enedis a été repensée afin de faciliter l'accès des clients aux informations relatives à l'état du réseau électrique dans leur commune et ainsi les aider de manière plus efficace à résoudre les pannes électriques à leur domicile.

Un voicebot a également été mis en place pour orienter les clients vers le bon interlocuteur.

#### Modernisation des espaces clients

#### Focus sur l'Espace clients Particuliers

En 2024, Enedis a poursuivi la modernisation de ses espaces clients dans le but d'améliorer l'expérience digitale des clients.

Le compte Espace clients Particuliers (https://mon-compte-client.enedis.fr/) permet à nos clients consommateurs et petits producteurs auto-consommateurs de suivre leurs données de consommation dans un espace sécurisé.

Plus de 3 millions de comptes clients Particuliers sont actifs, générant chaque mois 1,6 million de visites en 2024.

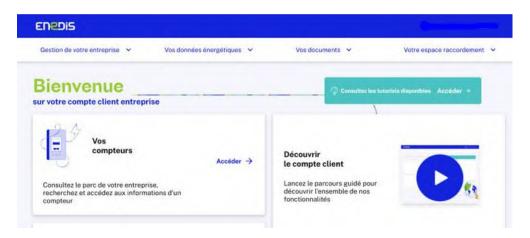
#### Focus sur l'Espace clients Entreprises

En 2024, l'Espace clients Entreprises a été refondu avec toutes les fonctionnalités attendues, notamment pour les clients ayant plus de 10 000 PRM.

Il permet désormais à une entreprise d'autoriser une autre entreprise ou une collectivité à consulter ses données.

Le client peut aussi saisir dans son compte les coordonnées des interlocuteurs à prévenir en cas d'incidents HTA.

Les comptes professionnels ont été intégrés dans l'Espace clients Entreprises avec des améliorations. La dynamique se poursuit avec un nombre de comptes actifs multiplié par 3 en un an pour atteindre un total de 40 000 comptes en 2024.



#### L'information des clients en cas de coupure

En 2024, Enedis a adressé à tous les clients concernés par des coupures pour travaux une information préalable en fonction des données de contact client disponibles. Cela représente environ 5 millions de courriers, 5 millions de courriels et 10 millions de SMS envoyés.

En mai 2024, le nouveau service d'information pour les coupures sur les incidents HTA a été déployé et généralisé à l'ensemble des clients. Ainsi 12 millions de notifications mails/SMS ont été envoyées lors de la détection d'incident et la fin d'incident.

Le dispositif a montré son efficacité durant la tempête hivernale Caetano (270 000 clients coupés), ainsi que la rubrique « panne et interruption » sur le site enedis.fr.

En cas de coupures longues (supérieures à 6 heures), Enedis est tenue d'indemniser ses clients. En 2024, Enedis a ainsi procédé au versement d'indemnités de près de 119,5 millions d'euros aux clients à l'occasion notamment des tempêtes Ciarán et Domingos.

En complément des canaux digitaux, Enedis offre également la possibilité à tous ses clients de contacter un interlocuteur par téléphone et continue à garantir un bon niveau d'accessibilité de ses accueils téléphoniques, tous installés en France.



# L'accessibilité des accueils téléphoniques

En 2024, Enedis a fait évoluer l'organisation des accueils clients. Cela s'est traduit par la mise en place d'une hypervision centralisée et par la collaboration avec 4 partenaires depuis le 1er juillet.

La liste de l'ensemble des numéros de téléphone des accueils est disponible sur le site d'Enedis :

- Pour les clients Particuliers : 09 70 83 19 70 ;
- Pour les clients Professionnels : 09 70 83 29 70 ;
- Pour les clients Entreprises : 09 69 32 18 99;
- Pour les clients Professionnels du bâtiment : 09 69 32 18 77;
- Pour les clients Producteurs : 09 69 32 18 00.

En cas d'incident ou d'absence d'électricité, les clients de la concession peuvent joindre le service Urgence dépannage d'Enedis 24 h/24 et 7 j/7 au 09 72 67 50 XX (les deux derniers chiffres étant les numéros du département concerné).

#### L'efficacité de l'accueil téléphonique d'Enedis

Au niveau national, en 2024, le nombre de contacts clients demeure important mais enregistre cette année une baisse globale de 13 % par rapport à 2023 (4,7 millions d'appels hors centres d'appels dépannage en 2024). Cette baisse s'explique notamment par une meilleure orientation des appels, grâce au serveur vocal interactif (SVI) en langage naturel, et à la baisse du volume de demandes de raccordement.

Le service Clients a traité 1,7 million d'appels avec un bon niveau d'accessibilité de 89.7 % en hausse de 5 points par rapport à 2023.

Sur les segments Particuliers et Professionnels (consommateurs et petits producteurs), le nombre d'appels téléphoniques sur l'accueil Raccordement est en baisse de 15% pour atteindre 1,96 millions d'appels, du fait d'un marché de la construction neuve en retrait, et de l'utilisation croissante par nos clients des outils digitaux.

### L'efficacité de l'accueil téléphonique d'Enedis est mesurée par un taux d'accessibilité

Accessibilité de l'accueil hors dépannage (en %) (Direction régionale)				
	2023	2024		
Service Client	86,3%	87,7%		
Service Raccordement	90,8%	92,7 %		
Service Producteurs d'électricité	94,5%	92,9%		



#### Urgence dépannage électricité

La mise en place de l'hypervision centralisée a permis une meilleure gestion de la performance en temps réel, l'anticipation des pics d'activité et la planification mieux optimisée des ressources.

À fin décembre 2024, plus 6 millions d'appels provenant de tous types de clients ont été reçus par les centres d'appels dépannage. Le taux d'accessibilité est en baisse par rapport à celui de la fin d'année 2023.

Cette baisse de performance s'explique au regard de l'intensité des événements climatiques.

#### Accessibilité des Accueils Dépannage Électricité

	Département Natio		al	
	2023	2024	2023	2024
Taux d'accessibilité de l'Accueil Dépannage Électricité* (en %)	80,5%	72,7%	81,3%	73,8 %
Nombre d'appels reçus par l'Accueil Dépannage Électricité	30 871	29 438	2 009 562	2 117 036
Nombre d'appels donnant effectivement lieu à un dépannage	10 814	11 371	717 174	773 273

<sup>\*</sup> Ces résultats concernent les appels reçus des clients raccordés en BT ≤ 36 kVA.

### 3.2. Enedis, à l'écoute de ses clients

Enedis attache une grande importance à traiter toutes les réclamations de ses clients, quel que soit le canal qu'ils utilisent, aussi bien les réclamations des clients adressées par les fournisseurs d'électricité que celles qui parviennent directement chez le gestionnaire du réseau de distribution, par courrier, par mail ou sur les réseaux sociaux tels que Facebook et X (ex-Twitter).

Une écoute attentive des associations de consommateurs, dans le cadre de rencontres régulières, ainsi que les relations de grande proximité avec le Médiateur national de l'énergie (MNE) et les médiateurs d'entreprises (médiateur du Groupe EDF et médiateur du Groupe Engie) permettent également de mieux comprendre les sources d'insatisfaction et de mettre en place les actions correctrices.

#### Les réclamations

En 2024, le nombre de réclamations clients (244 424) est en augmentation de + 14 % après une baisse importante en 2022 (- 37 %), puis en 2023 (- 4,9 %).

Cette évolution est liée aux tempêtes survenues fin 2023 qui ont influencé le nombre de réclamations « Qualité de fourniture », mais aussi « Raccordement » (en lien avec la déprogrammation des travaux dans le cadre du plan d'entraide entre Directions régionales).

Le délai de traitement en 15 jours reste très bon à 97,8% (pour un objectif à 95%) et progresse par rapport à 2023 (97,0%).

#### Au périmètre de votre concession :

En 2024, le taux de réponse aux réclamations dans le délai de 15 jours pour tous les types de clients est le suivant :

Réponse aux réclamations (Concession)					
	2023 (%)	2024 (%)	<b>2024</b> (Numérateur)	<b>2024</b> (Dénominateur)	
Taux de réponse sous 15 jours	93,8 %	99,7 %	3 378	3 387	

Au périmètre de la concession, les réclamations concernent tous les types de clients et se décomposent de la manière suivante :

Répartition des réclamations par type (Concession)					
	2023 (%)	2024 (%)	2024		
Raccordements	9,8%	9,9%	335		
Relève et facturation	42,9 %	39,8%	1 347		
Accueil	0,7 %	0,9%	30		
Interventions techniques	15,8 %	13,3%	450		
Qualité de la fourniture	30,9 %	36,2%	1 225		
Total	100,0%	100,0%	3 387		

La tendance globale à la maille de la concession suit la tendance nationale.

La typologie « Raccordement » est stable par rapport à 2023. Cette typologie a cependant continué à être impactée par les conséquences des problèmes de disponibilité des prestataires travaux, problématique ayant commencé en 2023.

La typologie « Relève et facturation » est en légère baisse. Elle est marquée par une baisse significative des réclamations relatives à la contestation des données de consommation réelles (due à la généralisation des compteurs Linky) et d'accessibilité du compteur. Mais compensée à l'inverse, par l'augmentation de la catégorie relative aux frais de relevé (nouvelle en 2023) qui est en très forte hausse et liée à la mise en œuvre de ces frais.

La typologie « Qualité de la fourniture » est en hausse, due aux tempêtes de fin 2023, avec un important effet report sur le premier trimestre 2024. La tempête CAETANO a également significativement impacté les volumes de même que la forte hausse des coupures RTE.

#### Les saisines du Médiateur national de l'énergie (MNE), du médiateur du groupe EDF et du médiateur du groupe Engie

Le volume de saisines médiation est en baisse depuis 2022 (- 27 % en 2022, - 7 % en 2023 et - 8 % à fin 2024 vs fin 2023) : 5 297 saisines ont été reçues en 2024 (à fin décembre 2024).

Les délais de traitement des saisines des médiateurs continuent d'être à un niveau extrêmement satisfaisant. Ainsi, en moyenne, les saisines sont traitées en 13,97 jours (contre 13,78 jours en 2023) pour un objectif fixé à 21 jours.

Enfin en 2024, 97,7 % des saisines sont clôturées dans le délai de 21 jours, contre 97,2 % en 2023.

#### Un dispositif d'enquêtes de satisfaction bien ancré

Depuis 2016, Enedis utilise le système d'enquêtes « à chaud » et aussi « à froid » afin de permettre à chaque client ayant une interaction avec un salarié d'Enedis de s'exprimer librement sur son ressenti.

Les enquêtes de satisfaction à chaud sont envoyées aux clients par e-mail ou par SMS, afin de recueillir leurs avis en quasi-temps réel, au plus proche de leur interaction avec Enedis.

Elles permettent de mettre en place des actions en réponse aux besoins des clients et d'en mesurer immédiatement les effets, plaçant ainsi la voix du client au centre des préoccupations opérationnelles.

Les 25 Directions régionales d'Enedis utilisent quotidiennement ce dispositif.

Le résultat de la satisfaction « hors raccordement » est très bon en 2024 :

92,1% de clients Particuliers satisfaits, 90,4% pour les Professionnels et 91,5% pour les Entreprises.

En ce qui concerne le raccordement au réseau public de distribution, la satisfaction des clients augmente par rapport à 2023, grâce aux bons résultats obtenus auprès des clients Particuliers et Entreprises (respectivement 83,2 % et 85,9 % en 2024 contre 82,7 % et 84,3 % en 2023).

Seul le segment des Professionnels est en léger recul par rapport à 2023 (85,9% en 2024 contre 86,1% en 2023).

Le professionnalisme des techniciens d'Enedis et leur savoir-être demeurent les points les plus appréciés par les personnes interrogées. Les attentes principales des clients concernent les délais de réalisation des prestations et la qualité de l'information communiquée.

Ci-dessous les résultats de satisfaction globale selon le segment de clients :

Indicateurs de satisfaction (en %)			
	Résultat national 2024	Maille	Résultat local 2024
Clients « Particuliers »	92,1%	Concession	94,2%
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	90,4%	Concession	90,3%
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA)	91,5%	Concession	90,1%

Les résultats de la concession en 2024 par rapport aux résultats nationaux sont plus élevés pour les particuliers, équivalents pour les professionnels et en retrait pour les entreprises.

Les clients particuliers et professionnels ont particulièrement apprécié la qualité des interventions, l'accessibilité et l'écoute active des conseillers.

La démarche de formation sur la relation client avec l'ancrage de la signature relationnelle a joué un rôle fondamental dans le développement de ces compétences.

Cette démarche a également été portée aux prestataires interventions et branchements qui ont eux aussi été sensibilisés.

Les clients du segment entreprises sont plutôt insatisfaits de nos interventions sur les coupures (créneaux d'intervention non respectés de début et de fin et impacts sur leurs entreprises) et déplorent aussi le manque d'accompagnement des équipes quant à leur dossier de raccordement notamment les entreprises multi-raccordeurs.

Tous les clients grands et petits producteurs interrogés et répondant aux enquêtes sont, depuis 2024, pris en compte dans les résultats globaux de satisfaction. Leur satisfaction s'est nettement améliorée par rapport à 2023.

Les résultats de l'enquête de satisfaction liée au raccordement sont les suivants :

Indicateurs de satisfaction : raccordements (en %)				
	Résultat national 2024	Maille	Résultat local 2024	
Clients « Particuliers »	83,2 %	Concession	85,6%	
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	85,9%	Concession	88,8%	
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA)	85,2%	Concession	83,9 %	

Les résultats de la concession en 2024 pour le raccordement sont supérieurs à ceux du national sur les 3 segments particuliers, professionnels et en dessous sur le segment entreprises.

Cette catégorie de clients souhaite un meilleur accompagnement de leur dossier de raccordement notamment les multi-raccordeurs. Les actions engagées sur le dernier trimestre permettent de redresser la situation.

Les résultats de cette enquête de satisfaction sont restitués ci-dessous au périmètre de la Direction régionale d'Enedis :

Indicateurs de satisfaction : qualité de fourniture (en %)		
	Satisfaction maille nationale 2024	Satisfaction maille DR 2024
Clients « Particuliers »	91,6%	93,4%
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	95,1%	92,5%
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA)	92,5%	97,4%

# 3.3. Les services à destination des collectivités locales et des autorités concédantes pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et écologique

#### **Bilan 2024**

L'année 2024 a été marquée par la poursuite du déploiement du « Portail Collectivités » et de l'« Espace Mesures et Services », solutions dédiées entièrement aux collectivités locales. Cellesci sont nombreuses à faire part de leur grande satisfaction à l'égard de ce portail, véritable point d'entrée vers les services proposés par Enedis pour les accompagner face aux défis de la transition énergétique et écologique.

Lancé en septembre 2022, le portail est à fin 2024 utilisé par près de 75 % des collectivités locales, et plus d'une collectivité sur trois a mis en place le suivi de ses données énergétiques dans l'« Espace Mesures et Services ».

L'essor de l'autoconsommation collective se confirme : les opérations en service ont doublé en un an.



#### Sobriété énergétique

Enedis accompagne les collectivités locales et les autorités concédantes dans leurs efforts de sobriété énergétique grâce notamment au « Portail Collectivités locales » et son « Espace Mesures et Services ». Ce dernier leur permet

de suivre et de piloter les consommations et les productions, ainsi que d'observer les tendances de consommation et de production à l'échelle de leur territoire. Plus de 12 000 collectivités ont déjà activé leur « Espace Mesures et Services ».

#### Rénovation énergétique des bâtiments publics

La rénovation énergétique continue d'être une priorité pour les collectivités locales. Face à leur besoin de prioriser les programmes d'investissements pour rénover leurs bâtiments, Enedis continue de déployer la solution Prioréno Bâtiment public développée par la Banque des territoires en partenariat avec Enedis, GRDF et l'État. Les collectivités qui ont recours à l'outil peuvent identifier leurs bâtiments les plus énergivores (qu'ils soient alimentés en gaz ou en électricité) et ainsi prioriser les rénovations sur leur patrimoine.

En 2024, le partenariat d'Enedis et de la Banque des territoires sur la rénovation énergétique s'est renforcé avec le lancement de Prioréno Logement social qui permet aux bailleurs sociaux de définir leur programme de rénovation.

Enedis continue d'apporter son expertise en matière de données pour accompagner les collectivités locales face à ces enjeux de sobriété énergétique et de rénovation énergétique.

#### Autoconsommation collective

La dynamique de l'autoconsommation collective, amorcée en 2022, se confirme. Fin 2024, ce sont près de 700 opérations qui sont désormais actives (soit quasiment le double par rapport à 2023, quatre fois plus qu'en 2022) qui réunissent plus de 8 000 consommateurs/producteurs pour une capacité totale de production de 74 MW.

Ces résultats illustrent clairement l'attrait croissant pour ce nouveau mode de partage de l'électricité, notamment au sein des collectivités. Le nombre important de projets identifiés à fin 2024 laisse présager de la poursuite du rythme soutenu de son développement.

#### Planification énergétique territoriale

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) de mars 2023 positionne les collectivités locales au cœur de la planification énergétique. Enedis s'engage dans l'accompagnement de celles-ci en proposant une gamme de services dédiés. Ces services visent à soutenir les collectivités dans leurs projets d'aménagement du territoire, dès la phase de diagnostic jusqu'à la phase de décision, en particulier grâce aux services suivants :

- « Bilan de mon territoire » donne accès à la consommation et à la production d'électricité d'un territoire donné. Accessible par le Portail Collectivités, il permet aux collectivités locales de faire le premier diagnostic utile au lancement de la démarche de planification ;
- « Cartographie des capacités du réseau » permet d'identifier sur une carte les zones de capacités disponibles pouvant accueillir de nouvelles installations sans avoir besoin de renforcer le réseau. Disponible sur le Portail Collectivités, il est un outil d'aide à la décision;
- « Simuler mon raccordement » : permet à des porteurs de projets de déterminer les conditions de faisabilité du raccordement de leurs installations.

Chaque collectivité locale peut faire appel à son interlocuteur privilégié Enedis pour répondre à ses questions en matière de planification énergétique et d'intégration des énergies renouve-lables et découvrir la gamme de solutions d'Enedis.

Zoom sur l'outil de cartographie moyenne échelle pour les autorités concédantes disponible sur le « Portail Collectivités locales »

Accessible depuis le « Portail Collectivités locales », la cartographie moyenne échelle est ouverte aux autorités concédantes depuis fin 2022. Le nombre d'utilisateurs continue de progresser en 2024 avec près de 33 000 visites sur l'année (+ 22 % par rapport à 2023). Les fonctionnalités les plus utilisées sont celles d'impression et d'affichage en mode *street view*.

Tous les trimestres, les autorités concédantes ayant signé une convention « cartographie moyenne échelle » accèdent à leurs données réseaux actualisées sous un format *export shape*.

# 3.4. LinkyTM PME-PMI et autres compteurs du marché d'affaires. Des compteurs connectés au service de tous les clients des réseaux et de la transition énergétique

# Le compteur Linky™ en 2024, les chiffres à retenir

Dans le cadre de ses missions de gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, Enedis a réalisé, entre fin 2015 et fin 2021, le déploiement généralisé des compteurs Linky™, conformément à la directive européenne 2009/72 et la loi n° 2015-992 du 17 août 2015.

Après cette phase pilotée nationalement, la pose des compteurs se prolonge dans chaque direction régionale en lien avec les objectifs du TURPE 6.



En 2024, Enedis a posé 1,2 million de compteurs Linky<sup>™</sup>, soit un volume de pose en retrait de 15 % par rapport à l'année 2023. Cela reste une très honorable performance si l'on considère le fait que la dépose des compteurs d'anciennes générations devient de plus en plus difficile en abordant les derniers clients, certainement les moins favorables à ce changement.

Ce volume se répartit pour 41,5 % par le remplacement de compteurs anciennes générations, pour 34,5 % par le raccordement de nouveaux clients et pour 24 % par la maintenance des compteurs Linky™.

En outre, **39 073** concentrateurs ont été installés pour accompagner l'équipement des nouveaux clients afin d'optimiser la performance clients.

Dans le cadre de sa politique RSE, Enedis a réinstallé 50 000 compteurs en provenance des ateliers de l'Association des paralysés de France (APF) de Tours, entité qui collecte les compteurs déposés, les teste et en fonction des résultats, soit les remet à disposition d'Enedis, soit les valorise, via des unités de recyclage.

A fin 2024, le parc de compteurs Linky™ est de **37,66 millions** de compteurs. Ainsi **95,1**% des foyers en sont désormais équipés.



#### Linky™, un outil important de l'exploitation du réseau

En 2024, 66 000 téléopérations par jour en moyenne ont été réalisées à la demande des fournisseurs pour les clients, soit environ 2 millions de prestations par mois. Ces interventions sont en hausse de l'ordre de 40 % par rapport à 2023.

Ces interventions à distance sont autant de déplacements physiques évités, engendrant un gain de temps, une économie de CO<sub>2</sub>, une optimisation des coûts et limitant les risques d'accidents.

Depuis la mise en place du compteur Linky™, le nombre de réclamations pour rupture du neutre a été divisé par cinq grâce aux opérations de maintenance préventive que permet l'exploitation de la chaîne communicante. Ces ruptures entraînaient généralement des sinistres chez les clients, liés aux surtensions associées à ce type de défaut, leur causant ainsi un préjudice indemnisé par Enedis.

#### Linky™, maintenir et améliorer la chaîne communicante

#### L'optimisation continue de la chaîne communicante

La chaîne «communicante» repose sur la communication entre un ensemble de compteurs géographiquement proches et un concentrateur. Cependant, la position des compteurs étant liée à l'emplacement des logements, il peut se trouver que la répartition ne soit pas homogène et ainsi que le signal ne soit plus optimal. Aussi, Enedis commence à implanter des compteurs dits «répéteurs», à savoir des compteurs sans client qui permettent d'amplifier le signal. Ces installations doivent contribuer au respect de la performance de la chaîne communicante, performance suivie par la CRE au travers d'un indicateur à enjeu.

#### Une maintenance constante

Conformément aux engagements entre Enedis et la CRE, plusieurs paramètres sont suivis au travers d'indicateurs incitatifs. La maintenance des compteurs en fait partie car elle contribue à la performance de la collecte de données via le système de communication associé au compteur.

En 2024, Enedis a procédé au remplacement de 286 657 compteurs, soit 0,76 % du parc de compteurs Linky™ en exploitation. La moitié de ces interventions a été initiée par Enedis, au titre de la maintenance préventive.

Nous pouvons classer ces remplacements en deux familles :

- Les causes internes liées à des pannes de composants ou de fabrication, chaque fournisseur s'engageant sur un taux de défaillance maximal en lien avec les études de développement;
- Les causes externes liées à l'exploitation ou l'environnement du compteur (phénomènes climatiques, intrusion d'insecte, etc.).

En parallèle, Enedis doit gérer un stock de compteurs non communicants (dits « silencieux »). A fin 2024, le stock à résorber est de 231 190. Il était de 244 614 à fin 2023.

#### Linky™, une technologie évolutive

La chaîne communicante associée au compteur Linky<sup>TM</sup> s'appuie sur les réseaux de téléphonie mobile pour assurer la communication entre les concentrateurs (appareil qui regroupe les données de consommation d'un lot moyen de 50 compteurs) et le système d'information d'Enedis. A ce titre, le réseau de communication s'est construit progressivement avec la technologie 2G puis 3G, et plus récemment 4G.

L'arrêt programmé des réseaux 2G et 3G oblige Enedis à une remise à niveau des équipements de transmission d'ici 2027 afin de conserver une chaîne communicante performante et répondant aux attentes. Le remplacement ne concerne que la partie communication du concentrateur, limitant les travaux. Cette évolution est transparente pour les clients puisque les modifications sont réalisées en amont du compteur. Elle s'appuie sur la technologie *Long-Term Evolution for Machines* (LTEM) qui garantit une pérennité de disponibilité jusqu'en 2040.

La mise en œuvre a débuté en décembre 2023. A fin décembre 2024,153 132 concentrateurs ont été reconfigurés soit 25 % du parc. Le remplacement s'effectue sur l'ensemble du territoire selon une logistique proche de celle employée pour le déploiement du compteur Linky. Cette organisation repose sur huit entreprises de pose et trois constructeurs de modems.

### Depuis le démarrage du déploiement des compteurs Linky™, les chiffres propres à votre concession sont les suivants :

Compteurs Linky™ (Concession)	
	2024
Taux de PDL* équipés d'un compteur Linky™	95,9%
Nombre de PDL* équipés d'un compteur Linky™	500 990
Nombre de PDL <sup>*</sup> ouverts à tous les services Linky™	499 412
Nombre de PDL⁺ ouverts à tous les services Linky™ associés à un compte client⁺⁺	27 248

<sup>\*</sup> PDL : Point de livraison.

Nota : Au terme du déploiement en masse, deux paramètres manquants ont été réintégrés au calcul de l'indicateur «Taux de PDL équipés d'un compteur Linky™ » : les compteurs Linky™ posés avant le déploiement en masse (dans la phase d'expérimentation) et les compteurs Linky™ inactifs. Cette correction permet d'obtenir un indicateur parfaitement représentatif.

<sup>&</sup>quot; Cumul de PDL résidentiels et professionnels en soutirage (C5 Particuliers et Professionnels) et en injection (P4 Particuliers et Professionnels) ouverts à tous les services Linky™ et qui sont associés à un compte client permettant ainsi la visualisation des données de consommation et/ou de production.

#### Perspectives et enjeux 2025

Le déploiement en diffus du compteur Linky™ va se poursuivre en 2025 pour répondre aux enjeux majeurs suivants :

- L'intégration de nouveaux clients;
- La maintenance du parc de comptage en exploitation;
- Le renforcement de la performance de la chaîne communicante;
- La continuité du plan de renouvellement des compteurs anciennes générations en application de la délibération de la CRE du 24 février 2022 et dans le cadre du TURPE 7.

Enedis a prévu de poser 1,29 million de compteurs dont le remplacement d'environ 600 000 compteurs d'anciennes générations notamment grâce à la nouvelle campagne de facturation de la relève des compteurs non communicants (NPR).

#### Le compteur Marché d'Affaires

#### Le parc de comptage Marché d'Affaires

Le parc de compteurs du Marché d'Affaires, représente 1,39 % du parc d'Enedis et contribue à hauteur de 45,5 % aux consommations d'énergie.

Ce parc de comptage fait l'objet d'un renouvellement complet depuis 2013.

Le parc de compteurs industriels d'Enedis est actuellement partagé entre deux familles regroupant cinq catégories de compteurs :

- Les compteurs en cours de résorption, les compteurs Jaunes Électroniques (CJE);
- Les compteurs conformes à l'arrêté de 2012 :
- ICE (Interface Clientèle Émeraude), pour les comptages raccordés sur la HTA;
- PME-PMI, prévu pour toutes les situations sauf les raccordements du comptage sur la HTA;
- SAPHIR, prévu notamment pour les comptages raccordés sur la HTA.

A fin 2024, 99,8% du parc est communicant.

#### Une technologie évolutive

Le chaîne communicante associée au compteur industriel s'appuie sur les réseaux de téléphonie mobile comme pour les compteurs Linky™ et les contraintes liées à l'évolution des réseaux de télécommunication sont identiques. En revanche, l'éloignement des points de comptage industriels implique de disposer d'un boitier de communication (boitier IP) par installation de comptage.

L'arrêt programmé des réseaux 2G et 3G oblige Enedis à une remise à niveau des équipements de transmission d'ici 2027-2028 afin de conserver une chaîne communicante performante.

## Les nouveaux usages des compteurs dans le cadre de la sobriété énergétique

#### Les compteurs Linky™

Durant l'hiver 2023/2024, Enedis a reprogrammé 4 millions de compteurs Linky™ afin d'éviter l'enclenchement automatique de la chauffe des ballons d'eau chaude pendant la journée. Cette

action a permis d'éviter une consommation de 2,5 GW sur le créneau des heures méridiennes 12h30 - 14h30.

Le 15 février 2024, en application de l'arrêté du 29 décembre 2023, Enedis a lancé une nouvelle mesure de sauvegarde en cas de tension sur le réseau électrique. Cette expérimentation de limitation ponctuelle de puissance à 3 kVA, a été effectuée sur une échelle de plus de 100 000 clients du Puy-de-Dôme.

Cette mesure, généralisée à l'ensemble des clients résidentiels équipés d'un compteur Linky™, permettrait, le cas échéant, d'abaisser la consommation de près de 3 GW en pointe, évitant ainsi le recours au délestage et de limiter des problèmes d'équilibre offre/demande.

Dans le cadre d'une harmonisation des règles européennes, la reprogrammation de la courbe de charge au pas de 15 minutes a été effectuée ainsi que la reprogrammation des grilles tarifaires et l'envoi en J-1 des ordres de pointe mobile.

La montée en puissance des clients TEMPO passant de 200 000 à plus de 800 000 en un peu plus de deux ans, a ainsi démontré l'importance des apports du compteur Linky™ dans l'aide à la gestion de l'équilibre offre/demande de la France.

#### Les compteurs Marché d'Affaires

Les compteurs industriels accompagnent les projets liés à la transition énergétique, quand la puissance demandée est importante. C'est le cas pour les bornes de recharges rapides (3 600 bornes avec une puissance supérieure à 36 kVA et 900 bornes avec un comptage HTA). Ces compteurs sont aussi utilisés pour l'injection de courant provenant de l'installations d'ombrières sur des parkings de plus de 1 500 m². D'autres projets comme ceux liés à l'agrivoltaïque requièrent aussi l'installation de compteurs industriels.

#### Les campagnes de vérification périodique

#### Les compteurs Linky™

Comme pour tous les autres types de compteurs exploités par Enedis, le compteur Linky™ est progressivement soumis à des tests de conformité, en application de l'arrêté d'août 2013. Concrètement, Enedis doit, au dixième anniversaire d'un type de compteur, faire réaliser, par un laboratoire accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC), le contrôle des performances d'un lot d'appareils du type à vérifier.

Ce contrôle est soumis à l'autorité de tutelle représentée par les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) placée sous l'autorité du préfet de région. Le nombre de compteurs est déterminé sur la base de tables statistiques. En cas de défaillance, des plans de dépose font partie des solutions à mettre en œuvre.

En 2020, la première génération de compteurs Linky™, correspondant à la phase expérimentale de 2010-2011, a été testée avec succès. En 2024, les premiers lots du déploiement en masse viennent d'être testés, ils ont valeur de test de conformité pour 1,35 millions de compteurs installés sur le réseau entre 2015 et 2016. Toutes les unités d'Enedis ont été sollicitées afin de procéder à la dépose des compteurs chez les clients et la pose d'un compteur de remplacement, sans impact financier pour le client.

#### Les compteurs Marché d'Affaires

Enedis soumet également au contrôle les compteurs industriels avant le dixième anniversaire de leur mise en service. En 2024, ce sont les appareils installés en 2015 qui ont été testés à

partir d'un prélèvement statistique sur des lots de taille significative. Les lots testés sont conformes aux spécifications techniques.

# 3.5. Raccordement : une activité en croissance portée par la transition écologique

La forte dynamique de développement des énergies renouvelables (EnR), mais également des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) s'est poursuivie sur l'année 2024. Pour Enedis, cela s'est traduit par une hausse des demandes de raccordements au réseau électrique sur la période.

#### Un cap historique pour les raccordements en 2024

Enedis franchit un nouveau cap en raccordant 5,5 GW d'énergies renouvelables (+ 31 % par rapport à 2023) et en connectant 5,1 GW de puissance installée de recharge de véhicules électriques (+ 38 % par rapport à 2023).

« Une performance record pour le réseau de distribution d'électricité grâce à la mobilisation de l'ensemble des équipes d'Enedis et de nos entreprises prestataires ainsi qu'au travail mené aux côtés des acteurs des filières des énergies renouvelables et de la mobilité électrique, Enedis franchit ce cap historique », selon Marianne Laigneau, présidente du directoire d'Enedis.



Pour répondre efficacement à cette deuxième électrification de la France, Enedis prévoit un ambitieux programme d'investissements de 96 milliards d'euros sur la période 2022-2040, dont 10 milliards dédiés aux énergies renouvelables et 7,5 milliards à la mobilité électrique.

Par ailleurs, Enedis a conforté les résultats obtenus sur la réduction des délais de raccordement grâce à la consolidation des nouvelles façons de faire.

# Poursuite de la dynamique de forte croissance de la filière photovoltaïque BT en continuité

Avec un total de 5,8 GW raccordés en 2024 sur les réseaux HTA et BT, Enedis a raccordé une nouvelle puissance record de production en un an, avec près de 249 000 installations au total, essentiellement photovoltaïques (PV).

Le flux de projets bénéficiant du tarif d'obligation d'achat dit « S21 », défini par l'arrêté du 6 octobre 2021<sup>(1)</sup> installations de puissance installée jusqu'à 500 kWc), se maintient. La plupart de ces projets ayant un cycle de développement supérieur à un an (*i.e.* projets PV sur grandes toitures), la forte augmentation du volume des projets PV à raccorder en basse tension constatée en 2023 se poursuit donc, celui-ci passant de 5,1 GW fin 2023 à 7,0 GW<sup>(2)</sup> à fin 2024.

Dans ce contexte de très forte croissance qui perdure, les délais de raccordement des installations de production de puissance supérieure à 36 kVA sont en moyenne de l'ordre de 16 mois en 2024, en cohérence avec les objectifs de la loi relative à l'accélération de la production des d'énergies renouvelables (loi APER) du 10 mars 2023.

(1) Arrêté fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.(2) Le total des projets photovoltaïques à raccorder, incluant les grands projets PV sur le réseau HTA, s'élève à 15,6 GW fin 2024.

# Entrée en vigueur du barème version 7 pour la facturation des raccordements au réseau public de distribution d'électricité

Par délibération en date du 3 mai 2024, la CRE a approuvé la version 7.1 du barème pour la facturation des raccordements. Celui-ci est entré en vigueur le 30 août 2024.

Il comporte les évolutions suivantes :

- La mise en œuvre de la première indexation annuelle des prix, à hauteur de + 4,25 % (indice IPC), pour prendre en compte l'inflation à pas régulier (disposition introduite au barème BV7);
- La prise en compte de l'évolution des textes réglementaires (loi APER et Code de l'énergie), en particulier la fin de la contribution des collectivités en charge de l'urbanisme pour tout devis émis après le 10 septembre 2023;
- La poursuite de la simplification engagée, en introduisant :
  - une nouvelle formule aux coûts simplifiés (FCS) pour le remplacement d'un poste H61 par un poste au sol, situation fréquemment rencontrée pour les producteurs BT > 36kVA,
  - une révision à la baisse du prix des branchements provisoires < 36kVA dits « bornes fixes » afin de tenir compte des télé-opérations Linky™.
- Le retrait de la prestation «Impact d'un Projet sur le Réseau» (IPR) suite à la délibération CRE du 23 juillet 2024.

#### 3.6. Perspectives et enjeux 2025

#### La relation et les nouveaux services clients

#### L'évolution de l'Espace Entreprises

D'autres améliorations sont à venir en 2025 avec la possibilité offerte au client de saisir des interlocuteurs pour la prévenance concernant les coupures programmées.

L'Espace Entreprises sera enrichi d'autres services, en couvrant les cas par exemple de comptage injection/soutirage avec une seule situation contractuelle. De même, les bilans de qualité de fourniture seront mis à disposition dans le compte.

#### Le service « Information client en cas de coupure »

En 2025, les avis de coupures programmés seront dématérialisés. Enedis vise une réduction des envois courriers de l'ordre de 70 %.

Par ailleurs en 2025, le nouveau service d'information client sur incident réseau HTA sera enrichi avec l'heure prévue de réalimentation et avec une information personnalisée lors de la réalimentation effective de chaque client.

#### Optimisation de l'organisation du dépannage

En 2025, grâce à une vision globale de tous les canaux utilisés par les clients, y compris les réseaux sociaux, les hypervisions centralisées et régionales ont vocation à s'assurer que tous les types de demandes des clients soient traités efficacement.

Le renforcement d'un pilotage centralisé des activités d'accueil permettra d'harmoniser le niveau de qualité rendu entre les différentes entités en les intercomparant, et de gagner en agilité et en capacité d'entraide à une maille nationale afin de mieux absorber les éventuels aléas.

Le voicebot et le serveur vocal interactif permettront d'orienter les appels téléphoniques encore plus finement, sur la base de l'expression orale du client, vers les bonnes entités et conseillers professionnalisés sur ce domaine.

Les parcours clients sur le marché de masse étant harmonisés à l'échelle nationale, les processus internes deviendront plus fluides, et la satisfaction client devrait progresser, poursuivant la tendance observée en 2024.

#### Harmonisation et optimisation des parcours clients

Enedis, en s'appuyant sur les modes opératoires harmonisés et des données clients de qualité, va débuter le déploiement d'une nouvelle solution de gestion de la relation client de mi-2025 à mi-2026 sur les clients particuliers et professionnels.

L'outil, un standard du marché, permettra de répondre aux enjeux modernes de la relation clients.

En 2024, en Charente-Martitime, pour améliorer les services apportés aux clients, Enedis

Recruté un IP multi-raccordeurs afin d'améliorer l'accompagnement des clients ayant plusieurs

raccordements en cours dans leur portefeuille d'affaires (exemple : les AODE pour le déploiement de leur SDIRVE, les constructeurs de maisons individuelles, les mandataires, ...).

■ Expérimenté un nouveau marché Branchements Provisoires et Dérivations Individuelles afin d'améliorer les délais de raccordement et fluidifier les raccordements neufs en allégeant de cette activité les marchés existants.

#### Les perspectives pour 2025 :

- Poursuivre du déploiement de la signature relationnelle auprès des prestataires travaux en contact avec les clients Enedis.
- Ouvrir une plateforme de prise de RDV en selfcare pour la pose de compteurs Linky.



Le raccordement des IRVE, toutes infrastructures confondues, a augmenté de 28 % en 2024

# Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession

# 4.1. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession

#### Introduction

#### Un plan ambitieux d'investissement à horizon 2040

Enedis est engagée dans un programme d'investissements ambitieux, à hauteur de 96 milliards d'euros sur la période 2022-2040 (environ 5 milliards d'euros par an), pour moderniser le réseau électrique et le rendre plus intelligent, plus performant et plus résilient face au changement climatique.

Un réseau qui se développe pour favoriser les nouveaux usages électriques en remplaçant des énergies fossiles.

#### 4.1. Les éléments financiers de la concession

## 4.1.1. Les produits et charges d'exploitation liés à l'activité d'Enedis

Conformément au cahier des charges de concession, le compte-rendu annuel d'activité du concessionnaire présente des éléments financiers d'exploitation de la concession comprenant, d'une part, les méthodes et les éléments de calcul retenus pour la détermination des produits et charges et, d'autre part, au titre de la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, les rubriques de produits et de charges liés à l'exploitation courante de la concession.

Le réseau de distribution d'électricité étant interconnecté, l'organisation d'Enedis est fondée sur cette réalité physique et certaines activités du distributeur, très spécifiques et à forte technicité, sont organisées à une échelle qui dépasse le périmètre de la concession; c'est notamment le cas des agences d'interventions spécialisées (AIS - postes sources, marché d'affaires et HTA) ou des agences de conduite du réseau (ACR) qui interviennent sur plusieurs départements.

Enedis est organisée en 25 Directions régionales (DR) que viennent appuyer et animer des fonctions mutualisées aux niveaux interrégional (communes à plusieurs DR) et national.

Cette organisation vise une optimisation des moyens techniques et financiers à la disposition d'Enedis, eu égard notamment aux objectifs de productivité qui lui sont fixés par le régulateur.

#### Dans ce cadre, l'affectation à chaque concession est la suivante :

- Les données disponibles à la maille de la concession lui sont affectées directement;
- Les données correspondant au niveau de mutualisation *supra* Direction régionale sont réparties sur les DR au prorata de leurs activités respectives; les données comptables enregistrées au niveau de la DR concernée ou issues des mutualisations *supra* Direction régionale sont réparties vers chaque concession selon des clés de répartition.

Produits d'exploitation détaillés (en k€) (Concession)	)		
	Cf. Note	2023	2024
Chiffre d'affaires		205 889	217 566
Recettes d'acheminement	1	188 140	194 676
Dont clients HTA		16 921	18 191
Dont clients BT ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA		147 445	148 895
Dont clients BT ayant une puissance souscrite > 36 kVA		23 621	24 423
Dont autres		152	3 167
Recettes de raccordements et prestations		13 793	19 151
Dont raccordements	2	12 142	18 082
Dont prestations	3	1 651	1 069
Autres recettes	4	3 956	3 738
Autres produits		38 775	37 231
Production stockée et immobilisée	5	28 579	27 188
Reprises sur amortissements et provisions	6	8 483	8 539
Reprises sur amortissements		156	336
Dont reprises d'amortissements de financements du concédant		156	336
Dont autres types de reprises		0	0
Reprises sur provisions		8 327	8 203
Dont reprises de provisions pour renouvellement		149	200
Dont reprises d'autres catégories de provisions		8 178	8 003
Autres produits divers	7	1 713	1 504
Total des produits		244 664	254 796

	Cf. Note	2023	2024
Consommation de l'exercice en provenance des tiers		138 865	119 768
Accès réseau amont	8	44 133	45 787
Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau	9	49 492	30 313
Redevances de concession	10	5 218	4 468
Autres consommations externes	11	40 022	39 20°
Matériel		20 714	17 047
Travaux		5 034	5 652
Informatique et télécommunications		2 877	2 687
Tertiaire et prestations		6 680	6 939
Bâtiments		3 805	3 76
Autres achats		912	3 114
Impôts, taxes et versements assimilés		8 276	8 579
Contribution au CAS FACÉ	12	4 386	4 42
Autres impôts et taxes	13	3 890	4 158
Charges de personnel	14	32 672	33 533
Dotations d'exploitation		48 069	52 048
Dotation aux amortissements DP	15	32 892	34 150
Dont amortissement des financements du concessionnaire		20 342	21 498
Dont amortissement des financements de l'autorité concédante et des tiers		12 550	12 65
Dont autres amortissements		0	(
Dotation aux provisions pour renouvellement	16	13	110
Autres dotations d'exploitation	17	15 164	17 782
Autres charges	18	10 395	8 609
Charges centrales	19	17 536	17 843
Total des charges		255 813	240 380
Total des produits d'exploitation - total des charges	d'exploitation (	'en k€) (Concessi	on)
	Cf. Note	2023	2024
Montant	20	-11 149	14 416

#### Contribution à l'équilibre

Le tarif d'acheminement, qui détermine l'essentiel des recettes de distribution d'électricité, est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Identique sur l'ensemble du territoire français (principe de péréquation), il permet de couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité et ainsi d'assurer l'équilibre économique global d'Enedis.

Si une concession se situe, proportionnellement à ses recettes régulées, au-delà de cet équilibre, figure dans le tableau ci-après le montant de la charge qui serait nécessaire pour ramener la concession au niveau moyen national, également indiqué dans ce tableau. Inversement, si une concession se situe, proportionnellement à ses recettes régulées, en deçà de l'équilibre global, le montant du produit qui serait nécessaire pour ramener la concession au niveau moyen national est mentionné dans le tableau ci-dessous.

Par définition, les contributions à l'équilibre se compensent entre elles, tandis que la somme des produits et des charges affectés à l'ensemble des concessions aboutit au résultat d'exploitation d'Enedis en normes françaises. Ce résultat est public et audité chaque année par les commissaires aux comptes.

La contribution à l'équilibre n'est pas une notion à caractère comptable, ni un flux financier, mais elle illustre le lien essentiel entre les concessions qu'est l'unicité du tarif d'acheminement sur l'ensemble du territoire.

Contribution à l'équilibre (en k€) (Concession)			
	2023	2024	
Total des produits d'exploitation - total des charges d'exploitation (pour rappel)	-11 149	14 416	
Charge supplémentaire	0	0	
Produit supplémentaire	4 283	73	
Total des produits - total des charges y compris contribution à l'équilibre (niveau moyen)	-6 866	14 489	

#### Note 1 - Recettes d'acheminement

Les recettes d'acheminement dépendent du niveau du tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE) et du volume d'énergie acheminée. Le tarif d'acheminement est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) de façon à couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire (principe de péréquation).

#### Les recettes d'acheminement, localisées à environ 99 %, comprennent :

- L'acheminement livré, relevé et facturé sur l'exercice 2024 aux clients aux tarifs réglementés de vente et aux clients ayant exercé leur éligibilité;
- La variation de l'acheminement livré, relevé et non facturé sur l'exercice 2024, entre la clôture de l'exercice 2024 et celle de l'exercice 2023 (variation positive ou négative);
- La variation de l'acheminement livré, non relevé et non facturé entre les dates de clôture de l'exercice et de l'exercice précédent (variation positive ou négative).

Les recettes d'acheminement indiquées sont des valeurs restituées directement au périmètre de la concession à partir des systèmes de facturation d'Enedis. La présentation des recettes d'acheminement dans le CRAC est faite selon la segmentation suivante : clients  $BT \le 36 \text{ kVA}$ ; clients BT > 36 kVA; clients

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2024.

#### Note 2 - Recettes de raccordements

Les informations disponibles dans les systèmes d'information de facturation permettent de restituer, par concession, les recettes de raccordement.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2024.

#### Note 3 - Recettes de prestations

Ces montants correspondent aux différents éléments du catalogue de prestations d'Enedis. Les recettes de prestations sont restituées directement au périmètre de la concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2024.

#### Note 4 - Autres recettes

Les autres recettes correspondent aux montants comptabilisés par chaque DR dans le cadre de l'exécution de prestations annexes : modifications d'ouvrages, études diverses, ainsi qu'une quote-part de ces mêmes recettes lorsqu'elles sont mutualisées au niveau *supra* Direction régionale. Cette quote-part est affectée à chaque DR au prorata de ses activités.

Les autres recettes sont affectées à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2024.

#### Note 5 - Production stockée et immobilisée

La production stockée et immobilisée correspond aux éléments de charges internes (matériel, main-d'œuvre, etc.) concourant à la création des stocks et des immobilisations au cours d'un exercice donné.

NB: les charges externes (études et prestations intellectuelles, travaux, fournitures et matériel),

affectées directement aux investissements de la concession, sont enregistrées au bilan sans transiter par le compte de résultat.

La production stockée et immobilisée correspondant à des investissements imputables et localisables au niveau de la concession lui est affectée directement. Lorsque les investissements sont mutualisés à un niveau *supra* Direction régionale (comme les investissements dans les systèmes d'information), la production stockée et immobilisée correspondante est affectée à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2024.

#### Note 6 - Reprises sur amortissements et provisions

Ce poste est constitué :

- Des reprises d'amortissements de financements du concédant;
- D'autres natures de reprises d'amortissements;
- Des reprises de provisions pour renouvellement (PR);
- D'autres natures de reprises de provisions : il s'agit essentiellement des reprises de provisions sur les charges de personnel (avantages au personnel, abondement : les charges correspondantes sont enregistrées dans la rubrique « charges de personnel ») et des reprises de provisions sur risques et litiges.

Les reprises d'amortissements de financements du concédant et reprises de PR sont imputées par concession. Les autres produits sont affectés à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2024.

#### Note 7 - Autres produits divers

Les autres produits divers sont principalement constitués des remboursements divers effectués par des tiers (notamment les indemnités d'assurance), ainsi que des correctifs éventuels d'inventaire patrimonial.

Dans les cas où ils ne lui sont pas directement imputables, ces produits sont affectés à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2024.

#### Note 8 - Accès réseau amont

Ce montant concerne l'exécution du contrat d'accès au réseau de transport géré par RTE (Réseau de transport d'électricité). Les droits acquittés par Enedis pour l'accès à ce réseau sont établis à partir des flux transitant aux différents points d'injection sur le réseau public de distribution d'électricité (postes sources).

La facturation est effectuée conformément au tarif d'acheminement en vigueur et des choix de souscription effectués par la DR concernée.

Les charges de souscription d'accès au réseau de transport sont réparties au prorata de la consommation des clients sur le territoire de la concession au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2024.

#### Note 9 - Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau

Les pertes sur le réseau représentent l'écart entre l'énergie injectée sur le réseau public de distribution d'électricité et l'énergie consommée par les utilisateurs finaux. On distingue généralement deux types de pertes : les pertes techniques (effet Joule généré par le transit d'électricité sur le réseau) et les pertes non techniques (énergie consommée mais non mesurée dans l'ensemble des dispositifs de comptage).

Enedis est tenue réglementairement d'acheter cette énergie, ainsi que les certificats de capacité associés. Cette activité d'achat, nécessitant un accès aux marchés de l'électricité, est centralisée au niveau national.

Les achats d'énergie pour couvrir les pertes sont affectés à chaque DR en fonction de sa part d'accès au réseau amont, puis à la concession au prorata de la consommation qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2024.

#### Note 10 - Redevances de concession

Dans cette rubrique figurent les montants des parts R1 et R2 de la redevance annuelle de concession effectivement versés au cours de l'année. Cette information est directement enregistrée à la maille de la concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2024.

#### Note 11 - Autres consommations externes

Les autres consommations externes font l'objet d'une présentation détaillée en six sous-rubriques.

- Les achats de matériel sont effectués par la DR en fonction des besoins d'exploitation et d'investissement du réseau. La part relative aux investissements est affectée directement à la concession. La part relative à l'exploitation est affectée au prorata du nombre de kilomètres de réseau de la concession au sein de la DR. La part relative à la gestion clientèle est affectée au prorata du nombre de clients que représente la concession au sein de la DR.
- Les achats de travaux sont localisés en fonction de leur utilisation pour les besoins de la concession et peuvent donc être considérés comme natifs.
- Les achats d'informatique et télécommunication comprennent les achats locaux par la DR concernée de petits équipements de bureautique et de téléphonie, ainsi qu'une quote-part des contrats mutualisés au niveau national (infogérance, etc.). Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR.
- Les achats tertiaires et de prestations couvrent les besoins locaux de la DR concernée (locations de salles et de matériel, frais de transport, études techniques, travaux d'impressions, etc.), ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats lorsqu'ils sont mutualisés au niveau national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR.
- Les achats relatifs aux bâtiments concernent les besoins locaux de la DR concernée (locations de bureaux, frais de gardiennage et de nettoyage, etc.), ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau *supra* Direction régionale. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR.
- Les autres achats regroupent notamment les contributions d'Enedis au Fonds de péréquation de l'électricité et divers postes relatifs aux besoins locaux de la DR concernée, ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats lorsqu'ils sont mutualisés au niveau national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR. Les autres achats enregistrent, d'autre part, les redevances d'occupation du domaine public (RODP), qui sont affectées directement à la concession en fonction des RODP des communes la composant.

Lorsque les charges de ces différentes sous-rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales » (cf. note 19).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2024.

#### Note 12 - Contribution au CAS-FACÉ

Enedis contribue à hauteur de 93 % aux besoins de financement du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS-FACÉ).

La contribution due par Enedis pour le financement de ces aides aux collectivités pour l'électrification rurale est affectée à la concession sur la base des modalités de calcul du montant des contributions des gestionnaires de réseau au CAS-FACÉ définies par l'article L. 2234-31 du CGCT, à savoir :

(Taux de contribution des GRD applicable aux kilowattheures distribués en BT dans les communes de moins de 2 000 habitants x kilowattheures distribués dans les communes de moins de 2 000 habitants) + (Taux de contribution des GRD applicable aux kilowattheures distribués en BT dans les communes de plus de 2 000 habitants x kilowattheures distribués dans les communes de plus de 2 000 habitants).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2024.

#### Note 13 - Autres impôts et taxes

Il s'agit principalement des impôts directs suivants :

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : cette charge est affectée à la concession en fonction de la localisation des ouvrages concernés (dont les locaux, terrains, postes sources, etc.);
- Imposition forfaitaire des entreprises de réseau (IFER) : cette charge est affectée à la concession en fonction de la localisation des transformateurs concernés;
- Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (TF) : ces charges sont affectées à la concession en fonction de la localisation des ouvrages concernés (dont les bâtiments, terrains, postes sources, etc.);
- Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE): cette charge nationale est affectée à la concession au prorata de son chiffre d'affaires, rapporté au chiffre d'affaires national.

Cette rubrique comprend également tous les autres impôts et taxes divers (droits d'enregistrement, timbres fiscaux, etc.), répartis au prorata du nombre de clients de la concession au sein de la DR concernée.

Ne figurent dans cette rubrique ni l'impôt sur les sociétés, ni les taxes dont Enedis n'est que percepteur et qui n'apparaissent donc pas en charges (exemple : TVA).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2024.

#### Note 14 - Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent principalement les salaires et les charges patronales associées. Cette masse salariale est relative aux agents travaillant sur le réseau (entretien, dépannage, conduite du réseau), à ceux chargés des relations avec les clients (activités de comptage, relève, interventions techniques, accueil, facturation et raccordement) et au personnel en charge des activités « support » (gestion et administration).

Pour tenir compte de ces différentes activités et du fait que les agents ne sont pas dédiés à une concession en particulier, les charges de personnel d'Enedis sont affectées à la concession selon les règles suivantes :

- Les charges de personnel relatives à l'activité de construction d'immobilisations sont affectées selon les coûts de main-d'œuvre imputés sur les affaires identifiables sur le périmètre de la concession :
- Les charges de personnel relatives à l'activité clientèle (et activités support associées) sont affectées à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR;
- Les charges de personnel relatives à l'activité réseau (et activités support associées) sont affectées à la concession au prorata du nombre de kilomètres de réseau qu'elle représente par rapport au nombre de kilomètres de réseau du territoire couvert par la DR.

Lorsque les charges de ces différentes rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales » (cf. note 19).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2024.

#### Note 15 - Dotation aux amortissements DP

Les dotations aux amortissements DP (distribution publique d'électricité) couvrent l'amortissement des financements du concessionnaire et du concédant.

Les dotations aux amortissements DP sont générées directement par le système d'information à la maille de chaque concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2024.

#### Note 16 - Dotation aux provisions pour renouvellement

Pour la concession, conformément au contrat de concession en vigueur, il n'est pas constitué de dotation aux provisions pour renouvellement des ouvrages. Cependant, un correctif d'inventaire peut potentiellement générer un recalcul de dotation.

Les dotations aux provisions pour renouvellement sont générées directement par le système d'information à la maille de chaque concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2024.

#### Note 17 - Autres dotations d'exploitation

Cette rubrique comprend les :

- Dotations aux provisions pour charges liées aux pensions et obligations assimilées;
- Dotations aux autres provisions pour charges;
- Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et biens propres;
- Dotations aux provisions pour risques et litiges.

Cette rubrique est répartie au prorata du nombre de clients de la concession au sein de la DR.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2024.

#### Note 18 - Autres charges

Ce poste comprend notamment :

- La valeur nette comptable des immobilisations sorties de l'actif, et notamment mises au rebut; les montants concernés sont affectés directement à la concession;
- Les pénalités pour coupures longues (> 5 h) versées aux clients; les montants concernés sont affectés directement à la concession;
- Les charges sur créances clients devenues irrécouvrables, ainsi que divers éléments non récurrents; ces éléments sont répartis selon le nombre de clients de la concession au sein de la DR concernée; lorsque ces charges concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales » (cf. note 19).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2024.

#### Note 19 - Charges centrales

Elles représentent la somme des différentes charges constatées au niveau des services centraux d'Enedis (cf. notes 11, 14 et 18).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2024.

#### Note 20 - Différence entre le total des produits et le total des charges

L'autorité concédante dispose dans le CRAC des éléments financiers d'exploitation reflétant le plus fidèlement l'activité d'exploitation et de développement des réseaux de distribution publique d'électricité sur sa concession. Pour les raisons mentionnées précédemment, ces éléments financiers ne rendent pas compte d'un équilibre économique qui serait exclusivement local.

Il s'ensuit que la différence entre le total des produits et le total des charges, que ceux-ci soient enregistrés nativement sur la concession ou qu'ils lui soient affectés, ne constitue pas en tant que tel le résultat d'exploitation d'Enedis au périmètre de la concession. En particulier, le tarif d'acheminement de l'électricité étant unique sur l'ensemble du territoire du fait de la péréquation tarifaire, les recettes d'Enedis sur la concession ne sont pas définies en fonction des coûts exposés localement mais dépendent de l'application de la grille tarifaire nationale à une structure de consommation locale.

## Tableaux de synthèse des modalités de répartition retenues pour les produits et les charges d'exploitation

Produits à répartir

	Montant affecté directement à la concession (k€)	Montant réparti (k€)	Clé de répartition principale des montants répartis	Valeur de la clé principale appliquée pour la répartition" (en %)
Recettes d'acheminement	191 509	3 167	Au prorata du localisé	1,3%
Raccordements	18 082	0	Au prorata du nombre de clients	55,3%
Prestations	1 069	0	Au prorata du localisé	1,6%
Autres recettes	1 643	2 095	Au prorata du nombre de clients	55,3%
Production stockée et immobilisée	18 572	8 617	Au prorata du nombre de clients	55,3 %
Reprise sur amortissements et provisions	536	8 003	Au prorata du nombre de clients	55,3 %
Dont reprises d'amortissements de financements du concédant	336	0	Au prorata du nombre de clients	55,3 %
Dont autres types de reprises	0	0	Au prorata du nombre de clients	55,3 %
Dont reprises de provisions pour renouvellement	200	0	Au prorata du nombre de clients	55,3 %
Dont reprises d'autres catégories de provisions	0	8 003	Au prorata du nombre de clients	55,3 %
Autres produits divers	30	1 473	Au prorata du nombre de clients	55,3 %

<sup>`</sup>Arrondi au k€ près. "Arrondi à un chiffre après la virgule.

	Montant affecté directement à la concession (k€)	Montant réparti <sup>*</sup> (k€)	Clé de répartition principale des montants répartis¨	Valeur de la clé principale appliquée pour la répartition <sup>***</sup> (en %)
Accès réseau amont	0	45 787	Au prorata des consommations	50,5%
Achats d'énergie	0	30 313	Au prorata des consommations	50,5%
Redevances de concession	4 468	0	Non applicable	-
Matériel	10 668	6 380	Clé composite Matériel : Investissements / Longueur du réseau / Nb de clients	44,0%
Travaux	4 987	665	Au prorata du nombre de clients	55,3%
Informatique et télécommunications	0	2 687	Au prorata du nombre de clients	55,3 %
Tertiaire et prestations	68	6 871	Au prorata du nombre de clients	55,3 %
Bâtiments	0	3 761	Au prorata du nombre de clients	55,3 %
Autres achats	-1 256	4 371	Au prorata du nombre de clients	55,3 %
Contribution au CAS-FACÉ	4 421	0	Modalités de calcul du montant des contributions des gestionnaires de réseau au CAS-FACÉ	55,7 %
Autres impôts et taxes	2 271	1 887	Au prorata du nombre de clients	55,3 %
harges de personnel	7 589	25 944	Clé composite Charges de personnel : Investissements / Longueur du réseau / Nb de clients	51,5%
Dotation aux amortissements DP	34 150	0	Au prorata du nombre de clients	55,3 %
Dont amortissement des financements du concessionnaire	21 498	0	Au prorata du nombre de clients	55,3 %
Dont amortissement des financements de l'autorité concédante et des tiers	12 653	0	Au prorata du nombre de clients	55,3%
Dont autres amortissements	0	0	Au prorata du nombre de clients	55,3 %
Dotation aux provisions pour renouvellement	116	0	Au prorata du nombre de clients	55,3 %
Autres dotations d'exploitation	0	17 782	Au prorata du nombre de clients	55,3 %
utres charges	3 710	4 899	Au prorata du nombre de clients	55,3%

<sup>\*</sup> Arrondi au k€ près.
" Pour les « Autres impôts et taxes », plusieurs clés de répartition interviennent.
" Arrondi à un chiffre après la virgule.

#### 4.1.2. Les éléments exceptionnels

Conformément à l'article D. 2224-40 du décret n° 2016-496 du 21 avril 2016, relatif au compterendu annuel d'activité des concessions d'électricité, Enedis mentionne les produits et charges exceptionnels. Ils sont répartis au prorata du nombre de clients de la concession par rapport à l'ensemble des clients d'Enedis, en l'absence d'information permettant de les localiser sur la concession.

Les montants répartis pour 2024 dans le cadre des textes précités sont les suivants :

Eléments exceptionnels (en k€) (Concession)	
	2024
Produits	4 438
Charges	5 288
Produits - charges	-850

## 4.1.3. Perspectives d'évolution des grandes rubriques de charges et de produits du concessionnaire dans le cadre tarifaire en vigueur

Enedis présente, à titre indicatif, les taux d'évolution des différents postes de charges d'exploitation et de produits d'exploitation intégrés aux trajectoires financières retenues par la CRE dans le cadre de l'élaboration des tarifs, tels qu'ils ressortent de la délibération de la CRE du 21 janvier 2021 (TURPE 6 HTA-BT) pour l'année 2024, et de la délibération de la CRE du 4 février 2025 pour le projet de décision TURPE 7 HTA-BT concernant l'année 2025.

Les tarifs étant des tarifs nationaux assis sur le principe de la péréquation, les évolutions des différents postes de charges et de produits ne signifient pas que les évolutions seront similaires pour chacune des concessions. S'agissant de pourcentages d'évolution nationaux, ils permettent de donner une tendance, toutes choses égales par ailleurs, mais ne tiennent pas compte des éléments spécifiques qui pourront se réaliser dans les années futures à l'échelle de la concession.

Par exemple, le niveau des raccordements ou de la production immobilisée dépendra de la dynamique territoriale propre à la concession, qui ne sera pas nécessairement similaire aux tendances nationales telles qu'elles avaient été envisagées lors de l'élaboration des tarifs.

Les volumes acheminés et, en corollaire, le niveau des achats de pertes et de l'accès au réseau de transport étant très sensibles au climat, les données financières peuvent être significativement différentes au niveau national des trajectoires utilisées pour la fixation du tarif, ce qui se traduit également dans les CRAC de la concession. De même, le niveau des achats de pertes étant en partie sensible aux prix de marché de l'électricité, les données financières peuvent être significativement différentes des trajectoires utilisées pour la fixation du tarif.

Par ailleurs, il n'est pas possible de faire des prévisions d'évolution pour la contribution à l'équilibre, dont le niveau dépendra des équilibres de la péréquation sur l'ensemble du territoire.

Principaux éléments de la délibération de la CRE du 21 janvier 2021 relatifs aux prévisions de charges d'exploitation et de produits d'exploitation en 2024 et de la délibération de la CRE du 4 février 2025 relative au projet de décision concernant des prévisions de charges d'exploitation et de produits d'exploitation en 2025

#### Charges nettes d'exploitation

D'un point de vue tarifaire, les charges nettes d'exploitation d'Enedis sont constituées :

- Des charges liées à l'exploitation du système électrique composées :
  - des charges d'accès au réseau public de transport,
  - des autres charges liées à l'exploitation du système électrique.
- Des autres charges nettes d'exploitation.

#### A) Charges liées à l'exploitation du système électrique

1) Charges d'accès au réseau public de transport

Le tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution couvre l'accès des gestionnaires de ces réseaux au réseau public de transport.

La CRE a estimé les montants prévisionnels des charges d'accès au réseau public de transport sur la base notamment :

- Des évolutions prévisionnelles du TURPE HTB prévues par la délibération de la CRE du 21 janvier 2021 portant décision sur les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité dans le domaine de tension HTB (TURPE 6 HTB) pour l'année 2024, et pour l'année 2025, par la délibération du 4 février 2025 (TURPE 7 HTB) ainsi que celle du 6 janvier 2025;
- Des hypothèses d'évolution des volumes de soutirage sur le réseau public de transport prévues dans le cadre de cette même délibération.

Les montants prévus pour 2024 et 2025 dans le cadre des délibérations précitées sont les suivants :

Charges d'accès au réseau public de transport (M€ courants)						
	2024	2025	Variation (en %)			
Charges d'accès au réseau public de transport	3 746	4125	10			

#### 2) Autres charges liées à l'exploitation du système électrique

Les autres charges liées à l'exploitation du système électrique couvrent essentiellement les achats de pertes sur les réseaux.

La CRE a retenu les montants prévisionnels des achats de pertes estimés par Enedis pour l'année 2025.

Les montants prévus pour 2024 et 2025 dans le cadre des délibérations précitées sont les suivants :

Autres charges d'exploitation du système électrique (M€ courants)							
	2024	2025	Variation (en %)				
Autres charges liées à l'exploitation du système électrique	1182	1918	+62 %				
Dont achats de perte	1159	1894	+63 %				

#### B) Autres charges nettes d'exploitation

Les autres charges nettes d'exploitation correspondent notamment :

- Aux autres achats et services (dont font partie les redevances de concession), aux charges de personnel et aux impôts et taxes;
- Déduction faite des produits d'exploitation hors recettes d'acheminement (dont font partie les contributions des utilisateurs reçues au titre du raccordement).

Pour le projet de décision TURPE 7, la CRE a retenu une trajectoire de charges d'exploitation prenant principalement en compte :

- La hausse des charges d'exploitation nécessaires pour permettre l'accélération des raccordements et garantir la sécurité des ouvrages;
- Une croissance des charges de personnel donnant à Enedis les moyens humains suffisants pour faire face à la croissance des investissements et mettre en œuvre des chantiers tels que la lutte contre les fraudes et la refonte du plan de tension;

Les montants prévus pour 2024 et 2025 dans le cadre des délibérations précitées sont les suivants :

Autres charges nettes d'exploitation (M€ courants)			
	2024	2025	Variation (en %)
Autres charges nettes d'exploitation	4459	4729	+6 %
Dont contributions des utilisateurs reçues au titre du raccordement	-920	-1419	54%

#### Recettes d'acheminement

Les recettes d'acheminement (hors composante Rf) prévues pour 2024 et 2025 dans le cadre des délibérations précitées sont les suivantes :

Recettes d'acheminement (M€ courants)			
Recettes d'acheminement (M€ courants)			
	2024	2025	Variation (en %)
Les recettes d'acheminement prévisionnelles	15094	17544	16%

NB : Pour l'année 2025, les recettes d'acheminement prévisionnelles intègrent l'évolution de 7,7 % du TURPE HTA-BT au 1er février 2025 prévue par la délibération de la CRE du 6 janvier 2025.

#### 4.2. Les informations patrimoniales

Les valeurs présentées correspondent aux ouvrages concédés en exploitation, qu'ils aient été construits sous maîtrise d'ouvrage du concédant ou du concessionnaire.

Le concessionnaire a finalisé ses travaux d'amélioration de la localisation des ouvrages.

Sont ainsi désormais distingués :

- Les compteurs Linky™ et marchés d'affaires;
- Les transformateurs HTA-BT;
- Les colonnes montantes électriques;
- Les branchements aériens constitués des liaisons réseau aériennes et de leurs dérivations individuelles :
- Les liaisons réseau aéro-souterraines et souterraines;
- Les dérivations individuelles des liaisons réseau aéro-souterraines et souterraines;
- Les disjoncteurs.

Dans le cadre de ces travaux, des études ont été lancées dès 2020 pour déterminer la meilleure estimation de la durée de vie de ces nouvelles catégories d'ouvrages. Ces études ont porté sur la tenue technique des ouvrages (revue des prescriptions des matériels et réalisation de tests de vieillissement de matériels prélevés sur le lieu d'exploitation), leurs conditions d'exploitation (études d'incidentologie) et l'évolution du parc. Ces études ont conclu à une durée de vie de 50 ans pour les branchements aériens, au lieu de 40 ans précédemment et vont se poursuivre sur les autres catégories de branchement.

Les valeurs immobilisées des quelques ouvrages résiduels ne faisant pas l'objet d'un suivi individualisé dans le système d'information patrimonial, restent affectées par concession en fonction de clés.

Des travaux de rapprochement des bases techniques et comptables sont en cours notamment sur les réseaux BT fils nus sur la base d'un accord de méthode convenu avec la FNCCR et France urbaine. Dans l'objectif de supprimer la quasi-totalité du stock de fils nus sur le terrain en collaboration avec les AODE, le concessionnaire a organisé au préalable une campagne de fiabilisation des bases de données techniques pour une planification efficace des chantiers de suppression. Pour donner suite aux différents résultats des diagnostics et à la mise à jour de la base technique, les premières corrections comptables ont eu lieu en 2023. Ces travaux se sont poursuivis en 2024 et devraient être achevés en 2025.

#### La valeur des ouvrages concédés au 31 décembre 2024

	Valeur brute comptable	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement	Provisions de renouvellement
Canalisations HTA	412 317	209 714	202 604	585 520	30 310
Dont aérien	102 029	75 912	26 117	169 622	18 204
Dont souterrain	310 289	133 801	176 487	415 898	12 106
Canalisations BT	505 899	222 171	283 728	686 750	8 548
Dont aérien	90 129	54 665	35 463	145 335	2 738
Dont souterrain	415 770	167 505	248 264	541 415	5 811
Postes HTA-BT	138 155	92 373	45 782	190 704	9 339
Transformateurs HTA-BT	53 099	23 570	29 529	76 425	4 751
Comptage	51 794	16 443	35 351	51 794	0
Dont compteurs Linky™	42 610	11 121	31 490	42 610	0
Dont compteurs marché d'affaires	1 814	709	1 105	1 814	0
Dont disjoncteurs	7 369	4 613	2 757	7 369	0
Branchements	348 276	151 131	197 145	462 764	12 961
Dont branchements aériens*	19 142	12 162	6 980	31 755	3 903
Dont liaisons réseaux souterraines et aéro-souterraines	264 888	106 727	158 161	345 631	7 785
Dont dérivations individuelles des liaisons réseau aéro-souterraines et souterraines	64 246	32 242	32 004	85 378	1 273
Ouvrages collectifs de branchement	25 988	7 821	18 167	32 777	0
Autres biens localisés	11 552	6 140	5 412	12 742	42
Comptage non localisés	0	0	0	0	0
Autres biens non localisés	3 993	2 517	1 476	4 754	326
Total	1 551 072	731 879	819 193	2 104 231	66 278

<sup>\*</sup> Constitués des liaisons réseau aériennes et de leurs dérivations individuelles.

La **valeur brute** correspond à la valeur d'origine des ouvrages, évaluée à leur coût d'acquisition ou de production, ou à la valeur vénale (cas des colonnes «loi ELAN» notamment).

La valeur nette comptable correspond à la valeur brute diminuée des amortissements industriels pratiqués selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des ouvrages.

La valeur de remplacement représente l'estimation, à fin 2024, du coût de remplacement d'un ouvrage à fonctionnalités et capacités identiques. Elle fait l'objet, au 31 décembre de l'exercice, d'une revalorisation sur la base d'indices spécifiques à la profession issus de publications officielles. L'incidence de cette revalorisation est répartie sur la durée de vie résiduelle des ouvrages concernés.

#### Mode et durées d'amortissement

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Pour les principaux ouvrages, les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

#### Durées d'utilité estimées

Génie civil des postes45 ansCanalisations HTA et BT40 ans ou 50 ansPostes de transformation30 ans ou 40 ansCompteurs Linky20 ansDisjoncteurs20 ansAutres installations de comptage20 à 30 ans\*Colonnes montantes électriques60 ans

Périodiquement, Enedis s'assure de la pertinence des principaux paramètres de comptabilisation des immobilisations (durées d'utilité, valeurs de remplacement, mailles de gestion). Les travaux d'individualisation menés vont notamment permettre d'affiner, dans le temps, ces paramètres par composant, pour un plus juste reflet de la réalité patrimoniale.

Liaisons réseau/dérivations individuelles 40 ans ou 50 ans

<sup>\*</sup> Certaines installations de comptage font actuellement l'objet d'un amortissement accéléré.

#### La variation des actifs concédés au cours de l'année 2024

Variation de la valeur des ouvrages concédés au cours de l'année 2024 (en k€) (Mise en service)

	Valeur brute au 01/01/2024 pro forma	Apports Enedis nets	Apports externes nets (concédants & tiers)	Retraits en valeur brute	Transferts en valeur brute	Valeur brute au 31/12/2024
Canalisations HTA	398 663	13 188	1 768	-1 301	0	412 317
Dont aérien	100 888	1 568	74	-502	0	102 029
Dont souterrain	297 774	11 620	1 693	-799	0	310 289
Canalisations BT	489 204	8 742	9 088	-1 135	0	505 899
Dont aérien	89 774	830	302	-694	-84	90 129
Dont souterrain	399 429	7 912	8 786	-441	84	415 770
Postes HTA-BT	133 014	5 329	455	-637	-6	138 155
Transformateurs HTA-BT	50 181	3 009	262	-353	1	53 099
Comptage	50 137	2 168	0	-474	-37	51 794
Dont compteurs Linky™	41 450	1 569	0	-372	-37	42 610
Dont compteurs marché d'affaires	1 719	108	0	-13	0	1 814
Dont disjoncteurs	6 969	490	0	-89	0	7 369
Branchements	332 341	11 844	5 857	-1 762	-3	348 276
Dont branchements aériens	19 294	170	7	-330	0	19 142
Dont liaisons réseaux souterraines et aéro- souterraines	252 827	8 160	5 105	-1 200	-3	264 888
Dont dérivations individuelles des liaisons réseau aéro- souterraines et souterraines	60 220	3 514	745	-232	-1	64 246
Ouvrages collectifs de branchement	24 738	1 231	20	-1	0	25 988
Autres biens localisés	10 060	1 515	0	-7	-16	11 552
Comptage non localisé**	0	0	0	0	0	0
Autres biens non localisés	4 054	15	0	-96	20	3 993
Total	1 492 391	47 040	17 450	-5 767	-41	1 551 072

<sup>\*</sup> Constitués des liaisons réseau aériennes et de leurs dérivations individuelles.

\*\* L'individualisation et la localisation de ces ouvrages se traduisent par leur transfert vers la rubrique comptage. À noter que les mouvements liés à cette opération sont reportés dans la colonne « Transferts en valeur brute ».

Les **valeurs brutes « pro forma »** correspondent au périmètre des communes adhérentes au 31 décembre 2024.

Les **apports Enedis nets** correspondent aux ouvrages construits sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis mis en service dans l'année, ainsi qu'aux contributions financières directes d'Enedis dans le cas d'ouvrages réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concédant (notamment la contribution d'Enedis au titre de l'article 8 et de la PCT), déduction faite le cas échéant des contributions financières externes.

Les **apports externes nets** correspondent aux ouvrages apportés par le concédant ou les tiers et mis en service dans l'année, ainsi qu'aux contributions financières externes dans le cas d'ouvrages réalisés par le concessionnaire (par exemple lors de déplacements d'ouvrages), déduction faite le cas échéant des contributions financières directes d'Enedis.

#### Synthèse des passifs de concession

Les passifs de concession sont de natures différentes selon que l'on considère les droits sur les ouvrages existants ou les droits sur les ouvrages futurs.

Droits sur les ouvrages existants (en k€) (Concession)					
	2023	2024	Variation (en %)		
Contre-valeur des biens concédés (comptes 22941x et 22945x)	796 178	819 193	2,9%		
Valeur nette comptable des financements Enedis (comptes 22955x)	424 629	447 238	5,3 %		

#### Les droits sur les ouvrages existants comprennent :

- La contre-valeur des biens, qui correspond à la valeur nette comptable des ouvrages concédés et matérialise l'obligation de retour des ouvrages au concédant;
- La valeur nette comptable des financements Enedis (ou financement du concessionnaire non amorti) : cette valeur correspond à la part non amortie des apports nets d'Enedis.

Droits sur les ouvrages futurs (en k€) (Concession)					
	2023	2024	Variation (en %)		
Amortissement du financement du concédant (compte 229541)	252 004	263 585	4,6%		

Les **droits sur les ouvrages à renouveler** correspondent à l'amortissement du financement du concédant sur des biens pour lesquels Enedis est maître d'ouvrage du renouvellement.

Le financement du concédant est défini comme les apports externes nets des concédants et des tiers. Ce montant est ensuite complété des montants de provision pour renouvellement et d'amortissement du financement du concédant affectés en financement du concédant lors des renouvellements. Pendant la durée de la concession, les droits du concédant sur les biens à renouveler se transforment donc, au remplacement effectif du bien, en droit du concédant sur les biens existants.

Montant des droits du concédant (en k€) (Concession)				
	2023	2024	Variation (en %)	
Somme des comptes 22941x, 22945x, 229541 et 22955x	623 553	635 539	1,9%	

Les **droits du concédant** correspondent aux enregistrements comptables dans les comptes 229. Ils sont spécifiques à l'existence de passifs du patrimoine concédé.

Ils correspondent à la somme de :

- La valeur nette comptable des ouvrages concédés;
- L'amortissement du financement du concédant;
- Diminuée de l'amortissement du financement concessionnaire non encore amorti.

Provision pour renouvellement (en k€) (Concession)		
	2023	2024
Provision	67 637	66 278

La provision pour renouvellement est assise sur la différence entre la valeur d'origine des ouvrages et leur valeur de remplacement à fonctionnalités et capacités identiques.

Elle est constituée pour les contrats de type 2017 sur la durée de vie des biens ou continue à l'être pour les contrats modèle 92 pour les seuls ouvrages renouvelables avant le terme de la concession et pour lesquels Enedis est maître d'ouvrage du renouvellement, conformément à l'article 36 de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières et selon les modalités juridiques du contrat de concession en vigueur.

#### 4.3. Les flux financiers de la concession

#### La redevance de concession

La redevance annuelle de concession a pour objet de faire financer par le prix du service rendu aux clients, et non par l'impôt :

Les frais supportés par l'autorité concédante dans l'exercice de son pouvoir concédant

C'est la part R1 de cette redevance, dite « de fonctionnement ». Elle couvre notamment les dépenses relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils donnés aux clients pour l'utilisation rationnelle de l'électricité.

Montant de la part R1 (en €) (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Part R1 versée	1 391 443	1 415 773	1,7%
Dont part R1 versée au titre des années antérieures	0	0	-

#### Une partie des dépenses effectuées par l'autorité concédante au bénéfice du réseau concédé

C'est la part R2 de la redevance, dite « d'investissement ». Elle représente chaque année N une fraction de la différence (si elle est positive) entre certaines dépenses d'investissement effectuées par l'autorité concédante et certaines recettes perçues par celle-ci durant l'année N-2. Son montant est exprimé ci-dessous hors taxes.

Montant de la part R2 (en €) (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Part R2 versée	3 826 274	3 052 570	-20,2%
Dont part R2 versée au titre des années antérieures	3 826 274	1 458 079	-

#### La part couverte par le tarif (PCT)

Les travaux de raccordement qui ont fait l'objet d'une remise d'ouvrages au concessionnaire sont éligibles à la part couverte par le tarif (PCT) versée par Enedis.

Le montant de la PCT au titre des raccordements mis en service en 2024 s'élève à 1 084 k€.

## Les aides à l'électrification rurale dans le cadre du CAS-FACÉ

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une ressource contractuelle versée directement par Enedis, il convient de noter que l'autorité concédante bénéficie chaque année, pour le financement des travaux d'électrification rurale réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage, d'aides versées dans le cadre du compte d'affectation spéciale Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale (CAS-FACÉ).

Le montant des aides à l'électrification rurale attribué au titre de 2024 à votre département est le suivant :

Département	
Montant (en k€)	4 064

Les aides accordées sont financées par les gestionnaires des réseaux publics de distribution au travers de leurs contributions annuelles au CAS-FACÉ, conformément à l'article L. 2224-31 du CGCT. Enedis, principal contributeur, couvre environ 93 % des aides versées par le CAS-FACÉ. Le montant de sa contribution annuelle au titre de 2024 s'est élevé à 349,8 M€.

#### La participation au titre de l'article 8

Conformément aux dispositions de l'article 8 du cahier des charges, le concessionnaire participe au financement des travaux destinés à la sécurisation des réseaux et l'amélioration esthétique des ouvrages existants sur le territoire de la concession, notamment dans le cadre de la résorption des fils nus BT.

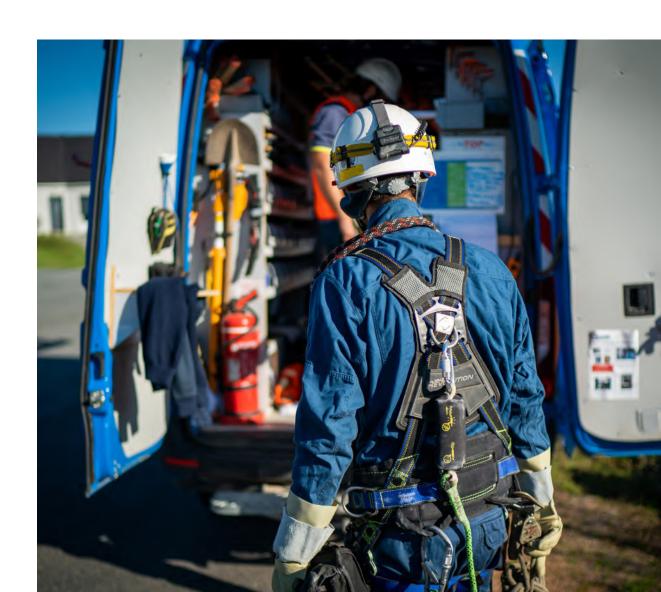
Montant de la participation (en €) (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Article 8 « Travaux environnement »	223 106	351 714	57,6%



86,8 % des clients sont satisfaits des prestations d'Enedis

# Annexes

au compte-rendu de l'activité d'Enedis



## **Sommaire**

1. Les indicateurs de suivi de l'activité	126
2. La liste détaillée des travaux réalisés en 2024	134
3. Vos interlocuteurs chez Enedis	136

1

## Les indicateurs de suivi de l'activité

#### 1.1. Le réseau et la qualité de desserte

#### Situation globale du réseau au 31 décembre 2024

	2023	2024	Variation (en %)
Réseau souterrain	5 392 629	5 515 074	2,3 %
Réseau torsadé	4 549	4 409	-3,1 %
Réseau aérien nu	5 584 296	5 553 613	-0,5 %
Réseau total aérien	5 588 845	5 558 022	-0,6 %
Total réseau HTA	10 981 474	11 073 096	0,8%
Taux d'enfouissement HTA	49,1%	49,8%	1,4%

#### Postes HTA-BT (en nb) (Concession)

	2023	2024	Variation (en %)
Postes situés dans une commune rurale	8 417	8 484	0,8%
Postes situés dans une commune urbaine*	5 099	5 121	0,4%
Total postes HTA-BT	13 516	13 605	0,7 %
Dont postes sur poteau	5 281	5 207	-1,4%
Dont postes cabines hautes	72	69	-4,2%
Dont postes cabines basses	1 115	1 118	0,3%
Dont autres postes	7 048	7 211	2,3%

Au sens de la classification INSEE de la commune. Par ailleurs, le sous-total « Dont autres postes » comprend, à titre d'exemple, les postes en immeuble.

#### Réseau BT (en m) (Concession)

	2023	2024	Variation (en %)
Réseau souterrain	6 261 088	6 385 319	2,0 %
Réseau torsadé	4 027 206	4 013 075	-0,4%
Réseau aérien nu	282 907	261 807	-7,5%
Dont fils nus de faibles sections	66 805	54 220	-18,8 %
Réseau total aérien	4 310 113	4 274 882	-0,8 %
Total réseau BT	10 571 201	10 660 201	0,8 %
Taux d'enfouissement BT	59,2%	59,9 %	1,1 %

Nota : Afin de disposer d'une bonne connaissance des réseaux fils nus sur le terrain, une démarche de fiabilisation des bases techniques sur le réseau BT « fils nus » a été lancée. Des variations de longueurs sur les technologies du réseau Basse Tension peuvent être constatées par rapport à l'exercice précédent. Le rapport annuel de fiabilité détaillera l'avancée de cette démarche

Départs alimentant la concession (Concession)		
	2023	2024
Longueur moyenne des 10 % des départs les plus longs (km)	76	76
Nombre moyen d'OMT par départ HTA aérien	9	9

<sup>\*</sup> Organe de manœuvre télécommandé.

≥ 30 ans et < 40 ans

≥ 40 ans

### Le tableau ci-après présente par tranche d'âge de 10 ans les lignes HTA et BT, ainsi que les postes HTA-BT de la concession :

Ouvrages par tranche d'âge (en km ou en nb de postes) (Concession)			
	Réseau HTA	Réseau BT	Postes HTA-BT
< 10 ans	1 327	1 399	1 503
≥ 10 ans et < 20 ans	1 231	2 000	1 433
≥ 20 ans et < 30 ans	2 700	2 786	2 374

Nota : S'agissant des postes HTA-BT, les informations figurant dans le tableau ci-dessus et extraites des bases de données techniques d'Enedis sont calculées à partir de la date de construction du génie civil des postes.

3 338

2 477

1 121

3 355

2 887

5 408

#### Les ouvrages mis en service en 2024

En 2024, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'Enedis se caractérisent de la manière suivante :

Canalisations HTA mises en service (en m) (Concession)		
	2023	2024
Souterrain	118 411	119 101
Torsadé	0	0
Aérien nu	735	2 098
Total	119 146	121 199
Dont pour information		
Extension	74 579	90 727
Renouvellement	29 329	18 775
Renforcement	15 238	11 697

L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

Canalisations BT mises en service (en m) (Concession)		
	2023	2024
Souterrain	41 487	41 527
Torsadé	6 737	8 698
Aérien nu	123	0
Total	48 347	50 225
Dont pour information		
Extension	35 421	36 857
Renouvellement	11 499	10 875
Renforcement	1 427	2 493

L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

## Les perturbations dans la continuité de fourniture et le nombre de clients affectés

#### Les perturbations liées à des incidents sur le réseau

Coupures liées à des incidents (Concession)				
	2023	2024	Variation (en %)	
Nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau	4,9	4,3	-12,7 %	
Dont réseau aérien	2,9	2,3	-22,0 %	
Dont réseau souterrain	0,7	0,8	15,2%	
Nombre d'incidents BT pour 100 km de réseau	13,4	10,3	-22,8 %	
Dont réseau aérien	6,4	3,7	-42,1 %	
Dont réseau souterrain	2,9	2,6	-11,8 %	
Nombre de coupures sur incident réseau	3 248	2 762	-15,0 %	
Longues (> à 3 min)	1 948	1 572	-19,3 %	
Brèves (de 1 s à 3 min)	1 300	1 190	-8,5 %	

#### Les perturbations liées à des travaux sur le réseau

Coupures pour travaux (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre de coupures pour travaux	1 622	1 463	-9,8 %
Nombre sur réseau BT	700	687	-1,9 %
Nombre sur réseau HTA	922	776	-15,8 %
Temps moyen	22	19	-12,5 %

#### Le nombre de clients affectés par ces perturbations

	2023	2024	Variation (en %)
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	5 198	3 749	-27,9 %
Dont nombre de clients BT affectés par plus de 6 coupures longues suite à incident situé en amont du réseau BT	2 166	1 696	-21,7%
Affectés par plus de 30 coupures brèves (de 1 s à 3 min), toutes causes confondues	0	0	-
Coupés pendant plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, toutes causes confondues	106 164	65 757	-38,1%
Dont nombre de clients BT coupés plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, suite à incident situé en amont du réseau BT	76 831	38 681	-49,7 %
Coupés pendant plus de 5 heures consécutives, toutes causes confondues	80 998	30 495	-62,4%

Nota: Les indicateurs de continuité d'alimentation figurant dans le tableau ci-dessus font partie des indicateurs à produire dans les comptes-rendus annuels d'activité en application du protocole d'accord signé le 26 mars 2009 par la FNCCR, Enedis et EDF. Sauf mention explicite dans le libellé de l'indicateur, les informations communiquées portent sur le nombre de clients BT affectés par une ou plusieurs interruptions de fourniture, quelles que soient la nature (incident ou travaux) de la coupure et son origine (notamment : en amont du réseau concédé, réseau HTA, réseau BT).

#### La fréquence des coupures

Fréquence des coupures (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Fréquence des coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	1,3	1,0	-24,9 %
Fréquence des coupures brèves (de 1 s à 3 min), toutes causes confondues	2,7	2,8	3,3%

#### Les départs en contrainte de tension

Un départ BT est en contrainte de tension lorsqu'il comporte au moins un client pour lequel le niveau de tension à son point de livraison sort de la plage de variation admise par rapport à la tension nominale (+10 % ou -10 %).

Le taux de départs BT indiqué dans le tableau ci-dessous correspond au pourcentage de départs BT de la concession en contrainte de tension.

Il est également précisé le pourcentage de départs HTA desservant la concession pour lesquels il existe au moins un point de livraison HTA (poste HTA-BT ou client HTA) pour lequel la chute de tension est supérieure à 5 % de sa tension contractuelle.

Départs en contrainte de tension (en %) (Concession)		
	2023	2024
Taux de départs BT > 10 %	1,3%	1,3 %
Taux de départs HTA > 5 %	1,0%	1,0 %

#### 1.2. Le raccordement des clients

#### Le raccordement des consommateurs

En 2024, à la maille nationale, 17 300 km de réseaux basse et moyenne tension ont été installés en 2024.

Au périmètre de votre concession, cette activité s'est caractérisée par le nombre de raccordements (incluant le raccordement des infrastructures de recharge de véhicules électriques [IRVE]), ci-après :

	2023	2024	Variation (en %)
En BT et de puissance ≤ à 36 kVA	4 798	4 306	-10,3%
Dont raccordements BT individuels sans adaptation de réseau	4 387	3 927	-10,5%
Dont raccordements BT collectifs sans adaptation de réseau	64	56	-12,5%
Dont raccordements BT individuels et collectifs avec adaptation de réseau	347	323	-6,9 %
En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA	139	127	-8,6%
En HTA	19	20	5,3 %
Nombre total des raccordements neufs réalisés	4 956	4 453	-10,1%

Au périmètre de votre concession, la puissance nouvelle raccordée en consommation est indiquée ci-dessous :

Puissance nouvelle raccordée en consommation (en kVA) (Concession)		
	2023	2024
Consommateurs BT et HTA	118 702	94 207

## Le raccordement des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)

À la maille nationale, la volumétrie des raccordements dédiés à l'alimentation des infrastructures de recharge de véhicules électriques a augmenté de 28 % par rapport à l'an passé.

Il s'agit d'équipements installés dans des immeubles résidentiels collectifs, sur le domaine public ou privé (parkings, aires d'autoroutes, etc.).



Au périmètre de votre concession, l'activité de raccordement des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) est caractérisée par les données suivantes :

	2023	2024	Variation (en %)
Nombre de raccordements des IRVE BT ≤ à 36 kVA	90	59	-34,4 %
Nombre de raccordements des IRVE BT > à 36 kVA et HTA	43	39	-9,3 %

#### Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

#### Délai moyen de réalisation des travaux (en jours calendaires) (Concession)

	2023	2024	Variation (en %)
Concernant les travaux de raccordement des consommateurs individuels BT ≤ 36 kVA sans extension	74	73	-1,0 %
Concernant les travaux de raccordement des consommateurs individuels BT ≤ 36 kVA avec extension	110	198	79,9%

#### Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

#### Consommateurs BT individuels de puissance ≤ 36 kVA (sans adaptation de réseau)

	2023	2024	Variation (en %)
Taux de devis envoyés dans les délais	93,0 %	94,0 %	1,1 %
Délai moyen d'envoi du devis (en jours calendaires)	8	5	-40,1 %

#### Producteurs BT de puissance ≤ 36 kVA (sans adaptation de réseau) (Concession)

	2023	2024	Variation (en %)
Taux de devis envoyés dans les délais	99,8%	100,0 %	0,2 %
Délai moyen d'envoi du devis (en jours calendaires)	0	1	200,7 %

#### Le raccordement des producteurs

En 2024, au périmètre national, le nombre d'installations de production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA a dépassé le million, avec plus de 235 000 demandes traitées dans l'année, soit une hausse de près de 20 % par rapport à 2023.

Par ailleurs, le nombre de raccordements réalisés d'installations de production BT de puissance supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA s'élève à plus de 12 200, en progression de 66 % par rapport à 2023.

Enfin, le nombre de raccordements réalisés d'installations de production HTA s'élève à 768.

Au périmètre de votre concession, l'activité de raccordement d'installations de production est caractérisée par les données suivantes :

Raccordements d'installations de production individuelles neuves réalisés par Enedis				
	2023	2024	Variation (en %)	
Raccordements BT ≤ à 36 kVA sans adaptation de réseau	3 851	4 425	14,9%	
Raccordements BT ≤ à 36 kVA avec adaptation de réseau	0	1	-	
Raccordements BT compris entre 36 et 250 kVA	122	229	87,7%	
Raccordements HTA ≥ 250 kVA	5	7	40,0%	

Nota: Cet indicateur ne prend pas en compte les autoconsommateurs totaux.

Au périmètre de votre concession, la puissance nouvelle raccordée en production est indiquée ci-dessous :

Puissance nouvelle raccordée en production (en kVA) (Concession)		
	2023	2024
Producteurs BT et HTA	64 799	144 197

<sup>\*</sup> Variation de la somme des puissances raccordées des producteurs, hors données « secrétisées », entre l'année N et l'année N-1.

## La liste détaillée des travaux réalisés en 2024

## 2.1. Les travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs



Sur le territoire de la concession, la liste détaillée des dépenses d'investissement du concessionnaire en 2024, avec la localisation des travaux, est jointe, par voie dématérialisée en complément du présent compte-rendu.

## 2.2. Les travaux au service de la performance du réseau



Sur le territoire de la concession, la liste détaillée des dépenses d'investissement du concessionnaire en 2024, avec la localisation des travaux, est jointe, par voie dématérialisée en complément du présent compte-rendu.

## 2.3. Les travaux liés aux exigences environnementales et réglementaires



Sur le territoire de la concession, la liste détaillée des dépenses d'investissement du concessionnaire en 2024, avec la localisation des travaux, est jointe, par voie dématérialisée en complément du présent compte-rendu.

# Tempêtes, inondations, orages : 13 évènements climatiques de grande ampleur en 2024





### Vos interlocuteurs chez Enedis



Hervé HUOT

Directeur Territorial 05 46 68 38 04 herve.huot@enedis.fr



**Armelle LIAUD** 

Interlocutrice Privilégiée - Conseil en transition écologique colloc-17@enedis.fr



Nathalie RODRIGUES

Interlocutrice Privilégiée - Conseil en transition écologique 06 22 68 32 82 nathalie.rodrigues@enedis.fr



**Emilie GARIN** 

Interlocutrice Privilégiée - Conseil en transition écologique 07 87 96 63 45 emilie.garin@enedis.fr



Sylvain LARCHER

Interlocuteur Privilégié - Conseil en transition écologique 07 72 10 97 82 sylvain.larcher@enedis.fr



L'utilisation du réseau de distribution a permis de réduire de 80 % les émissions de CO2 en matière d'énergie des Jeux de Paris 2024

# 

Compte-rendu de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire



## **Sommaire**

1. Faits marquants 2024 et perspectives 2025	140
1.1. Les faits marquants de l'année 2024	140
1.2. Les perspectives et enjeux pour 2025	143
1.3. La responsabilité sociétale d'entreprise	146
2. Les clients de la concession	156
2.1. Les tarifs réglementés de vente	156
2.2. Les caractéristiques des clients de la concession	161
3. La qualité du service rendu aux clients	164
3.1. La satisfaction des clients	164
3.2. Les conditions générales de vente	169
3.3. La relation avec les clients, humaine et numérique	170
3.4. L'accompagnement des clients pour les aider à mieux et moins consommer	180
3.5. La facturation des clients	188
3.6. Le traitement des réclamations des clients	197
4. La lutte contre la précarité énergétique au cœur des engagements d'EDF	200
4.1. L'aide au paiement des factures	203
4.2. L'accompagnement des clients les plus fragiles	208
4.3. La prévention par des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et	218
de l'amélioration de l'habitat	
4.4. Sur votre territoire	220
5. Les éléments financiers de la concession	224
5.1. Le chiffre d'affaires	224
5.2. Los coûts commerciaux	225

## 1

## Faits marquants 2024 et perspectives 2025

#### 1.1. Les faits marquants de l'année 2024



#### En 2024, l'État a limité la hausse du Tarif Bleu

En 2024, l'Etat n'a procédé qu'à une seule augmentation des TRVE au cours de l'année. La hausse du Tarif Bleu a été limitée en moyenne à 9,5 % TTC au 1<sup>er</sup> février 2024 pour les clients résidentiels et à 5,7 % TTC pour les non résidentiels.

A partir du 1er février 2024, dans la logique de sortie progressive du bouclier tarifaire annoncée par le Gouvernement, l'accise sur l'électricité a été relevée à 21 €/MWh HTVA (arrêté du 25/01/2024 publié au *Journal Officiel* du 31/01/2024).

Des précisions sont apportées au chapitre 2.1.

EDF a informé ses clients de ce mouvement tarifaire par mail en février 2024 et complété cette information d'un message sur les solutions et gestes utiles pour réduire sa consommation et mieux consommer.



## EDF au 39° congrès de la FNCCR à Besançon du 26 au 28 juin 2024

Fidèle à ce rendez-vous, EDF était présent au Centre des congrès et parc des expositions de la cité bisontine à l'occasion du Congrès de la FNCCR.

- Luc Rémont, Président du groupe EDF, est intervenu devant l'ensemble des congressistes lors de la plénière de lancement de ce congrès le mercredi 26 juin.
- Cécile Venel, Directrice de la Direction Partenariats, Relations Externes & Consommateurs, a pris part à la table ronde «Les contrats de concession électrique et gaz à l'épreuve du terrain » le mercredi 26 juin. Au cours des échanges, elle a rappelé tout ce qu'EDF a mis en place pour accompagner les clients au cours de ces deux dernières années et l'attention portée par EDF aux clients en situation de précarité énergétique;
- Durant les trois jours du congrès, EDF a animé un stand qui a accueilli les collectivités territoriales. Ce fut l'occasion pour les correspondants solidarité de la région de présenter leur travail sur le terrain et les outils mis à disposition des travailleurs sociaux, des clients, pour moins et mieux consommer l'énergie.



## Le dialogue d'EDF avec la FNCCR et France urbaine en 2024

EDF et les services de la FNCCR et de France urbaine se sont retrouvés deux fois au cours de l'année 2024 dans le cadre d'un groupe de travail lancé à l'initiative du Comité de suivi de l'accord-cadre du 21 décembre 2017 relatif au modèle de contrat de concession.

Plusieurs thématiques ont été abordées, dont les accompagnements énergie, l'évolution du portefeuille de clients aux TRV, la lutte contre la précarité énergétique, l'évolution des réclamations et l'extension des TRV aux clients éligibles ayant une puissance souscrite supérieure à 36kVA.



## Adhésion d'EDF aux lignes directrices de la CRE

EDF a adhéré, le 3 octobre 2024 aux lignes directrices de la CRE relatives aux pratiques des fournisseurs d'électricité et de gaz naturel visant à promouvoir une plus grande transparence parmi les fournisseurs d'énergie et à renforcer la protection des consommateurs.

Le chapitre 3.4 revient sur les engagements pris par les fournisseurs.

#### Podium Relation Client 2024

#### EDF, n° 1 Relation Client 2024 dans le secteur « Entreprise de services »

EDF en 2024 est montée sur la plus haute marche du Podium de la Relation Client et devient le n° 1 dans le secteur Entreprise de services. Ce prix souligne notre savoir-faire et notre engagement au quotidien au service de nos clients pour toujours mieux les satisfaire.

Le Podium de la Relation Client®, décerné par BearingPoint, récompense depuis 2003, les grandes marques qui, dans leur quotidien, excellent en matière de relation client. Dix secteurs d'activités sont évalués selon des critères de performance commun : assurances, automobiles, banques, distribution spécialisée, grande distribution, e-commerce, service public, tourisme et transport.

## Sobriété énergétique : EDF a poursuivi en 2024 l'accompagnement de ses clients pour les aider à consommer mieux et moins

Pour aider les clients particuliers à maîtriser leur consommation, le pilotage du chauffage électrique connecté est disponible depuis l'automne 2024 dans l'application EDF & MOI.



Pilotez votre chauffage électrique connecté dans l'appli pour optimiser votre consommation

La solution Suivi Conso a, elle aussi, connu des évolutions pour permettre aux clients de mieux comprendre leur consommation.

Le chapitre 3.4 revient sur ces évolutions.



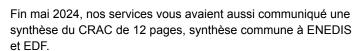
## Une forte sollicitation de nos services Solidarité en 2024

Une inflation toujours présente, un pouvoir d'achat en forte baisse, des modalités d'attribution du chèque énergie impactées par la fin de la taxe d'habitation, ont généré une dégradation de notre recouvrement et une forte demande d'octroi de délais de paiement. L'ensemble des conseillers, dont nos conseillers Solidarité mais aussi des partenaires sociaux, ont été fortement sollicités comparativement à l'année 2023. En effet, les contacts entre conseillers Solidarité et travailleurs sociaux ont augmenté de 30 % pour atteindre près de 500 000 échanges sur l'année (téléphone et portail Pass).

Le Médiateur national de l'énergie a constaté, dans le baromètre Energie Info publié le 4 novembre 2024, une légère diminution des inquiétudes des consommateurs malgré une persistance des difficultés concrètes. Cependant, la facture énergétique reste une préoccupation pour 85 % des français.

## Le concessionnaire EDF et l'autorité concédante en 2024

Le 22 novembre 2024 dans les locaux du **Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de Charente-Maritime**, Pierre-Yves MAUREAU, Directeur du Développement Territorial EDF et Anne FORGE, Correspondante Solidarité EDF pour Poitou-Charentes, ont présenté le CRAC 2023 aux élus et services du Syndicat Départemental Electricité et Gaz de la Charente.





Le 22 août 2024, David VOILEAUX, Responsable Régional Solidarité et Concessions, vous a envoyé les documents nécessaires à votre contrôle de concession. Nous avons répondu à vos questions et nous avons participé à votre réunion de contrôle le 6 décembre 2024.

#### 1.2. Les perspectives et enjeux pour 2025



#### Le mouvement tarifaire du 1er février 2025 JOURNAL décidé par l'État

Dans sa délibération n° 2025-10 du 15 janvier 2025, la CRE propose, au 1er février 2025 et par rapport au niveau de février 2024, une baisse du TRV de 22,61 % HT en moyenne pour les clients résidentiels et une baisse de 22,67 % HT pour les clients non résiden tiels, tenant compte principalement:

- de la baisse importante des coûts d'approvisionnement en énergie et en garanties de capacité, liée à la baisse des prix de marché, après la forte hausse de ces derniers depuis septembre 2021:
- de l'évolution exceptionnelle du TURPE au 1er février 2025 au lieu du 1er août 2025 (+7,7% en moyenne), conformément à la délibération CRE n° 2025-08 du 15/01/2025;
- du rattrapage du TURPE pour le mois de novembre 2024, suite à la délibération CRE du 16 décembre 2024 qui proposait un report de cette évolution au 1er février 2025 dans les TRV.

L'arrêté du 20 décembre 2024 relève, par ailleurs, le niveau de l'accise sur l'électricité à 33,70 €/MWh HTVA à partir du 1er février 2025 (vs 21 €/MWh HTVA jusqu'au 31 janvier 2025).

Ceci conduit à une baisse moyenne de 15,00 % TTC pour les clients résidentiels et de 15,06 % TTC pour les clients non résidentiels.

Pour les clients résidentiels, la baisse moyenne est de 14,2 % TTC pour l'option Base, 16,4 % TTC pour l'option Heures Creuses, et 2 % TTC pour l'option Tempo.

Les clients résidentiels de l'option Tempo ont bénéficié, pendant la crise énergétique, de la très forte valeur accordée à leurs efforts de réduction de consommation pendant les jours de tension. Cette valorisation leur a évité une partie des hausses connues par les autres clients. L'ampleur de la baisse observée aujourd'hui, après la crise, est donc plus faible pour eux.

Après le mouvement de février 2025, les prix TTC des clients résidentiels Tempo sont environ 8 % supérieurs à ceux de février 2021 (pour mémoire, inflation d'environ 14 % sur la période selon l'indice des prix à la consommation, c'est donc une baisse en euros constants). A titre de comparaison, ils sont environ 20 % supérieurs pour les clients en option HC et d'environ 27 % supérieurs pour les clients en option Base, par rapport à 2021.

L'intérêt de l'option Heures Creuses par rapport à l'option Base est également préservé.

Pour les clients non résidentiels, la baisse moyenne est de 14,6 % TTC pour l'option Base et de 16,4 % TTC pour l'option Heures Creuses.

#### L'évolution de la méthode de construction des tarifs réglementés de vente

A la suite de sa consultation publique n° 2024-10 du 10 juillet 2024 relative aux évolutions de la méthode de construction des TRVE, la CRE propose :

- de modifier la méthode de construction des grilles en 2026 en s'orientant vers un calcul par « option cible » afin de conserver l'attractivité de l'option HP/HC;
- de mettre en extinction l'option Bleu résidentiel Base pour les puissances souscrites de 9KVA à 15 kVA au 1er février 2025;

de supprimer l'option Bleu résidentiel Base pour les puissances souscrites de 18 kVA et plus, début 2026.

La CRE poursuivra également ses travaux pour expérimenter une nouvelle option au sein des TRV en 2025/2026 pour les consommateurs résidentiels de puissance souscrite comprise entre 3 et 6 kVA. Cette option aura vocation à récompenser les efforts réalisés lors des périodes les plus chargées pour le système électrique par des consommateurs ayant peu d'usages électriques flexibles et pour lesquels l'option HP/HC ne serait pas avantageuse.

S'agissant du TRV 2026, la CRE retient un approvisionnement de l'intégralité des volumes sur les marchés de gros de l'électricité lissé de manière régulière sur deux ans.

## L'élargissement des TRV suite à la promulgation de la loi Brun

La loi n° 2024-330 du 11 avril 2024 visant à protéger le groupe EDF d'un démembrement, dite « loi Brun » a été publiée au *JORF* du 12 avril 2024.

Elle supprime le critère de puissance pour souscrire un contrat aux TRV et donne la possibilité aux petites entreprises et collectivités ayant une puissance supérieure à 36 kVA, moins de dix salariés et un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros de souscrire un contrat de fourniture d'électricité aux TRV. Cette disposition entre en vigueur au 1er février 2025.

Ainsi, tous les clients précédemment éligibles aux TRV peuvent en bénéficier pour tous leurs sites sans limite de puissance :

- les clients résidentiels, y compris les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble unique à usage d'habitation;
- les clients non-résidentiels répondant aux critères des TPE selon l'INSEE, c'est-à-dire les entités qui emploient moins de dix personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros (collectivités locales, associations, boulangers, agriculteurs, administrateurs immobilier, etc... répondant à ces critères).

De nouveaux TRV ont été créés pour les sites de puissance supérieure à 36 kVA dénommés « Tarif Jaune – option base sup36 » et « Tarif Vert haute tension »).

# Rapport du gouvernement français remis à la Commission européenne concernant l'évaluation régulière des TRVE

Le rapport constituant l'évaluation des ministres chargés de l'énergie et de l'économie des TRVE en France, telle que prévue par l'article L. 337-9 du Code de l'énergie, a été rendu public en février. Sur la base de cette évaluation, les autorités françaises concluent en faveur du maintien des TRVE pour les catégories de consommateurs actuellement éligibles au TRVE.

En effet, les autorités françaises constatent que les TRVE contribuent significativement aux objectifs d'intérêt économique général, notamment de stabilité des prix, de sécurité d'approvisionnement et de cohésion sociale et territoriale tout en permettant le développement de la concurrence sur le marché de détail. Les autorités françaises estiment que les TRVE jouent ainsi un rôle favorable à l'électrification des usages des consommateurs éligibles aux TRVE, c'est-à-dire des ménages et des petites entreprises, en cohérence avec les objectifs de décarbonation et de souveraineté énergétique de la France.

# Visite de Luc REMONT, Président d'EDF, à Poitiers le 3 octobre 2024

Luc Rémont a présenté le Projet d'Entreprise et les ambitions 2035 aux managers des différentes unités de la région Nouvelle Aquitaine.

Une vingtaine de salariés de la DS2C ont eu le plaisir de participer à cette rencontre très éclairante sur le projet d'entreprise avec des illustrations par les représentants métiers de la région.



Luc REMONT, président d'EDF, à la rencontre des managers EDF de la Nouvelle Aquitaine

# 1.3. La responsabilité sociétale d'entreprise

Dans le cadre du modèle de contrat de concession conclu avec la FNCCR et France urbaine en décembre 2017, EDF s'est engagée à rendre compte aux autorités concédantes de sa politique de développement durable qui relève de la responsabilité sociétale d'entreprise.

Depuis 2015, la qualité des relations d'EDF SA avec ses fournisseurs est reconnue à travers l'obtention du label «relations fournisseurs et achats responsables», décerné par le Conseil national des achats, sous l'égide du ministère de l'Économie.

La Direction des Achats Groupe a fortement accéléré la prise en compte des enjeux environnementaux dans ses pratiques contractuelles avec un Plan Achats durables qui vise à réduire l'impact carbone des achats de 30 % d'ici à 2030. En 2023, le Groupe a ainsi publié la nouvelle charte RSE d'EDF avec ses fournisseurs et sous-traitants. Le Club fournisseurs dédié à la RSE, lancé en 2023, a regroupé plus de 80 fournisseurs stratégiques sur les enjeux carbone et ressources. Il s'est prolongé en 2024 au travers de groupes de travail de la filière industrielle sur les enjeux de la décarbonation et de la préservation de la ressource en eau.

Lors de la seconde édition du Forum des achats inclusifs, EDF a signé, le 16 octobre 2023, le manifeste du Collectif d'entreprises pour une économie plus inclusive. L'entreprise s'engage ainsi à augmenter de 30 % ses achats inclusifs à horizon 2025 pour encourager l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ou éloignées de l'emploi. Le Groupe, qui a consacré plus de 15,7 millions d'euros d'achats au secteur solidaire en 2023, illustre ainsi son ambition croissante pour des achats durables et responsables.

En 2020, EDF a adopté sa raison d'être : «Construire un avenir énergétique neutre en CO<sub>2</sub> conciliant préservation de la planète, bien-être et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants.»

Inscrite dans les statuts d'EDF, cette raison d'être est au cœur du modèle d'affaires et de la stratégie de l'Entreprise.

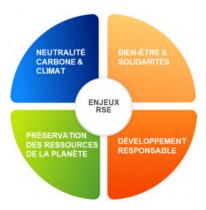
En juin 2024, EDF prolonge le déploiement de sa raison d'être – construire un avenir énergétique neutre en CO<sub>2</sub> – en définissant son nouveau projet d'entreprise. «Ambitions 2035 » s'appuie sur une analyse approfondie du contexte socio-environnemental actuel, des besoins énergétiques de demain et des atouts du groupe EDF pour

faire évoluer l'organisation, ses priorités stratégiques et ses modes de fonctionnement à l'horizon 2035.

En cohérence avec la raison d'être d'EDF et le plan stratégique, le Groupe porte seize engagements RSE autour de quatre enjeux :

- neutralité carbone et climat;
- préservation des ressources de la planète;
- bien-être et solidarités;
- développement responsable.

Pour connaître les seize engagements d'EDF en lien avec les objectifs : https://www.edf.fr/groupe-edf/agir-en-entreprise-responsable/responsabilite-societale-dentreprise



Le Groupe EDF a publié en juillet 2024 son deuxième rapport Impact. Ce nouveau rapport fait état des avancées du Groupe EDF et ouvre des perspectives sur la poursuite de notre transition vers un monde électrique juste, inclusif et durable.

Au sein d'EDF, la Direction Commerce, labellisée « engagé RSE » depuis 2019, exerce sa mission de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente en tenant compte de ces enjeux et de ces engagements. Elle contribue ainsi à une transition énergétique juste et inclusive.



# 1. Contribution à la neutralité carbone et

La stratégie climatique d'EDF s'accompagne de quatre engagements :

- une trajectoire carbone ambitieuse;
- des solutions de compensation carbone;
- l'adaptation au changement climatique;
- le développement des usages de l'électricité et services énergétiques.

EDF a été l'une des premières entreprises en 2018 à se fixer l'objectif de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. En 2020, EDF a renforcé ses ambitions à l'occasion des cinq ans de la signature de l'Accord de Paris pour le climat. EDF a obtenu la certification par *Science-Based Targets\** d'une trajectoire renforcée de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> bien en dessous des 2 °C d'ici à la fin du siècle (par rapport aux températures de la période préindustrielle), et a mis en place une gouvernance dédiée.

A l'occasion de la COP28, EDF s'est fixé de **nouveaux objectifs pour réduire ses émissions de CO**<sub>2</sub> et atteindre « zéro émission nette » sur l'ensemble des ses activités :

- dès 2025, une réduction de 60 % des émissions de son scope 1 par rapport à ses émissions de 2017;
- en 2030, une réduction de 70 % de son scope 1 et une intensité carbone de 30 gCO<sub>2</sub>/kWh;
- en 2035, une réduction de 80 % de son scope 1 et une intensité carbone de 22 gCO<sub>2</sub>/kWh.
- \* Science-Based Targets est une initiative conjointe d'une organisation non gouvernementale, CDP (Carbon Disclosure Project), du Pacte mondial des Nations unies, du World Ressources Institute et du World Wild Fund for Nature, lancée suite à l'Accord de Paris en 2015.

Dans le cadre de son activité de fournisseur aux tarifs réglementés de vente, EDF propose à ses clients l'option TEMPO, qui leur permet de s' « effacer » pendant les périodes de tension sur le réseau électrique. **EDF aide ses clients à limiter leurs émissions de CO**2, à suivre et à comprendre leurs consommations ainsi qu'à réaliser des économies d'énergie. Nous en rendons compte au chapitre 3.4 du présent document.

Par ailleurs, **EDF fait évoluer ses propres pratiques** pour limiter ses émissions de CO<sub>2</sub>. Le Groupe EDF a signé le 18 juillet 2024 un nouvel accord sur la mobilté durable et met à la disposition de ses salariés des offres du Groupe ou négociées auprès de partenaires avec son programme « Combattre le CO<sub>2</sub>, ça commence par nous! » qui encourage tous les salariés à

mieux maîtriser leur consommation d'énergie et à diminuer leur empreinte carbone. Cela se traduit notamment par :

- la promotion des réunions à distance;
- l'encouragement des déplacements en transports en commun et du covoiturage;
- des offres vélo négociées pour les salariés, afin de faciliter le recours à ce mode de déplacement pour des trajets courts domicile-travail en toute sécurité;
- des offres de voitures hybrides ou électriques négociées avec les constructeurs automobiles pour encourager les salariés à la mobilité électrique;
- l'élaboration de plans de mobilité durable employeur (pour les sites de plus de 100 salariés et encouragés pour les autres);
- ou encore le développement d'une flotte de véhicules électriques : l'objectif est de passer 100 % de la flotte d'EDF (pour les véhicules légers) en électrique d'ici 2030\*.
- \* Cet objectif correspond à celui des partenaires d'EV100. En septembre 2017, l'ONG The Climate Group a lancé EV100, la première initiative mondiale pour inciter les entreprises à s'engager dans la mobilité électrique et à diminuer ainsi leurs émissions de CO<sub>2</sub>, les nuisances sonores, et à améliorer la qualité de l'air. Trois mois après le lancement de l'initiative, EDF est devenue la première entreprise française à rejoindre EV100. Au-delà des flottes, le collectif EV100 souhaite aussi encourager clients et employés des entreprises partenaires à s'équiper.

#### EDF déploie en outre des actions de sensibilisation à destination de ses collaborateurs.

Le programme « Combattre le CO<sub>2</sub>, ça commence par nous! » est complété par un « passeport neutralité carbone » permettant de tester ses connaissances sur le changement climatique et les émissions anthropiques, de réaliser son bilan carbone et de passer à l'action *via* des défis dans les domaines de la consommation, de l'habitat, de l'alimentation, du numérique.

#### Décarbonation du parc automobile d'EDF Grand Centre

Depuis 2017, EDF Commerce Grand Centre a engagé un programme concernant l'utilisation des voitures électriques et l'installation de bornes électriques sur ses sites.

Début 2024, l'électrification du parc automobile est de 62 % (24 % des véhicules sont électriques et 38 % des véhicules sont hybrides). D'ores et déjà 47 bornes électriques sont installées sur les sites et sont totalement fonctionnelles.

Dans ce cadre nous sommes heureux d'annoncer que le site d'Angoulême utilise désormais exclusivement des véhicules électriques. Cette transformation s'inscrit dans les objectifs ambitieux du groupe EDF, en particulier dans le cadre du projet EV100 visant à électrifier l'ensemble du parc automobile d'EDF d'ici 2030.



Les autres sites de la région suivront progressivement cette initiative, remplaçant les véhicules thermiques par des véhicules électriques.

# Sensibilisation des nouveaux embauchés à la lutte contre le CO2

En 2024, chaque nouveau salarié a participé à des formations de sensibilisation concernant la RSE avec notamment la présentation de notre Plan de Mobilité Electrique (PDME), un focus sur le covoiturage, et la lutte contre le CO2.

En intégrant ces formations de sensibilisation à la RSE dès l'arrivée de ses nouveaux collaborateurs, EDF dé-



Journée des jeunes embauchés

montre une volonté forte de faire de chaque employé un acteur de la transition énergétique.

Cette démarche s'inscrit dans une vision globale de développement durable, où chaque geste compte pour construire un avenir plus respectueux de l'environnement.

# Accompagnement d'EDF Grand Centre dans la décarbonation des territoires

En novembre 2024 Fabrice Bergeal, Directeur du Développement Territorial Limousin a participé avec le fonds Forestier et Fransylva à une rencontre constructive. Au cœur de cet échange le rôle essentiel des forêts dans la capture du carbone et les solutions concrètes pour renforcer la contribution des espaces forestiers à la lutte contre le changement climatique.



Cette collaboration entre acteurs énergétiques et forestiers ouvre la voie à des projets novateurs pour valoriser durablement nos forêts tout en participant activement à la transition écologique.



# 2. Préservation des ressources de la planète

EDF s'engage à limiter son empreinte environnementale, tout au long du cycle de vie de ses installations et activités, en optimisant l'utilisation des ressources naturelles.

Les quatre principaux engagements RSE identifiés au titre de cet enjeu concernent :

- la biodiversité:
- la gestion responsable du foncier;
- la gestion intégrée et durable de l'eau;
- I'économie circulaire et la gestion des déchets.

Les enjeux de la neutralité carbone sont indissociables d'une approche en faveur de **la biodiversité** dans laquelle EDF est engagée depuis plus de quinze ans. EDF est notamment partie prenante avec d'autres entreprises depuis 2018 de l'initiative volontaire soutenue par l'État : « Entreprises engagées pour la nature – Act4nature France ». Piloté par l'Office français de la biodiversité, le dispositif vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par les entreprises françaises. EDF s'est en particulier engagée à renforcer la sensibilisation du grand public et des salariés aux enjeux de la biodiversité.

Fin 2023, EDF a renouvelé ses engagements au nombre de dix-huit, dont un porté par la Direction Commerce : accompagner ses clients dans la sobriété énergétique et la maîtrise de leurs consommations. Objectif : atteindre, d'ici 2025, 200 millions de connexions aux outils de suivi de la consommation d'énergie.

En matière de gestion de l'eau, EDF s'est dotée d'un plan de sobriété eau (dans la continuité du plan de sobriété énergétique).

En matière de **gestion des déchets et d'économie circulaire**, l'entreprise s'est fixé des objectifs **d'optimisation de ses consommations internes**, qu'il s'agisse de consommation d'électricité ou de consommation de papier. Sur ce dernier point, depuis plusieurs années, l'action d'EDF se déploie dans deux directions :

- le développement de la facture électronique pour les clients Particuliers en remplacement de la facture papier;
- la mise en place d'objectifs de réduction d'achat de papier de bureau et d'incitation du personnel pour réduire les impressions papier.

EDF a lancé par ailleurs une plateforme du réemploi Reutiliz dont l'objectif est de donner une seconde vie aux équipements et matériels dont l'entreprise n'a plus l'usage.

# En 2024 nous avons mis en place un challenge digital clean-up.

Le but? Réduire son empreinte numérique et maximiser l'efficacité avec notre approche Digital Clean Up.

Dans un monde numérique en constante évolution, il est crucial d'adopter des pratiques responsables pour minimiser notre impact environnemental tout en optimisant nos ressources.



Le Digital Clean Up invite à mutualiser les équipements,

prolonger leur durée de vie, développer des applications éco-responsables et simplifier les processus pour une collaboration efficace et durable. Libérer son espace de stockage des documents superflus, réduire les pièces jointes et les destinataires inutiles dans nos communications. Grâce au challenge Digital Clean Up c'est plus de **300 GO de réduction de données** et **170 matériels recyclés** qui ont été réalisés en 2024.

#### **REUTILIZ & EDF Grand Centre**

# Peut-on faire notre métier en consommant moins de ressources et en émettant moins de CO<sub>2</sub>?

Oui grâce à la plateforme **REUTILIZ** qui facilite le réemploi de matériel dont EDF n'a plus l'usage. REUTILIZ c'est aujourd'hui 9700 annonces sur le matériel destinées aux entités du groupe mais également aux collectivités, associations et entreprises.



En 2024 l'utilisation de REUTILZ a permis d'éviter **10 tonnes de CO2** sur la Direction Commerce Grand Centre mais également du don de mobilier pour l'UNICEF, d'imprimante pour l'association BEBOP et de matériel des JO 2024 à l'école Pasteur de Tours.



# 3. Bien-être et solidarités

Le bien-être des personnes et la solidarité sont des enjeux majeurs de la raison d'être d'EDF pour les salariés de l'entreprise et l'ensemble de ses parties prenantes.

Les quatre principaux engagements RSE identifiés concernent :

- la santé et la sécurité de tous;
- l'éthique et les droits humains;
- l'action en faveur de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion;
- la lutte contre la précarité énergétique et pour l'innovation sociale.

EDF s'est fixé trois priorités en matière de **santé** et de **sécurité** : l'éradication des accidents mortels en premier lieu, puis la réduction du nombre d'accidents et enfin la lutte contre l'absentéisme par la prévention des risques psychosociaux et l'amélioration du bien-être au travail. Le groupe EDF organise tous les ans une journée Stop Sécurité au cours de laquelle tous les salariés et les prestataires du Groupe sont invités à consacrer en équipe un temps d'échanges dédié à la santé et à la sécurité.

EDF promeut une culture d'**intégrité** et applique la tolérance zéro en matière de fraude et de corruption. Une conduite éthique et conforme aux lois est la règle absolue pour tous les salariés d'EDF, à tous les niveaux de l'Entreprise, sans exception. EDF a mis à jour son code de conduite

Éthique et Conformité en juin 2023, document de référence en matière de prévention des risques de corruption, de trafic d'influence et des manquements à la probité. Le Groupe EDF a également publié son référentiel sur le devoir de vigilance, définissant notamment ses engagements en faveur des droits humains et libertés fondamentales. Il a publié en 2023 son premier plan de vigilance. Enfin, s'est déroulé « Ethique et conformité : tous acteurs! »durant la semaine du 9 décembre 2024, semaine consacrée à des actions de sensibilisation de tous les salariés du Groupe à la prévention de la corruption.

EDF s'engage à développer des actions concrètes en faveur de **l'égalité professionnelle** et de l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées.

La Direction Commerce a mis en place le groupe « Handipower » composé de salariés en situation de handicap qui se sont portés volontaires pour réfléchir ensemble à l'amélioration du quotidien des salariés handicapés. Parmi les projets conçus par ce groupe, on peut citer « Handi Parcours », une ressource ouverte à l'ensemble des salariés de la Direction et plus spécifiquement aux salariés en situation de handicap. La plateforme accompagne les salariés dans leurs parcours professionnels, notamment lorsqu'ils doivent faire face à un ou plusieurs handicaps dans leur vie professionnelle.

EDF s'engage également à lutter contre le sexisme et les violences, à lutter contre toutes les formes de discrimination, et à mettre en œuvre des actions de soutien à la parentalité. En tant qu'**employeur socialement responsable**, EDF s'engage à maintenir et parfaire un haut niveau de dialogue social et ambitionne de sécuriser les compétences métiers dans la durée.

Au titre de la lutte contre la précarité énergétique, EDF déploie son action selon trois axes dans le cadre de la fourniture d'électricité aux clients Particuliers :

- l'aide au paiement;
- l'accompagnement des clients en difficulté;
- la prévention.

EDF met l'accent sur le travail en partenariat avec les acteurs de l'action sociale dans les territoires afin d'apporter des réponses appropriées aux clients en situation de précarité énergétique.

Le compte-rendu d'activité de concession consacre tout un chapitre spécifique à la thématique de la solidarité : chapitre 4 « La lutte contre la précarité énergétique au cœur des engagements d'EDF ».

# Dons aux Restaurants du Coeur

Le mardi 17 avril 2024, Emmanuelle MISSIRE rencontrait Thierry FONTAINE, Vice-Président des Restos du Cœur de Tours, afin de lui remettre des dons de denrées alimentaires pour l'association.

C'est aussi ça la Solidarité chez EDF Commerce Grand Centre.



Mr Thierry Fontaine et Mme Emmanuelle Missire

# Fondation Agir Pour l'Emploi

Du **16 octobre au 20 novembre 2024** la Fondation Agir Pour l'Emploi EDF (FAPE) **propose aux salariés de faire un don via la plateforme HelloAsso.** Grâce à ces dons, en 2023, le Fonds Agir Pour l'Emploi EDF a pu soutenir financièrement 105 projets d'insertion sur tout le territoire, permettant la création ou la sauvegarde de plus de 1 800 emplois. Derrière ces chiffres, ce sont autant de

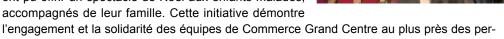
femmes et d'hommes qui, par l'emploi, retrouvent un chemin dans la société. De quoi rendre très concret l'élan de solidarité qui consiste à donner.



#### Actions en faveur du CHRU de Clocheville

Fin d'année **2024**, les salariés d'EDF Commerce Grand Centre, se sont unis pour organiser deux actions en faveur du **CHRU de CLOCHEVILLE** à Tours, l'hôpital des enfants de la région Centre Val de Loire.

Cette mobilisation a permis de remettre un don d'une valeur de 4 000€ aux équipes soignantes de CLOCHEVILLE, qui ont pu offrir un spectacle de Noël aux enfants malades, accompagnés de leur famille. Cette initiative démontre



Ensemble, nous avons pu apporter un peu de joie et de magie en cette période de fêtes aux enfants hospitalisés.



sonnes touchées par la maladie.

Les salariés du Service Client d'EDF Commerce Grand Centre ont prouvé que solidarité et performance peuvent aller de pair! Cette année, ils ont soutenu trois associations exceptionnelles :

Le Refuge chez NINI : Sauvetage d'animaux en détresse.

G CONTRE LA SLA (Sclérose Latérale Amyotrophique)

- CHU Limoges : Soutien aux personnes atteintes de SLA.

La Ressource AAA : Réduction de l'enfouissement d'objets utilisables et économie circulaire.

Grâce à un challenge commercial **solidaire** réussi, plus de 100 salariés ont permis de faire un don de 6000 euros à ces associations. Cet engagement montre que nos équipes sont non seulement performantes, mais aussi profondément engagées dans les causes sociales et environnementales.





#### Téléthon

Engagement de la DCR et des salariés du Tours au Téléthon à travers la réalisation de km valorisés en don auprès de cette association.

Plus de 40 participants et 60 kms parcourus sur le vélo installé sur le site de Tours. Notre engagement et notre énergie ont permis de remettre un don de **2000 € au Téléthon.** 



Les salariés d'EDF Commerce Grand en plein effort pour soutenir le Téléthon

# Le bien-être par le sport à EDF Grand Centre!

Pour prévenir la sédentarité, des séances de sport régulières sont organisées pour tous les salariés du site sur la base du volontariat, en fonction de leur présence.

Une belle initiative qui témoigne de l'esprit d'équipe et du bienêtre au travail sur le site de La Rochelle!

Au programme : du renforcement musculaire, du cardio....





# 4. Développement responsable

EDF entend se développer de manière responsable, et c'est pourquoi l'entreprise s'engage à :

- maintenir et développer une culture de dialogue et de concertation dans les projets conduits par l'entreprise;
- contribuer au développement des territoires au sein desquels l'entreprise opère;
- développer les filières industrielles;
- déployer un comportement responsable dans le cadre du développement numérique de l'entreprise.

En matière de **dialogue**, dans le cadre de l'activité concédée, cet objectif prend notamment la forme des concertations organisées par EDF avec les associations de consommateurs et les organisations les plus représentatives des collectivités concédantes dans le cadre de l'évolution des conditions générales de vente (CGV) (*cf.* 3.2).

Cet attachement d'EDF à l'écoute et au dialogue avec ses parties prenantes s'illustre aussi par les rencontres organisées avec les associations nationales de consommateurs par la Direction Partenariats, Relations externes, Consommateurs d'EDF, ou encore par les interventions du concessionnaire dans les commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL) à l'invitation des collectivités concédantes. En 2024, EDF a organisé trois réunions avec les associations nationales de consommateurs et des webinaires sur des thématiques en lien avec l'actualité.

Les partenariats d'EDF avec les collectivités territoriales, les structures de médiation sociale et les associations nationales ou locales constituent également des outils d'écoute et de dialogue, en particulier dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique et de la maîtrise de la demande d'énergie.

EDF a fait le choix de labelliser la politique sociale de ses centres de relation client (CRC) depuis 2008. La Direction Commerce a obtenu, en 2022, le renouvellement pour trois ans de sa labellisation Engagé RSE avec un niveau confirmé.

En juillet 2022, EDF a obtenu également le renouvellement de sa **certification « Relation Client en France »** mise en place par l'Association française de la relation client (AFRC) et l'association Pro France. Cette certification reconnaît les entreprises françaises qui font le choix d'implanter l'intégralité de leur service client en France et qui s'engagent dans les territoires au travers d'actions dans le domaine de l'insertion locale, de la formation et de l'inclusion.

Dans le domaine du **numérique**, le développement des outils permet à EDF d'accélérer la réduction de son empreinte carbone et celle de ses clients.

En mars 2021, **EDF SA** a été le **premier énergéticien à obtenir le label « Numérique responsable ».** EDF met en œuvre un numérique responsable, bas carbone, sobre en énergie, mais aussi inclusif, éthique et à haute valeur ajoutée environnementale à la fois pour ses clients et ses salariés.

EDF propose à ses clients des solutions numériques qui leur offrent la possibilité d'être davantage acteurs de leur consommation d'énergie. Le chapitre 3.4 du compte-rendu d'activité mentionne les solutions proposées par EDF aux clients de la concession, avec notamment la solution Suivi Conso et le Fil d'actu de l'application EDF & MOI pour les clients Particuliers.

EDF participe à des actions d'**inclusion numérique** pour permettre au plus grand nombre de tirer profit des possibilités offertes par ces technologies dans ses relations avec son fournisseur. Nous en rendons compte au chapitre 4 « La lutte contre la précarité énergétique au cœur des engagements d'EDF ».

EDF promeut **un usage raisonné des outils numériques**, en particulier pour réduire son empreinte carbone (cf. *supra*, l'enjeu « Neutralité carbone et climat »).

#### Journée des professionnalisants

Le 26 octobre 2024 a été organisée la journée des professionnalisants d'EDF Commerce Grand Centre.

L'objectif de cette journée?

Rassembler les experts formation de différents services autour de sujets communs



et ainsi favoriser la transversalité entre les métiers. Au programme de cette journée : rétrospective des formations de l'année, une réflexion sur la formation à distance, intervention d'un entraîneur commercial et temps d'échanges.

## Journée solidaire avec Unis-Cité

Le 22 mars2024, **27 salariés** du Pôle Expertise et Professionnalisation du marché des Particuliers de la région Grand Centre, se sont réunis à Lusignan (86) pour une **journée de Solidarité**.

Cette journée est le résultat de la collaboration entre EDF et Unis-Cité Solidarité Entreprise, un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire.

Quatre ateliers attendaient les participants : réemploi, réduction des déchets, construction de cabanes pour chats errants et



réalisation d'une fresque sur panneaux pour container maritime. Cette journée solidaire a été bien plus qu'une simple activité de team building. Elle a incarné les valeurs d'entraide, d'engagement et de solidarité chères à EDF, tout en offrant une opportunité unique de fédérer les équipes autour d'une cause commune : la préservation de notre environnement

# Rencontre avec les étudiants de l'école de commerce de Tours

Le lundi 7 octobre 2024, 50 étudiants de l'école de commerce de Tours ont été accueillis par 6 salariés d'EDF. Ces derniers ont présenté leur métier et les enjeux du groupe EDF. Cette action permet de valoriser les métiers d'EDF auprès de ces étudiants et de présenter notre site edfrecrute.fr permettant de consulter des propositions de stages d'alternances, d'embauches.



# 2 Les clients de la concession

# 2.1. Les tarifs réglementés de vente

En sa qualité de concessionnaire, EDF assure la fourniture d'électricité aux clients aux tarifs réglementés de vente (TRV).

L'article L. 337-7 du Code de l'énergie, tel que modifié par la loi n° 2019-1147 relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 transposant la directive européenne 2019/944 du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, prévoit que les TRV bénéficient, à leur demande, pour les sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères (kVA), d'une part aux consommateurs finals domestiques, y compris les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble unique à usage d'habitation, et d'autre part aux consommateurs finals non domestiques qui emploient moins de dix personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas deux millions d'euros.

La loi n° 2024-330 du 11 avril 2024 élargit l'éligibilité des TRVE à compter du 1er février 2025 en supprimant le plafond de 36 kVA pour la puissance souscrite des sites. Ainsi, tous les clients précédemment éligibles aux TRVE peuvent en bénéficier pour tous leurs sites sans limite de puissance.

Il est rappelé que les clients éligibles aux TRV peuvent :

- rester ou revenir aux TRV, sur simple demande et sans délai;
- exercer leur éligibilité en souscrivant un nouveau contrat à prix de marché avec le fournisseur d'électricité de leur choix.

A noter que la souscription d'un contrat aux TRV ne met pas fin automatiquement au contrat en cours : le client doit donc vérifier ses engagements contractuels existants, comme la date de fin de contrat ou l'existence d'indemnités de résiliation anticipée.

L'article L. 333-7 du Code de l'énergie définit pour les clients finals non domestiques les dispositions suivantes :

- pour la souscription d'un nouveau contrat aux tarifs réglementés, les clients doivent attester préalablement auprès d'EDF qu'ils remplissent les critères d'éligibilité;
- les clients qui disposent d'un contrat aux tarifs réglementés sont tenus de le résilier dès lors qu'ils ne respectent plus les critères d'éligibilité;
- les clients qui disposent d'un contrat aux tarifs réglementés portent à tout moment la responsabilité du respect des critères d'éligibilité pour leur contrat d'alimentation.

# La définition des tarifs réglementés de vente

En application de l'article L. 337-6 du Code de l'énergie, les TRV sont établis par addition des composantes suivantes :

- le coût d'approvisionnement en énergie, lequel se décompose en :
  - un coût d'approvisionnement de la part relevant de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH),

- un coût d'approvisionnement du complément de fourniture, relevant des achats sur les marchés de gros de l'électricité,
- le cas échéant, en cas d'atteinte du plafond ARENH, un coût d'approvisionnement de la part écrêtée, relevant des achats sur les marchés de gros de l'électricité;
- le coût d'approvisionnement en capacité, établi à partir des références de prix qui sont fournies par le mécanisme d'obligation de capacité prévu aux articles L. 335-1 et suivants du Code de l'énergie;
- le coût d'acheminement, qui traduit l'utilisation des réseaux de transport et de distribution d'électricité;
- le coût de commercialisation;
- la rémunération de l'activité de fourniture.

En 2026, la construction du TRV évoluera, en lien avec la fin de l'ARENH :

- la composante énergie reflétera un approvisionnement de l'intégralité des volumes sur les marchés de gros de l'électricité, lissé de manière régulière sur deux ans, dans un objectif de stabilité (délibération CRE n° 2023-355 du 13 décembre 2023);
- la composante capacité correspondra également à un approvisionnement 100 % marché pour la période de janvier à mars 2026 (dans le cadre du mécanisme de capacité dans sa forme actuelle);
- les autres composantes de coût ne sont pas impactées par la fin de l'ARENH.

Les TRV sont dits «intégrés» au sens où ils incluent notamment la part «acheminement» correspondant au tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE). Le client règle tous les éléments de la facture (y compris les taxes et contributions) à EDF, fournisseur d'électricité aux TRV. La part «acheminement» est reversée par EDF à Enedis. Les taxes et contributions sont reversées à leurs bénéficiaires.

# Les catégories et options tarifaires

Les catégories tarifaires sont définies en fonction de la tension de raccordement et de la puissance souscrite par le client pour le site concerné.

Le Tarif Bleu est proposé aux consommateurs finals pour leurs sites situés en France métropolitaine et raccordés en basse tension (tension de raccordement inférieure ou égale à 1 kV), dont la puissance maximale souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. C'est le tarif de la quasi-totalité des clients bénéficiaires des TRV.

En application de l'article R. 337-18 du Code de l'énergie :

- les clients raccordés en basse tension de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Tarif
   Jaune ou Vert (bornes postes) peuvent conserver leur tarif, qui est désormais en extinction;
- le Tarif Vert peut être proposé aux clients raccordés en HTA de puissance souscrite inférieure ou égale à 33 kW (36 kVA), en 2025.

Avec la suppression du plafond de puissance souscrite de 36 kVA au 1<sup>er</sup> février 2025, de nouveaux TRV ont été créés, dénommés «Tarif Jaune – option base sup36» et «Tarif Vert haute tension». Ils sont destinés aux clients éligibles au TRV de puissance souscrite supérieure à 36 kVA.

La tarification distingue le Tarif Bleu résidentiel et le Tarif Bleu non résidentiel, ainsi que cinq options tarifaires :

- Base:
- Heures Pleines / Heures Creuses;
- Tempo¹;
- EJP<sup>2</sup>;
- Éclairage Public<sup>3</sup>.
- <sup>1</sup> Option tarifaire en extinction pour les usages non résidentiels.
- <sup>2</sup> Option tarifaire en extinction pour tous les usages.
- <sup>3</sup> Option du tarif bleu non résidentiel réservée aux sites faisant un usage d'éclairage public.



## L'option Tempo, une option d'effacement

L'option Tempo est une option d'effacement pour les clients Particuliers bénéficiaires des TRV. Elle les incite à diminuer leur consommation électrique lors des pics de consommation en hiver. Cela peut éviter de faire appel à des sources d'énergie carbonées qui contribuent au réchauffement climatique.

Le prix du kilowattheure varie selon la couleur du jour.

- Bleu = 300 ou 301 jours avec un prix de l'électricité avantageux, étant précisé que les dimanches sont des Jours Bleus;
- Blanc = 43 jours avec une tarification comparable au Tarif Bleu en option HP/HC;
- Rouge = 22 jours (entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars hors week-end) avec une tarification majorée; ces jours correspondent aux périodes de pics de consommation.

Le gestionnaire du réseau de transport RTE décide des jours Tempo en fonction de l'équilibre production/consommation observé sur le réseau électrique français. Les conditions météorologiques sont un facteur clé pour déclencher une journée Rouge. Pour connaître la couleur du jour, le client est informé la veille par SMS ou par mail s'il a souscrit au système d'alerte. La veille, il peut aussi consulter son espace client sur Internet ou l'application EDF & MOI, ou encore appeler le serveur vocal : 09 70 83 33 33 (appel non surtaxé).

Les clients disposent d'informations détaillées sur le fonctionnement de l'option sur le site EDF Particuliers à l'adresse suivante : https://particulier.edf.fr/fr/accueil/gestion-contrat/options/tempo/details.html

## L'évolution tarifaire de 2024

Le Gouvernement a annoncé en septembre 2023 une réduction du bouclier tarifaire sur l'électricité en 2024 et son arrêt début 2025. Il a également annoncé que l'augmentation des prix de l'électricité serait au maximum de 10 % en 2024.

L'article 92 de la loi de finances pour 2024, publiée au *Journal officiel* du 30 décembre 2023, prévoyait la possibilité de relever l'accise sur l'électricité (ex TICFE, taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité), en cas de stabilisation des prix de gros de l'électricité et tant que cette majoration n'entraîne pas une augmentation du TRV Bleu au-delà de 10 % TTC.

L'arrêté du 25 janvier 2024 (publié au *Journal officiel* le 31 janvier 2024) a établi à 21 €/MWh HTVA le montant de l'accise sur l'électricité applicable au 1<sup>er</sup> février 2024 (vs 1 €/MWh HTVA jusqu'au 31 janvier 2024).

En application du Code de l'énergie et sur proposition de la CRE, les tarifs réglementés de vente ont évolué le 1<sup>er</sup> février 2024 (suite à la délibération de la CRE du 18 janvier 2024 et des décisions tarifaires du 29 janvier 2024 publiées au *Journal officiel* le 30 janvier 2024).

En tenant compte du relèvement du niveau de l'accise à 21 €/MWh HTVA, les tarifs décidés par le Gouvernement ont ainsi évolué en moyenne, et par rapport à la grille en vigueur en août 2023, de :

- + 9,5 % TTC (+ 0,18 % HT) pour le Tarif Bleu résidentiel;
- + 5,7% TTC (- 3,55% HT) pour le Tarif Bleu non résidentiel.

Pour les clients résidentiels, les évolutions moyennes par option tarifaire sont les suivantes :

- option Base : la hausse moyenne est de 8,6 % TTC par rapport au TRV du 1<sup>er</sup> août 2023, soit une hausse moyenne de 66 € TTC par an;
- option Heures Creuses : la hausse moyenne est de 9,8 % TTC par rapport au TRV du 1er août 2023, soit une hausse moyenne de 162 € TTC par an;
- option Tempo : la hausse moyenne est de 14 % TTC par rapport au TRV du 1er août 2023, soit une hausse moyenne de 194 € TTC par an;
- option EJP : la hausse moyenne est de 10,1% TTC par rapport au TRV du 1<sup>er</sup> août 2023, soit une hausse moyenne de 153 € TTC par an.

# Les taxes et contributions appliquées à la facturation

Plusieurs taxes et contributions sont appliquées à la facturation :

#### **CTA**

Instituée par les pouvoirs publics, la contribution tarifaire d'acheminement est prélevée en complément du tarif d'acheminement associé au contrat de fourniture; elle assure le financement d'une partie des retraites des personnels affectés aux activités régulées des industries électriques et gazières (opérateurs de réseaux); le taux de CTA au 1er août 2024 s'établit à 21,93%;

## Accise sur l'électricité (anciennement TICFE ou CSPE)

Cette taxe est affectée au budget général de l'État; l'accise sur l'électricité a été fixée à 21 € par MWh HTVA pour la période du 1er février 2024 au 31 janvier 2025;

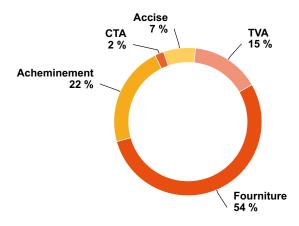
## TVA

La taxe sur la valeur ajoutée s'applique sur la part fixe et sur la part variable de la facture :

- le taux réduit de 5,5 % s'applique sur la part fixe de la facture HTVA (abonnement et CTA) pour les sites de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA;
- le taux normal de 20 % s'applique sur la part variable de la facture HTVA (facturation de l'énergie et accise sur l'électricité).

La facture moyenne annuelle estimée d'un client Tarif Bleu résidentiel en France consommant 4,6 MWh\* par an est de 1 308 € TTC sur la base des TRV de l'année 2024. Les taxes représentent au total et en moyenne 24% de la facture TTC.

Facture moyenne TTC au Tarif Bleu résidentiel



- TRV du 1er février 2024
- TURPE et CTA du 1er août 2023
- TVA du 1er janvier 2024, accise sur l'électricité (ex TICFE) du 1er février 2024

<sup>\*</sup> Source : opendata CRE S1-2024 (base de données TRV à fin 2022)

# 2.2. Les caractéristiques des clients de la concession

Nous décrivons ici le portefeuille des clients bénéficiaires des tarifs réglementés de vente (TRV) sur le territoire de la concession.

La concession regroupe des sites de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, les seuls pouvant bénéficier des TRV dans les conditions rappelées plus haut (cf. 2.1).

La très grande majorité des sites en concession sont aujourd'hui au Tarif Bleu. Quelques sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA peuvent subsister au Tarif Jaune ou Vert (*cf.* 2.1).

Eu égard aux exigences de protection des données des clients, certaines données peuvent être masquées dans le CRAC («s» pour «secrétisé» en lieu et place de la valeur, au sens du décret n° 2016-973 du 18 juillet 2016 modifié par le décret n° 2020-196 du 4 mars 2020).

Les nombres de clients correspondent à la situation au 31 décembre.

À noter : Les recettes sont exprimées hors contribution et taxes (CTA, Accise, TVA); par conséquent, l'évolution présentée ici ne rend pas compte de la hausse du taux d'Accise décidée par les pouvoirs publics dans le cadre de la fin du bouclier tarifaire.

# Clients au Tarif Bleu (résidentiel et non résidentiel)

Tarif Bleu (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre de clients <sup>*</sup>	320 258	310 816	-2,9%
Énergie facturée (en kWh)	1 589 095 159	1 528 715 414	-3,8%
Recettes (en €)	342 822 439	346 646 428	1,1%
* Nombre de clients = nombre de sites.			

Les deux tableaux qui suivent présentent la répartition des clients au Tarif Bleu par option tarifaire, en nombre de clients et en énergie facturée.

Tarif Bleu (Nombre de clients) par option (Concession)				
	2023	2024	Variation (en %)	
Base	126 838	122 364	-3,5%	
HP-HC	171 114	162 691	-4,9 %	
EJP TEMPO	20 539	23 840	16,1%	
Éclairage public	1 747	1 868	6,9 %	
Total	320 238	310 763	-3,0 %	

Tarif Bleu Énergie facturée (kWh) par option (Concession)				
	2023	2024	Variation (en %)	
Base	394 093 360	385 037 702	-2,3 %	
HP-HC	1 075 734 700	1 001 161 497	-6,9 %	
EJP TEMPO	119 267 099	140 182 156	17,5%	
Éclairage public	1 736 621	2 199 502	26,7%	
Total	1 590 831 780	1 528 580 857	-3,9 %	

Nous précisons dans le tableau qui suit l'évolution du nombre de clients au Tarif Bleu résidentiel titulaires de l'option Tempo, qui est à rattacher à la campagne de promotion de cette option engagée par EDF à la demande des pouvoirs publics à l'automne 2022 et qui a été élargie en 2023 dans le cadre de l'effort collectif national pour davantage de sobriété énergétique (cf. 2.1 et 3.4).

Tarif Bleu résidentiel Option Tempo (Concession	า)		
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre de clients	11 942	15 738	31,8 %

Les deux tableaux qui suivent présentent la répartition des clients par option tarifaire et par plage de puissance souscrite.

Tarif Bleu résidentiel (Nombre de clients) (Concession 2024)					
	Base	HP-HC	EJP TEMPO	Total	Variation vs 2023
3 kVA	8 381	2	0	8 383	-2,1%
6 kVA	61 808	44 964	3 327	110 099	-3,8 %
9 kVA	26 860	70 494	7 714	105 068	-2,6 %
12 kVA et plus	12 509	43 275	11 440	67 224	-2,9 %
Total	109 558	158 735	22 481	290 774	-3,1%

Tarif Bleu non résidentiel (Nombre de client	tel (Concession 2024)

	Base	HP-HC	EJP TEMPO	Total	Variation vs 2023
3 kVA	2 435	1	0	2 436	2,1%
6 kVA	2 889	506	4	3 399	-0,2 %
9 kVA	2 220	674	19	2 913	-0,2%
12 kVA et plus	5 262	2 775	1 336	9 373	-3,1%
Total *	12 806	3 956	1 359	18 121	-1,5 %

Pas de ventilation par puissance souscrite pour l'option Éclairage public.

Les deux tableaux qui suivent présentent la dynamique des souscriptions et résiliations sur l'exercice 2024 pour le Tarif Bleu résidentiel et le Tarif Bleu non résidentiel.

#### Flux de clients Tarif Bleu résidentiel (Concession) 2023 2024 Variation (en %) Nombre de clients ayant souscrit un 21 689 17 812 -17,9% contrat Dont nombre de souscriptions sans 20 228 16 347 -19,2% interruption de fourniture 27 561 27 037 -1,9% Nombre de clients ayant résilié leur contrat Flux de clients Tarif Bleu non résidentiel (Concession) 2023 Variation (en %) 2024 Nombre de clients ayant souscrit un 2 932 1 879 -35,9% contrat Nombre de clients ayant résilié leur 31 1 941

Comme mentionné plus haut, la concession peut encore compter des sites avec des puissances inférieures ou égales à 36 kVA bénéficiant d'un Tarif Jaune ou Vert. Nous en rendons compte dans les deux tableaux ci-après.

# **Clients au Tarif Jaune**

Tarif Jaune (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre de clients	6	6	0,0%
Énergie facturée (en kWh)	216 586	212 285	-2,0%
Recettes (en €)	7 355	8 422	14,5%

# **Clients au Tarif Vert**

Tarif Vert (Concession)	(Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)	
Nombre de clients	32	31	-3,1%	
Énergie facturée (en kWh)	485 542	461 484	-5,0 %	
Recettes (en €)	49 578	55 683	12,3%	

# 3 La qualité du service rendu aux clients

# 3.1. La satisfaction des clients

La clientèle est répartie en trois segments : les clients « Particuliers », les clients du secteur « Public » (collectivités territoriales, groupements publics, bailleurs sociaux) et les clients « Entreprises » (du statut TPE aux Grands Comptes; y compris « Professionnels » : PME, PMI, artisans, commerçants, professions libérales et agriculteurs exploitants, entreprises tertiaires, etc.). Chacune de ces catégories fait l'objet d'enquêtes de satisfaction spécifiques.

Les indicateurs de satisfaction présentés ci-après, pour chaque catégorie de clients, sont mesurés au niveau national, ce qui garantit la pertinence et la fiabilité des résultats. Retenir une maille plus restreinte reviendrait à analyser la satisfaction sur une population de clients plus faible, non représentative, et conduirait à produire des résultats avec un niveau d'incertitude important.

Par ailleurs, le traitement de la relation client est réalisé à l'échelle nationale pour les clients Particuliers et le Marché d'Affaires (sans différenciation géographique, comme en témoigne la gestion des appels téléphoniques des clients) et à l'échelle de chaque entité régionale pour la relation commerciale avec les clients Grandes Entreprises, Grands Comptes et Grandes Collectivités territoriales.

Ces choix d'organisation rendent sans objet une mesure de la satisfaction à une maille départementale ou équivalente.

# Les clients résidentiels (Particuliers)

La Direction du Marché des Clients Particuliers d'EDF a mis en place un dispositif complet pour mesurer la satisfaction clients comportant un baromètre des parcours (enquête digitale 15 jours après clôture d'une demande), un baromètre de satisfaction digital (sous la forme d'une fenêtre à remplir à l'occasion d'une visite sur le site) et un baromètre de satisfaction sur contact. C'est ce dernier baromètre qui est retranscrit ci-dessous.

Il correspond à une enquête courte par mail menée auprès d'un échantillon représentatif des clients vingt-quatre heures après avoir contacté le service client EDF, quel que soit le canal utilisé (téléphone, courrier, espace client, e-mail).

Satisfaction des clients résidentiels (Particuliers)		
	2023	2024
National	92%	92 %

<sup>\*</sup> Taux de satisfaction concernant la fourniture (très satisfaits et assez satisfaits).

Sur le marché des clients Particuliers, la satisfaction globale se maintient à un très haut niveau en 2024, avec un taux de 92 % des clients se déclarant satisfaits après une interaction avec EDF (stable par rapport à 2023) dans un contexte marqué par une sensibilité accrue au prix de l'énergie.

La perception des clients vis-à-vis de la clarté de la réponse apportée est stable par rapport à 2023, à 92 %.

Après une phase marquée en 2023 par la crise énergétique et la très forte sollicitation du service client, l'année 2024 voit une baisse du nombre d'appels entrants et une meilleure accessibilité, ce qui favorise une progression significative de la très grande satisfaction vis-à-vis de la joignabilité. La note s'établit ainsi à 56 % en 2024 (une progression de 3 points par rapport à 2023).

Le canal digital demeure en retrait, avec toutefois 88 % de clients satisfaits, ce chiffre montant à 90 % pour les utilisateurs de l'application EDF & MOI. La principale motivation de consultation du site et de l'appli EDF & MOI demeure le suivi de la consommation.

#### L'Excellence Relationnelle à EDF Grand Centre

En 2024 les équipes des Conseillers EDF des quatre Centres de Relation Clients Particuliers Commerce Grand Centre (sites d'Angoulême, Limoges, La Rochelle, Tours) ont œuvré tout au long de l'année pour offrir une expérience unique à leurs clients.

Les équipes ont coopéré et travaillé en transverse pour engager le collectif vers l'Excellence Relationnelle. Nous pouvons citer en exemple la collaboration entre le Service Consommateurs et le CRC de La Rochelle pour accompagner les conseillers sur le traitement des réclamations.



Il a été mis en place un atelier d'acculturation à l'engagement client pour travailler la satisfaction de nos réclamants, Quiz et ateliers sur les connaissances techniques pour sécuriser la montée en compétence de nos nouveaux embauchés ont émaillé l'année 2024. Mise en place de nombreuses double-écoutes, de groupes de travail sur la qualité de nos écrits.

L'animation régionale a été multi-domaines avec un fil rouge sur le thème des JO pour valoriser l'excellence ponctuée de temps forts, de podiums et de remises de médailles trimestrielles. Au premier trimestre 2024 lancement d'une nouvelle édition du concours national des « Voix de l'excellence » qui détermine les meilleurs conseillers clients EDF de France. Trois gagnants pour la région Grand Centre, Olivier Chapron, Najah Lefebvre et Emilie Legras ont participé au séjour des récompenses se déroulant en octobre à Paris.

## Les clients non résidentiels

Après avoir observé une dégradation de certains indicateurs de satisfaction client, notamment du taux d'effort client\* (CES) fin 2022 et début 2023 au plus fort de la crise énergétique, nous observons en 2024 un retour aux niveaux d'avant crise, avec de très bons résultats en ce qui concerne la recommandation de la marque EDF chez les clients entreprises et marché public.

\* pour obtenir le traitement de leur dossier

Pour mesurer la satisfaction des clients non résidentiels (entreprises et marché public), la Direction Commerce du Marché d'Affaires met en œuvre deux dispositifs d'enquêtes complémentaires :

1) Une mesure de la satisfaction dite « à chaud » ou « sur contact », sous la forme d'une enquête numérique courte (à laquelle le client peut répondre en deux minutes), menée au fil de l'eau auprès de l'ensemble des clients ayant contacté le service client d'EDF, quelque soit le canal utilisé (téléphone, courrier, espace client, e-mail).

Ce mode d'enquête permet de mesurer de manière précise, au plus près de l'événement, la satisfaction de l'interlocuteur vis-à-vis du traitement de ses demandes. Il constitue un outil de

pilotage opérationnel du service rendu qui contribue à l'amélioration continue de la satisfaction client

À titre informatif, en 2024, 76 667 clients aux tarifs réglementés de vente (TRV) ont exprimé leur niveau de satisfaction dans le cadre de ce dispositif (dont 71 500 entreprises et 5 000 clients en marché public).

Les clients du marché public :

- sont 86 % à être satisfaits du traitement de leurs demandes par le service clientèle d'EDF
   (+ 1 point par rapport à 2023).
- recommandent toujours fortement la marque EDF (+ 2 points) : le *Net Promoter Score* (NPS) passe à 52 (pourcentage des clients promoteurs auquel on soustrait le pourcentage des détracteurs de la marque).
- et sont 90 % à ne pas avoir eu de difficultés pour obtenir le traitement de leur demande (contre 88 % en 2023).

Côté marché privé, la satisfaction s'est nettement améliorée en 2024 par rapport à 2023 :

- 84% des clients sont satisfaits globalement du traitement de leurs demandes (+ 2 points par rapport à 2023);
- le marché gagne des promoteurs de la marque EDF : 4 points de plus pour l'indicateur de recommandation avec un NPS à 49;
- 86 % des clients Entreprises jugent ne pas avoir eu de difficultés pour obtenir une réponse à leur demande (contre 82% en 2023).
- 2) Une mesure de la satisfaction dite « à froid », sous la forme d'enquêtes de satisfaction réalisées par un institut de sondage indépendant une fois par an. Il s'agit d'enquêtes approfondies menées par téléphone (sous la forme d'entretiens de quinze minutes) principalement auprès des décisionnaires en matière d'énergie.

Les sujets de l'enquête concernent notamment l'image, la satisfaction globale vis-à-vis d'EDF, couplées avec des indicateurs de recommandation, d'effort client et de fidélité. Pour aller plus loin, les clients sont interrogés sur leur perception de la qualité des contacts avec EDF, la fiabilité de la facturation, le traitement des réclamations, les espaces client, la qualité des informations et conseils délivrés, etc.

La constitution des panels d'enquête permet de garantir une représentativité de l'ensemble des profils de clients. Ont été retenus dans les panels d'enquête 2024 :

- 525 clients en marché public (communes et intercommunalités, conseils régionaux et départementaux, groupements publics, bailleurs sociaux), dont 210 clients aux TRV;
- 1 975 clients Entreprises (très petites entreprises, petites et moyennes entreprises, grands comptes), dont 390 clients aux TRV.

Le concessionnaire présente depuis l'exercice 2016 l'indicateur ci-après afin de mieux rendre compte de la satisfaction des clients non résidentiels en concession qui correspondent aux sites en contrat au TRV (puissance inférieure ou égale à 36 kVA):

Satisfaction des clients non résidentiels		
	2023	2024
National	91%	88 %

Contrairement à la satisfaction des clients qui sont entrés en contact avec EDF pendant l'année, la mesure à froid (interrogation d'un échantillon du portefeuille) nous donne une tendance baissière de la satisfaction globale des clients ayant un contrat aux tarifs réglementés de vente.

En 2024, la régularisation des aides gouvernementales appliquée en 2023 et l'annonce de la fin de ces aides en 2025 ont pu avoir un impact sur l'appréciation globale des services rendus par les fournisseurs d'énergie. La hausse des prix de 2022-2023 était donc un sujet encore brûlant et anxyogène en 2024 malgré la sortie de crise.

# Les clients Marché public

Satisfaction des clients Marché public		
	2023	2024
National	88%	90 %

En 2024, la satisfaction globale des clients en marché public vis-à-vis d'EDF s'est améliorée de 2 points (90 %) soit un bon niveau.

Les clients « publics » apprécient particulièrement la qualité des contacts avec EDF (84 % de satisfaction) ainsi que les modalités de leurs contrats avec un excellent niveau de satisfaction qui est de 92 % (+ 1 point vs 2023).

La qualité et la clarté des informations et conseils délivrés ainsi que la facturation donnent également pleine satisfaction, avec respectivement 98 % (+ 2 points vs 2023) et 87 % de clients satisfaits.

Ces clients expriment également une bonne satisfaction vis-à-vis des facilités offertes par la diversité des canaux de contact, et ils plébiscitent à 94 % l'espace client personnalisé (soit 9 points de plus qu'en 2023). EDF investit régulièrement dans l'évolution de ses espaces Web spécialisés.

Parmi les clients, 94 % évaluent EDF comme un fournisseur en qui on peut avoir confiance, qui est à leur écoute (86 %) et qui propose des produits et services adaptés à leurs besoins (86 %).

78% des clients Marché public sont satisfaits des informations et de l'aide apportée par EDF pour bien comprendre les évolutions tarifaires.

Enfin, l'image d'EDF sur les thématiques de l'environnement est supérieure à celle de ses concurrents : 81 % des clients en marché public estiment qu'EDF est engagée dans la transition énergétique.

# Les clients Entreprises

Satisfaction des clients Entreprises		
	2023	2024
National	94%	86 %

En 2024, malgré un retour à la normale des prix de l'énergie sur le marché (qui se ressentira réellement sur les factures surtout dès 2025), la satisfaction globale des entreprises aux tarifs réglementés de vente vis-à-vis d'EDF a baissé de 8 points.

Les clients Entreprises apprécient particulièrement les espaces clients qui évoluent chaque année pour répondre à leurs attentes (89%) ainsi que les informations et conseils reçus au fil de l'eau (83%).

La présence d'EDF est très appréciée. En effet, 88 % des clients ont une bonne image d'EDF au global et 86 % ont confiance en EDF.

Les clients Entreprises confirment en 2024 leur attente forte en matière d'accompagnement dans la maîtrise de leurs consommations d'énergie : 65 % des clients entreprises aux tarifs réglementés de vente se déclarent satisfaits des informations et conseils donnés par EDF pour réduire leur facture, optimiser leurs consommations.

## **Carrement Client**

Depuis 2021, EDF Commerce Grand Centre s'est plus fortement engagée sur la satisfaction Client en développant des projets « Culture Client », « Confiance Client » et « Ecoute Client ».

En 2023, ces trois projets ont été regroupé dans un projet « Carrément Client ». En nouveauté et en plus en 2024, il est mis en place la minute Client dans toutes les réunions d'équipe ainsi qu'un concours mensuel du meilleur verbatim pour les équipes en relation avec les Clients. Les managers sont impliqués dans le déploiement de carrément Client et font vivre la démarche au quotidien. Six marqueurs ont été revisités pour développer une expérience client mémorable et différenciante : empathie, intégrité, efficacité, simplicité, fluidité et personnalisation.



Thoma Mouton notre lauréat

En 2024 nous avons eu la fierté de voir **Thomas MOUTON**, conseiller Grand Centre, remporter le Prix des Voix Carrément Client du marché d'affaires qui est la première édition d'un concours national évaluant les incontournables d'un discours sur les appels entrants et récompensant les compétences relationnelles clés.

# 3.2. Les conditions générales de vente

# Les conditions générales de vente (CGV) des clients au Tarif Bleu résidentiel

Les CGV des clients au Tarif Bleu résidentiel ont évolué en 2023 à la suite d'une concertation menée à l'automne 2022 auprès de la FNCCR et de France urbaine, conformément à l'article 27 du modèle de cahier des charges de concession (voir CRAC de l'exercice 2022).

L'entrée en vigueur des CGV modifiées s'étale sur un an, du 25 mai 2023 au 24 juin 2024 : l'information du client est effectuée à l'occasion de l'envoi de la facture qui est accompagnée d'un courrier présentant une synthèse des modifications apportées aux CGV. Pour chaque client Particulier déjà titulaire d'un contrat TRV, les nouvelles dispositions entrent en vigueur un mois après réception du courrier d'information.



Les CGV modifiées s'appliquent un mois après leur réception par le client; elles sont disponibles sur le site edf.fr :

https://particulier.edf.fr/content/dam/2-Actifs/Documents/Offres/CGV\_tarif\_bleu.pdf

# Les conditions générales de vente (CGV) des clients au Tarif Bleu non résidentiel

Les CGV des clients au Tarif Bleu non résidentiel n'ont pas évolué en 2024. La version applicable à la date de transmission du présent compte-rendu est celle entrée en vigueur en janvier 2021.



Les CGV des clients au Tarif Bleu non résidentiel sont disponibles sur edf. fr ·

https://www.edf.fr/sites/entreprise/files/contrib/entreprise/cgv-tarifs-reglementes/2020/cgv\_tarif\_bleu\_non\_residentiel\_1er\_janvier\_2021.pdf

# 3.3. La relation avec les clients, humaine et numérique

# EDF simplifie la vie de ses clients en proposant une approche multicanale

EDF répond à la tendance sociétale de la mise à disposition de différents canaux de contacts en proposant un dispositif de contact multicanal basé sur la proximité, la simplicité et la modernité, qui permet ainsi à ses clients de joindre EDF à tout moment, par Internet ou en utilisant leur smartphone. Les différents canaux sont conçus pour offrir des parcours client permettant d'évoluer d'un canal à l'autre avec la plus grande fluidité.



Grâce à la mise en place des canaux numériques accessibles 24 h/24 – 7 j/7, les clients peuvent en particulier :

- accéder à l'ensemble des informations et explications concernant leur contrat de fourniture d'électricité;
- suivre mensuellement leurs consommations d'énergie en kilowattheures et en euros, et les comparer à celles des foyers similaires, ainsi qu'à celles des foyers les moins consommateurs;
- réaliser simplement toutes leurs opérations de gestion courante relatives à leur contrat de fourniture d'électricité : consultation et règlement de la facture, relevé de compteur, changement de coordonnées personnelles ou bancaires;
- souscrire et/ou résilier leur contrat.

Les clients résidentiels sont accueillis au téléphone, du lundi au samedi de 8 h à 20 h.

Depuis juillet 2023, le serveur vocal interactif (SVI) du principal numéro d'appel des clients Particuliers (3404) a évolué vers une technologie en langage naturel. Ainsi, quand ils nous appellent, les clients ou prospects sont invités à exprimer « clairement et naturellement » leurs demandes. Cet outil basé sur l'intelligence artificielle, permet de mieux identifier ces demandes, et notamment celles liées à la facturation, aux conseils en économie d'énergie ainsi que les nouvelles réclamations. Ceci nous permet de distribuer l'ensemble des demandes client aux conseillers les mieux formés pour y répondre pour ainsi augmenter la satisfaction client, limiter les rappels et les transferts.

Par ailleurs, pour aller au-devant de ses clients en situation de précarité, EDF s'appuie aussi sur des accueils physiques de partenaires, comme les structures de médiation sociale.

En 2024, EDF a été classée numéro 1 du Podium de la Relation Client dans le secteur des entreprises de services. Cette distinction reflète l'engagement constant d'EDF à offrir une relation client de haute qualité, combinant innovation numérique et interactions humaines.

Le Podium de la Relation Client est une étude annuelle réalisée par BearingPoint et Kantar, qui évalue la qualité des interactions entre les entreprises et leurs clients. Cette étude est une référence pour mesurer l'excellence de la relation client en France.

L'enquête a été réalisée en décembre 2023 auprès d'un échantillon de 4 000 clients et usagers. Ensuite est établi un classement mettant en avant le lauréat pour chacun des 10 secteurs d'activités. Ce classement est d'autant plus valorisant que les organisations évaluées ne font pas acte de candidature et qu'il reflète véritablement la voix du client.

Les principaux critères utilisés pour évaluer les entreprises incluent :

- personnalisation : capacité à offrir des services et des communications adaptés aux besoins individuels des clients :
- co-création : implication des clients dans le développement de nouveaux produits ou services;
- proactivité : anticipation des besoins des clients et résolution proactive des problèmes;
- expérience digitale : qualité et efficacité des interactions numériques;
- humanité : maintien d'une dimension humaine dans les interactions, même avec l'utilisation croissante de l'IA.

# Une relation de plus en plus numérique pour les clients Particuliers

Sur le site edf.fr (rubrique « Particuliers ») ou l'appli EDF & MOI, les clients peuvent prendre connaissance de l'offre de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés et souscrire un contrat, consulter et payer leur facture, en obtenir un duplicata, obtenir une attestation de contrat, adresser une demande ou émettre une réclamation en ligne. Les clients peuvent ainsi faire part d'une insatisfaction en quelques clics et, s'ils le souhaitent, être ensuite mis en relation avec un conseiller, par tchat ou par téléphone.

Visites sur le site internet « Particuliers » d'EDF (National)					
	2023	2024	Variation (en %)		
Nombre de pages vues (sur l'année)	844 106 096	702 001 405	-16,8%		

La baisse du nombre de pages vues s'explique principalement par le fait que le nombre de visiteurs post crise énergétique à diminuer. Pour autant on observe que les habitudes s'ancrent de plus en plus profondément sur les outils digitaux. On note une fréquence plus importante chez les utilisateurs réguliers.

EDF propose à ses clients deux dispositifs principaux pour entretenir une relation numérique avec leur fournisseur.

## L'espace client personnalisé

Sur son espace client, le client peut gérer son contrat d'électricité, payer sa facture, modifier ses informations personnelles, suivre et comprendre ses consommations.

Le client peut télécharger directement ses factures depuis son espace client et consulter son historique sur cinq ans, sauf en cas de résiliation (*cf.* 3.5).

L'espace client donne accès au Suivi Conso, la solution numérique proposée par EDF pour permettre au client de mieux comprendre et maîtriser sa consommation d'électricité (cf. 3.4).

Espaces client « Particuliers » sur edf.fr (National)				
	2023	2024	Variation (en %)	
Nombre de clients ayant un espace client activé au 31 décembre	14 015 650	13 956 797	-0,4%	



# L'appli EDF & MOI

EDF met à la disposition de ses clients une application, EDF & MOI. Avec un seul outil pratique, le client peut notamment :

- consulter son compte en un coup d'œil;
- gérer son mode de paiement;
- accéder à ses factures et les télécharger;
- régler ses factures 24 h/24, 7 j/7;
- renseigner son profil de consommation et ses équipements pour comparer ses usages, et identifier ses principaux postes de dépense;
- suivre ses consommations mois par mois et à la journée au pas demi-horaire;
- obtenir un justificatif de domicile;
- être alerté, grâce aux push notifications :
- dès l'arrivée d'une nouvelle facture,
- de la couleur du lendemain pour les clients ayant souscrit l'option Tempo,
- pour participer à des challenges autour du thème de la consommation,
- et de toute autre information importante relative à son contrat.

Et grâce au compteur communicant Linky™, l'application permet au client de :

- consulter ses propres dépenses jour après jour ainsi que le détail par jour, après consentement à la collecte de ses données quotidiennes;
- mieux anticiper sa dépense mensuelle;
- être alerté en cas d'écart de consommation pour les clients mensualisés, se voir proposer un ajustement de sa mensualité et en décider.

Depuis 2023, au titre de la sobriété énergétique, l'application améliore l'expérience des clients ayant souscrit l'option Tempo ou EJP en mettant en avant la couleur du jour et celle du lendemain, et en proposant des gestes utiles aux clients afin de réduire leur consommation pour ainsi optimiser leur budget.

L'application propose également de nombreux éco-gestes et sensibilisations, notamment au travers du Fil d'actu.



Saviez-vous que l'eau chaude utilisée au quotidien pour vous laver, faire la vaisselle ou encore le ménage représente jusqu'à 20 % de votre consommation d'énergie ? On vous explique <u>quels</u> gestes adopter pour faire des économies !



Comme chaque année en hiver, vous vous demandez comment vous chauffer pour moins cher ? Découvrez nos astuces pour <u>gérer votre consommation d'énergie tout en chauffant correctement votre logement!</u>

En 2024 l'appli EDF & MOI a enregistré une nouvelle hausse de visites (+ 6,3 %) dépassant pour la première fois de son histoire les 250 millions de visites.

Dans le même temps, les visites authentifiées à l'espace client ont augmenté de + 7,7 %, et la récurrence de visites authentifiées a bondi de + 5 points (passant de 38,4 visites Espace client à 43,4 visites), preuve de l'intérêt des utilisateurs EDF & MOI.

## La protection des données personnelles

La confiance du client dans ses échanges avec son fournisseur est primordiale, en particulier dans le contexte de la circulation d'un grand nombre de données rendue possible par les compteurs communicants.

EDF s'engage sur les conditions d'utilisation des données qui lui sont confiées par ses clients Particuliers. Cet engagement est formalisé par une **charte de protection des données personnelles**.

La charte est organisée autour d'une série de questions/réponses que le client peut être amené à se poser sur les données qu'il a transmises à son fournisseur EDF :

- Qu'est-ce qu'une donnée personnelle?
- De quels types de données personnelles disposons-nous et comment les utilisons-nous?
- Comment ces données personnelles sont-elles collectées?
- Combien de temps sont conservées les données personnelles collectées?
- A qui transmettez-vous mes données personnelles?
- Comment gérer mes préférences de communication et mes consentements?
- Quels sont mes droits sur mes données?
- Et qu'en est-il des cookies et des dispositifs de suivi de navigation?
- Comment est assurée la sécurité de mes données?



La charte est consultable et téléchargeable sur le site internet d'EDF. https://particulier.edf.fr/fr/accueil/charte-donnees-personnelles.html

#### Les Journées de la Protection des données personnelles 2024

En 2024, le 15 mai, à l'occasion de l'anniversaire du règlement général de la protection des données (RGPD), EDF a organisé la troisième édition de la campagne de sensibilisation des collaborateurs de l'entreprise pour mettre en lumière les enjeux liés à la protection des données personnelles et l'importance stratégique qu'ils représentent pour le Groupe. Des vidéos sur la gestion des habilitations, les droits d'accès aux données ont été diffusées à l'ensemble des collaborateurs. La protection des données est une marque importante de confiance indispensable au développement responsable du groupe EDF.

# Une relation de plus en plus numérique, pour les clients non résidentiels

Les pratiques et attentes en matière de relation client pour les entreprises et les collectivités aux tarifs réglementés de vente évoluent comme pour les clients résidentiels vers plus de numérique et de multicanal.

Sur le site edf.fr (rubriques « Entreprises » et « Collectivités »), des actions sont mises en œuvre chaque année pour améliorer et simplifier l'expérience des clients Entreprises et Collectivités, comme la refonte des parcours utilisateurs pour répondre à leurs besoins spécifiques, le développement de formulaires en ligne, des modules de sondages permettant aux internautes de faire part de leur niveau de satisfaction.

En ce qui concerne le nombre de visites sur les sites publics Entreprises et Collectivités d'EDF en 2024 :

sites Entreprises : 5 078 450 visites ;sites Collectivités : 1 150 966 visites.

Source Pi@no analytics : Janvier -Décembre 2024

Le site public Entreprises a été refondu en 2020-2021, pour simplifier et fluidifier la relation digitale. Les parcours utilisateurs ont été pensés pour améliorer l'expérience utilisateur et également faciliter les demandes de souscription aux offres et la mise en relation avec les conseillers.

Les demandes de contrat d'énergie effectuées via le site public Entreprises sont prises en charge par un service de Web Call Back (WCB), qui permet au client d'être rappelé par un conseiller, soit de manière immédiate, soit en différé en choisissant un créneau de rendez-vous. Ce service permet de répondre plus rapidement aux sollicitations client.

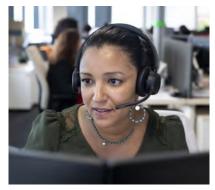
Concernant les Collectivités, un projet de refonte du site public a été lancé au quatrième trimestre 2023 et devrait aboutir à l'été 2025 :

- pour repenser les parcours utilisateurs des marchés publics;
- pour répondre à leurs besoins spécifiques afin de les orienter vers les solutions d'EDF correspondant le mieux à leurs attentes.

#### Les principales fonctionnalités offertes par les espaces client :

- consulter, télécharger les factures et régler le solde pour les clients privés;
- opter pour la facture électronique et accéder à des services facilitant la gestion de ses contrats au quotidien;
- formuler une demande et suivre son état d'avancement;
- modifier les coordonnées bancaires et l'adresse de facturation;
- télécharger les bilans annuels;
- retrouver facilement le numéro de téléphone de son conseiller.
- suivre ses données de consommation au pas journalier et/ou à la demi-heure pour les clients ayant autorisé EDF à collecter leurs données.

Enfin, EDF continue d'informer ses clients sur les évolutions réglementaires et contractuelles, majoritairement par courriel.



# Une relation humaine maintenue entre EDF et ses clients

EDF affirme des engagements forts vis-à-vis de ses clients à la fois en matière de proximité, de disponibilité, de qualité de service et de satisfaction. L'accueil téléphonique des clients y contribue.

Les centres de relation client (CRC) assurant l'accueil téléphonique des clients de la concession sont tous localisés en France. Il s'agit d'un choix délibéré d'EDF.

Depuis 2021, le service client et commercial d'EDF bénéficie des certifications «Relation client 100% en France» et «Service France garanti» délivrées par l'AFNOR; EDF a été le premier énergéticien à avoir obtenu ces certifications garantissant que 100% de ses conseillers clients sont tous basés en France métropolitaine. Ces deux certifications ont été renouvelées à l'été 2024.

## Le canal téléphonique pour les clients Particuliers

Le canal téléphonique offre aux clients Particuliers la possibilité d'un contact direct avec un conseiller. Un numéro unique est proposé aux clients Particuliers : 3404 (service gratuit + prix appel).

L'accueil téléphonique au sein d'EDF est assuré par un réseau de centres de relation client (CRC), pilotés et animés par un service national dédié, fonctionnant en réseau sur l'ensemble de la zone de desserte nationale d'EDF.

Ce mode d'organisation constitue une garantie pour la fiabilité du service rendu dans le traitement des appels des clients de chaque concession.

Appels téléphoniques des clients « Particuliers » (National)			
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre d'appels traités par EDF au cours de l'année	22 171 226	19 494 148	-12,1%

L'accessibilité du canal téléphonique s'est améliorée en 2024, progressant de 1,2 points par rapport à l'année précédente pour atteindre 89,6 %. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de réduction du volume d'appels, avec 2,7 millions de sollicitations en moins par rapport à 2023.

L'impact de la crise énergétique s'est fortement atténué, et le nombre d'appels est revenu à un niveau d'avant-crise, bien que nos clients demeurent attentifs à leur consommation et à leur facturation.

Parallèlement à cette baisse des appels téléphoniques, une diminution des contacts indirects (formulaires, e-mails et courriers) a également été observée.

L'amélioration de l'adéquation entre nos compétences et les typologies de demandes, le renforcement des effectifs ainsi qu'un pilotage plus resserré ont permis de bien maîtriser les flux entrants, d'optimiser la gestion des stocks de demandes en cours et d'assurer le respect des délais de traitement.

## Le canal téléphonique pour les clients Entreprises et Collectivités

Chaque client dispose d'un numéro de contact (cf. Annexe) qu'il peut joindre du lundi au vendredi de 8 h à 18 h.

L'accueil téléphonique des clients du marché d'affaires est réalisé avec des conseillers basés dans les régions et dépendant de Directions Commerciales Régionales (DCR), ainsi que par des prestataires externes basés en France.

Cet accueil est organisé de manière différenciée selon la clientèle professionnelle et celle des collectivités, reposant sur :

- une distribution territoriale; les appels sont traités en priorité par des conseillers basés dans la région de l'appelant, et éventuellement transférés à une autre région en cas de problème d'accessibilité, afin de limiter l'attente des clients;
- et une distribution nationale; cette mutualisation des centres d'appels sur le marché d'affaires a pour objectif de garantir un optimum technico-économique dans le service rendu aux clients.



#### Autres moyens de contacts

En complément des canaux ci-dessus (digital et téléphone), EDF est également partenaire de nombreuses structures de médiation sociale, mutualisées avec d'autres opérateurs, offrant à EDF des occasions de contacts physiques avec la clientèle.

Pour EDF, les structures de médiation sociale revêtent une importance majeure. Elles permettent de renouer le contact avec les ménages en situation de précarité, voire d'exclusion, de trouver une solution pour le règlement de leurs factures, d'informer les clients sur les économies d'énergie et de faciliter leurs démarches administratives.

En 2024, EDF a été partenaire dans les territoires de plus de 120 points d'accueil de médiation sociale de proximité tels que les Pimms médiation (Points d'information et de médiation multiservices) ou les régies de quartiers, structures reconnues pour faciliter l'utilisation des services publics. En appui de ces relations dans les territoires, EDF est partenaire du réseau national des Pimms médiation et du Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ) (voir chapitre 4 « La précarité énergétique au cœur des engagements d'EDF »).

La relation d'EDF avec ses clients peut également passer par les bureaux de poste : les clients ont en effet la possibilité de régler leur facture en espèces dans le bureau de poste de leur choix, sans aucun frais. Les modalités pratiques font l'objet d'une information disponible sur le site edf.fr ou sur simple appel du client auprès d'EDF.

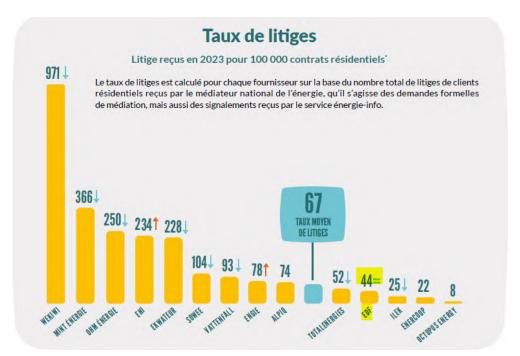
# Les clients peuvent également entrer en contact avec EDF par courrier.

EDF a organisé ses équipes de manière à traiter les demandes lui arrivant par courrier avec une promesse d'accusé réception rapide et de délai de réponse adapté au niveau de complexité de la demande.

# Rapport d'activité du Médiateur national de l'énergie

Le Médiateur national de l'énergie a publié le 14 mai 2024 son rapport d'activité 2023. EDF est l'un des fournisseurs qui a le plus faible taux de litiges (chiffre stable par rapport à l'année précédente).

Le taux de litiges (demandes formelles de médiation et démarches vers Énergie-info) a évolué et intègre maintenant les fournisseurs nationaux ayant plus de 50 000 contrats résidentiels (contre 100 000 auparavant).



EDF ne représente que 37 % des litiges enregistrés en 2023 par le MNE, soit une proportion nettement inférieure à la part d'EDF sur le marché des clients Particuliers (Observatoire des marchés de la CRE).

À l'occasion de la publication du rapport d'activité 2023, le Médiateur national de l'énergie a précisé :

« En 2023, les conséquences de la crise des prix de l'énergie sont restées douloureuses pour bon nombre de consommateurs d'énergie. D'après le baromètre annuel du médiateur national de l'énergie, le coût de l'énergie est un sujet de préoccupation pour 89 % d'entre eux et 31 % ont déclaré avoir eu des difficultés à payer leurs factures. Le nombre de demandes d'information a augmenté de 7 % par rapport à l'année 2022; ce sont près de 5 millions de consommateurs qui ont ainsi été informés par mes services.

Ces difficultés sont attestées par le nombre de litiges reçus (27 350), particulièrement élevé cette année. Avec quasiment 14 000 saisines formelles, la quantité de demandes de médiation a progressé de 2% par rapport à 2022. »

Le rapport 2023 du Médiateur national de l'énergie est accessible sur le site de l'institution : www.energie-mediateur.fr

## Lutter contre les démarchages abusifs

Que ce soit à domicile ou au téléphone, certains fournisseurs d'énergie peuvent recourir à de faux arguments, voire usurpent la marque EDF, afin d'induire en erreur les clients et proposer des contrats d'énergie ou les signer à leur insu.

Pour information: Lorsque le contrat d'un client est résilié, celui-ci reçoit un SMS, de la part d'EDF, lui indiquant que son contrat est résilié et que s'il n'est pas à l'origine de cette résiliation, il est invité à contacter une ligne téléphonique dédiée pour traiter sa réclamation.

Comment signaler un démarchage abusif?

Compte tenu du nombre très important d'appels de clients se disant victimes des pratiques illicites de démarchage, EDF a mis en place une ligne téléphonique dédiée : 09 70 81 81 42 (appel non surtaxé).

Un client victime de démarchage abusif peut également le signaler en envoyant témoignage et pièces jointes à l'adresse : demarchage-abusif@edf.fr ou envoyer son témoignage sur papier libre ou par le formulaire CERFA dédié (lien vers le formulaire également disponible en mairie) à l'adresse : EDF Service Client TSA – 21941, 62978 Arras Cedex 9.

Tous ces signalements sont susceptibles d'être utilisés en justice. EDF lutte contre ces pratiques illicites de démarchage qui lui portent préjudice.

Enfin, un client ayant subi un démarchage abusif peut s'adresser directement aux autorités compétentes : il suffit de remplir le formulaire en ligne de la DGCCRF\* pour porter cette démarche à sa connaissance afin qu'elle puisse engager, au besoin, des actions envers les contrevenants.

Les informations sont relayées sur le site d'EDF : Démarchage commercial abusif sous le nom d'EDF : Tout savoir

\* Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Par ailleurs, EDF met en garde ses clients contre les pratiques malveillantes, invitant les clients concernés à transmettre à EDF les mails douteux qu'ils ont reçus, à une adresse électronique créée à cet effet : message-frauduleux@edf.fr

# Les lignes directrices de la CRE

La CRE a publié le 11 juillet 2024 les lignes directrices relatives aux pratiques des fournisseurs d'électricité et de gaz naturel visant à promouvoir une plus grande transparence parmi les fournisseurs d'énergie et à renforcer la protection des consommateurs.

Dans un premier temps, les lignes directrices concernent seulement les consommateurs résidentiels, mais elles devraient à terme s'appliquer également aux TPE, syndicats de copropriétés, associations et petites collectivités.

Au nombre de treize, elles sont réparties entre les trois étapes du processus d'achat d'énergie :

## Phase préalable à la souscription d'un contrat :

- Clarification de la typologie des offres
- Harmonisation des fiches descriptives des offres
- Estimation de la facture avant souscription
- Obligation d'afficher les prix
- Obligation d'un conseil tarifaire à la souscription
- Visibilité sur l'évolution du prix sur 12 mois

#### Exécution du contrat :

- Présentation de l'impact facture avec préavis en cas d'évolution du prix en cours de contrat
- Révision de l'échéancier de paiement en cas d'évolution au-delà d'un certain seuil
- Respect de l'engagement sur le prix
- Communication du prix à tout moment sur demande
- Mise en avant des informations de consommation utiles aux consommateurs.

#### Fin de contrat :

- Information en cas de renouvellement
- Obligation d'information en fin de contrat.

L'adhésion aux lignes directrices repose sur une démarche volontaire des fournisseurs.

Vingt-quatre fournisseurs nationaux (dont EDF hors SEI) et plus de cinquante fournisseurs locaux, ont formellement confirmé leur engagement.

La CRE contrôlera la bonne exécution des engagements pris par les fournisseurs. Sur le principe du *Name and Shame*, elle n'hésitera pas à communiquer sur les fournisseurs qui ne respecteraient pas leurs engagements.

# 3.4. L'accompagnement des clients pour les aider à mieux et moins consommer

EDF a poursuivi en 2024 son accompagnement des clients pour les aider à mieux et moins consommer. Le plan d'actions 2024 a visé à sensibiliser, inciter et accompagner les clients à l'adoption de comportements vertueux dans la durée.

# Mieux consommer, moins consommer

Pour ce qui est des clients Particuliers, ce plan a été structuré en trois volets :

#### # 1. Inciter à la baisse des consommations énergétiques et du budget de chauffage

« Les Défis utiles », un challenge de grande envergure lancé en 2023 pour inciter les clients à baisser leur consommation électrique.



Les clients au Tarif Bleu résidentiel dont le contrat a un an d'ancienneté ou plus ont pu participer au challenge lancé en novembre 2023 et qui s'est achevé en mai 2024. L'inscription et le suivi ont été disponibles

uniquement via EDF & MOI. Il a été réservé aux 500 000 premiers inscrits.

Quatre défis ont été proposés aux clients :

- un Défi Marathon pour inciter les participants à baisser durablement leur consommation sur l'hiver (objectif de réduction de 10 % de sa consommation entre novembre 2023 et février 2024);
- trois Défis Sprints concentrés sur la période hivernale (à chaque fois les participants ont été invités à diminuer leur consommation sur une courte période donnée, avec un objectif de baisse associé).

Pour chaque défi remporté, les participants ont été éligibles à un tirage au sort leur permettant de gagner des places pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et d'autres lots.



**Un quiz sur les économies d'énergie** a pris le relai en mars 2024. EDF a proposé à ses clients d'y participer afin de gagner des places au parc Disneyland Paris.



En octobre, lancement d'une campagne de publicité pour la **promotion de la pompe à chaleur** en tant que solution de chauffage fiable, économe, et plus respectueuse de l'environnement pour aider les Français à toujours mieux et moins consommer.



En novembre, dans le cadre du plan Thermostat, EDF a communiqué via sa nouvelle publicité sur le **pilotage du chauffage**. Comme Dark Vador, les clients peuvent désormais piloter leur chauffage électrique à distance au travers de l'application EDF & MOI.

# # 2. Promouvoir l'option tarifaire la mieux adaptée

Grâce à la promotion de Tempo réalisée en 2023 à la demande des pouvoirs publics, le nombre de clients ayant choisi cette option atteint plus de 870 000 en 2024, sur un objectif d'un million de clients en offre d'effacement.

En janvier 2024, dans un contexte d'inflation, la CRE a demandé à EDF de reprendre les campagnes d'optimisation tarifaire menées en 2022.

Outre des campagnes d'e-mailing vers nos clients mal-tarifés, nous avons lancé :

- une campagne envers nos clients en option Heures Creuses qui les utilisent suffisamment, afin de les rassurer sur le fait que cette option est toujours bien adaptée à leur situation;
- une campagne pour les clients en Heures Creuses dont la consommation annuelle est réalisée pour moins de 31 % en heures creuses afin de les aider à optimiser leur contrat;
- une campagne de promotion de l'option Heures Creuses auprès de clients en option Base équipés d'un chauffe-eau électrique.

Ces diverses campagnes ont été menées sur les mois de mai et juin 2024 auprès d'un peu plus de 5,5 millions de clients.

#### #3. Aider à la maîtrise de la consommation

L'objectif est enfin d'aider les clients à **maîtriser durablement leur consommation** ; cela passe notamment par l'utilisation des outils mis à disposition par EDF – les solutions Suivi Conso et Info Watt en particulier qui sont décrites ci-dessous – et par la rénovation énergétique des logements (voir le chapitre 4.3 pour les programmes dont EDF est partenaire au titre de sa politique Solidarité).

EDF a promu en 2024 son suivi de consommation **«Le Fil d'actu»** sur l'appli EDF & Moi : 4 millions d'e-mails ont été envoyés au fil de l'eau.

#### Le conseil tarifaire

Le conseil tarifaire (également désigné « conseil énergie ») consiste à proposer le contrat de fourniture le plus adapté au client Particulier sur la base d'une estimation de consommation à la mise en service ou sur la base de la consommation réelle pendant la vie courante du contrat.

L'estimation de la consommation se base sur les caractéristiques du logement, ainsi que sur la situation personnelle et les équipements du client.

Pour effectuer un conseil tarifaire, EDF utilise un outil de diagnostic construit à partir de l'analyse de clients «types». Il fait régulièrement l'objet de mises à jour et d'optimisation pour assurer des résultats cohérents et la satisfaction des utilisateurs. Il est réalisé à partir de moyennes de consommation à températures «normales».

Un conseil tarifaire est réalisé à chaque mise en service. En relation courante, à la demande du client, ce conseil tarifaire permet d'analyser et d'adapter le contrat ou les mensualités du client sur la base de sa consommation réelle s'il est équipé d'un compteur communicant ou estimée en fonction de ses nouveaux usages, d'aménagements concourant à des économies d'énergie ou d'une évolution de la composition familiale du foyer.

Par ailleurs, le client a la possibilité de vérifier lui-même, dès la première année contractuelle, sur son espace client, si son contrat est toujours adapté à ses usages, s'il se trouve dans les situations décrites ci-dessous :

- lors de l'estimation initiale, le client ne possédait pas l'ensemble des éléments nécessaires à l'élaboration de son conseil tarifaire (date précise de la construction de l'immeuble ou de ses réfections, le mode de chauffage et de cuisson);
- un changement ou une acquisition d'équipement a été réalisé (remplacement de l'équipement de chauffe, acquisition d'un véhicule électrique...);
- un changement de composition familiale est intervenu (arrivée ou départ d'un enfant, garde alternée, etc.);
- des travaux ont été réalisés dans son logement depuis sa souscription.

Dans le cas où son contrat ne serait plus adapté, une proposition de modification de contrat lui serait soumise (changement de puissance ou d'option).

Le client, s'il préfère, peut aussi joindre un conseiller EDF à tout moment.

Au-delà de l'estimation de consommation et de la préconisation d'un contrat adapté la première année, cet accompagnement **permet également**, **pour les clients mensualisés**, **de proposer ou d'ajuster les mensualités** afin d'éviter une facture de régularisation trop élevée, et de facturer le client au plus juste.

EDF conseille également les clients non résidentiels lors de la souscription du contrat de fourniture, en les aidant à évaluer les besoins de leur(s) site(s), en particulier du point de vue de la puissance et de l'option tarifaire (Base ou HP/HC) à souscrire.

#### Le nombre de conseils tarifaires dispensés par EDF

Il est rendu compte ci-après des conseils tarifaires délivrés sur l'année au téléphone par les conseillers client, à la mise en service et dans le cadre de la relation courante avec le client.

Conseils tarifaires (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre de conseils tarifaires	42 595	41 539	-2,5 %

Le décompte ci-dessus n'inclut pas les conseils tarifaires que les clients peuvent obtenir directement par eux-mêmes (sans intervention d'un conseiller client) à partir de leur espace client.

EDF a aussi accompagné ses clients dans la bonne utilisation de leur option tarifaire. Comme en 2023, en entrée d'hiver, EDF s'est adressée par courriel à partir d'octobre 2024 aux clients bénéficiant de l'option Tempo afin de les informer que l'on entrait dans la période des 22 jours rouges et leur prodiguer les trois réflexes à adopter pour bien gérer leur option Tempo.

Un e-mail ou courrier en sortie d'hiver est adressé aux clients de l'option Tempo.



# Des solutions numériques pour aider les clients à mieux comprendre et à agir sur leur consommation d'électricité

#### La solution Suivi Conso

EDF propose une solution de suivi de consommation d'énergie pour aider les clients à mieux comprendre et à agir sur leur consommation d'électricité.

## Suivi Conso : vous allez gagner à suivre votre consommation d'énergie

Avec le Suivi Conso, vous pouvez suivre l'évolution de votre consommation d'électricité et de gaz au jour le jour et même toutes les 30 minutes <sup>1</sup>.

Parfait pour identifier vos principaux postes de dépense énergétique et agir sur vos consommations! Le Suivi Conso est accessible sur l'appli EDF & MOI et depuis l'espace client EDF.





<sup>1</sup> L'accès aux données quotidiennes et 30 minutes (électricité uniquement) est réservé aux clients équipés d'un compteur communicant et ayant donné leur consentement.

Depuis novembre 2024, le Suivi Conso évolue : la rubrique « Évolution de ma consommation » propose désormais à nos clients avec un seul contrat d'électricité un nouveau graphe en euros et en kilowattheures, leur permettant de suivre leurs consommations à l'année et au mois, de visualiser encore plus clairement la répartition de leurs consommations entre l'abonnement, les différents postes tarifaires (HP/HC, jours blancs/bleus/rouges, etc.).

EDF travaille à enrichir régulièrement ce graphe.

Avec cette solution, le client peut suivre, mois par mois, ses consommations estimées d'électricité en kilowattheures et en euros.

La solution de Suivi Conso permet également au client de comparer sa consommation estimée à celle de l'année passée, à celles de foyers similaires\*. L'objectif est d'encourager des comportements toujours plus sobres.

\* Habitations du même type situées dans la même zone climatique et avec des caractéristiques de contrat EDF similaires.

En complétant la description de son logement et de ses usages, le client peut identifier les équipements électriques qui consomment le plus chez lui (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, cuisson, etc.) sur la base d'estimations, et découvrir des conseils adaptés à sa situation pour l'aider à diminuer sa consommation au quotidien.



Le client équipé d'un compteur Linky™ bénéficie d'une mise à jour automatique de sa consommation mensuelle d'électricité dans ses solutions de Suivi Conso, d'une projection mensuelle et annuelle de sa consommation et d'une analyse de la part estimée du chauffage dans sa consommation. Le client a également la possibilité de se fixer un objectif annuel de consommation (ci-contre) et de le suivre grâce aux courriels ou SMS selon son choix.

Le client équipé d'un compteur Linky™ peut, s'il le souhaite (c'est-à-dire en donnant son consentement à la collecte des données fines), suivre sa consommation d'électricité de l'avant-veille, en euros et en kilowattheures,

au pas quotidien ainsi qu'au pas 30 minutes. Il bénéficie aussi de la projection mensuelle de la consommation et de l'affichage de la répartition par poste tarifaire (heures pleines/heures creuses), de la puissance maximale atteinte dans la journée. Seul le client consentant à la transmission des données au pas 30 minutes bénéficie d'une consommation de la veille, en kilowattheures.

Le client disposant d'un compteur Linky™ peut se fixer un objectif de consommation (en € ou kwh) qu'il aimerait ne pas dépasser sur l'année. S'il souhaite être alerté (par mail ou SMS, selon son choix) en cas de dérive par rapport à son objectif, il est nécessaire qu'il donne son consentement pour des conseils personnalisés.

Comme l'impose le décret relatif à l'accès aux données de consommation, EDF met à disposition du client une fonctionnalité de téléchargement de l'ensemble des données collectées auprès du distributeur Enedis.

Les solutions EDF de suivi de consommation sont incluses dans le contrat d'électricité. Elles sont accessibles depuis l'espace client, soit en accès direct depuis le tableau de bord, soit par téléchargement de l'application EDF & MOI.

En 2024, 7,4 millions d'utilisateurs ont consulté les outils de Suivi Conso (web et appli), dont 7,1 millions hors fil d'actualité.

Sur l'année 2024 les visites Suivi Conso (web et appli) ont dépassé les 210 millions (contre 198 millions en 2023) et la récurrence de visites a atteint 28,4 visites par client (contre 21,9 en 2023).



#### La solution Suivi Conso sur edf.fr:

https://particulier.edf.fr/fr/accueil/contrat-et-conso/economies-energie/comprendre-reduire-consommation-electrique-gaz.html

#### Le pilotage intelligent de son chauffage

Depuis octobre 2024, EDF propose à tous ses clients équipés de chauffage connecté (des marques partenaires) de les synchroniser avec l'appli EDF & MOI pour les piloter à distance et activer des programmes automatiques permettant d'optimiser leur programmation en cohérence avec leur contrat d'énergie. Cette solution offre aussi la possibilité aux clients de suivre la consommation de leurs équipements connectés.

Avec le pilotage intelligent de leur chauffage connecté dans EDF & MOI :

- les clients planifient un programme de chauffe en fonction de leurs habitudes et de leur contrat, pour ne chauffer que lorsque c'est nécessaire et ainsi faire des économies;
- ils profitent d'un pilotage à distance simple, pour gérer tous les imprévus du quotidien;
- ceux qui le souhaitent, peuvent activer des programmes automatiques qui optimisent le pilotage en fonction de leur contrat; par exemple, pour les clients Tempo, le chauffage baisse de quelques degrés durant les heures pleines des Jours Rouges;
- ils visualisent la consommation de leurs équipements connectés dans la répartition par usages.

Cette solution a fait l'objet d'une campagne média courant novembre et d'un mailing à tous nos clients équipés de chauffage électrique.

Lien vers la page du site : Votre pilotage de chauffage électrique avec EDF particulier

#### La solution Info Watt

Le décret n° 2021-608 du 19 mai 2021 a imposé aux fournisseurs de gaz naturel et d'électricité la mise en place d'une solution de transmission aux consommateurs de leurs données de consommation, notamment exprimées en euros, et en temps réel pour l'électricité\*.

Conformément à la réglementation, la solution s'adresse aux clients bénéficiaires du chèque énergie, équipés de compteurs communicants et raccordés au réseau d'Enedis. Elle n'est pas facturée par les fournisseurs; sa mise à disposition fait l'objet d'une compensation financière selon des modalités définies par l'administration.

\* Pour l'électricité, les données mises à disposition sont : la puissance instantanée, la puissance moyenne sur la dernière heure et sur la journée, la puissance maximale en kW ainsi que les données de consommation en euros et en MWh sur la dernière heure, et les cumuls sur la journée, le mois en cours et l'année (ou le début de contrat).

La solution Info Watt proposée par EDF prend la forme d'un boîtier connecté à brancher sur le compteur Linky™, et d'une application téléchargeable sur les stores.

Info Watt est un outil supplémentaire pour maîtriser sa consommation d'électricité et son budget. Avec un suivi en temps réel permettant d'identifier les appareils et les usages les plus énergivores, chaque bénéficiaire d'Info Watt peut prendre conscience de sa consommation d'électricité, adapter ses habitudes avec des écogestes et réaliser des économies sur sa facture.

EDF a mis en place trois canaux de souscription à la solution Info Watt :

- des mailings;
- le site EDF : https://particulier.edf.fr/fr/accueil/gestion-contrat/facture/aides-sociales/chequeenergie/info-watt.html qui apporte des précisions sur la solution et propose un parcours de souscription permettant aux clients éligibles de souscrire;
- le numéro de téléphone pour les clients EDF Particuliers (3404), où les conseillers client peuvent répondre aux demandes et envoyer un mail de souscription au client qui a appelé.

Après souscription, le client reçoit à son domicile par colis le boîtier Info Watt. EDF a mis en place un service client dédié pour répondre aux clients et les accompagner dans l'installation du boîtier et l'utilisation de l'application. Les conseillers dédiés sont à l'écoute des clients du lundi au samedi de 8 h à 20 h au 09 70 81 80 99 (appel non surtaxé).

#### La promotion du service Info Watt en 2024 pour les clients chèque énergie :

Dans l'e-mail invitant les clients d'EDF à renvoyer leur chèque énergie en avril 2024, le service Info Watt a été mis en avant. Une relance a été également réalisée pour promouvoir le service Info Watt aux nouveaux bénéficiaires du chèque énergie : 110 000 e-mails et 100 000 courriers.

Par ailleurs, les équipes Solidarité d'EDF dans les territoires se sont mobilisées tout au long de l'année 2024 pour faire connaître le dispositif auprès des clients bénéficiaires du chèque énergie et des acteurs locaux de la solidarité.

#### La sensibilisation aux économies d'énergie

EDF mène auprès de ses clients Particuliers des actions de sensibilisation aux gestes du quotidien et plus largement aux économies d'énergie.

Sur le site particulier.edf.fr (https://particulier.edf.fr/fr/accueil/economies-d-energie/) : les clients ont accès à « Mes Ecos & Moi », une rubrique qui regroupe l'ensemble des solutions et conseils d'EDF pour les aider à faire des économies d'énergie. Ces conseils et solutions portent sur :

- le contrat:
- la maîtrise de la consommation;
- les bons réflexes au quotidien (écogestes);
- les équipements;
- les travaux de rénovation ou d'isolation.



Simulateur Mes Ecos & Moi : suivez le guide !

Des bons réflexes au quotidien jusqu'aux travaux de rénovation, découvrez nos solutions pour faire des économies sur votre facture.

Mon bilan conso en 4 min

#### La promotion des écogestes

Dans cette rubrique « Mes Éco & Moi », sont mis à disposition :

- un quiz pour permettre aux clients de déterminer quel type d'« économes » ils sont et les aider à faire encore plus d'économies :
- la solution de Suivi Conso, accessible depuis l'espace

client ou depuis l'appli EDF & MOI, qui permet de suivre sa consommation et de mieux la comprendre; les clients ont accès à des écogestes personnalisés, et à des repères de consommation; mais aussi depuis novembre 2024 au pilotage du chauffage électrique;

- les solutions pour piloter son chauffage, son éclairage et ses prises électriques;
- les solutions pour réaliser des travaux d'isolation ou de chauffage.



Réduire son empreinte carbone individuelle, c'est à la portée de chacun. À condition d'identifier les bons leviers sur lesquels agir au quotidien. Alors, prêts à partir à la conquête d'un monde plus respirable ?

#### La pédagogie sur l'empreinte carbone

Depuis mai 2020, la raison d'être d'EDF est inscrite dans ses statuts : « Construire un avenir énergétique neutre en CO<sub>2</sub> conciliant préservation de la planète, bien-être et développement grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants. »

Pour concrétiser cet engagement, des actions de sensibilisation à l'empreinte carbone des activités humaines sont menées auprès des clients Particuliers.

■ Sur le site particulier.edf.fr, rubrique « Guide de l'énergie » (Le Guide de l'énergie vous éclaire! | EDF), **une cinquantaine d'articles** pré-

sentent les aspects concrets de la transition énergétique dans la vie quotidienne de nos clients.

- Deux **quiz pédagogiques** pour mieux comprendre les émissions de CO₂ et tester ses connaissances sur l'empreinte carbone sont aussi en ligne dans la solution Suivi Conso mise à disposition sur le site particuliers.edf.fr :
  - Réduire son empreinte carbone et limiter ses émissions de CO<sub>2</sub> EDF
  - Quiz : l'empreinte carbone, c'est quoi? EDF Particulier

#### 3.5. La facturation des clients



EDF s'attache à ce que la facture du client reflète au plus près sa consommation et qu'elle ne génère pas de mauvaises surprises.

Pour les clients équipés d'un compteur communicant, soit plus de 90 % des clients, la relève de la consommation s'effectue à distance.

Pour les clients ne disposant pas encore d'un compteur Linky™, la qualité de la facturation repose sur la transmission par le client d'index autorelevés auprès du gestionnaire de réseau Enedis, ainsi que sur le système d'alerte auprès des clients en cas de facture «inhabituelle».

À noter : les clients qui ne sont pas équipés d'un compteur Linky™ et qui n'ont pas adressé à Enedis un autorelevé durant les douze derniers mois (malgré l'envoi de plusieurs communications écrites et appels téléphoniques) se voient appliquer, depuis le 1er janvier 2023, des frais de relevé relatifs à la gestion spécifique de la relève des compteurs « ancienne génération ». Ces frais s'élèvent à 9,04 € HT tous les deux mois ; ils sont stoppés en cas d'installation d'un compteur Linky™. A partir de juin 2025, ces frais s'appliqueront à tous les clients non équipés d'un compteur Linky, qu'ils aient ou non communiqué un autorelevé.

#### Les modalités de facturation

Le concessionnaire propose aux clients des rythmes de facturation adaptés à leurs besoins, et des modalités de paiement souples et personnalisées, qui sont précisés dans les conditions générales de vente.

#### Pour les clients Particuliers

Différents rythmes de facturation sont proposés aux clients. Les deux principaux sont la facturation annuelle (dans le cadre de la mensualisation) et la facturation bimestrielle.

Fréquence de facturation (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre de clients facturés annuellement*	200 726	195 030	-2,8 %
Nombre de clients facturés bimestriellement	81 435	78 597	-3,5 %

Les clients facturés annuellement sont des clients mensualisés et prélevés.

#### La mensualisation des clients Particuliers

La consommation annuelle est estimée avec le client à partir d'un conseil tarifaire ou en fonction des consommations de l'année écoulée. Elle est valorisée avec les prix en vigueur au moment du calcul et est répartie sur onze mois. En début de période, le client reçoit un calendrier de paiement avec les montants et les dates des prélèvements à venir. En fin de période, le distributeur transmet les index figurant sur le compteur du client. Ce relevé donne lieu au calcul de la facture annuelle, appelée «facture de régularisation».

Outre les écarts de consommation, la facture de régularisation peut comprendre les montants d'éventuelles mensualités impayées.

La mensualisation permet au client de lisser son budget sur l'année, sans tenir compte des variations saisonnières de sa consommation.

Dans le cas général, si une dérive de consommation est constatée à l'occasion de la relève à six mois ou consécutive à une transmission d'index, EDF met en place un dispositif d'information des clients (courrier, SMS, courriel) visant à les informer de cette dérive, voire à leur proposer un ajustement de leur échéancier.

Les clients équipés d'un compteur Linky<sup>TM</sup> communicant et pour lesquels EDF dispose d'une adresse électronique peuvent bénéficier automatiquement de la « Mensualisation sans surprise ». Lors de la première année, le client reçoit chaque mois (entre le septième et le neuvième mois de la mensualisation), une alerte dès lors qu'il se trouve en dérive de consommation, à la hausse comme à la baisse, par rapport à la prévision de son échéancier. EDF leur communique la nouvelle consommation annuelle projetée, intégrant leur historique de la période en cours et les invite à ajuster les mensualités qui restent jusqu'à leur facture de régularisation. L'objectif est de minimiser l'impact d'une régularisation trop élevée, qu'elle soit débitrice ou créditrice.

Pour la mensualisation de l'année suivante, les échéances sont calées sur leur consommation réelle au cours de l'année complète précédente divisée par onze. En cas de dérive à la hausse comme à la baisse, des alertes sont adressées au client, chaque mois entre le troisième et le neuvième mois de la mensualisation.

Les clients peuvent, selon leur choix, ajuster ou non leurs mensualités, en toute autonomie sur leur espace client et/ou en contactant un conseiller pour comprendre et rechercher des solutions face à de fortes dérives.

A partir de juin 2025, et en réponse aux lignes directrices de la CRE évoquées précédemment dans ce document, EDF va remplacer le dispositif "Mensualisation sans surprise" par la préconisation CRE, à savoir un ajustement automatique du plan de paiement du client.

Comment cela va se dérouler concrètement :

Si, à réception d'index intermédiaire, EDF détecte une dérive \_ débitrice ou créditrice \_ supérieure à l'équivalent de deux mensualités entre le 2<sup>ème</sup> et le 9<sup>ème</sup> mois, un avenant d'échéancier sera produit et fourni au client. Celui-ci aura la possibilité de le refuser, ce qui entraînera la remise en place de l'échéancier initial.

À moins de 60 jours de la date d'émission théorique de la facture de régularisation, si un tel écart est détecté, EDF n'envoie pas de nouvel échéancier révisé car trop proche du terme mais préviendra le client du solde prévisionnel à date.

#### L'établissement des factures

Nous rendons compte ci-après des volumes de factures émises vers les clients de la concession.

Établissement des factures (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre total de factures émises	800 758	772 777	-3,5 %
Nombre de factures établies sur la base du relevé effectué par le client	22 754	21 153	-7,0 %
Nombre de factures établies sur la base d'une téléopération sur compteur Linky™*	705 246	687 029	-2,6 %
Nombre de factures rectificatives	3 747	2 558	-31,7%

<sup>°</sup> Il s'agit du nombre de factures établies depuis un point de livraison (PDL) équipé d'un compteur communicant Linky™.

Précisions sur les factures rectificatives : il s'agit des factures émises hors cycle de facturation, soit suite à annulation de facture (ex : anomalie, index erroné), soit après réception d'un index rectificatif (art. 222 de la loi TECV de 2015), soit réalisée manuellement suite à une estimation réalisée par le gestionnaire du réseau de distribution Enedis (ex : cas de compteurs bloqués, défectueux, réclamation client ou fraude).

#### La facturation électronique pour les clients Particuliers

La facture électronique est une modalité sûre, gratuite, pratique, qui permet au client de consulter et télécharger sa facture depuis son espace client, 24 h/24 et 7 j/7.

Ses factures sont automatiquement conservées pendant cinq ans (sauf résiliation du contrat).

Le jour de l'émission de la facture, le client reçoit un courriel de notification avec le montant à régler et la date de paiement. Le lien présent dans le courriel lui permet de consulter sa facture. Il peut ainsi prendre connaissance très rapidement du montant de sa facture et de son contenu au plus près de son émission et ainsi interagir avec les services d'EDF en cas d'interrogation ou de difficulté.

Facturation électronique (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre de clients bénéficiaires	152 011	150 548	-1,0 %

À noter : EDF applique le régime d'opt-out pour la souscription de la facture électronique par les clients résidentiels et les petits professionnels, dans les conditions décrites à l'article L. 224-12 du Code de la consommation, dès lors que ce mode de communication est adapté à la situation du client : il revient désormais au client de manifester son opposition à ce mode de facturation qui lui est proposé par le fournisseur; il reçoit alors une facture papier, sans surcoût.

Le site d'EDF précise cette possibilité offerte au client : « Vous préférez continuer de recevoir vos factures par voie postale, pour quelque raison que ce soit ? Dans ce cas, contactez votre conseiller EDF au : 3404 » (https://particulier.edf.fr/fr/accueil/gestion-contrat/facture/facture-enlique.html)

En cas de changement d'avis, le client peut modifier à tout moment son choix, en toute autonomie, sur son espace client.

Il est rappelé par ailleurs que les clients ont la possibilité de régler leur facture en espèces dans le bureau de poste de leur choix, sans aucun frais. Les modalités pratiques font l'objet d'une information disponible sur le site edf.fr ou sur simple appel du client auprès d'EDF.

#### Pour les clients non résidentiels

Nous proposons ci-après, pour les clients non résidentiels, les indicateurs liés à la facturation.

Les clients non résidentiels reçoivent, pour la grande majorité d'entre eux, dès lors qu'ils sont équipés d'un compteur Linky™ communicant, une facture mensuelle sur index réel.

Fréquence de facturation (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre de clients dont le contrat est facturé mensuellement sur index réels	10 224	14 039	37,3%
Nombre de clients facturés bimestriellement	8 249	5 112	-38,0%

La mensualisation telle qu'elle existait avec une facture de régularisation en fin d'année a disparu. Aujourd'hui les clients souscrivent à la facture mensuelle sur index réels (FMIR) pour ceux qui ont un compteur Linky™ communicant. Les compteurs « ancienne génération » sont facturés bimestriellement.

Établissement des factures (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre total de relevés facturés	211 850	257 250	21,4%
Nombre de relevés facturés sur la base du relevé effectué par le client	1 337	1 332	-0,4%
Nombre de relevés facturés sur la base d'une télé-opération sur compteur Linky™	169 999	212 044	24,7%
Nombre de relevés facturés rectificatifs	1 287	1 833	42,4%

<sup>`</sup>Il s'agit du nombre de relevés facturés depuis un point de livraison (PDL) équipé d'un compteur communicant Linky™.

#### La facturation électronique pour les clients non résidentiels

Avec ce mode de facturation, les factures, reconnues comme originales par l'administration fiscale, sont transmises par courriel au client sous format électronique en remplacement du support papier, avec une copie mise à disposition sur son espace client sécurisé. Ces dernières sont disponibles 24 h/24 et 7 j/7, et archivées pendant trois ans sur l'espace client.

À noter : avec la facturation papier, une copie de la facture envoyée au client par courrier postal est également disponible au format PDF sur son espace client.

Facturation électronique (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre de clients bénéficiaires	15 354	15 778	2,8%

Comme précisé ci-dessus, EDF applique le régime d'opt-out pour la souscription de la facture électronique par les clients résidentiels et les petits professionnels.

#### Le bilan annuel des factures

EDF met à la disposition des clients un bilan annuel : ce document, établi une fois par an, donne au client une vision synthétique et détaillée de ses dépenses.

Plus précisément, pour les clients Particuliers, ce bilan « Ma Conso & Moi » propose, lorsque des analyses de consommation sont possibles :

- le bilan des factures;
- le bilan des consommations:
- l'analyse des consommations (évolution par rapport à l'année précédente);
- des conseils pour économiser l'énergie (écogestes).

À noter : EDF adresse un bilan dit «simplifié», limité à l'obligation réglementaire, aux clients pour lesquels l'analyse des consommations ne s'avère pas possible (ex. : pas d'antériorité).

Pour les clients non résidentiels, le bilan est accessible, à tout moment, sur l'espace client et propose :

- une synthèse, globale et détaillée par site, des données facturées (en euros) et des volumes consommés (en kWh) sur une période de douze mois choisie;
- une comparaison des données de l'année en cours avec l'historique des trois années précédentes.

#### Les difficultés de paiement des clients Particuliers

Nous rendons compte ci-après du processus de gestion des impayés mis en œuvre par le concessionnaire.

Pour rappel, depuis la décision d'EDF de ne plus demander de coupures pour impayés à partir d'avril 2022, c'est la limitation de puissance à 1 kVA qui est mise en œuvre quand cela est possible.

Comme les années passées, les difficultés de paiement rencontrées par les clients Particuliers ont fait l'objet en 2024 d'une attention renforcée du concessionnaire qui s'est efforcé d'aider les clients dans ces moments difficiles.

Dans le processus de gestion des impayés, la réduction ou, le cas échéant, l'interruption de l'alimentation n'intervient qu'à l'issue d'un processus d'information, de relance et d'accompagnement du client pour l'aider à trouver une solution à sa difficulté.



#### L'Accompagnement Énergie sur la concession

L'Accompagnement Énergie, mis en œuvre par EDF depuis 2010, permet d'apporter une solution personnalisée à tout client qui informe EDF de sa difficulté à payer sa facture d'électricité.

Dans le cadre d'un Accompagnement Énergie, le conseiller d'EDF :

- vérifie que le client bénéficie du tarif qui correspond à son mode de consommation et que la facture a bien été établie sur la base d'un index réel;
- donne au client des conseils en matière d'économies d'énergie;
- engage avec le client un échange sur les conditions de règlement pouvant passer par l'attribution d'un délai de paiement et la proposition d'un mode de paiement plus adapté à sa situation:
- informe le client sur le chèque énergie, le cas échéant;
- oriente le client, si nécessaire, vers les services sociaux.

Dans les conditions du décret n° 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau, le client bénéficie du maintien de son alimentation électrique à la puissance souscrite pendant l'instruction d'une demande d'aide au fonds de solidarité pour le logement (FSL). L'objectif majeur est de maintenir, dans la mesure du possible, l'alimentation du client.

Accompagnement Énergie (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre de clients bénéficiaires	3 093	4 998	61,6%

Les Accompagnements Énergie sont un des leviers mis en oeuvre par EDF pour lutter contre la précarité énergétique. Le nombre de ces Accompagnements Énergie à la maille nationale est en forte hausse en 2024 (+ 48,5 %) comparativement à 2023.

Ceci découle de la hausse de 39 % des tarifs des TRV en cumulé entre février 2023 et février 2024, de la non-revalorisation du barème des chèques énergie et de la non-reconduction en 2023 et 2024 des chèques énergies exceptionnels. Même si les clients ont absorbé une partie de la hausse grâce à leur sobriété énergétique, cela n'a pas suffi. On a observé dès début 2024, une augmentation des difficultés de paiement.

Les conseillers EDF sont restés à l'écoute des clients pour leur apporter des solutions concrètes, notamment avec la mise en place de délais de paiement, des conseils en économies d'énergie. Les conseillers Solidarité ont réalisé des appels sortants pendant la trêve hivernale pour accompagner les clients les plus en difficultés et les orienter vers les structures sociales si besoin.

La relance des clients Particuliers de la concession dans les situations d'impayé des factures d'électricité



Les envois dont il est rendu compte ci-dessous correspondent à la lettre de relance prescrite par les dispositions du décret n° 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayé des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau :

«Lorsqu'un consommateur d'électricité, de gaz, de chaleur ou d'eau n'a pas acquitté sa facture dans un délai de 14 jours après sa date d'émission ou à la date limite de paiement, lorsque cette date est postérieure, son fournisseur l'informe par un premier courrier qu'à défaut de règlement dans un délai supplémentaire de 15 jours [délai porté à 30 jours pour les clients aidés tels que visés à l'art. 2 du décret] sa fourniture pourra être réduite ou interrompue pour l'électricité, ou interrompue pour le gaz, la chaleur ou l'eau, sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article L. 115-3 du Code de l'action sociale et des familles. » (art. 1er)

Relance des clients Particuliers (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre de premières lettres de relance envoyées	89 681	84 190	-6,1 %

#### Les limitations de puissance

EDF accompagne ses clients Particuliers en situation d'impayé en ayant mis fin aux coupures d'alimentation en électricité tout au long de l'année (depuis le 1er avril 2022). Avec cette mesure, EDF va plus loin que ses obligations réglementaires en remplaçant la coupure par une limitation de puissance à 1 kVA sauf impossibilité physique ou technique.

Beaucoup plus solidaire et responsable qu'une coupure d'électricité, la limitation de puissance permet de répondre aux besoins vitaux et sociaux élémentaires des ménages.

Cette disposition ne concerne que des clients Particuliers n'ayant pas réglé leur facture. Il convient de rappeler que la demande de limitation de puissance n'intervient qu'en dernier recours, à l'issue d'une procédure de relance conforme aux dispositions du décret du 13 août 2008 précité.

Hors période de trêve hivernale, elle s'applique à tous les clients Particuliers en situation d'impayé, sauf s'il existe une impossibilité physique ou technique de limiter la puissance de l'alimentation électrique du logement à 1 kVA. En période de trêve hivernale (du 1er novembre au 31 mars), une attention particulière est apportée aux clients aidés pour lesquels est rétablie la puissance souscrite. Les clients non aidés peuvent bénéficier d'une limitation à 2 ou 3 kVA en fonction de leur puissance souscrite.

Pour les clients concernés, EDF fait procéder à des réductions de puissance à 1kVA en dehors de la trêve hivernale.



Un ménage dont l'alimentation est limitée reste en situation d'inconfort. Cette mesure ne constitue pas une solution aux problèmes de précarité, et tout doit être mis en œuvre pour que cette situation d'urgence sociale ne se pérennise pas. Les clients en difficulté peuvent contacter directement le service client d'EDF au numéro indiqué sur leur facture. Pour les professionnels de l'action sociale, les 230 experts Solidarité d'EDF sont joignables via le Portail d'accès aux services solidarité d'EDF (PASS) ou par téléphone (le numéro réservé aux travailleurs sociaux et aux élus du territoire de la concession figure en annexe 1.1).

Réductions de puissance (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre de clients en situation de réduction de puissance à fin d'année	431	572	32,7%
Nombre de réductions de puissance effectuées au cours de l'exercice	2 567	3 511	36,8%
Nombre de réductions de puissance effectuées pendant la période hivernale	520	1 038	99,6%

Le nombre de clients en situation de réduction de puissance au cours de l'exercice est en hausse en 2024.

Cette augmentation est liée au contexte évoqué précédemment avec un plus grand nombre de clients éprouvant des difficultés à payer leurs factures d'électricité que ce soient des personnes en précarité énergétique ou pas.

#### Les clients de la concession rétablis au titre de la période hivernale

Dans le cadre de la protection hivernale (art. L. 115-3 du Code de l'action sociale et des familles), EDF informe les clients aidés, équipés d'un compteur « ancienne génération » et qui ont fait l'objet d'une limitation, qu'ils peuvent obtenir un rétablissement à la puissance souscrite sur simple appel auprès du fournisseur.

Pour les logements des clients aidés, dotés d'un compteur Linky™ dont l'alimentation a été limitée à 1 kVA, EDF fait procéder à un rétablissement automatique à la puissance souscrite. Il est en revanche possible qu'une proportion non négligeable de ces logements soient inoccupés, des clients ayant pu les quitter en omettant de résilier leur contrat, sans communiquer de nouvelle adresse ou coordonnées.

EDF étudie comment traiter ce type de nouvelles situations en s'attachant à la fois à sa performance économique, au respect de son engagement de ne plus couper de clients ayant eu leur alimentation limitée à 1 kVA et de proposer un accompagnement spécifique, en lien avec les services sociaux, pour les clients qui resteraient durablement dans leur logement avec une puissance limitée à 1 kVA.

Rétablissements au titre de la protection hivernale (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre de clients dont l'alimentation est rétablie	644	583	-9,5 %

#### Les résiliations de contrat à l'initiative du fournisseur pour impayé

Enfin, EDF rend compte ci-après des résiliations de contrat pour impayé à l'initiative du fournisseur. Ces résiliations interviennent en tout dernier recours, après information du client, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les résiliations à l'initiative du fournisseur (RIF) sont en diminution au niveau national par rapport à 2023. Cependant le chiffre de l'année 2023 était plus important du fait de la prise en compte du stock de 2022 non traité suite à l'expérimentation de la nouvelle procédure des RIF et du flux 2023.

À noter : à la suite de la résiliation, le client n'a plus de fournisseur et le gestionnaire de réseau de distribution est susceptible de suspendre son alimentation électrique si le client n'a pas choisi un nouveau fournisseur.

Résiliations de contrat à l'initiative du fournisseur pour impayé (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre de résiliations	161	94	-41,6%

#### 3.6. Le traitement des réclamations des clients

#### L'attention portée aux réclamations des clients

Sur le marché français de l'électricité, le fournisseur reste l'interlocuteur privilégié du client pour l'accueil et le traitement de sa réclamation. EDF veille à la satisfaction de ses clients et se met en situation de recueillir et de traiter toutes leurs réclamations.

La satisfaction des clients traduit cet engagement d'EDF : en 2024, 70 % des clients Particuliers se déclarent « très satisfaits » du traitement de leur réclamation (source : enquête Sat'Contacts) soit une régression de -2 points par rapport à 2023.

Un client qui souhaite adresser une réclamation à EDF peut le faire *via* différents canaux, notamment par téléphone, par courrier, sur Internet : formulaire sur espace client ou appli EDF & MOI, rappel client (*Web Call Back*) ou tchat.

Si le conseiller client d'EDF peut traiter la demande (téléphone ou tchat), la réponse est immédiate. Dans le cas contraire, en particulier lorsque des renseignements complémentaires doivent être recueillis auprès du distributeur, la demande est prise en charge par des équipes spécialisées qui recontactent le client dans un délai de 30 jours maximum.

Si le client n'est pas satisfait de la réponse apportée, il a la possibilité de faire appel auprès du service Consommateurs EDF. Si dans un délai de deux mois le client n'a toujours pas obtenu une réponse satisfaisante, il peut saisir directement le médiateur EDF.

Le recours au Médiateur national de l'énergie (MNE) est également une possibilité offerte au client si la réponse du conseiller client ne le satisfait pas ou au-delà de deux mois en cas de non-réponse du fournisseur.

Sur l'année 2024, en consolidation nationale, 612 116 réclamations écrites ont été reçues en première instance par EDF pour les clients ayant un contrat au Tarif Bleu résidentiel, dont 556 102 *via* Internet et 56 014 par courrier. Par ailleurs, 16 808 réclamations ont été reçues au service Consommateurs d'EDF en 2024.

Le numérique est le canal privilégié pour adresser des réclamations écrites au concessionnaire : les réclamations écrites reçues en 2024 *via* les canaux digitaux représentent 91 % du total des réclamations écrites reçues (en progression de 3 points par rapport au dernier exercice).

En consolidation nationale, les réclamations écrites reçues ont diminué de  $23\,\%$  en 2024; le canal téléphonique est resté stable en 2024. Pour l'essentiel, les motifs correspondant à des réclamations en augmentation en 2024 portent notamment sur :

- la facturation (les évolutions des mensualités payées par les clients suite à l'édition d'un nouvel échéancier):
- le recouvrement (notamment les relances suite à retard de paiement);
- l'accueil (les soucis de connexion avec l'espace client/les données de l'option Suivi Conso non mises à jour).

#### Les réclamations écrites des clients Particuliers

EDF distingue ci-après les réclamations qui lui parviennent via Internet et celles reçues par courrier.

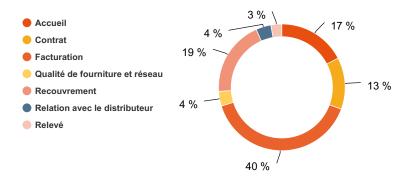
Réclamations écrites (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Courrier	1 692	951	-43,8 %
Internet	10 261	8 519	-17,0 %

Le concessionnaire rend compte du taux de réponse aux réclamations écrites sous 30 jours.

Réponse aux réclamations écrites (%)			
	2023	2024	Variation (en %)
Taux de réponse sous 30 jours	94,9 %	95,6%	0,7 %

Le concessionnaire rend compte ci-après, au périmètre de la concession, de la répartition par motif des réclamations écrites.

Répartition par motif des réclamations écrites pour l'année 2024





#### Le service Consommateurs d'EDF

EDF fait le choix d'offrir à ses clients la possibilité de solliciter le service Consommateurs lorsque la réponse du service Clients ne leur convient pas.

Le client bénéficie alors d'un interlocuteur privilégié tout au long de son parcours. Le chargé de satisfaction crée une relation personnalisée et attentionnée; il accompagne son client avec un haut niveau d'expertise et coconstruit la solution en coopération.

Le service Consommateurs est réparti sur tout le territoire national dans un souci de forte proximité. Huit services Consommateurs régionaux, avec un responsable identifié et disponible, sont ainsi au plus près des acteurs locaux, des tiers et de toutes les parties prenantes. En complément, une équipe nationale permet de piloter l'activité.

Ses missions, au-delà de la prise en charge des clients en seconde instance, sont multiples :

- interlocuteur des médiateurs, que ce soit du médiateur EDF ou du médiateur national de l'énergie;
- interlocuteur des défenseurs des droits, des conciliateurs, et le cas échéant représentant d'EDF devant les tribunaux;
- interlocuteur de la mission Informatique et Liberté d'EDF;
- interlocuteur des associations de consommateurs;
- pilote de l'expertise nationale des réclamations d'EDF.

Depuis 2023, le service Consommateurs propose d'apporter aux clients particuliers, qui le sollicitent des conseils appropriés, adaptés à leur situation et à forte valeur ajoutée pour les aider à optimiser leur consommation d'énergie : « Mon conseil expert ».

Ce conseil consiste à évoquer avec le client les écogestes et gestes utiles adaptés à son profil et à ses usages pour l'aider à mieux et moins consommer dans une période de prix élevés.

L'objectif est d'aider le client à :

- limiter l'impact des hausses tarifaires sur sa facture d'énergie;
- contribuer à la sobriété énergétique.

Ce conseil participe à la progression constante de la satisfaction client.

En 2024, le taux de satisfaction client est resté stable par rapport à 2023 à 72,5 % (source : enquête de satisfaction IFOP du service Consommateurs). Ce niveau témoigne de l'excellence de la relation client et de l'expertise des chargés de satisfaction. Il est le reflet aussi de la confiance renouée avec leur fournisseur EDF.

Afin d'améliorer la qualité et les délais de traitement des réclamations des clients Particuliers, EDF déploie ses actions dans les directions suivantes :

- poursuite de l'orientation des réclamations clients via le serveur vocal en langage naturel vers les conseillers les plus compétents pour le traitement de celles-ci;
- maintien en compétences des conseillers traitant les réclamations;
- pilotage serré de la tenue des délais de traitement, du suivi des rebonds des clients suite au traitement de leur première réclamation.

# La lutte contre la précarité énergétique au cœur des engagements d'EDF

La précarité énergétique est définie comme la difficulté qu'éprouve une personne dans son logement « à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat » (loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II »).

À la croisée des défis sociaux, sanitaires et économiques, la lutte contre la précarité énergétique a toujours été un enjeu essentiel pour EDF. La prise en compte des clients les plus fragiles est au cœur de l'action d'EDF en faveur d'une transition énergétique juste et inclusive.

EDF contribue à la réflexion sur la connaissance du phénomène de précarité énergétique grâce à ses partenariats avec l'ONPE et le réseau Rappel.

#### Première édition des «Trophées EDF Solidarité au cœur des régions »

Organisé par le département Solidarité de la Direction des Partenariats Relations Externes et Consommateurs (DPREC) d'EDF, cet appel à projets, lancé en juin 2024, vient récompenser des projets locaux engagés contre la précarité énergétique.



Photo des lauréats des trophées EDF Solidarité

À l'origine de ces Trophées, un constat : partout en France, de belles initiatives de prévention ou de lutte contre ce fléau n'aboutissent pas, faute de financement alors même que le contexte appelle la nécessité d'agir. EDF a donc imaginé ces Trophées qui viennent renforcer encore son rôle dans la lutte contre la précarité énergétique.

La remise de prix de ces Trophées s'est tenue le 21 janvier 2025. Sélectionnés parmi plus de 130 dossiers candidats, 11 lauréats régionaux ont été récompensés. Ces projets s'inscrivent en cohérence avec les travaux « Précarité énergétique & innovation sociale » de la R&D, avec cinq grandes familles d'action :

- Pour ceux qui ont le plus besoin de nous;
- Ensemble pour mieux consommer;
- À la rencontre des familles en situation de précarité énergétique;
- Le numérique contre la précarité énergétique;
- Le logement au cœur de l'efficacité énergétique.

A travers ces 11 projets, ce sont aussi tous les hommes et les femmes de la filière Solidarité (230 personnes sur tout le territoire) qui sont mis à l'honneur. Chaque jour, ils incarnent et font vivre sur le terrain les valeurs et les actions du groupe au service de nos clients précaires.



#### EDF, partenaire de l'ONPE

L'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) a été mis en place dans le cadre d'une convention partenariale signée le 1<sup>er</sup> mars 2011 sous l'égide des pouvoirs publics.

Les deux missions principales actuelles de l'ONPE sont, d'une part, de mettre en commun et d'approfondir les indicateurs en lien avec la précarité énergétique (avec notamment la définition

d'indicateurs nationaux et régionaux) et, d'autre part, de créer et d'alimenter un centre de ressources pour les actions de lutte contre la précarité énergétique.

EDF a renouvelé en 2022 son partenariat avec l'ONPE sur la période 2022-2025. Au-delà de la contribution financière d'EDF, ce partenariat implique des engagements réciproques :

- la participation d'EDF aux différents comités;
- la participation d'EDF au cahier des charges des études;
- la fourniture de données à l'ONPE : mise en œuvre depuis 2012 avec une contractualisation depuis octobre 2014 au travers d'une convention;
- l'obtention par EDF des projets de publications de l'ONPE en avant-première et la possibilité de formuler des remarques sur celles-ci (et notamment sur le rapport annuel);
- la présentation de résultats d'études lors d'événements de l'ONPE comme ici lors du colloque de l'ONPE à Lyon le 5 décembre 2024.

Pour en savoir plus : www.onpe.org



Intervention de Florence Bui, Sociologue à la R&D d'EDF à droite , présentant les résultats d'une étude sur la difficulté des ménages précaires à se lancer dans les travaux de rénovation – ONPE , décembre 2024



RAPPEL

Grâce aux travaux de l'ONPE, EDF peut s'appuyer aujourd'hui sur un outil cartographique. En effet, au-delà des actions d'iden-

tification menées au fil de l'eau et en proximité, la réalisation d'un diagnostic territorial constitue une étape clé en vue de déployer une politique locale de lutte contre la précarité énergétique. Depuis septembre 2021, l'ONPE met en effet à disposition des acteurs territoriaux l'outil GÉO-DIP (Géolocaliser et diagnostiquer la précarité énergétique) qui permet de visualiser à différentes échelles les zones de précarité énergétique liées au logement et à l'utilisation de la voiture des ménages.

#### EDF, partenaire du réseau RAPPEL

Le réseau RAPPEL (Réseau des acteurs de la pauvreté et de la précarité énergétique dans le logement) mobilise les acteurs autour de la prise en compte du phénomène de la précarité énergétique dans le logement. Le réseau regroupe les acteurs du logement, de l'action sanitaire et sociale et de l'énergie. Son but est de mettre en relation et d'aider l'ensemble des acteurs qui cherchent à apporter des solutions préventives et curatives durables à la précarité énergétique.

EDF participe activement aux animations organisées par le réseau RAPPEL sur le sujet de la précarité énergétique afin de partager et de bénéficier des expériences qui sont développées avec des acteurs engagés et reconnus dans la lutte contre la précarité énergétique des ménages défavorisés.

Le réseau RAPPEL s'appuie sur une palette d'outils d'animation, qui visent à :

- centraliser et diffuser les informations pour tenir informés les membres du réseau (veille documentaire et d'actualité *via* le site Internet, médiathèque RAPPEL, newsletter mensuelle);
- produire de la connaissance autour du sujet (lettres papier annuelles avec un dossier thématique, rencontres d'experts);
- favoriser la rencontre des acteurs et l'échange de bonnes pratiques (journée nationale, liste de discussion, groupes de travail);
- créer des instances informelles d'échanges pour les « têtes de réseau » au niveau national (comité de pilotage, comité de veille et proposition);
- faire remonter au niveau national un certain nombre de constats et de besoins des professionnels sur le terrain.

EDF a renouvelé en 2024 son partenariat avec RAPPEL.

Pour en savoir plus sur RAPPEL: https://www.precarite-energie.org/



Paris, 17 octobre 2024. Rencontre nationale de acteurs engagés contre la précarité énergétique. Cécile Venel, Directrice Partenariat EDF et Alexis Monteil Directeur du CLER (Association qui anime le réseau Rappel).

Au-delà de la mise en œuvre des dispositifs réglementaires, EDF s'engage dans des actions volontaires en lien avec les acteurs de la solidarité dans les territoires.

Cet engagement se traduit pour EDF non seulement par la garantie d'une mise en œuvre de tous les dispositifs réglementaires – la prise en compte du chèque énergie, une protection hivernale de tous les clients Particuliers, une information des services sociaux communaux (par

courrier ou mail) sur les clients d'EDF en difficulté – mais aussi par un engagement volontariste dans les territoires.

Cette démarche qui accompagne l'action des pouvoirs publics repose sur les trois volets suivants :

- 1. L'aide au paiement, qui intègre notamment les solutions d'accompagnement, comme la mise en place d'échéanciers de paiement, proposées par nos conseillers clients, l'acceptation du chèque énergie ainsi que le cofinancement par EDF de l'aide apportée par les collectivités territoriales, au travers des fonds de solidarité pour le logement (FSL) pour le paiement des factures d'énergie des ménages précaires.
- 2. L'accompagnement, pour lequel EDF mobilise ses collaborateurs afin qu'ils apportent des solutions adaptées aux clients en difficulté (qu'ils soient pris en charge ou non par les acteurs sociaux). Des partenariats sont noués en ce sens avec les travailleurs sociaux des collectivités territoriales, les structures de médiation sociale et le milieu associatif.
- 3. La prévention, qui couvre les champs de la lutte contre la précarité énergétique autour de l'aide à la rénovation thermique et de la pédagogie sur les bonnes pratiques de maîtrise de l'énergie pour les populations fragiles, en faisant le choix de partenariats forts avec des acteurs engagés.

EDF a développé une courte vidéo pour présenter sa politique Solidarité. Elle est disponible sur la chaîne YouTube d'EDF à l'adresse : https://www.youtube.com/watch?v=F4 9T6DP-os

#### 4.1. L'aide au paiement des factures

EDF accompagne le déploiement du chèque énergie sur l'ensemble du territoire en participant activement depuis 2017 à faire connaître ce dispositif, aux côtés et en soutien des pouvoirs publics (cf. infra).

Au niveau national, EDF est, à ce jour, le premier contributeur des fonds de solidarité pour le logement (FSL) après les collectivités locales. EDF conforte ainsi son engagement de solidarité auprès des clients en difficulté de paiement. Le montant de la contribution aux FSL est éligible à une compensation partielle de l'État.

Pendant les démarches de demande d'aide au titre du FSL (soit dans un délai de deux mois), le client bénéficie du maintien de l'électricité à la puissance souscrite définie par son contrat.

Depuis le 1er avril 2022, la limitation de puissance à 1 kVA s'applique à tous les clients en situation d'impayés. Avec cette mesure, EDF va plus loin que ses obligations réglementaires en remplaçant la coupure par une limitation de puissance à 1 kVA.

En période de trêve hivernale (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars), une attention particulière est apportée aux clients aidés confrontés à une limitation de puissance : ils sont rétablis à la puissance souscrite. Les clients non aidés peuvent bénéficier d'une limitation à 2 ou 3 kVA en fonction de leur puissance souscrite.

Conformément à la réglementation, EDF ne facture pas la mise en service aux clients bénéficiaires du chèque énergie ni les réductions pour impayés depuis le décret 2023-133 du 24 février 2023.

Afin de contribuer à résorber à moyen terme les difficultés de paiement des clients, les conseillers Solidarité sont chargés de traiter les demandes des travailleurs sociaux relatives aux aides financières et de rechercher d'autres solutions d'accompagnement comme la mise en place d'échéanciers de paiement.

#### Pour aller plus loin

L'aide au paiement en 2024 en quelques chiffres (valeurs nationales au périmètre des clients d'EDF) :

- 67 634 aides FSL ont été attribuées aux clients TB résidentiel;
- 48 861 foyers ont reçu une aide hors FSL;
- 1,81 millions de chèques énergie ont été pris en compte par EDF pour les clients TB résidentiels (hors chèque exceptionnel de 100 et 200 €);
- 2 175 réunions ont été animées par EDF dans les territoires sur la maîtrise de l'énergie et le dispositif Info Watt, touchant au total 23 968 personnes.



#### Le chèque énergie

La campagne du chèque énergie 2024 a été atypique, du fait de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales au 1<sup>er</sup> janvier

2023. Il n'a pas été possible pour les pouvoirs publics de déterminer une nouvelle liste de bénéficiaires du chèque énergie pour 2024.

Les ménages bénéficiaires du chèque énergie 2023 ont reçu automatiquement leur chèque énergie 2024 en avril. Le calendrier d'envoi postal des chèques énergie au printemps 2024 s'est étalé sur quatre semaines (l'augmentation du nombre de pré-affectations permet de réduire la période d'envoi des courriers).

Pour les ménages qui sont devenus éligibles au chèque énergie en 2024, au titre de leur situation en 2022 (revenus et composition du ménage), un guichet de demande spécifique d'attribution du chèque énergie a été ouvert en juillet jusqu'à fin 2024.

Le nombre de bénéficiaires de la campagne d'avril 2024 s'est établi, de ce fait, à 5,5 millions. Il n'y a pas eu en 2024 de dispositif de chèque énergie exceptionnel comme il y en avait eu fin 2021 et 2022.

EDF a poursuivi en 2024 ses efforts pour accroître et faciliter l'appropriation et l'utilisation du chèque énergie en complément de l'action des pouvoirs publics.

- EDF maintient une information pédagogique à destination des bénéficiaires pendant la campagne d'envoi des chèques énergie au printemps.
- EDF conserve naturellement les pages dédiées au chèque énergie sur son site, en mettant en avant en tête de page des boutons de redirection vers le site de l'État pour vérifier son éligibilité et effectuer la saisie en ligne de son chèque :

https://particulier.edf.fr/fr/accueil/gestion-contrat/facture/aides-sociales/cheque-energie.html

https://particulier.edf.fr/fr/accueil/guide-energie/electricite/cheque-energie.html

■ Les équipes Solidarité d'EDF ont continué en 2024 de promouvoir le chèque énergie à l'occasion de leurs contacts avec les acteurs de la solidarité dans les territoires ou dans le cadre d'interventions dédiées.

À noter : conformément à la réglementation, EDF propose une solution de suivi de la consommation d'électricité en temps réel en euros et en kilowattheures pour les clients bénéficiaires du chèque énergie. Info Watt est présentée au chapitre 3.4.

Plusieurs évolutions sont annoncées par les pouvoirs publics en 2025 :

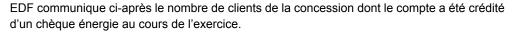


- la refonte du portail chequeenergie.gouv.fr;
- la mise à disposition des bénéficiaires d'un e-chèque énergie dématérialisé qui permet au bénéficiaire n'ayant pas choisi la pré-affectation de ne plus recevoir de chèque papier et de scinder son chèque en plusieurs paiements;
- la révision de la définition de l'éligibilité au dispositif chèque énergie 2025 en utilisant le point de livraison électricité à la place de la taxe d'habitation.

#### Dans la Charente-Maritime

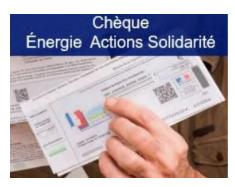
Le chèque énergie a fait partie des thèmes abordés tout au long de l'année 2024 par EDF, avec les équipes du domaine action sociale :

- Du Conseil départemental ou des CCAS présents sur le territoire,
- De l'Action Logement Service La Rochelle/Niort
- Des associations caritatives telles que les Restos du Coeur, Altea Cabestan, Le Logis, le Secours Populaire
- De la Régie de quartier Erequasol
- D'Unis-Cité de la Rochelle,
- Le SDEER, autorité concédante au périmètre de la concession, lors de la réunion de présentation de la mission de fourniture aux TRV du CRAC 2023, le 22 novembre 2024.





La valeur 2023 n'inclut pas le reliquat de chèques exceptionnels de 100 et 200 euros de 2022.



#### Pour utiliser son chèque énergie, le bénéficiaire doit être acteur.

Pour utiliser son chèque dans le règlement de ses factures d'énergie, le bénéficiaire peut effectuer :

- une remise « en ligne » de son chèque énergie sur le portail mis à disposition par les pouvoirs publics, ou
- une remise « papier » de son chèque : le bénéficiaire envoie le chèque au fournisseur d'énergie de son choix (cf. Annexe pour les coordonnées).

Le bénéficiaire peut également choisir de « pré-affecter » son chèque pour les années futures au fournisseur de son choix. Avec cette fonctionnalité, le bénéficiaire n'a plus aucune démarche à effectuer les années suivantes à condition d'être toujours bénéficiaire du dispositif et de ne pas changer de contrat de fourniture (changement de fournisseur ou déménagement).

NB: Depuis 2021, le client peut pré-affecter son chèque énergie lorsqu'il retourne celui-ci par papier (jusqu'à présent, la pré-affectation n'était possible qu'avec un renvoi dématérialisé du chèque énergie).

Pour rappel : L'attestation de droits doit être remise au fournisseur d'énergie pour bénéficier des protections associées dans le cas où le client n'a pas utilisé son chèque énergie chez ce fournisseur (modes de remise identiques : papier et/ou dématérialisé). Avec l'application automatique des protections, si le client a déjà remis son chèque ou son attestation à un fournisseur d'énergie, les protections seront maintenues les années suivantes pour l'ensemble de ses contrats chez ce fournisseur, tant qu'il reste bénéficiaire du chèque énergie.

#### Les fonds de solidarité pour le logement

Les fonds de solidarité pour le logement (FSL) traitent l'ensemble des difficultés de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie et au téléphone.

Les aides du FSL peuvent notamment contribuer à financer :

- les dettes de loyers charges comprises, les factures d'énergies (électricité, gaz), d'eau et de téléphone:
- les dépenses liées à l'entrée dans un logement (dépôt de garantie, premier loyer, assurance du logement, frais de déménagement).

Les FSL sont généralement gérés par les départements et les métropoles. En effet en application de la loi NOTRe du 7 août 2015, la compétence d'attribution des aides au titre du FSL peut être exercée par les métropoles à l'intérieur de leur périmètre, par transfert en lieu et place du département ou par délégation au nom et pour le compte du département.

Le département (ou la métropole le cas échéant) définit les modalités d'attribution des aides et les attribue. Chaque FSL dispose de son propre règlement intérieur et de ses propres critères d'attribution.

À noter : EDF n'est pas décisionnaire pour l'attribution des aides.

En 2024, le budget FSL attribué a augmenté pour faire face à l'augmentation des demandes d'aides financières par les personnes en difficulté auprès des départements et métropoles.

Dans chaque département, EDF cofinance le FSL dans le cadre d'une convention signée avec la collectivité gestionnaire du fonds.

La dotation financière d'EDF Commerce Grand Centre au FSL 17 (Fonds Solidarité Logement) a été revue à la hausse en 2024.

Il est fait le constat que la précarité énergétique augmente sur l'ensemble des territoires. Il est à souligner que la dotation d'EDF reste significative sur votre territoire et exprime une volonté constante d'EDF de rester un fournisseur responsable aux côtés des acteurs locaux attachés à la cohésion sociale du pays.

En complément au versement de cette dotation financière, le Correspondant Solidarité EDF a réalisé des points trimestriels avec Mme Christine BOISSINOT et Mme Laurence GARNIER, ses interlocutrices FSL au Conseil Départemental.

Participation EDF au FSL (en €)			
	2023	2024	Variation (en %)
Département	205 000	240 000	17,1%

# 4.2. L'accompagnement des clients les plus fragiles

#### EDF au service des clients les plus fragiles

Plus une situation difficile est identifiée tôt, plus il est possible de trouver des solutions. Le réseau des conseillers clients d'EDF constitue le premier niveau d'identification des foyers en difficulté.

En contact permanent avec les clients, les conseillers sont formés à la prise en charge des difficultés de paiement des factures d'électricité, et orientent les clients, si besoin, vers les services sociaux.

Depuis 2010, les conseillers d'EDF mettent en œuvre une démarche, «l'Accompagnement Énergie», fondée sur une étude personnalisée de la consommation du foyer. Cette approche permet de trouver, avec le client en difficulté, des solutions adaptées à sa situation (cf. 3.5).

EDF conseille aux clients en difficulté de ne pas laisser s'accumuler des factures impayées pendant les périodes de trêve hivernale. Les conseillers client d'EDF et l'ensemble de leurs partenaires ont une priorité : assurer un dialogue continu avec le client pour prévenir les réductions de puissance à 1 kVA. Ainsi, avant la sortie de chaque trêve, les conseillers solidarité d'EDF réalisent des campagnes d'appels téléphoniques vers les clients en difficulté pour les informer et les accompagner dans la mise en œuvre de solutions adaptées. Les conseillers rappellent les clients ayant pris un rendez-vous personnalisé.

#### La protection renforcée des clients en situation de précarité

La réglementation en vigueur interdit de suspendre la fourniture pendant la trêve hivernale et prescrit le maintien de l'énergie à la puissance souscrite pour les clients bénéficiaires du chèque énergie, dans la mesure où le fournisseur a connaissance de ces derniers.

EDF a pris l'initiative d'élargir cette disposition aux clients ayant bénéficié d'une aide du FSL dans les douze derniers mois ou d'une aide d'un autre organisme (CCAS, CAF, caisses de retraite, mutuelles, Secours populaire, Secours catholique, Croix-Rouge, etc.) pour régler une facture auprès d'EDF.

EDF va aussi au-delà des obligations réglementaires en organisant des campagnes d'information auprès des clients aidés visés ci-dessus afin que leur alimentation puisse être rétablie à la puissance souscrite avant le 1er novembre.

## Les équipes Solidarité d'EDF, la capacité à créer du lien avec les travailleurs sociaux et les clients

Des correspondants et conseillers Solidarité en réseau

#### 1- Les correspondants Solidarité

Les correspondants Solidarité portent la politique Solidarité d'EDF en région auprès des acteurs sociaux, au plus près des clients en difficulté de paiement. Ils sont répartis sur tout le territoire et ont chacun en charge plusieurs départements.

Ils nouent avec leurs interlocuteurs au niveau local des conventions de partenariat de lutte contre la précarité énergétique, dans le respect des exigences renforcées du règlement général sur la protection des données (RGPD), afin d'éviter l'accumulation des dettes et les réductions de puissance.

Avec les conseillers Solidarité d'EDF, ils travaillent en étroite collaboration avec les élus locaux, les CCAS et les CIAS. L'action des travailleurs sociaux communaux s'avère essentielle du point de vue de l'accompagnement et de la pédagogie auprès des ménages en difficulté et permet de leur apporter des réponses personnalisées.

Les correspondants Solidarité organisent également des actions d'information et de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie, au suivi des consommations et aux écogestes ainsi que des réunions d'information sur le chèque énergie, la lecture de la facture, info Watt, etc.

#### 2- Les conseillers Solidarité

Avec leurs partenaires de l'action sociale, les conseillers Solidarité d'EDF examinent la situation des personnes en difficulté et identifient l'accompagnement dont elles pourraient bénéficier afin de résorber, à moyen terme, leurs difficultés de paiement. Pour cela, ils traitent les demandes des travailleurs sociaux relatives aux aides financières, proposent d'autres solutions d'accompagnement comme la mise en place d'échéanciers de paiement avec un suivi personnalisé. Ils gèrent «sur mesure» des situations clients de plus en plus complexes. Pour ce faire, EDF a mis en place des numéros de téléphone dédiés régionaux réservés aux travailleurs sociaux (voir annexe 1.2).

Les conseillers Solidarité vont également vers les clients en difficulté de paiement en élargissant et en intensifiant leurs appels sortants.

### Un outil numérique proposé par EDF : le Portail d'accès aux services solidarité (PASS) d'EDF

EDF propose aux travailleurs sociaux un canal de communication numérique sécurisé pour le traitement des dossiers des clients.

Second canal après le téléphone, le PASS simplifie la mission des travailleurs sociaux au quotidien. Accessible 24 h/24, il leur permet de déposer directement les demandes d'aide en ligne, d'effectuer des mises à jour et de suivre en temps réel l'évolution des dossiers en cours d'instruction.

Ce canal numérique permet :

- d'informer EDF, à tout moment et en toute autonomie, des demandes d'aide déposées pour les clients en situation de précarité, et de suivre le traitement de ces clients par EDF;
- de communiquer en ligne avec les conseillers Solidarité sur le traitement par EDF des clients concernés par les demandes d'aide en cours d'instruction:
- d'informer les travailleurs sociaux de l'actualité et des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique.



Pour accompagner l'appropriation de l'outil par les travailleurs sociaux, EDF propose un dépliant et un tutoriel avec une pédagogie progressive, dynamique et imagée. Ces outils sont promus en toutes occasions et constituent un bon complément à des mises en main en ateliers collectifs

La prise en charge des clients démunis par les services sociaux induit inéluctablement la transmission de certaines données personnelles entre les conseillers Solidarité d'EDF et les travailleurs sociaux. Très attentive à la protection des données de ses clients, EDF s'est

attachée à la prise en compte par l'outil des exigences renforcées du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Courant Solidaire, une lettre d'information pour les élus et les travailleurs sociaux

EDF édite une publication, *Courant Solidaire*, à destination des élus et des travailleurs sociaux. Elle vise notamment à faire connaître les actions de terrain et les expérimentations menées dans les régions.

De façon plus générale, Courant Solidaire a pour vocation de :

- contribuer au partage des bonnes pratiques;
- promouvoir les actions multipartenariales;
- participer indirectement au « recours aux droits ».



Les actions d'EDF Grand Centre publiées dans Courant Solidaire

#### EDF s'investit aux côtés de ses partenaires

EDF est engagée aux côtés d'acteurs associatifs pour conduire des actions de lutte contre la précarité énergétique et renforcer la médiation sociale sur le terrain.

EDF est partenaire de grandes associations caritatives comme le **Secours catholique**, **Ia Croix-Rouge française**, ou **le Secours populaire français**. L'objectif est d'aider les personnes en situation de précarité énergétique à payer leurs factures et de les sensibiliser aux économies d'énergie.

EDF est partenaire de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) et de l'Association des cadres territoriaux de l'action sociale (ACTAS) afin d'agir au plus près des territoires pour :

- l'amélioration du dispositif d'aide au paiement pour les clients en difficulté;
- la mise en œuvre d'actions de formation et de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie;
- l'amélioration de la communication sur le chèque énergie.



EDF œuvre aux côtés de l'UNCCAS, qui fédère et représente les centres (inter)communaux d'action sociale (CCAS/CIAS). Elle soutient les 9 600 communes adhérentes dans la mise en œuvre de leurs politiques sociales et l'accompagnement des populations les plus vulnérables.

Le partenariat avec EDF s'articule autour de 3 axes principaux :

- la sensibilisation des travailleurs sociaux aux sujets liés à l'énergie (lecture facture, aides existantes, économies d'énergies);
- la mise à disposition par EDF de supports d'informations pédagogiques (flyers et équipements ludo-pédagogiques);
- l'organisation de webinaires d'information sur l'énergie à destination de l'ensemble des adhérents de l'UNCCAS.



Eric Signarbieux, Délégué général de l'UNCCAS, avec Lionel Zécri, Directeur du marché des particuliers EDF, lors de la signature de la convention de partenariat au salon des maires 2024.



EDF a participé en 2024 aux **47**<sup>èmes</sup> **Rencontres de l'ACTAS** à La Teste-de-Buch (Gironde), les 13 et 14 juin. L'ACTAS rassemble près de 300 directeurs de centres communaux d'action sociale (CCAS) et

a pour objectif de permettre le partage des expériences, d'apporter une entraide technique et opérationnelle à ses adhérents, de débattre des enjeux de l'action sociale et de faire entendre la parole des cadres territoriaux de l'action sociale auprès des pouvoirs publics.



Le prix EDF des Amis était décerné cette année au CCAS de Flers (Orne) – Nathalie Douziech, responsable des Partenariats EDF et Sylvie Maloizel, directrice de la Solidarité de la Ville de Flers.

Les CCAS et unions départementales des CCAS (UDCCAS) sont des partenaires historiques et incontournables pour lutter contre la précarité énergétique dans les territoires.

À cette occasion, pour la quatrième année consécutive, EDF a remis un prix dans le cadre des appels à initiative locale innovante sur la thématique liée à la lutte contre la précarité énergétique. Cette initiative peut être ensuite répliquée par différents CCAS sur d'autres territoires.

En 2024, c'est le CCAS de Flers (Orne) qui a remporté le prix EDF.



Le département national Solidarité anime un stand lors des Journées ACTAS pour informer les directeurs et directrices de CCAS des actions menés par les pôles Solidarité en région.



Lieux d'accueil ouverts à tous et animés par des professionnels du lien social, dans les villes comme en milieu rural, ils facilitent l'accès des ménages en difficulté aux services publics et aux droits sociaux.

Une présence locale d'envergure nationale avec plus de 300 points de contact réguliers en France.

Le **Réseau national Pimms médiation** fédère et anime **35 associations** franchisées Pimms comprenant **102 points d'accueil Pimms** (dont Pimms mobiles et structures itinérantes), en zone urbaine et rurale. 92 Pimms sont labellisés France Services et 21 sont labellisés Point Conseil Budget.

La tendance actuelle du développement du réseau est l'itinérance et la création de Pimms mobiles. La mise sous bannière Pimms d'associations existantes est également expérimentée.

Les missions des Pimms médiation sont multiples :

- Accompagnement humain en face à face : démarches administratives en lien avec les entreprises partenaires, les administrations et les services publics, compréhension de tout courrier administratif, accompagnement à la réalisation d'un dossier, accompagnement à la transmission de compétences numériques.
- Action de médiation : médiation relation partenaires-entreprises (prévention, résolution des litiges, etc.); actions de médiation hors les murs (prise de contact avec l'habitant par téléphone, à son domicile et dans l'espace public); actions de détection de publics cibles (aller-vers).
- Information et orientation : Informations sur les services partenaires, orientation et mise en relation avec les bons interlocuteurs.
- Ateliers collectifs et individuels : maîtrise de la consommation d'énergie, sensibilisation aux écogestes, accueil de nouveaux résidents, montée en compétences numérique.
- Accès à des équipements essentiels : outils numériques via le PAND@ (ordinateurs et/ou tablettes en libre-service), photocopieurs, scans, vente de produits de base des entreprises partenaires.

Nous sommes partenaire historique du Réseau national Pimms médiation depuis 1995. EDF a renouvelé en 2023 pour trois ans son partenariat avec le RNPM. Lionel Zecri, directeur du marché des Clients Particuliers d'EDF et Benoît Bourrat, directeur du RNPM ont signé le renouvellement de cette convention lors du Salon des maires et des collectivités locales le 19 novembre 2024.



Signature de la convention au Salon des maires 2024

Au périmètre d'EDF Commerce Grand Centre : A date, il existe 5 conventionnements avec des structures de médiation sociale :

- 4 avec des PIMMS, dont deux situés en Centre-Val de Loire (l'un à Blois; l'autre à Montargis), 1 dans la Vienne (à Poitiers) et un en Haute-Vienne (à Ambazac).
- 1 avec une association en Charente (association OMEGA à Angoulême).
- Sur le département de l'autorité concédante, il n'y a pas de structure de médiation sociale de type PIMMS.





EDF est un partenaire historique des Points Passerelle du Crédit Agricole.

Les Points Passerelle sont nés il y a vingt-cinq ans au Crédit Agricole du Nord-Est. Il s'agit d'un dispositif de détection des difficultés et d'accompagnement qui permet de venir en aide aux personnes fragilisées suite à un ou plusieurs

accidents de la vie. Ce service d'accueil et de médiation, fondé sur la confiance et l'écoute, permet aux personnes de parler et d'être conseillées afin de trouver des solutions économiques et sociales adaptées.

Ce partenariat entre les Points Passerelle et les Pôles Solidarité d'EDF repose sur trois actions :

- la mise en place de délais de paiement spécifiques et un suivi pour apporter des solutions aux dettes énergétiques : les conseillers des services Solidarité d'EDF et des Points Passerelle de Crédit Agricole collaborent étroitement afin d'assurer un accompagnement personnalisé de leurs clients communs;
- des actions de formation aux usages de l'énergie : les clients sont sensibilisés aux économies d'énergie par les conseillers EDF et les conseillers et bénévoles des Points Passerelle du Crédit Agricole;
- un dispositif d'information sur le chèque énergie notamment et les actualités du monde de l'énergie.

EDF a également maintenu ses partenariats avec de nombreuses structures de médiation sociale comme le Mouvement des Régies : présentes dans les villes comme en milieu rural, elles sont adaptées aux particularités des territoires et agissent au plus près des foyers.



Depuis près de vingt-cinq ans, le **Mouvement des Régies** (anciennement Comité national de liaison des régies de quartier) porte, sur les territoires en grande difficulté sociale et économique, un projet d'insertion en associant les habitants et partenaires publics autour de l'éducation, de l'économie

#### solidaire.

Le partenariat avec EDF permet de capitaliser, au sein des régies, l'expérience acquise sur le thème de la précarité énergétique, de professionnaliser les acteurs locaux et les médiateurs énergie des régies et de travailler à l'émergence de projets locaux pour de nouvelles perspectives de travail. Ainsi, pour diffuser les pratiques professionnelles en lien avec la lutte contre la précarité énergétique, une « visite apprenante » au sein de la régie de quartier de Carcassone a été organisée en 2024. Treize régies de quartier du réseau ont pu béné-



ficier des enseignements des médiateurs dans l'accompagnement de personnes en précarité énergétique.



Depuis quinze ans, EDF est partenaire d'Unis-Cité, association experte et pionnière du Service Civique en France, pour mener des actions de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire. Depuis

septembre 2022, EDF soutient le projet « Solidarité énergie » qui aura mobilisé en trois ans plus de 1000 jeunes en service civique. Formés par les correspondant solidarité, les jeunes sont chargés de :

- de contribuer au repérage des personnes susceptibles d'être en précarité énergétique;
- de les informer sur les aides existantes pour payer des factures d'énergie et pour réaliser des travaux de rénovation énergétique;
- de les orienter vers les professionnels compétents pour les accompagner.

Le programme vise d'une part à lutter contre le non-recours chez les familles en difficulté, et d'autre part à redonner aux jeunes, dans leurs diversités, **l'envie et le pouvoir d'agir** 

#### Les nouveaux partenariats

Comme les années précédentes, l'année 2024 a été marquée pour EDF par la volonté d'étoffer ses moyens d'actions pour accompagner ses clients en situation de précarité énergétique.

En effet, les clients en situation de précarité n'ont pas systématiquement recours à un travailleur ou à un médiateur social. Il s'agit dès lors de pouvoir identifier d'autres réseaux pour leur venir en aide et d'élargir le périmètre d'intervention d'EDF.



Par exemple, **EDF a signé un partenariat avec Emmaüs France**, qui fédère un réseau de 299 structures, dont 62 associations SOS Familles, qui accompagnent les ménages en difficulté orientés par les services

sociaux pour analyser leurs situations budgétaires, et en proposant des solutions adaptées pour alléger leur charge.



Cécile Venel, directrice Partenariats Relations Extérieures et Consommateurs, et Bruno Morel, président Emmaüs France, signent la première convention de partenariat entre EDF et Emmaüs France.



HEC Stand Up accompagne gratuitement les femmes qui souhaitent se lancer dans l'entrepreneuriat, qu'importe leur âge, leur parcours, leur horizon social.

Depuis 2019, le programme HEC Stand Up a accompagné plus de 3 000 femmes dans un parcours digital et certifié plus de 1 000 d'entre elles qui avaient suivi la totalité du programme. En 2024, 1 400 femmes vont suivre le parcours digital et 500 d'entre elles obtiendront le certificat. L'ambition est de tripler ces chiffres d'ici quatre ans. Pour cela, HEC Stand up se déploie sur de nouveaux territoires et s'appuie sur des acteurs locaux, directement et régulièrement en contact avec leurs bénéficiaires.

Dans le cadre du partenariat, HEC Stand Up s'engage à accompagner EDF en facilitant la mise en relation entre les pôles Solidarité et les étudiants en difficulté, avec un objectif clair : identifier ensemble des solutions concrètes pour les aider à régler leurs factures d'énergies. De son côté, EDF propose à HEC Stand Up de les mettre en relation avec des associations afin que ces dernières soient en mesure de proposer à leur public la formation HEC Stand Up, formation d'accompagnement de femmes qui souhaitent se lancer dans l'entreprenariat.



Le 9 décembre 2024, signature de la convention HEC avec Inge KERKLOH-DEVIF, Senior Executive Director de l'Institut Entreprenariat & Innovation d'HEC et Jérôme ZIELINSKI, chef du département Solidarité d'EDE

#### Des actions concrètes dans les territoires

EDF développe différents types d'actions et des dispositifs pédagogiques pour permettre aux travailleurs sociaux de comprendre, puis relayer, les enjeux et les gestes permettant aux clients en difficultés de mieux et moins consommer.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- sensibiliser, informer et éduquer, pour que les foyers en situation de précarité énergétique deviennent acteurs de leurs consommations et s'approprient l'importance de la maîtrise de l'énergie pour une meilleure prévention de la précarité énergétique;
- favoriser le passage à l'acte et l'engagement par une approche très pratique (échanges de bonnes pratiques, conseils écogestes, présentation de petits matériels permettant la maîtrise de la demande d'énergie) dans une atmosphère « comme à la maison » conviviale et ludique;
- rencontrer tous les publics, tant dans les zones urbaines que rurales.

Ces dispositifs ludo-pédagogiques peuvent prendre différentes formes; par exemple :



#### La MAEM Box

Elle permet une approche ludique de la sensibilisation à la maîtrise de l'énergie. Elle est constituée d'un support représentant les principales pièces d'un logement avec ses équipements et d'un jeu de cartes avec des questions sur les écogestes. Une déclinaison digitale et interactive de la MAEM Box est disponible auprès des correspondants Solidarité d'EDF en région qui en assurent la promotion auprès des acteurs sociaux.



#### Des kits MDE (maîtrise de la demande d'énergie)

Ils sont proposés par EDF à ses partenaires (structures de médiation sociale, associations caritatives, CCAS, etc.) et destinés aux personnes en situation de précarité énergétique. Ces kits sont composés de petits objets du quotidien qui favorisent les économies d'énergie dans les logements.

#### Des actions autour de l'inclusion numérique

L'inclusion numérique est un processus qui vise à rendre le numérique accessible à chaque individu, et à lui transmettre les compétences numériques qui seront un levier de son inclusion sociale et économique. Les outils numériques sont aujourd'hui des incontournables de la vie sociale et professionnelle : accès à l'emploi, à la connaissance, aux services publics en ligne, gestion des relations avec l'administration, maintien des relations sociales, etc.



Le Point d'accompagnement numérique aux démarches administratives est un dispositif d'inclusion numérique des Pimms Médiation, mettant à disposition des utilisateurs un espace dédié et équipé, animé par un médiateur formé. Créés en 2017 par le Pimms Médiation Paris, puis élargi à l'ensemble du réseau national en 2018, les espaces PAND@ permettent de :

- renforcer les actions des Pimms Médiation et accroître leur capacité à accompagner les usagers dans la réalisation de leurs démarches administratives en ligne;
- aller vers les publics pour susciter leur intérêt pour le numérique et évaluer leur niveau d'autonomie numérique;
- mettre à disposition des publics du matériel adapté à leurs usages ainsi qu'une connexion gratuite et sécurisée; l'accompagnement des publics venant avec leur propre matériel y est vivement encouragé;
- améliorer l'autonomie de chacun face à la dématérialisation.

# Pour aller plus loin

Sur le territoire national, l'accompagnement proposé par EDF en 2024, c'est :

- 336 496 demandes de travailleurs sociaux traitées par EDF, dont 153 260 via le PASS;
- 7 725 entités actives sur le PASS, dont 710 nouvelles cette année;
- 35 677 utilisateurs externes actifs du PASS, dont 8 732 nouveaux inscrits en 2024;
- 17 071 travailleurs sociaux qui ont bénéficié de sessions d'information et de sensibilisation au traitement de la précarité énergétique;
- 150 294 clients en relation avec les structures de médiation sociale dont EDF est partenaire.

# 4.3. La prévention par des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et de l'amélioration de l'habitat

Dans le cadre de sa politique Solidarité, EDF complète son action au titre de l'aide au paiement par un engagement dans des actions préventives d'amélioration de l'habitat qui contribuent à diminuer durablement l'impact de la facture d'énergie sur le budget des ménages.

# EDF, partenaire de la Fondation pour le logement des défavorisés (ex-Fondation Abbé-Pierre) dans le cadre du programme « Toits d'abord »

Depuis 2012, EDF soutient et finance le programme «Toits d'abord» qui a pour objectif de construire et réhabiliter des logements économes en charges occupés par des personnes aux revenus très modestes.

Le programme, financé majoritairement sur les fonds propres de la Fondation pour le logement des défavorisés, a pu bénéficier d'un complément de financement par EDF dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE).

En dix ans, Toits d'abord a permis de loger dignement plus de 13 000 personnes parmi les plus modestes, partout en France, à travers la production de 6 200 logements énergétiquement performants.

EDF et la Fondation ont renouvelé leur confiance avec la signature d'une nouvelle convention pour la poursuite du programme « Toits d'abord » sur la période 2024-2026, avec un soutien financier d'EDF à hauteur de 6,4 millions d'euros.

Créée en 1987 et reconnue d'utilité publique en 1992, la Fondation pour le logement des défavorisés (ex-Fondation Abbé-Pierre) agit pour permettre à toute personne défavorisée d'accéder à un logement décent et à une vie digne.

La Fondation Abbé-Pierre a été contrainte de changer de nom en 2025 mais elle poursuit son combat en :

- en luttant pour que chacun puisse avoir un toit où vivre dignement;
- en accueillant et orientant les personnes en difficulté de manière inconditionnelle;
- en s'insurgeant contre toutes les formes d'injustice et de discrimination dans le logement;
- en participant au débat public, rappelant sans relâche à ceux et celles qui nous gouvernent leurs responsabilités en termes législatifs, économiques et sociaux.

Pour en savoir plus : www.fondation-abbe-pierre.fr/

# EDF soutient le programme "Territoire zéro exclusion énergétique" lancé en 2023 par le collectif Stop à l'Exclusion énergétique



En 2023 a été lancé le programme CEE "Territoire zéro exclusion énergétique" qui vise à lever les freins à la rénovation performante de l'habitat des propriétaires occupants en grande précarité

énergétique par la mise en place d'accompagnements globaux, la structuration d'alliances locales, la formation et l'outillage des acteurs concernés, l'ingénierie. EDF est le principal financeur du programme avec un apport de 7 millions d'euros sur trois ans.

Les priorités du programme sont :

- le déploiement du nouveau métier d'ensemblier solidaire pour accompagner socialement, économiquement et techniquement les personnes en grande précarité énergétique;
- la mise en oeuvre des parcours de rénovation performante et la diffusion auprès de tous les acteurs de la rénovation en France des méthodes, outils et formations développés dans le cadre du programme;
- l'accélération de la mise en place d'un accompagnement social et technique global sur l'ensemble du territoire national en coordination avec des opérateurs partenaires qui font le choix de former dans leurs équipes des ensembliers solidaires;
- la mise en place, selon une méthodologie précise et duplicable, de 15 territoires "zéro exclusion énergétique", véritables démonstrateurs de la capacité à éradiquer la grande précarité énergétique sur une zone géographique donnée.

Les objectifs chiffrés globaux du programme sont 3 000 foyers bénéficiaires d'un accompagnement social et technique global, 300 artisans mobilisés, 330 bénévoles sensibilisés à l'identification des foyers en grande précarité énergétique et à la rénovation performante, 15 ensembliers territoriaux formés mis à disposition des territoires.

La participation d'EDF au programme s'élève à 7 millions d'euros répartis sur trois ans.

**Pour en savoir plus :** Territoires zéro exclusion énergétique (territoireszeroexclusionenergetique.org)

# EDF a noué en 2023 un nouveau partenariat avec l'association nationale des Compagnons bâtisseurs.



Les Compagnons bâtisseurs sont un mouvement associatif d'éducation populaire qui intervient depuis plus de soixante ans sur l'amélioration de l'habitat à travers des chantiers d'auto-réhabilitation (ARA)

et d'auto-construction accompagnée (ACA). Il constitue aujourd'hui un des acteurs majeurs de la lutte contre les exclusions et le mal-logement.

Cette collaboration vise à déployer des actions de prévention de la précarité énergétique en déployant auprès de 7 associations régionales des Compagnons bâtisseurs (Auvergne, Centre-Val-de-Loire, Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays-de-la-Loire) des actions communes pour favoriser la maîtrise de sa consommation énergétique :

- animations collectives auprès des habitants avec l'organisation d'ateliers sur le thème « comprendre et maîtriser sa consommation énergétique : les bons gestes pour économiser l'énergie et l'eau » ; animés par les correspondants Solidarité EDF;
- formation des animateurs techniques et des animateurs habitat des associations régionales des Compagnons bâtisseurs sur des thèmes variés (marché de l'énergie, explication de facture, aides au paiement, Portail d'accès aux services solidarité (PASS) d'EDF, écogestes, etc.).

En outre, pour améliorer leur logement, les clients fragiles peuvent bénéficier des accompagnements proposés directement par EDF comme la prime énergie (https://www.prime-energieedf.fr/).

# 4.4. Sur votre territoire

Les actions solidarité d'EDF Commerce Grand Centre





Les actions solidarité d'EDF Commerce Grand Centre, au cœur de l'engagement Social

Dans le Département de la Charente-Maritime, la Correspondante Solidarité d'EDF, Anne Forge, joue un rôle essentiel en tant qu'ambassadrice de l'engagement social de l'entreprise dans la lutte contre la précarité énergétique, en accord avec les valeurs de responsabilité sociale et environnementale de la société.

Elle travaille en étroite collaboration avec les autorités locales, les travailleurs sociaux et les associations pour établir des partenariats visant à lutter contre la précarité énergétique.

Son action comprend l'organisation de réunions de sensibilisation pour informer les acteurs sociaux sur les enjeux de la précarité énergétique et les moyens de la réduire. Elle sensibilise également le public et les travailleurs sociaux à la maîtrise de l'énergie et fournit des informations sur la politique de solidarité d'EDF, les dispositifs d'aide tels que le chèque énergie, l'utilisation des outils numériques de suivi de la consom-

mation, l'application mobile EDF&MOI, ainsi que les écogestes.

Anne Forge, Correspondante Solidarité et les conseillers solidarité d'EDF Commerce Grand Centre coopèrent activement avec les services sociaux et les autorités locales, notamment le Conseil Départemental et les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).

En 2024, Anne Forge a mené plusieurs actions significatives dans le département, notamment des réunions d'information et des ateliers destinés aux travailleurs sociaux, aux CCAS, aux associations et aux populations en situation de précarité.

Ces événements ont abordé diverses thématiques telles que la présentation d'EDF Solidarité, les procédures en cas d'impayés, les économies d'énergie, le fonctionnement du chèque énergie, ainsi que les ressources pédagogiques mises à disposition par EDF.

Ces rencontres ont renforcé la collaboration dans la lutte contre la précarité énergétique, illustrant l'engagement continu d'EDF en faveur de la solidarité énergétique dans le département.



Les Conseillers et Correspondants Solidarité EDF Commerce Grand Centre

Les conseillers Solidarité contactent tous les clients précaires EDF pendant la trêve hivernale

Chaque année, du 1er novembre au 31 mars durant la trêve hivernale, EDF renforce la protection des clients « aidés » en rétablissant leur puissance souscrite.

L'augmentation du montant des factures impayées constitue un vrai risque pour les clients et EDF. Les 8 conseillers clients Solidarité de la DCR Grand Centre, moins sollicités par les travailleurs sociaux durant la trêve hivernale, consacrent alors du temps pour appeler les clients en difficulté. Ils s'adressent par téléphone aux clients « aidés », c'està-dire déjà identifiés comme clients « Solidarité\* », qui ont cessé de

payer leurs factures ou qui ne respectent pas un échéancier de paiement convenu avec EDF.

Voici le témoignage de Grégory Troubat, Responsable Equipe Solidarité: «ma mission est de redonner confiance au client dans sa possibilité de règlement. On a la chance de pouvoir accompagner les clients, en proposant par exemple un échéancier adapté aux capacités de paiement du client qui a envie de s'en sortir. Quand on discute, on trouve des solutions et les clients nous remercient pour ce qu'on leur apporte. J'ai un métier gratifiant et je suis fière de partager avec les clients les valeurs de solidarité d'EDF.»

Le champ de l'accompagnement va bien au-delà de la facture. Les conseillers Solidarité peuvent

orienter les clients pour obtenir une aide financière, leur prodiguer des conseils personnalisés sur la maîtrise de l'énergie, les accompagner sur les services numériques tels que Suivi conso, sur l'application EDF & Moi et/ou Info Watt.

\* Les clients « Solidarité » sont soit bénéficiaires du chèque énergie et/ou ont bénéficié d'une aide sociale dans les 12 derniers mois

# Un partenariat renforcé avec le SDEER 17 en 2024

Le 22 novembre 2024 dans les locaux du **Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de Charente-Maritime**, Pierre-Yves MAUREAU, Directeur du Développement Territorial EDF et Anne Forge, Correspondante Solidarité EDF pour Poitou-Charentes, ont présenté le CRAC 2023 aux élus et services du SDEER 17.



Fin mai 2024, nos services vous avaient aussi communiqué une synthèse du CRAC de 12 pages, synthèse commune à ENEDIS et EDF.

territoire d'énergie

Le 22 août 2024, David VOILEAUX, Responsable Régional Solidarité et Concessions, vous a envoyé les documents nécessaires à votre contrôle de concession. Nous avons répondu à vos questions et nous avons participé à votre réunion de contrôle le 6 décembre 2024.

# Une proximité et un soutien auprès du Conseil départemental de la Charente Maritime en 2024

La Correspondante Solidarité EDF a réalisé des points tout le long de l'année avec les interlocuteurs habituels du FSL (Fonds Solidarité Logement) au Conseil Départemental. Ces points ont permis de partager des bilans et suivi des actions réalisées dans le cadre de la précarité énergétique.

Par ailleurs, Anne FORGE a également fait un point sur les actions de prévention réalisées dans le cadre du FSL.



# Une proximité et un soutien auprès des CCAS et CIAS sur le département de la Charente Maritime en 2024

Un accompagnement régulier des travailleurs sociaux des CCAS de la Charente Maritime a été mené par Anne FORGE tout au long de l'année. L'accompagnement a porté notamment sur la montée en compétence des travailleurs sociaux pour maîtriser le dispositif et outils Solidarité permettant de lutter contre la précarité énergétique. Elle a rencontré ainsi les CCAS d'Aytré, Pons, Royan, La Flotte en Ré, La Rochelle, Tonnay Charente, Saintes, Château d'Oléron, St Georges d'Oléron et de St Pierre d'Oléron.



1. CCAS Tonnay-Charente 2.CCAS Saujon 3. CCAS Royan 4. CCAS Saintes

Sur les mêmes thématiques, Anne FORGE a rencontré en 2024 les CIAS d'Aunis Sud et du Val de Saintonge.

Anne FORGE a également dispensé des ateliers de sensibilisations aux éco gestes, chèque énergie, Info Watt, savoir lire sa facture d'électricité auprès des bénéficiaires des CCAS de Royan, Marennes, Saintes, Tonnay-Charente et de Saujon.

Des conventions de partenariat ont été renouvelées entre EDF et les CCAS de Tonnay-Charente, Val de Saintonge, Aytré, Houmeau, Périgny, Saujon, St Georges de Didonne et le CIAS d'Aunis.



Les participants à l'atelier animé par Anne Forge en plein calcul de leur consommation d'électricité!

Une proximité et un partenariat aussi renforcé avec d'autres acteurs du département de la Charente Maritime

### Centres sociaux du territoire de Rochefort

Anne Forge a animé en février, auprès d'un public de professionnel et de bénéficiaires, un atelier auprès des centre sociaux du territoire de Rochefort regroupant l'AAPIQ, l'association Primevère Lesson et l'épicerie sociale La Boussole. Les thèmes abordés ont été les chèques énergie et la consommation des appareils électriques dans

les logements.



### **Action Logement Service**

Le 13 février, la Correspondant Solidarité a présenté la politique solidarité EDF aux conseillères sociales d'Action Logement Services. A l'issue de cette rencontre il a été décidé de programmer un atelier expli-

cations facture avec le bailleur social Atlantic Aménagement.



Les bénévoles du Secours Populaire de la Rochelle formés à la politique Solidarité EDF par Anne Force

### Secours Populaire de la Rochelle

Le 11 mars, Anne FORGE est allée à la rencontre des bénévoles du Secours Populaire de la Rochelle pour les former aux écogestes, au dispositif des chèques énergie, à Info watt et leur présenter la politique solidarité d'EDF.



L'équipe d'Erequasol et la correspondante Solidarité EDF, Anne Forge

### **Erequasol**

Anne FORGE a rencontré en mai les responsables et les membres de l'équipe de la régie de quartier **Erequasol**; celle-ci met en place des ateliers en pied d'immeuble pour mobiliser les habitants sur les écogestes, les déchets au quotidien, la transformation des déchets et ce par un moyen original : la **guitoune aux paroles**.

En juillet, la Correspondante Solidarité a formé l'équipe d'Erequasol aux chèques énergie, à la lecture d'une facture, à la fin des coupures par EDF, à la trêve hivernale et aux moyens de paiement.

Une convention de partenariat entre Erequasol et EDF a été signée en date du 08 octobre 2024. Cette signature renforce la collaboration entre EDF et

Erequasol dans la lutte contre la précarité énergétique et pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants des quartiers défavorisés.

### Les Restaurants du Cœur

Au mois de mai, Anne a rencontré l'animateur des Restaurants du Cœur de Dolus d'Oléron et 3 bénévoles. L'occasion de présenter la politique solidarité d'EDF, les chèques énergie et InfoWatt.



### **Association ALTEA CABESTAN**

L'équipe de l'association Cabestan a été formée en juin et novembre à la politique solidarité d'EDF, aux chèques énergie et aux écogestes par la Correspondante Solidarité, Anne FORGE. Il est également prévu un atelier aux écogestes auprès des locataires et des professionnels accompagnants.



L'équipe de l'association Alté Cabestan à l'issue de la formation menée par Anne Forge

### **Association le LOGIS**

Rencontre en septembre avec le directeur, les CESF et les gestionnaires des logements de l'association Le Logis. Celle-ci œuvre pour le logement et l'insertion en Santonge Romaine. Lors de cette journée, Anne FORGE a présenté la politique solidarité d'EDF, les chèques énergie, le portail PASS et Info watt à l'ensemble de l'équipe de l'association Le Logis.



Les CESF et gestionnaires de logement de l'association Le Logis

### **Unis-Cité**

Le 27 novembre, la Correspondante Solidarité a formé 4 jeunes en contrat civique dont les missions porteront sur la Solidarité Energie, la maîtrise de la consommation d'eau et le risque submersible. Les thématiques vues lors de cette formation ont été le chèque énergie, les écogestes, l'explication de facture, l'application EDF&MOI et Info Watt. Ils sont désormais prêts à assurer leur mission.



### Trophées de la solidarité EDF

Il est à noter que des Trophées de la Solidarité ont été organisés par EDF pour récompenser les initiatives visant à aider les familles en précarité énergétique. Pour le département de la Charente-Maritime, la régie de quartier EREQUASOL y a participé.



# 5 Les éléments financiers de la concession

Le décret n° 2016-496 du 21 avril 2016 prévoit la communication par le concessionnaire, dans le CRAC, d'éléments financiers liés à l'exploitation de la concession (cf. art. D.2224-37 du Code général des collectivités territoriales [CGCT] créé par le décret précité).

L'article D. 2224-40 du CGCT, créé par ce même décret, prévoit qu'au titre de la mission de fourniture aux tarifs réglementés de vente, le concessionnaire doit communiquer, au regard des quantités facturées dans l'année aux clients de la concession :

- pour les produits : le chiffre d'affaires ;
- pour les charges : les coûts commerciaux, établis, pour les clients de la concession, sur la base des coûts nationaux de l'exercice considéré correspondant à ceux communiqués par le fournisseur aux tarifs réglementés de vente à la Commission de régulation de l'énergie.

Le décret précise que, pour les concessions sur le territoire métropolitain continental, les éléments financiers ci-dessus portent sur la fourniture d'électricité aux clients bénéficiant du Tarif Bleu.

# 5.1. Le chiffre d'affaires

# La méthode et les éléments de calcul retenus pour la détermination du chiffre d'affaires

Les produits communiqués en application du décret précité concernent le chiffre d'affaires correspondant aux quantités (kWh) facturées aux clients de la concession bénéficiant du Tarif Bleu.

Ces données sont enregistrées dans le système d'information d'EDF permettant d'en rendre compte à l'autorité concédante sans recourir à des clés de répartition.

Le concessionnaire distingue ci-après le chiffre d'affaires des clients au Tarif Bleu résidentiel et le chiffre d'affaires des clients au Tarif Bleu non résidentiel.

À noter : Les chiffres d'affaires sont exprimés hors contribution et taxes (CTA, accise et TVA); par conséquent, l'évolution présentée ici ne rend pas compte de la baisse du niveau d'accise décidée par les pouvoirs publics dans le cadre du bouclier tarifaire.

# Le chiffre d'affaires de la concession

Tarif Bleu résidentiel (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre de clients	300 107	290 774	-3,1%
Énergie facturée (en kWh)	1 464 977 379	1 397 644 393	-4,6%
Recettes (en €)	319 947 102	323 099 472	1,0%
Tarif Bleu non résidentiel (Concession)			
	2023	2024	Variation (en %)
Nombre de clients	20 151	20 042	-0,5%
Énergie facturée (en kWh)	124 117 780	131 071 021	5,6%
Recettes (en €)	22 875 337	23 546 956	2,9%

Les perspectives d'évolution du chiffre d'affaires en 2024 s'apprécient au regard du cadre tarifaire fixé par les pouvoirs publics (*cf*.1.2 *supra*) et de l'évolution des volumes consommés, qui sont influencés par :

- le nombre de clients ayant souscrit un contrat au TRV;
- les conditions climatiques constatées;
- les variations de consommation des clients, hors impact climatique, en raison de la conjoncture, des efforts de sobriété, de l'évolution des usages, des progrès d'efficacité énergétique.

# 5.2. Les coûts commerciaux

Coûts commerciaux (en k€) (National)			
	2023	2024	Variation (en %)
Tarif Bleu résidentiel	1 351 384	1 324 094	-2,0 %
Tarif Bleu non résidentiel	193 384	203 464	5,2%
Tarif Bleu Total	1 544 768	1 527 558	-1,1%

Le recours aux coûts commerciaux nationaux est cohérent avec des tarifs réglementés de vente d'électricité fixés nationalement et s'appliquant sur l'ensemble du territoire desservi par EDF.

Dans un souci d'optimisation économique, EDF a défini une organisation adaptée à la tarification nationale, qui conduit à mobiliser au service de chacune des concessions des moyens nationaux et régionaux. Les coûts commerciaux ne sont donc pas pilotés et enregistrés à la maille de la concession.

Les coûts commerciaux de l'exercice 2024 sont globalement en baisse par rapport à 2023 : -1,1 %.

### On constate:

■ d'une part, une hausse modérée des coûts hors certificats d'économie d'énergie (+ 1,8 %) avec comme faits marquants, la forte hausse des charges d'irrécouvrables sur le Tarif Bleu

résidentiel (effet hausse tarifaire et plus de passage à irrécouvrables), et une hausse plus limitée de ces mêmes charges d'irrécouvrables sur le Tarif Bleu non Résidentiel

et d'autre part, une baisse des coûts relatifs aux certificats d'économie d'énergie (- 6 %) qui s'explique principalement par la réintégration de volumes qui dans un premier temps avaient été jugés non conformes.

Au titre des perspectives d'évolution, le concessionnaire prévoit en 2025 une quasi stabilité des coûts (+ 0,2 %), avec une baisse des coûts hors CEE de - 5,1 % (baisse des charges d'irrécouvrables sur les deux Tarifs Bleus) et une forte hausse pour les coûts CEE (+ 9,7 %), en raison de la hausse des coûts d'approvisionnement (tarissement des gisements).

# La méthode et les éléments de calcul retenus pour la détermination des coûts commerciaux de la concession

### La méthode

La méthode consiste à répartir les coûts de commercialisation nationaux ci-dessus, tels que présentés par EDF à la CRE, sur les différentes concessions, au moyen de clés de répartition déterminées précisément en fonction du portefeuille de clients au Tarif Bleu résidentiel et non résidentiel propre à chacune des concessions (art. D. 2224-36 du CGCT).

La répartition appliquée est cohérente avec celle retenue par la CRE dans le cadre de l'établissement des tarifs réglementés de vente :

- 50 % des coûts affectés selon le nombre de clients (dans la construction des TRV, 50 % des coûts commerciaux sont intégrés à la part abonnement du contrat du client);
- 50 % des coûts affectés selon le volume facturé (dans la construction des TRV, 50 % des coûts commerciaux sont intégrés à la part variable du contrat, proportionnelle à la consommation du client).

### Les éléments de calcul

La répartition des coûts commerciaux nationaux est réalisée en fonction de la part de la concession dans l'ensemble des concessions exploitées par EDF, en nombre de clients d'une part et en quantités facturées d'autre part.

Les tableaux ci-après explicitent les valeurs des clés pour la concession.

Clés de répartition Tarif Bleu résidentiel (e	n ‰) (Concession)		
	2023	2024	Variation (en %)
Au prorata du nombre de clients	14,939‰	15,023‰	0,6%
Au prorata du volume facturé <sup>**</sup>	16,590 ‰	16,542‰	-0,3 %

Il s'agit du nombre de clients de la concession Tarif Bleu résidentiel rapporté au nombre de clients Tarif Bleu résidentiel d'EDF sur le territoire métropolitain continental.

<sup>&</sup>quot;Il s'agit des quantités d'électricité facturées par le concessionnaire aux clients de la concession au Tarif Bleu résidentiel rapportées aux quantités d'électricité totales facturées au Tarif Bleu résidentiel par EDF sur le territoire métropolitain continental.

# Clés de répartition Tarif Bleu non résidentiel (en ‰) (Concession)

	2023	2024	Variation (en %)
Au prorata du nombre de clients	12,841‰	13,030‰	1,5%
Au prorata du volume facturé**	13,482 ‰	13,284‰	-1,5%

et " Idem supra.

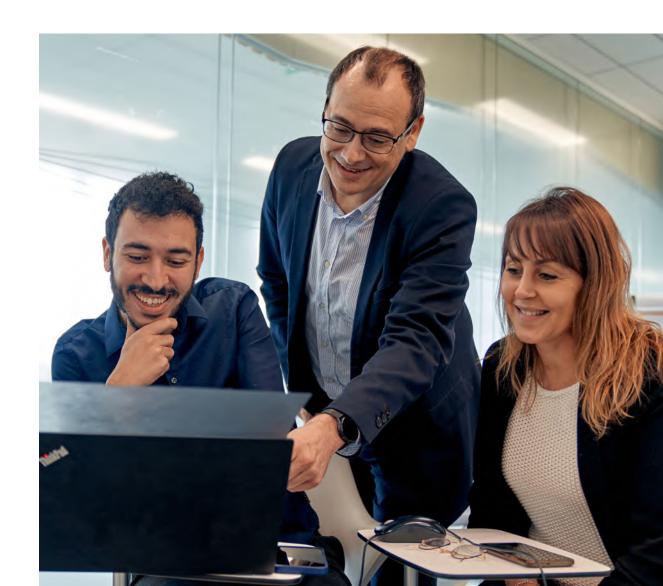
# Les coûts commerciaux de la concession

Les coûts commerciaux de la concession sont obtenus selon la méthode exposée, par application des clés de répartition aux coûts nationaux définis ci-dessus :

Coûts commerciaux (en k€) (Concession			
	2023	2024	Variation (en %)
Tarif Bleu résidentiel	21 304	20 898	-1,9%
Tarif Bleu non résidentiel	2 545	2 677	5,2%
Tarif Bleu Total	23 849	23 574	-1,2%

# Annexes

au compte-rendu de l'activité d'EDF



# **Sommaire**

1. Les interlocuteurs pour l'autorité concédante et les acteurs de la solidarité	
2. Les points de contact pour les clients	232
3. Glossaire	236

# 1

# Les interlocuteurs pour l'autorité concédante et les acteurs de la solidarité

# 1.1. Les interlocuteurs privilégiés de l'autorité concédante

Au titre de la mission de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, la Direction Commerciale Régionale (DCR) [NOM DE LA REGION] met à la disposition de l'autorité concédante les interlocuteurs suivants :

### Le Directeur du Développement Territorial

Le Directeur du Développement Territorial est l'interlocuteur privilégié des élus de l'autorité concédante.



Pierre-Yves MAUREAU

Directeur Développement Territorial 06 64 37 23 29 pierre-yves.maureau@edf.fr

### Le Référent Concession

Le Référent Concession est l'interlocuteur privilégié des services de l'autorité concédante pour l'exécution du contrat ; il est notamment le pilote opérationnel de l'établissement du compterendu annuel d'activité de concession (CRAC).



**Laurent TROTIGNON** 

Référent Concession 07 60 80 44 18 laurent-t.trotignon@edf.fr

# 1.2. Les interlocuteurs privilégiés des acteurs de la solidarité

La Direction Commerce porte les engagements d'EDF en matière de solidarité envers les populations les plus démunies.

Elle maintient un dispositif spécifique pour l'accompagnement des clients en difficulté et la recherche des solutions les plus adaptées à leur situation.

EDF collabore en ce sens avec les agents des collectivités territoriales intervenant dans le domaine de l'action sociale.

L'action d'EDF s'appuie sur des pôles Solidarité régionaux composés de correspondants et conseillers Solidarité.

# Le correspondant Solidarité

Les correspondants Solidarité portent la politique Solidarité d'EDF en région auprès des acteurs sociaux, au plus près des clients en difficulté de paiement. Ils nouent avec leurs interlocuteurs au niveau local des conventions de partenariat de lutte contre la précarité énergétique. Les correspondants Solidarité organisent également des actions d'information et de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie, au suivi des consommations et aux écogestes ainsi que des réunions d'information sur le chèque énergie, la lecture de la facture, info Watt, etc.



Anne FORGE

Correspondante Solidarité 06 61 06 04 79 anne.forge@edf.fr

# Un numéro de téléphone dédié

EDF met un numéro de téléphone dédié à la disposition des travailleurs sociaux et des associations. Il s'agit du 0 810 810 117.

À noter : ce numéro n'a pas vocation à être connu des clients.

# 2 Les points de contact pour les clients

# 2.1. Les points de contact pour les clients résidentiels



La Direction de Marché des Clients Particuliers (DMCP) assure la relation contractuelle avec les clients Particuliers. Elle porte également les engagements d'EDF en matière de solidarité envers les populations les plus démunies et la mise en œuvre réglementaire du chèque énergie.

# Cette relation s'appuie sur plusieurs canaux de contact :

- un espace client sécurisé sur internet : https://particulier.edf.fr/fr/accueil.html;
- l'appli EDF & Moi accessible sur smartphone, tablette et ordinateur;
- un accueil téléphonique à partir d'un réseau national de centres de relation client (CRC) reliés entre eux et répartis sur tout le territoire métropolitain : 3404 (service gratuit + prix appel), accessible aux clients du lundi au samedi, de 8 h à 20 h; ce numéro est celui de la souscription et également celui de la gestion du contrat;
- un **serveur vocal** à partir duquel le client peut accéder à son compte, et par exemple régler sa facture par carte bancaire : **09 70 83 33 33** (appel non surtaxé);
- un espace **pour les sourds et malentendants** : du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, les clients peuvent échanger avec leur conseiller EDF en tchat ou en visio, en langue des signes française; lien vers la fonctionnalité : https://particulier.edf.fr/fr/accueil/aide-contact/sourds-malentendants.html:
- un dispositif spécifique pour l'accompagnement des clients en difficulté et la recherche de solutions les plus adaptées à leur situation; ce dispositif s'appuie sur des **pôles Solidarité régionaux** avec le correspondant Solidarité, interlocuteur dédié par département, et une équipe de conseillers Solidarité (*cf.* 4.2 «L'accompagnement des clients démunis»).



Les clients peuvent entrer en contact avec EDF dans les points d'accueil suivants :

### Les contacts utiles pour le chèque énergie

Chèque énergie - Moyens d'information mis en place par l'État

Un numéro de téléphone dédié (Service et appel gratuits)

Un site internet dédié

0 805 204 805

www.chequeenergie.gouv.fr

# Pour adresser son chèque énergie et son attestation à EDF

Une adresse unique pour l'envoi à EDF du chèque énergie et de l'attestation

EDF TSA 81401 87 014 LIMOGES CEDEX 1

À noter : l'adresse postale ci-dessus est mentionnée sur la facture d'électricité.





L'énergie est notre avenir, économisons-la!

# 2.2. Les points de contact pour les clients non résidentiels

La Direction du Marché d'Affaires (DMA) assure la relation contractuelle avec :

- les clients Entreprises : clients professionnels multisites au Tarif Bleu, entreprises, grandes entreprises, grands comptes;
- les clients Collectivités territoriales : communes et EPCI, conseils départementaux et régionaux, bailleurs sociaux, tertiaire public local.

Cette relation s'appuie sur des **conseillers commerciaux** répartis dans les centres de relation client **pour les clients Entreprises** et sur des **interlocuteurs dédiés aux clients Collectivités territoriales** et répartis sur le territoire de la région.

Ils assurent un accueil personnalisé des clients sur les différents canaux (téléphone, courriel, courrier, Internet), traitent les demandes relatives aux contrats (mises en service, avenants, résiliations) et répondent aux demandes courantes relatives à la facture et au recouvrement.



# Deux sites Internet sont à la disposition des clients

- https://www.edf.fr/entreprises/electricite-gaz/tarifs-reglementes/tarif-bleu
- https://www.edf.fr/collectivites/electricite-gaz/tarifs-reglementes/tarif-bleu



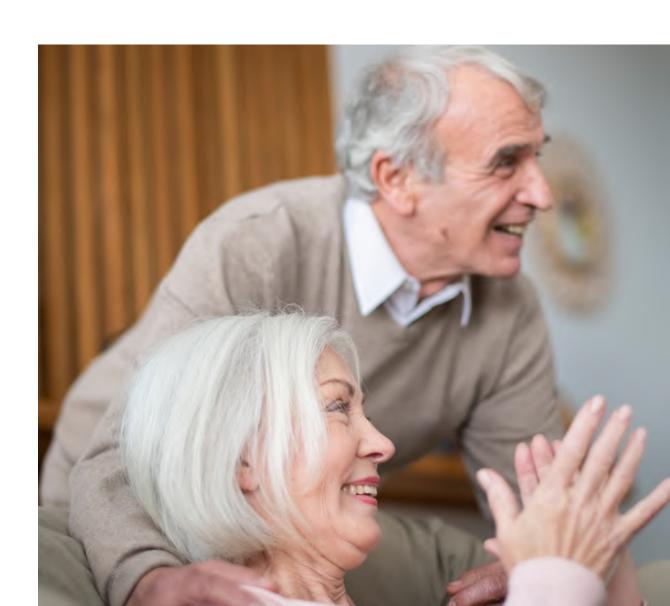
# EDF met à la disposition des clients un accueil téléphonique

### Notamment:

Pour les clients TPE et pros : 09 70 82 15 73

Pour les clients SGI : 09 70 82 15 74
Pour les clients publics : 09 70 81 83 16

# 92 % des clients Particuliers se déclarent satisfaits d'EDF



# 3 Glossaire

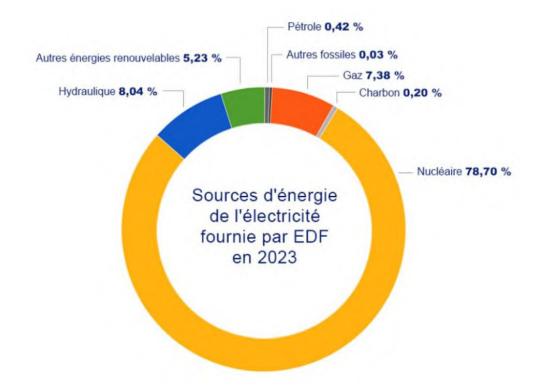
Sigles utilisés	dans le compte-rendu d'EDF pour la fourniture d'électricité aux TRV
ACTAS	Association des cadres territoriaux de l'action sociale
ADLC	Autorité de la concurrrence
AFNOR	Association française de normalisation
AFRC	Association française de la relation client
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ARENH	Accès régulé à l'énergie nucléaire historique
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCAS/CIAS	Centre communal (intercommunal) d'action sociale
CCSPL	Commission consultative des services publics locaux
CGV	Conditions générales de vente
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
CNLRQ	Comité national de liaison des régies de quartier
CRAC	Compte rendu annuel d'activité de concession
CRC	Centre de relation clients
CRE	Commission de régulation de l'énergie
CSPE	
CTA	Contribution au service public de l'électricité  Contribution tarifaire d'acheminment
DCR	Direction commerciale régionale d'EDF
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DMA	Direction du marché d'affaires d'EDF
DMCP	Direction du marché des clients particuliers d'EDF
FNCCR	Fédération nationale des collectivités concédantes et régies
FSL	Fonds de solidarité pour le logement
FU	France urbaine
MAEM	Mon appart éco malin
MDE	Maîtrise de la demande d'énergie
MNE	Médiateur national de l'énergie
ONPE	Observatoire national de la précarité énergétique
PANDA	Point d'accompagnement numérique pour les démarches administratives
PASS	Portail d'accès aux services solidarité d'EDF
PIMMS	Point information médiation multi-services (Pimms médiation)
RAPPEL	Réseau des acteurs de la pauvreté et de la précarité énergétique dans le logement
REH	Réseau éco habitat
RFR/UC	Revenu fiscal de référence par unité de consommation
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RSE	Responsabilité sociétale d'entreprise
SMCL	Salon des maires et des collectivités locales
TECV	Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
TICFE	Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité
TIP	Titre interbancaire de paiement
TLCFE	Taxes locales sur la consommation finale d'électricité
TRV	Tarifs réglementés de vente (électricité)
TURPE	Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité
UNCCAS/UDCCAS	Union nationale (départementale) des centres communaux et intercommunaux d'action sociale
USH	Union sociale de l'habitat

# Information sur l'origine de l'électricité commercialisée par EDF aux clients bénéficiaires des tarifs réglementés de vente

Pour fournir l'électricité dans les meilleures conditions et au meilleur prix à ses clients, EDF optimise l'utilisation de son parc de production et peut avoir recours à des achats sur le marché de l'électricité lorsque cela présente un intérêt économique. C'est pourquoi le mix d'électricité produite par EDF se distingue du mix d'électricité fournie par EDF.

La répartition entre les différentes sources d'énergie utilisées pour fournir l'électricité aux tarifs réglementés de vente

En 2023, l'origine de l'électricité commercialisée auprès des clients aux tarifs réglementés de vente s'est répartie comme suit :



# Émissions de CO, et déchets radioactifs induits par kilowattheure fourni

En 2023, la fourniture d'un kilowattheure d'électricité par EDF a induit :

- l'émission de 37,06(\*) grammes de dioxyde de carbone (CO₂);
- la génération de **déchets radioactifs** à hauteur de 2,13 mg/kWh.

Nota: Les données 2023 sont les données les plus récentes à la date d'édition du CRAC 2024.

<sup>\*</sup> Émissions directes, hors analyse du cycle de vie des moyens de production et des combustibles - Périmètre EDF SA / Source : EDF & Ademe

# Aujourd'hui dans le monde, près de 700 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité.

Pour pouvoir intervenir auprès des populations les plus démunies, les 1 200 bénévoles d'Électriciens sans frontières nouent des partenariats avec l'ensemble de la filière électrique française (syndicats professionnels, fabricants et distributeurs de matériels électriques, producteurs, gestionnaires de réseaux et fournisseurs d'électricité, autorités de régulation et de médiation) et appuient les collectivités dans leurs actions de coopération décentralisée.

Découvrez et soutenez les actions d'Électriciens sans frontières sur le site :

https://electriciens-sans-frontieres.org





# COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DE CONCESSION 2024

# SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE CHARENTE-MARITIME

Le présent document a été établi par Enedis et par EDF, chacun pour sa mission, avec le concours d'équipes nationales et locales des différents métiers. Qu'elles en soient toutes remerciées.

Crédits photos : © Médiathèque Enedis, © Médiathèque EDF.

Date de création : mai 2025 Compte-rendu d'activité créé par la Solution Paddix® (www.paddix.com) Réalisé par IDIX - www.idix.fr









Société Anonyme à directoire et à conseil de surveillance 4 place de la Pyramide 92800 Puteaux - France Capital de 270 037 000 euros 444 608 442 R.C.S Nanterre www.enedis.fr Société Anonyme 22-30 avenue de Wagram 75382 Paris Cedex 08 - France Capital de 2 084 365 041 euros 552 081 317 R.C.S Paris www.edf.fr